

2020

COMPTES ANNUELS

→ ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL VIE SA



SOMMAIRE

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS HORS BILAN	6
COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	7
COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE	8
COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE	9
I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	11
A. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	11
B. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	11
1. BILAN ACTIF	11
2. BILAN PASSIF	14
3. COMPTE DE RÉSULTAT	16
III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	19
IV. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	20
V. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT	21
A. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN	21
NOTE N°1 Les actifs corporels et incorporels (hors autres placements)	21
NOTE N°2 Les autres placements (hors entreprises liées)	22
NOTE N°3a Les participations	24
NOTE N°3b Tableau des filiales et participations	25
NOTE N°4a L'état récapitulatif des placements et IFT (récapitulation générale)	27
NOTE N°4b L'état récapitulatif des placements et IFT (cantons légaux avec comptabilité auxiliaire d'affectation)	28
NOTE N°5 Les créances et les dettes	29
NOTE N°6 Les placements, créances et dettes avec les entreprises liées ou avec lien de participation	30
NOTE N°7 La variation des capitaux propres	31
NOTE N°8 Les passifs subordonnés	32
NOTE N°9 Provisions pour sinistres (non-vie) et autres provisions techniques (non-vie)	33
NOTE N°10 Liquidation des provisions de sinistres (non-vie)	33
NOTE N°11 Ventilation des provisions techniques	34
NOTE N°12 Les comptes de régularisation et provisions pour risques et charges	35
NOTE N°13 Les avoirs et engagements par devise	36
NOTE N°14 Les engagements hors bilan	36
B. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE RÉSULTAT	37
NOTE N°15 Produits et charges des placements	37
NOTE N°16 Compte de résultat par catégorie – Opérations Vie	38
NOTE N°16 Compte de résultat par catégorie – Opérations Non-Vie	39
NOTE N°17 Charges de personnel et mouvements de portefeuille	40
NOTE N°18 Commissions	40

NOTE N°19 Ventilation des frais généraux.....	41
NOTE N°20 Ventilation des primes émises sur affaires directes	41
NOTE N°21 Charge fiscale.....	42
NOTE N°22 Produits et charges non techniques	42
NOTE N°23 Résultat exceptionnel.....	43
NOTE N°24 Variation des provisions techniques d'assurance-vie	43
NOTE N°25 Participation aux résultats techniques et financiers.....	44
NOTE N°26 Rémunération	45
NOTE N°27 Consolidation	45

BILAN ACTIF

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	12 / 2020	12 / 2019
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	0	0
2. Actifs incorporels	3 694	7 388
3. Placements	88 030 449	87 410 143
3a Terrains et constructions	4 230 543	3 946 094
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5 469 145	6 361 638
3c Autres placements	78 330 761	77 102 411
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	14 275 000	12 771 905
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	5 604	5 339
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	18	18
5b Provisions d'assurance vie	275	271
5c Provisions pour sinistres à payer (vie)	45	102
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	734	430
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	4 533	4 518
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6. Créances	382 060	372 951
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe et de prise en substitution	43 378	44 694
6aa Primes restant à émettre	29 965	32 366
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe et de prise en substitution	13 413	12 328
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	593	383
6c Autres créances	338 089	327 874
6ca Personnel		
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	156 232	132 372
6cc Débiteurs divers	181 857	195 502
6d Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	105 593	123 677
7a Actifs corporels d'exploitation	2	2
7b Comptes courants et caisse	105 592	123 676
7c Actions propres		
8. Comptes de régularisation - actif	1 266 745	1 348 051
8a Intérêts et loyers acquis non échus	688 351	748 570
8b Frais d'acquisition reportés		
8c Autres comptes de régularisation	578 394	599 482
TOTAL DE L'ACTIF	104 069 146	102 039 454

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)

	12 / 2020	12 / 2019
1. Capitaux propres	5 658 689	5 212 335
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	778 371	778 371
1b Primes liées au capital social	1 614 614	1 614 614
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	558 673	517 780
1e Report à nouveau	2 299 161	1 833 444
1f Résultat de l'exercice	407 870	468 126
2. Passifs subordonnés	800 000	800 000
3. Provisions techniques brutes	74 713 483	75 065 059
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	1 269	1 349
3b Provisions d'assurance vie	67 760 343	68 700 940
3c Provisions pour sinistres à payer (vie)	1 031 886	928 105
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	121 793	108 870
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	5 307 122	4 867 197
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	492	499
3g Provisions pour égalisation	424 632	394 343
3h Autres provisions techniques (vie)	2 103	546
3i Autres provisions techniques (non-vie)	63 844	63 211
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 209 124	12 717 820
5. Provisions (autres que techniques)	3 382	4 747
6. Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	206	102
7. Autres dettes	7 972 695	7 668 953
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	62 295	61 631
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 464	1 286
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	2	2
7d Dettes envers des établissements de crédit	50	39
7e Autres dettes	7 908 884	7 605 996
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	7 790 726	7 466 382
7ec Personnel		
7ed État, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	24 062	55 939
7ee Créanciers divers	94 095	83 674
8. Comptes de régularisation - passif	711 567	570 436
TOTAL DU PASSIF	104 069 146	102 039 454

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS HORS BILAN

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	12 / 2020	12 / 2019
1. Engagements reçus	6 925 052	5 109 226
2. Engagements donnés	3 901 359	3 280 590
2a Avals, cautions, garanties de crédits donnés		
2b Titres et actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	3 740 711	3 122 966
2d Droits de tirages donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés	160 648	157 624
3. Engagements réciproques	6 227	6 035
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	6 227	6 035
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme	317 886	850 000
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
5a Par catégorie de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement	317 886	850 000
Autres opérations		
5b Par catégorie de marchés		
Gré à gré	317 886	850 000
Règlementés ou assimilés		
5c Par nature de risque		
Risque de taux d'intérêt		850 000
Risque de change	317 886	
Risque actions		
5d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange	317 886	
Garantie de taux d'intérêt		850 000
Contrats à terme		
Options		
5e Par durée résiduelle		
De 0 à 1 an		850 000
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans	317 886	

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
1. Primes acquises	5 823 925	2 545	5 821 380	6 972 216
2. Produits des placements	2 260 356	0	2 260 356	2 560 499
2a Revenus des placements	1 881 791		1 881 791	2 053 816
2b Autres produits des placements	103 440		103 440	167 949
2c Profits provenant de la réalisation des placements	275 125		275 125	338 735
3. Ajustements ACAV (plus-values)	2 335 160	0	2 335 160	1 685 548
4. Autres produits techniques	2 637	0	2 637	2 491
5. Charges des sinistres	- 5 422 585	- 237	- 5 422 348	- 5 366 178
5a Prestations et frais payés	- 5 320 238	- 294	- 5 319 944	- 5 274 722
5b Charges des provisions pour sinistres à payer	- 102 347	57	- 102 405	- 91 455
6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	93 840	- 4	93 844	- 2 287 674
6a Provisions d'assurance vie	1 615 989	- 4	1 615 994	- 620 008
6b Provisions sur contrats en unités de compte	- 1 491 272		- 1 491 272	- 1 671 959
6c Autres provisions techniques	- 30 877		- 30 877	4 293
7. Participations aux résultats	- 1 264 412	0	- 1 264 412	- 1 560 122
8. Frais d'acquisition et d'administration	- 1 000 728	- 156	- 1 000 571	- 960 423
8a Frais d'acquisition	- 578 198		- 578 198	- 558 834
8b Frais d'administration	- 422 530		- 422 530	- 401 776
8c Commissions reçues des réassureurs et garants en substitution		- 156	156	187
9. Charges des placements	- 371 326	0	- 371 326	- 351 197
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 42 385		- 42 385	- 42 656
9b Autres charges des placements	- 90 286		- 90 286	- 89 882
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	- 238 654		- 238 654	- 218 659
10. Ajustement ACAV (moins-values)	- 1 909 497	0	- 1 909 497	- 72 203
11. Autres charges techniques	- 79 984	0	- 79 984	- 48 960
12. Produits des placements transférés au compte non-technique	0	0	0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	467 386	2 148	465 238	573 998

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
1. Primes acquises	87 867	1 045	86 822	87 801
1a Primes	87 787	1 045	86 742	88 073
1b Variations des primes non acquises	80	0	80	- 272
2. Produits des placements alloués	13 636	0	13 636	14 866
3. Autres produits techniques	48	0	48	44
4. Charges des sinistres	- 49 097	- 1 011	- 48 087	- 50 768
4a Prestations et frais payés	- 36 175	- 707	- 35 468	- 38 158
4b Charges des provisions pour sinistres	- 12 922	- 304	- 12 619	- 12 610
5. Charges des autres provisions techniques	- 633	- 15	- 618	- 2 571
6. Participations aux résultats	0	0	0	0
7. Frais d'acquisition et d'administration	- 45 749	- 206	- 45 543	- 45 430
7a Frais d'acquisition	- 44 011	0	- 44 011	- 44 274
7b Frais d'administration	- 1 738	0	- 1 738	- 1 372
7c Commissions reçues des réassureurs	0	- 206	206	217
8. Autres charges techniques	- 980	0	- 980	- 907
9. Variation de la provision pour égalisation	588	0	588	1 179
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	5 680	- 187	5 867	4 215

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	12 / 2020	12 / 2019
1. Résultat technique de l'assurance non-vie	5 867	4 215
2. Résultat technique de l'assurance vie	465 238	573 998
3. Produits des placements	148 936	157 575
3a Revenus des placements	124 039	126 393
3b Autres produits des placements	6 761	10 336
3c Profits provenant de la réalisation des placements	18 135	20 846
4. Produits des placements alloués au compte technique vie	0	0
5. Charges des placements	- 24 419	- 21 613
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 2 794	- 2 625
5b Autres charges des placements	- 5 894	- 5 531
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	- 15 731	- 13 456
6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie	- 13 636	- 14 866
7. Autres produits non techniques	19 716	4 118
8. Autres charges non techniques	- 810	- 1 603
9. Résultat exceptionnel	- 9 572	6 832
9a Produits exceptionnels	1 919	8 808
9b Charges exceptionnelles	- 11 492	- 1 977
10. Participation des salariés	0	1
11. Impôt sur les bénéfices	- 183 450	- 240 529
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	407 870	468 126

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Impact majeurs de la pandémie de Covid 19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats de ACM VIE SA en 2020.

Les mesures de confinement mises en place au printemps et à l'automne 2020, ont entraîné un ralentissement des ventes de contrats d'assurances. Les portefeuilles ont malgré tout poursuivi leur progression, à un rythme toutefois moins soutenu que les dernières années. La crise a également accentué un repli attendu de la collecte brute sur les supports en euros.

Les deux périodes de confinement ont mis en difficulté les assurés professionnels et entreprises. Dans ce contexte, ACM VIE SA a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles pour les soutenir et a notamment participé au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants à hauteur de 8 millions d'euros. De plus, les taux de rémunération des fonds en euros des contrats d'assurance vie, de capitalisation et de retraite servis de 2019 ont été maintenus en 2020, et ce en dépit de l'environnement de taux très bas du marché.

Par ailleurs, la hausse de la charge des décès (25 millions d'euros) demeure modérée par rapport aux capitaux assurés par ACM VIE SA, les tranches d'âge plus particulièrement touchées par le Covid-19 au niveau national étant faiblement représentées dans les portefeuilles prévoyance et emprunteurs.

Poursuite de la baisse des taux

La tendance structurelle de baisse des taux d'intérêt a été accentuée en 2020 par la crise. Le lancement par la BCE d'un nouveau programme d'achat d'actifs pour 750 milliards d'euros (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP) et la préférence des investisseurs en période crise pour les obligations souveraines des Etats les moins risqués, ont conduit à une nouvelle baisse du taux de l'OAT 10 ans, qui s'est établi à - 0,34% au 31 décembre 2020.

La rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance vie s'en trouvent une nouvelle fois entamés. Toutefois, en assurance vie, les mesures prises par le groupe pour limiter la dilution des rendements des portefeuilles obligataires ont porté leur fruit, avec une progression de près de 16 points de la part des unités de compte dans la collecte.

La poursuite de la baisse des taux affecte également les provisions techniques comptabilisées par ACM VIE SA, notamment celles relatives aux risques à plus longue durée, dont 33,1 millions d'euros en provision technique spéciale complémentaire (PTSC) sur le régime de retraite complémentaire des salariés du Groupe.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

B. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les exceptions et dérogations à ces principes et règles sont exposées et commentées ci-après pour autant qu'elles soient d'importance significative.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des assurances et par le règlement ANC n°2015-11, intégrant le cas échéant les modifications apportées par les règlements ultérieurs et, à défaut, celles du plan comptable général.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur brute et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un risque d'irrecouvrabilité.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la Société, ainsi que des risques qu'elle assume.

1. BILAN ACTIF

Les postes d'actif figurent au bilan pour leur montant net : les montants bruts, les amortissements et les provisions sont détaillés dans l'annexe.

Ligne 2 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de portefeuilles d'assurances acquis auprès d'autres sociétés et amortis sur leur durée d'utilité ou, le cas échéant, dépréciés en présence d'indicateurs de perte de valeur.

Ligne 3 : Placements

Ligne 3a : « Terrains et constructions »

Immeubles de placement

Les immeubles acquis antérieurement dans le cadre d'un transfert de portefeuille sont inscrits à l'actif hors frais d'acquisition ; dans le cadre des nouvelles acquisitions, les immeubles sont inscrits à l'actif avec les frais d'acquisition. Ils sont amortis par composants en fonction de la durée d'utilisation ; le coût de l'assise foncière est évalué, au cas

par cas, lors de l'achat de l'immeuble. Ces immeubles ont été acquis pour la majorité dans le cadre de la reprise du régime de retraite supplémentaire des salariés du Crédit Mutuel. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

Amortissements pratiqués

Éléments	Durée d'amortissement	Taux
Terrains	Non Amortissable	n/a
Gros Œuvre	25 à 100 ans	1 à 4 %
Clos et couvertures	10 à 35 ans	2,85 à 10 %
Lots techniques	10 à 25 ans	4 à 10 %
Second Œuvre	5 à 15 ans	6,67 à 20 %

Provisions pour dépréciation des immeubles de placement

Conformément aux recommandations du groupe de travail de la FFA du 5 juin 2009, la Société définit un seuil de présomption de dépréciation pour ses immeubles de placements détenus en direct. La Société considère que dès lors que l'immeuble est en situation de moins-value latente supérieure ou égale à 20 % à la date d'arrêt, la dépréciation est présumée durable. Ce critère est complété par une analyse qualitative par immeuble.

Ce seuil est en cohérence avec l'horizon de détention (long terme) des immeubles de placement considérés, en cohérence avec la nature des activités d'assurance de la société.

La provision pour dépréciation durable est alors calculée par référence à la valeur de recouvrement de l'immeuble.

Parts de sociétés immobilières non cotées et parts de sociétés civiles de placements immobiliers

Les titres détenus dans des sociétés immobilières non cotées sont classés au bilan dans la rubrique « Terrains et constructions », conformément à l'article 332-2 du règlement ANC n°2015-11.

Leur valeur est déterminée à *minima* annuellement, après expertise de la valeur des biens immobiliers détenus.

La Société considère que dès lors que les parts de ces sociétés sont en situation de moins-value latente supérieure ou égale à 20 % à la date d'arrêt, la dépréciation est présumée durable.

Ce seuil est en cohérence avec l'horizon de détention à long terme des parts considérées, en cohérence avec la nature des activités d'assurance de la société.

La provision est alors calculée par référence à la valeur de recouvrement du placement considéré.

La Société détient également des participations dans des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) bénéficiant d'un cadre fiscal particulier. Ces investissements sont évalués comme des valeurs mobilières selon les modalités précisées ci-après.

Lignes 3b, 3c, 3d et 4 : Placements financiers

Principes généraux

Les placements relevant de l'article R.332-2 du Code des assurances sont comptabilisés conformément aux articles R.343-9 ou R.343-10 du Code des assurances en fonction de leur nature.

Les valeurs mobilières amortissables, caractérisées par l'existence d'une valeur de remboursement et d'une date de remboursement, relèvent principalement de l'article R.343-9 du Code des assurances. Elles sont inscrites à leur prix d'acquisition ou de revient, hors coupons courus. Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont amortis en charge ou en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. L'amortissement est calculé actuariellement pour tous les titres, à l'exception des titres de créances négociables et des obligations convertibles, pour lesquels l'amortissement est déterminé de manière linéaire.

Le règlement ANC n°2015-11 énonce que les obligations convertibles sont régies par l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, pour les obligations convertibles dont le taux actuariel à l'achat est négatif, une option est ouverte de reclasser ces titres selon l'article R.343-10 du Code des assurances. La société classe historiquement les obligations convertibles à taux actuariel négatif selon l'article R.343-10 du Code des assurances.

Les placements autres que les valeurs mobilières amortissables, relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat ou de revient.

Provision pour dépréciation durable

Elle est constituée, titre par titre, selon les modalités préconisées par le règlement ANC n°2015-11 et par l'ACPR.

Pour les placements relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision est constituée en cas de risque de crédit avéré. Un risque de crédit peut être considéré comme avéré dès lors que, sur la base d'indications objectives, il est probable que l'entreprise ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues (défaut de paiement des intérêts ou du principal, ouverture d'une procédure collective, dégradation significative de la notation de l'émetteur ou l'écartement anormal de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque, etc.).

Ces règles s'appliquent également aux valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances que la compagnie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Pour les autres titres, les dépréciations à caractère durable sont constituées de la manière suivante :

- lorsque l'entreprise envisage de céder à brève échéance un titre dont la valeur comptable est supérieure à la valeur vénale résultant du plus haut du prix de marché moyen du dernier mois précédent l'arrêté ou du dernier cours coté à la date d'arrêté : la provision est égale, dans ce cas, à la différence entre la valeur comptable et la valeur vénale ;
- pour les autres titres, la dépréciation est présumée durable lorsqu'il existe une moins-value latente significative au regard de la valeur comptable du placement sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ; le critère de moins-value significative peut être défini en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. Au 31 décembre 2020, compte tenu de la forte volatilité observée sur les marchés, le critère retenu est de 30 % contre 20% au 31 décembre 2019. Pour déterminer ce critère, la compagnie s'appuie sur une analyse des indices de volatilité du CAC 40 (VCAC) et de l'Eurostoxx 50 (V2X) qui sont représentatifs de son portefeuille, ainsi que sur une analyse de l'environnement macroéconomique.

La provision est égale, dans ce cas, à la différence entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire correspondant soit au dernier cours coté à la date d'arrêté, soit à la valeur recouvrable du titre évaluée à l'horizon de détention envisagé si l'entreprise a la capacité de conserver le titre.

La provision pour dépréciation durable constituée antérieurement sur un titre n'est reprise qu'à hauteur de la différence positive entre la valeur d'inventaire et la valeur nette comptable du titre en date de clôture, même si la moins-value latente constatée à la date d'arrêté est repassée au-dessus du seuil de présomption retenu antérieurement.

La Société ne détient pas de titre déprécié sur la base de valeurs recouvrables à la clôture de l'exercice.

Provision pour risque d'exigibilité

Elle est déterminée conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances. La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Pour le calcul de cette provision à l'inventaire, les titres cotés sont évalués d'après le cours moyen du mois précédant l'inventaire et les titres non cotés sont évalués d'après leur valeur vénale ou leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances,

la dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité est alors égale au tiers du montant de la moins-value nette globale constatée, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant de la provision excède le montant des moins-values latentes.

La provision pour risques d'exigibilité est une provision technique présentée, le cas échéant, au passif du bilan dans la rubrique « 3h. Autres provisions techniques (vie) » ou « 3i. Autres provisions techniques (non-vie) ».

À fin 2020, les placements relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont en situation de plus-value latente nette à hauteur de 5 104,1 millions d'euros.

La provision pour risque d'exigibilité est donc nulle au 31 décembre 2020, inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Cas particuliers

- Les participations et les placements dans des entreprises liées sont estimés en fonction de l'utilité qu'ils présentent au regard de la stratégie de l'entreprise. Ils font l'objet de provisions individuelles lorsque leur valeur d'utilité appréciée par référence, notamment, à la situation nette comptable de la société considérée et/ou aux perspectives de bénéfices futurs est inférieure à leur valeur nette comptable.
- Les valeurs remises en nantissement par les réassureurs sont estimées conformément aux dispositions des articles R.332-17 et R.343-11 du Code des assurances ; elles sont mentionnées, avec leur engagement de restitution, dans le tableau des engagements reçus et donnés.
- Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique spécifique. Il s'agit exclusivement d'obligations pour un montant de 6 602,5 millions d'euros.

La Société a comptabilisé une créance représentative de titres prêtés pour un montant de 6 391,1 millions d'euros au titre d'opérations de prise en pension de titres adossées à des opérations de mise en pension *Reverse Repos*.

La dette correspondant aux liquidités reçues relativement aux opérations de mise en pension de titres (y compris celle faisant l'objet d'opérations de *Reverse Repos*) est enregistrée au passif du bilan au poste « 7eb autres emprunts, dépôts et cautionnements ». Elle s'élève à 7 751,6 millions d'euros.

Un engagement reçu a été constaté en hors-bilan pour les *Reverse Repos* à hauteur de 6 387,2 millions d'euros.

Instruments financiers à terme

La Société peut avoir recours à des produits dérivés pour couvrir les risques financiers résultant de son activité et de

la nature des engagements contractés, dans le cadre des stratégies suivantes :

➤ **Stratégies d'investissement ou de désinvestissement**

Une stratégie d'investissement ou de désinvestissement a pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement.

➤ **Stratégies de rendement**

Une stratégie de rendement a pour objet de garantir le rendement d'un placement ou d'un groupe de placements.

Toute stratégie qui n'est pas une stratégie d'investissement ou de désinvestissement est considérée comme une stratégie de rendement.

Ces opérations sont prévues par le Code des assurances et par les règlements n°2002-09 et n°2004-02 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les instruments financiers à terme (IFT) principalement utilisés sont des contrats de garantie de taux d'intérêt (*future rate agreement, caps, floors* ou combinaisons d'options), et des contrats d'achat et de vente d'options sur indices boursiers.

Le traitement comptable des opérations est effectué conformément aux règlements du CRC en fonction, le cas échéant, de la stratégie poursuivie :

➤ **Couverture de la valeur d'un investissement ou désinvestissement futur**

Les primes, appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie puis font partie intégrante du prix de revient du placement (ou groupe de placements) acquis ou du prix de vente du placement (ou groupe de placements) cédés.

➤ **Garantie de rendement ou modification de la structure de rendement**

Les charges et les produits relatifs aux IFT sont inscrits en compte de résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'IFT.

Les opérations sur instruments financiers à terme non dénouées à la date d'arrêt sont enregistrées en engagements reçus ou donnés au « hors bilan ».

Le *Cross Currency Swap* consiste à investir dans des obligations libellées en devises et à adosser à ces placements un contrat de *swap* de devises avec une contrepartie dite *swappeuse*, cela revient à échanger avec cette contrepartie les flux en devise contre des flux en euros définis à l'initiation du contrat.

Comptablement, cette opération se définit comme une couverture de change qualifiée de « stratégie de rendement » visant à sécuriser le rendement actuariel du

placement, comme si l'investissement avait été effectué sur des obligations en euros.

À ce titre, la comptabilité de couverture conduit à figer le taux de change initial sur la durée du contrat pour contrevaloriser les obligations en devise sous-jacentes, et à amortir actuariellement la soulte reçue ou versée.

L'IFT présenté à l'état des placements a pour valeur brute la soulte reçue (passif) ou versée (actif), et la valeur de réalisation représente la valorisation du contrat de *swap*.

À l'échéance du contrat de *swap*, la valeur nette comptable du dérivé sera nulle de même que sa valeur de réalisation.

À fin 2020, les obligations en devises qui font l'objet du contrat de *swap* de devises ont une valeur nette comptable de 378,5 millions d'euros. La soulte reçue à l'initiation du contrat s'élève à 63,3 millions d'euros en prix de revient et à 60,6 millions d'euros en valeur nette.

Produits structurés

La Société est détentrice de produits structurés dans une optique de rendement. Inscrits sur un marché reconnu, ils font l'objet de clauses de liquidité et la quasi-totalité dispose d'une garantie en capital.

Ces produits structurés sont inscrits à leur prix d'achat. La valeur retenue à la clôture pour ces actifs tient compte des valorisations fournies par les structureurs et par des contrevalorisateurs indépendants. Ces valeurs font l'objet d'une revue par les équipes d'ACM VIE SA, le cas échéant en s'appuyant sur une expertise réalisée par un prestataire externe.

Le montant des produits structurés s'élève à 1 511,5 millions d'euros (prix de revient brut) avec une plus-value latente de 69,4 millions d'euros.

Ligne 8 : Comptes de régularisation - actif

Ligne 8a : Intérêts acquis non échus

Les intérêts courus et non échus sont calculés *pro rata temporis*.

Ligne 8b : Frais d'acquisition reportés

La Société ne reporte pas de frais d'acquisition (voir ci-après ligne 3 § f au passif).

Ligne 8c : Autres comptes de régularisation

Ces comptes enregistrent principalement la valeur amortie des écarts positifs entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement amortissables,

2. BILAN PASSIF

Ligne 1 : Capitaux propres

Ligne 1d : Autres réserves

La réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu, est dotée et reprise conformément aux dispositions des articles A.343-3 et suivants du Code des assurances sur la base de calculs actuariels ; la société ne fait pas application des méthodes de calcul forfaitaire ou simplifiée.

Les dotations à la réserve de capitalisation sont portées en « pertes provenant de la réalisation des placements », et les prélèvements sur la réserve sont enregistrés en « profits provenant de la réalisation des placements ».

L'article A.343-3-1 du Code des assurances précise les modalités de calcul des dotations ou reprises à la réserve de capitalisation dans le cas où la cession impacte un titre préalablement déprécié: dans ce cas, le calcul de la dotation ou reprise à la réserve de capitalisation doit tenir compte de la provision durable comptabilisée à l'ouverture de l'exercice de cession.

La réserve de capitalisation afférente aux « Plans d'épargne retraite populaire » (PERP) fait l'objet d'un traitement particulier : l'existence d'un patrimoine propre à chaque plan (« patrimoine d'affectation ») ainsi que le cantonnement obligatoire des opérations par le biais d'une « comptabilité auxiliaire d'affectation » telle que définie à l'article L.142-2 du Code des assurances, conduisent à présenter la réserve de capitalisation dans la rubrique des « autres provisions techniques d'assurance-vie », conformément à l'article 232-13 du règlement ANC n°2015-11 ; le mode d'enregistrement comptable des mouvements affectant cette réserve reste cependant inchangé dans le compte de résultat.

L'article A.343-3-1 du Code des assurances énonce que la charge ou le produit théorique d'impôts lié à la non-prise en compte, dans le résultat imposable de l'entreprise, des versements ou prélèvements sur la réserve de capitalisation donne lieu à respectivement une reprise non technique sur la réserve de capitalisation ou à une dotation non technique à la réserve de capitalisation, pour un montant équivalent.

Ces mouvements sur la réserve de capitalisation sont calculés au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur et assis sur les mouvements bruts de dotation et reprise de l'exercice.

Fonds de garantie des assurances de personnes

Au 31 décembre 2020, la quote-part d'ACM VIE SA dans le financement du fonds, calculée au prorata des provisions techniques au 31 décembre 2019, s'élève à 39,5 millions d'euros.

La contribution versée au fonds a porté au total sur 19,8 millions d'euros, dont 0,9 million d'euros ont été payés au cours de l'exercice.

La « réserve pour fonds de garantie » inscrite au bilan sera portée de 18,8 millions d'euros à 19,8 millions d'euros sur décision de l'assemblée générale, en application de l'article R.423-13 du Code des assurances.

Ligne 2 : Passifs Subordonnés

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette.

La charge d'intérêt au titre de l'année 2020 est de 21,7 millions d'euros pour un total de titres et prêts subordonnés de 800 millions d'euros.

Lignes 3 et 4 : Provisions techniques

Les provisions techniques inscrites au passif du bilan sont calculées brutes de réassurance ; la part à la charge des réassureurs est inscrite à l'actif du bilan.

a) Les provisions mathématiques

Elles correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements de l'assureur et de l'assuré conformément à l'article R.343-3 du Code des assurances. La Société ne commercialise pas de contrats dont les frais d'acquisition seraient couverts par des chargements inclus dans les primes futures ; les provisions mathématiques ne sont pas zillmériées, et les frais d'acquisition ne sont pas reportés.

Les provisions mathématiques des titres de capitalisation et des contrats de capital différé à prime unique ou à versements libres sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes nettes investies et des participations bénéficiaires attribuées.

Une provision mathématique complémentaire est constituée en couverture du risque de taux sur les versements libres des contrats à taux garanti viager, ou à taux garanti lors du renouvellement, supérieur à la réglementation.

Les provisions mathématiques des rentes viagères immédiates ou différées sont calculées avec les tables de mortalité TGF05 et TGH05.

Les provisions mathématiques afférentes aux garanties décès des contrats emprunteurs correspondent à la différence entre les engagements de l'assureur et ceux de l'assuré, déterminés par application d'une table TH 00-02 abattue. Le calcul des provisions a été effectué tête par tête, et garantie par garantie ; les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène

de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes. Au regard des analyses réalisées, et compte tenu des fonds d'égalisation constitués, la Société considère que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour couvrir le risque dans le cadre d'un comportement rationnel des emprunteurs. Ces provisions s'élèvent à 539,1 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le montant total des provisions mathématiques des contrats emprunteurs, y compris afférentes aux garanties « incapacité / invalidité » s'élève à 587,6 millions d'euros.

En prévoyance, les provisions mathématiques ont été calculées selon les tables et taux du tarif.

Provisions des contrats L.441 du Code des assurances

La provision mathématique théorique des contrats relevant de l'article L.441-1 du Code des assurances est calculée avec les tables TGF05 et TGH05.

La réforme réglementaire des régimes de retraite supplémentaires en unité de rentes (Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et Décret 2017-1172 du 18 juillet 2017) conduit à l'utilisation de la courbe des taux EIOPA pour le calcul de la Provision Mathématique Théorique ainsi que la prise en compte des plus ou moins-values latentes sur les actifs en représentation de la Provision Technique Spéciale, dans l'évaluation du taux de couverture.

La Provision Mathématique Théorique qui résulte du calcul est supérieure à la somme de la Provision Technique Spéciale et des plus-values latentes. Une Provision Technique Spéciale Complémentaire a été constituée à hauteur de 33,1 millions d'euros.

Provisions mathématiques des contrats multi-supports

Elles sont évaluées comme suit :

- pour les supports en unités de compte, valorisation sur la base des actifs leur servant de référence,
- pour le support libellé en euros, valorisation par capitalisation au taux technique.

Le provisionnement des garanties « plancher » des contrats en unités de compte est déterminé, contrat par contrat, avec la table TH 00-02 à 100 %, selon la méthode préconisée par la Fédération Française de l'Assurance, avec application du modèle de *Black & Scholes* et actualisation des flux futurs d'après la courbe des taux zéro coupon publiée par l'EIOPA.

La ventilation des provisions mathématiques est présentée en note n°11.

b) Les provisions pour risques croissants

En assurance des emprunteurs, les provisions pour risques croissants constituées sur le risque « incapacité / invalidité » correspondent, pour un contrat donné, à la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés. Les engagements ont été actualisés au taux de 0,00 % sur base d'une loi d'entrée en incapacité issue des statistiques de la

Société, d'une durée des paiements établie sur les tables de maintien en incapacité du BCAC, et d'un taux de passage en invalidité par âge assis sur les tables d'incapacité et d'invalidité du BCAC et ajusté à l'expérience de la société. Les provisions positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

Les provisions pour risques croissants sur les contrats dépendance sont calculées au taux technique du tarif avec un maximum à 1,25 %.

c) La provision pour sinistres

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou d'estimations dans le cas contraire. Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées conformément à l'article 143-10 du règlement ANC n°2015-11 et sont déterminées dossier par dossier.

d) La provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices est constituée en respect des dispositions contractuelles en matière de distribution et des dispositions réglementaires de participation aux bénéfices minimale.

Elle est composée de la participation aux bénéfices qui sera effectivement attribuée aux contrats au titre de l'exercice échu ainsi que de la participation aux excédents à distribuer.

La participation aux bénéfices de l'année est incorporée aux provisions mathématiques à la clôture de l'exercice à hauteur de la reprise des provisions pour participation aux excédents des exercices antérieurs.

e) La provision globale de gestion

Elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par des recettes futures provenant des chargements sur primes ou des prélèvements sur produits financiers. La provision calculée à l'inventaire est conforme à l'article 142-6 règlement ANC n°2015-11, elle a été déterminée en retenant un taux de rachat égal à 80 % de la moyenne des taux constatés sur les deux derniers exercices et sur l'exercice en cours.

f) La provision pour aléas financiers

Cette provision est destinée à compenser la baisse de rendement éventuelle de l'actif représentatif des engagements des sociétés d'assurance vie (article 142-7 du règlement ANC n°2015-11) ; l'insuffisance de rendement est constatée lorsque le taux des intérêts techniques servis et des rémunérations garanties, calculé dans les conditions réglementaires, excède 80 % du taux de rendement des actifs.

Aucune provision pour aléas financiers n'a été nécessaire au 31 décembre 2020.

g) La provision pour frais d'acquisition reportés

Repris par l'article 151-2 du règlement ANC n°2015-11, les frais d'acquisition sont à étaler sur la durée de vie des contrats ; en conséquence, les frais afférents à la durée de vie résiduelle des contrats à la date d'inventaire sont inscrits en compte de régularisation à l'actif du bilan, et une provision de même montant est constituée au passif. La Société couvre intégralement ses frais d'acquisition en première année par les chargements prélevés à la souscription : elle ne reporte pas de frais d'acquisition, ni ne constitue de provision pour frais reportés.

h) Les provisions pour égalisation

Ces provisions sont constituées dans les conditions réglementaires pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe couvrant les risques de décès.

Les provisions pour égalisation des contrats des emprunteurs constituent une part importante de ces provisions. Elles s'élèvent à 307,5 millions d'euros à la clôture contre 274,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Ligne 5 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées et ajustées annuellement conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2014-03.

Ligne 7 eb : Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus

Ce poste comprend :

- les dettes représentatives de titres mis en pension ;
- les montants reçus au titre des appels de marges sur les contrats de couverture de risque.

Ligne 8 : Compte de régularisation - passif

Ce compte enregistre principalement la valeur amortie des écarts négatifs entre prix de remboursement et prix d'acquisition des titres de placement amortissables.

3. COMPTE DE RÉSULTAT

Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat, dont les postes sont présentés bruts et nets de réassurance, distingue le résultat technique issu des opérations d'assurance vie, le résultat technique issu des opérations d'assurance non-vie et les autres résultats, non techniques. Ces derniers comprennent, notamment, une quote-part des revenus financiers correspondant à la rémunération des fonds propres, les résultats exceptionnels et l'impôt sur les sociétés.

Primes

Ce poste comprend les primes émises de l'exercice, nettes d'annulations.

Règles d'imputation et de comptabilisation des charges de gestion

Les sociétés d'assurance, filiales du GACM, sont regroupées au sein d'un groupement d'intérêt économique (GIE ACM) dans le but de mettre en commun l'ensemble des moyens nécessaires à la gestion et au développement de leur activité.

Ce GIE prend en charge l'essentiel des frais de gestion puis les répartit entre ses membres. Le processus de répartition dont les modalités sont précisées dans le règlement intérieur du groupement repose sur la méthode ABC *Activity Based Costing*.

S'agissant des principes d'enregistrement et de répartition par destination, la comptabilisation des charges de gestion se fait en 2 étapes conformément à la nomenclature comptable applicable aux sociétés d'assurances (article 336-1 du règlement ANC n°2015-11) :

- Les charges d'exploitation (y compris la quote-part de frais du GIE) sont comptabilisées par « nature » en classe 9. Une démarche analytique vient compléter la comptabilité générale pour permettre également une imputation des frais engagés par centre de coûts.
- Les charges ainsi comptabilisées sont réparties, en fonction de la nature et du centre de coûts, sur les « destinations » prévue par le plan comptable des assurances à savoir :
 - frais d'acquisition,
 - frais d'administration,
 - frais de gestion de sinistres,
 - frais de gestion des placements,
 - autres charges techniques.

À l'issue de cette répartition, les charges sont enregistrées par destination en classe 6 par le crédit d'un compte unique de réallocation (classe 9). Par exception, certaines charges peuvent être comptabilisées directement en classe 6 si elles sont imputables à une seule destination.

Revenus financiers

Produits des placements

Les produits financiers comprennent les revenus acquis à l'exercice, les dotations aux amortissements des écarts positifs sur le prix de remboursement des obligations, les reprises de provisions pour dépréciation des placements et les reprises sur la réserve de capitalisation, les profits de change réalisés, la reprise de la provision pour perte de change ainsi que les plus-values de cession.

Les revenus sur actions sont comptabilisés en produit hors avoir fiscal au fur et à mesure de leur encaissement ; les

dividendes non encore encaissés lors de l'arrêté des comptes sont pris en résultat si la distribution a été décidée par l'assemblée générale de la société concernée. Il en est de même pour les revenus perçus des OPCVM.

Les plus et moins-values de cession des valeurs mobilières sont calculées par application de la règle « premier entré – premier sorti ».

Charges des placements

Les charges des placements incluent les frais internes et externes engagés pour la gestion des placements, les dotations aux amortissements des écarts négatifs sur les prix de remboursement des obligations, les moins-values de cessions, les dotations aux provisions pour dépréciation des placements, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les pertes de change, ainsi que les dotations à la réserve de capitalisation.

Méthode d'allocation des produits et charges financiers

Les produits et charges financiers sont ventilés conformément à la réglementation : une quote-part des revenus financiers inscrite au compte de résultat technique vie est allouée au compte de résultat non technique et au compte de résultat technique non-vie par application d'une règle proportionnelle.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

À l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euros, aux cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Autres produits et charges techniques

Ils correspondent aux autres produits résultant de l'exploitation normale de l'entreprise et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques

À compter de l'exercice 2020, le virement de garantie émis par ACM VIE SA au profit d'ACM IARD SA pour mutualiser le solde du compte technique de certains produits de prévoyance est classé en autres charges techniques, et non plus en charges de sinistres.

Autres produits et charges non techniques

Ce poste enregistre les produits et charges non directement rattachés à l'activité d'assurance et notamment l'effet d'impôt sur les sociétés sur les reprises et les dotations à la réserve de capitalisation.

Résultat exceptionnel

Les charges et les produits exceptionnels sont constitués pour l'essentiel des dotations et reprises des provisions pour risques contentieux clients.

En 2020, dans ce poste a également été enregistrée la contribution d'ACM VIE SA au fonds de solidarité mis en place par le gouvernement français dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Impôt sur les sociétés

La Société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est le GACM.

En vertu de la convention d'intégration fiscale signée le 25 novembre 2019 entre le GACM et la Société, cette

dernière constate comptablement sa charge d'impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration.

En cas de déficit, la Société recevra du GACM une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate ou potentielle, procurée à ce dernier par la prise en compte de ce déficit. En conséquence, la Société sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge d'impôt.

Les autres surcoûts et économies d'impôt résultant de l'appartenance à un groupe d'intégration fiscale seront constatés et conservés par le GACM.

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les « Plans d'Épargne Retraite Populaire »

La commercialisation en 2004 du produit « Plan d'Épargne Retraite Populaire » (PERP) a entraîné la création d'une comptabilité spécifique destinée à « cantonner » les opérations relatives aux PERP dans les livres de la société ACM VIE SA.

Les opérations sont enregistrées conformément au règlement ANC n°2015-11.

Les particularités comptables des PERP découlent de l'existence d'un patrimoine d'affectation propre à chaque plan, distinct du patrimoine de l'assureur, et résident notamment dans :

- l'utilisation de comptes bancaires spécifiques au plan et le cantonnement des actifs ;

- l'application de la méthode « premier entré - premier sorti » par patrimoine d'affectation pour le calcul des résultats de cession d'actifs ;
- le calcul de provisions pour dépréciation durable et pour risque d'exigibilité par patrimoine d'affectation ;
- l'enregistrement de la réserve de capitalisation en « autres provisions techniques » ;
- le calcul et la comptabilisation de la provision pour dépréciation durable et de la provision pour risque d'exigibilité au sein de chaque canton.

Plan Retraite Revenus

Le PERP « Plan Retraite Revenus » est un contrat d'assurance-vie multi-supports à capital différé converti en rente, dont les engagements sont libellés en euros et en unités de compte ; en conséquence, aucune provision technique de diversification - spécifique aux contrats « euros diversifiés » - n'est à constituer.

Le contrat d'assurance vie « Plan Retraite Revenus » a été conclu en 2004, avec l'association « ARPI – Association de Retraite Populaire Individuelle » qui a le statut de « Groupement d'Épargne Retraite Populaire ».

Au 31 décembre 2020, 62 381 contrats sont en stock pour un total de provisions techniques de 597,9 millions d'euros contre 629,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

1904 rentes étaient en cours de service au 31 décembre 2020, les provisions mathématiques afférentes s'élevaient à 56,1 millions d'euros contre 50,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les provisions mathématiques des rentes en cours sont calculées avec les nouvelles tables par génération et par sexe (TGF05 et TGH05).

La charge totale de la participation aux résultats à fin 2020 s'élevait à 6,4 millions d'euros.

Elle est composée à hauteur de 6,2 millions d'euros de la participation attribuée aux contrats et de 0,2 million d'euros de la variation de la provision pour participation aux excédents (PPE).

Le taux net attribué au fonds Euros pour l'année 2020 est de 1 %, avant application éventuelle d'un bonus de rémunération de 0,25 % ou 0,50 % lié au niveau de détention d'UC dans le contrat.

La provision pour dépréciation durable s'élève à 0,05 million d'euros à la clôture de l'exercice (inchangé par rapport à l'exercice précédent).

Aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été dotée au 31 décembre 2020.

Les montants indiqués ci-dessus résultent des opérations enregistrées dans les comptes annuels de l'assureur dont l'arrêté est antérieur à celui des comptes de l'association. En raison de ce décalage dans les procédures de vérification et d'arrêté, des différences temporaires minimales pourraient apparaître entre les comptes annuels de l'assureur et ceux de l'association arrêtés au 31 décembre 2020.

Plan Liberté Retraite

Le second PERP, dénommé « Plan Liberté Retraite » est un contrat d'assurances relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 et du décret n°2005-342 du 21 avril 2005 portant réforme des retraites, commercialisé en mai 2004.

Ce contrat est un contrat d'assurance vie multi-supports à capital différé converti en rente, dont les engagements sont libellés en euros et en unités de compte ; en conséquence, aucune provision technique de diversification - spécifique aux contrats « euros diversifiés » - n'est à constituer.

Au 31 décembre 2020, 34 206 contrats sont en stock pour un total de provisions techniques de 154,3 millions d'euros contre 161,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

398 rentes étaient en cours de service au 31 décembre 2020, les provisions mathématiques afférentes s'élèvent à 10,3 millions d'euros contre 9,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

La charge totale de la participation aux résultats à fin 2020 s'élève à 1,6 millions d'euros.

Elle est composée à hauteur de 1,4 millions d'euros de la participation attribuée aux contrats et de 0,1 million d'euros de la variation de la provision pour participation aux excédents (PPE).

Le taux net attribué au fonds Euros pour l'année 2020 est de 1 %, avant application éventuelle d'un bonus de rémunération de 0,25 % ou 0,50 % lié au niveau de détention d'UC dans le contrat.

IV. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2020.

V. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

A. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE N°1 Les actifs corporels et incorporels (hors autres placements)

Art.423-8 (règlement ANC n°2015-11)	Montant brut au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2020
Actifs incorporels	41 280			41 280
Terrains et constructions	3 980 943	966 911	681 944	4 265 911
Titres de propriété sur des entreprises liées ou des entreprises avec lien de participation	751 344	128 550	200	879 694
Bons, obligations et créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lien de participation	5 610 663	861 187	1 882 055	4 589 796
Total	10 384 230	1 956 649	2 564 198	9 776 681

Art.423-8 (règlement ANC n°2015-11)	Montant brut au 31/12/2020	Amortissements et provisions au 01/01/2020	Dotations aux provisions et dépréciations dans l'exercice	Reprise sur provisions et dépréciations dans l'exercice	Amortissements et provisions au 31/12/2020	Montant net 2020	Montant net 2019
Actifs incorporels	41 280	33 892	3 694	0	37 586	3 694	7 388
Terrains et constructions	4 265 911	34 849	2 368	1 850	35 368	4 230 543	3 946 094
Titres de propriété sur des entreprises liées ou des entreprises avec lien de participation	879 694	0	0	0	0	879 694	751 344
Bons, obligations et créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lien de participation	4 589 796	369	0	24	345	4 589 451	5 610 294
Total	9 776 681	69 110	6 062	1 874	73 298	9 703 382	10 315 120

NOTE N°2 Les autres placements (hors entreprises liées)

Art.423-9 (règlement ANC n°2015-11)

	Montant brut 2019	Entrées / augmentations	Sorties / diminutions	Montant brut 2020
Placements financiers bruts				
Actions	6 064 928	962 017	596 932	6 430 013
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	7 661 005	14 540 640	15 210 807	6 990 838
Parts d'autres OPCVM	1 768 181	409 948	244 684	1 933 446
Parts de FCPR et SCR	875 022	415 653	141 278	1 149 396
Obligations	55 173 584	22 493 653	22 346 387	55 320 850
Titres de créances négociables et autres titres à revenu fixe	770 910	338 501	997 411	112 000
Avances	56 905	33 674	45 448	45 132
Prêts	7 200	0	800	6 400
Dépôts et cautionnement	4 762 930	4 509 743	2 880 046	6 392 627
Sous-total	77 140 667	43 703 829	42 463 793	78 380 703
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte				
Placements immobiliers	882 011	165 943	69 941	978 013
Actions	9 859	17 274	11 531	15 601
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	812 852	615 486	468 250	960 088
Parts d'autres OPCVM	9 486 057	4 059 906	3 230 809	10 315 154
Obligations	1 580 748	954 219	529 300	2 005 667
Espèces	378	1 233	1 135	476
Sous-total	12 771 905	5 814 062	4 310 966	14 275 000
Total (A)	89 912 571	49 517 891	46 774 759	92 655 703
Provisions pour dépréciation sur actions	1 961	1 920	485	3 396
Provisions pour dépréciation sur autres OPCVM	6 830	9 267	421	15 676
Provisions pour dépréciation FCPR et SCR	2 868	1 414	2	4 280
Provisions pour dépréciations Obligations R.343-10	15 296	0	8	15 288
Provisions pour dépréciations Obligations R.343-9	3 412	0	0	3 412
Provisions pour dépréciations sur prêts	7 890	0	0	7 890
Total (B)	38 256	12 601	915	49 942
Total = (A) - (B)	89 874 315	49 505 290	46 773 844	92 605 761

NOTE N°2 Les autres placements (suite)

Art.423-9 (règlement ANC n°2015-11)

	Montant brut 2020	Provisions au 01/01/2020	Dotations amortissements et dépréciations 2020	Reprises sur dépréciations 2020	Amort. Et dépréciations cumulés 2020	Montant net 2020	Montant net 2019
Placements							
Actions	6 430 013	1 961	95 436	94 001	3 396	6 426 617	6 062 967
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 990 838	0	0	0	0	6 990 838	7 661 005
Parts d'autres OPCVM	1 933 446	6 830	13 323	4 477	23 566	1 909 879	1 753 462
Parts de FCPR et SCR	1 149 396	2 868	1 414	2	4 280	1 145 117	872 154
Obligations	55 320 850	18 707	22	29	18 700	55 302 150	55 154 877
Titres de créances négociables et autres titres à revenu fixe	112 000	0	0	0	0	112 000	770 910
Avances	45 132	0	0	0	0	45 132	56 905
Prêts	6 400	7 890	0	0	0	6 400	7 200
Autres dépôts	6 392 627	0	0	0	0	6 392 627	4 762 930
Sous-total	78 380 703	38 256	110 195	98 509	49 942	78 330 761	77 102 411
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte							
Placements immobiliers	978 013	0	0	0	0	978 013	882 011
Actions	15 601	0	0	0	0	15 601	9 859
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	960 088	0	0	0	0	960 088	812 852
Parts d'autres OPCVM	10 315 154	0	0	0	0	10 315 154	9 486 057
Obligations	2 005 667	0	0	0	0	2 005 667	1 580 748
Espèces	476	0	0	0	0	476	378
Sous-total	14 275 000	0	0	0	0	14 275 000	12 771 905
Total	92 655 703	38 256	110 195	98 509	49 942	92 605 761	89 874 315

NOTE N°3a Les participations

Montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

12

Art.A.423-39 (règlement ANC n°2015-11)

	Siège social	Part du capital détenu 31.12.20	Capitaux propres hors résultat 31.12.20	Résultat 2020
INTERNATIONAL CRÉDIT MUTUEL LIFE SA	Luxembourg	0,012231 %	30 908	2 598
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM SA	Bruxelles	0,000001 %	229 484	7 604
PARTNERS ASSURANCES SA	Auderghem	0,000128 %	27 344	19
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	Valence	0,030447 %	51 804	4 167

Entreprises dont l'entreprise d'assurance est indéfiniment responsable

	Siège social	Forme juridique
SCI ACM	Strasbourg	Société civile immobilière
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	Paris	Société civile immobilière
SCI ACM COTENTIN	Paris	Société civile immobilière
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	Paris	Société civile immobilière
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	Paris	Société civile immobilière
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	Paris	Société civile immobilière
SCI BATIPART GENTILLY	Paris	Société civile immobilière
SCI BATIPART PIGALLE	Paris	Société civile immobilière
SCI BIV MALAKOFF	Paris	Société civile immobilière
SCI DU 9 RUE DES CUIRASSIERS	Paris	Société civile immobilière
SCI DU 15 RUE DES CUIRASSIERS	Paris	Société civile immobilière
SCI FLI	Paris	Société civile immobilière
SCI FREY RETAIL VILLEBON	Paris	Société civile immobilière
SCI GPINVEST 7	Paris	Société civile immobilière
SCI MPA	Paris	Société civile immobilière
SCI N2 BATIGNOLLES	Paris	Société civile immobilière
SCI PERENNITE PIERRE	Paris	Société civile immobilière
SCI PLEYEL R2	Paris	Société civile immobilière
SCI THOMAS EDISON	Paris	Société civile immobilière
GIE ACM	Strasbourg	Groupement d'intérêt économique

NOTE N°3b Tableau des filiales et participations

Art.423-39 (règlement ANC n°2015-11) & Code Com. Art R.123-197-2

Montants au 31/12/2020 sauf information contraire	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	
				Exercice 2020	
				Brute	Nette

A) Renseignements détaillés sur les titres dont la valeur brute excède 1 % du capital social de ACM VIE SA (7 784 K€)

1. Filiales (détenues à plus de 50 %)

Foncière Masséna (Paris)	91 431	523 062	90,3 %	529 981	529 981
Immobilière ACM (Strasbourg)	23 879	2 445	80,0 %	21 065	21 065
LFP Grands Vignobles De France (Paris)	* 22 822	* 304	57,7 %	13 138	13 138
LFP Opsis Assurance (Paris)	* 40 397	* 15 077	51,6 %	22 361	22 361
OPCI ACM Loisirs (Paris)	* 72 965	* 1 469	100,0 %	45 794	45 794
OPCI ACM Tour First (Puteaux)	* 73 913	* 4 624	100,0 %	73 744	73 744
SCI ACM (Strasbourg)	1 510 496	196 298	69,3 %	1 202 219	1 202 219
SCI ACM Provence La Fayette (Paris)	12	2 026	85,0 %	37 114	37 114
SCI ACM Saint Augustin (Paris)	4	39 429	83,3 %	84 685	84 685
SCI ACM Tombe Issoire (Paris)	2 141	- 1 217	100,0 %	8 214	8 214
SCI ACM 14 rue de Londres (Paris)	3	1 790	85,0 %	21 488	21 488
SCI Pérennité Pierre (Paris)	* 300 140	* 65 802	97,5 %	415 294	415 294

2. Participations (détenues entre 5 et 50 %)

Ardian Holding (Paris)	* 83 187	* 366 897	15,7 %	91 988	91 988
Areef (Luxembourg)	* 437 919	* 228 019	10,8 %	39 517	39 517
Certivia (Paris)	* 90 273	* - 3 418	10,0 %	8 119	8 119
Covivio (Metz)	* 261 660	* 12 096 683	7,7 %	512 547	512 547
Covivio Hotels (Paris)	* 484 147	* 3 001 986	7,7 %	232 339	232 339
Francis First JV SAS (Paris)	* 6 829	* 61 467	26,5 %	18 968	18 968
Imocominvest 2 (Paris)	* 117 284	* 5 099	12,0 %	13 575	13 575
Imocominvest 3 (Paris)	* 159 307	* 5 246	5,7 %	8 889	8 889
Lagune International SA (Luxembourg)	* 2 600	* 266 434	25,3 %	58 278	58 278
LF Opsis Patrimoine Assurances (Paris)	* 114 113	nc.	39,0 %	44 034	44 034
LF Opsis Patrimoine Partenaires (Paris)	* 70 312	nc.	28,8 %	18 641	18 641
Montebello Domaines (Mareuil-sur-Aÿ)	* 67 004	* 192 788	20,0 %	42 368	42 368
NEIF II (Luxembourg)	* 527 000	* 40 592	8,5 %	45 000	45 000
OPCI B2 Hotel Invest (Paris)	* 324 696	* 2 378	8,0 %	20 471	20 471
OPCI EDJ (Paris)	* 326 756	* 10 524	50,0 %	168 406	168 406
OPCI High Street Retail (Paris)	* 100 491	* 1 400	10,0 %	12 086	12 086
OPCI LF Résidences Seniors (Paris)	* 137 703	* 459	11,8 %	17 587	17 587
OPCI LFP IMMO SR (Paris)	* 162 220	* 362	17,0 %	23 108	23 108
OPCI LFP IMMO SR 2 (Paris)	* 222 216	* 54	10,5 %	20 600	20 600
OPCI Multimarket (Paris)	* 171 106	* 83	22,0 %	31 787	31 787
OPCI Shopping Property Fund 2 (Issy Les)	* 256 680	* 702	10,5 %	27 701	27 701
OPCI Silverstone (Paris)	* 87 021	* 78	19,6 %	16 422	16 422
OPCI Sunlight (Paris)	* 98 490	* 1 415	12,8 %	10 103	10 103
OPCI Vivashops (Paris)	* 150 611	* 91	15,3 %	20 678	20 678
SCA PEVAV (Luxembourg)	* 74 305	* - 4 823	11,1 %	21 408	21 408
SCI ACM Cotentin (Paris)	10 669	47 445	35,3 %	41 000	41 000
SCI Batignolles (Paris)	6	10 461	50,0 %	8 002	8 002
SCI Frey Retail Villebon (Bezannes)	6 162	33 071	47,5 %	17 537	17 537
SCI GPINVEST 7 (Paris)	* 107 776	* - 31	34,0 %	42 105	42 105
SCI MPA (Paris)	* 13 000	* 241 989	50,0 %	135 685	135 685
SCI Thomas Edison (Paris)	* 253 000	* 8 696	45,3 %	62 975	62 975
SCI du 15 rue des Cuirassiers (Paris)	159	- 4 430	49,9 %	19 743	19 743
SPPICAV Euler Hermes (Paris)	* 240 005	* 7 324	10,0 %	13 766	13 766
Waylon Berlin (Luxembourg)	* 14	* 78 922	20,0 %	14 489	14 489

B) Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital social de ACM VIE SA (7

Participations françaises				31 232	24 790
Participations étrangères				0	0

Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (ou PNB)	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
87 835		48 009	29 851	0	
0		0	- 8	0	
0		* 0	* -26	0	* Données 2019
0		* 962	* 888	0	* Données 2019
62 214		* 0	* 1 469	1 469	* Données 2019
68 000		* 0	* 9 418	4 616	* Données 2019
0		73 545	24 414	33 550	
4 534		4 859	1 936	0	
45 417		9 456	2 427	0	
87 632		27	- 1 874	0	
14 280		3 534	1 787	0	
0		* 0	* 12 462	12 275	* Données 2019
0		* 521 535	* 163 572	0	* Données 2019
0		* 18 916	* 129 752	6 929	* Données 2019
0		* 0	* - 1 782	353	* Données 2019
0		* 961 320	* 746 987	31 798	* Données 2019
0		* 245 418	* 352 262	14 512	* Données 2019
20 233		* 0	* 5 341	0	* Données 2019
0		* 12 133	* 8 088	679	* Données 2019
0		* 10 271	* 8 812	405	* Données 2019
42 925		* 48 524	* 28 441	6 696	* Données 2019
0		* 0	* 2 542	52	* Données 2019
0		* 0	* 1 565	9	* Données 2019
0		* 33 482	* 2 031	0	* Données 2019
0		* 49 859	* 40 737	1 409	* Données 2019
0		* 0	* 111 806	1 151	* Données 2019
750		* 0	* 9 469	5 045	* Données 2019
4 969		* 0	* 2 603	0	* Données 2019
0		* 2 151	* 1 390	172	* Données 2019
0		* 740	* 5 599	1 295	* Données 2019
0		* 0	* 5 489	754	* Données 2019
0		* 0	* 7 894	2 334	* Données 2019
0		* 0	* 14 765	1 284	* Données 2019
989		* 0	* - 196	0	* Données 2019
0		* 0	* 5 625	325	* Données 2019
0		* 0	* 8 218	863	* Données 2019
0		* 13 041	* - 4 044	0	* Données 2019
0		0	3 313	0	
49 834		0	221	0	
17 170		8 557	2 312	1 326	
47 312		* 0	* - 31	0	* Données 30 au juin 2020
0		* 10 315	* 5 439	4 872	* Données 2019
51 525		* 13 518	* 8 656	3 917	* Données 2019
0		3 253	- 998	553	
0		* 9 010	* 7 278	731	* Données 2019
0		* 4 600	* 6 564	0	* Données 2019
0				2 439	
0				0	

NOTE N°4a L'état récapitulatif des placements et IFT (récapitulation générale)

Art.423-13 (règlement ANC n°2015-11)

	Valeur brute Bilan 2020	Valeur nette Bilan 2020	Valeur de réalisation Bilan 2020	Valeur brute Bilan 2019	Valeur nette Bilan 2019	Valeur de réalisation Bilan 2019
I. Placements (récapitulation par nature)						
1. Placements immobiliers (y compris en cours)	4 265 911	4 230 543	5 240 251	3 980 943	3 946 094	4 952 489
2. Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	7 309 707	7 305 966	10 617 089	6 816 271	6 813 942	10 639 515
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)	3 082 842	3 071 733	3 616 115	2 643 204	2 633 506	3 130 986
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 990 838	6 973 852	7 056 615	7 661 005	7 652 859	7 757 285
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	59 964 813	59 860 851	66 478 735	61 555 158	61 552 606	67 608 005
7. Autres prêts et effets assimilés	51 532	51 532	51 532	64 106	64 106	64 106
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnement en espèces, et autres placements	6 392 627	6 392 627	6 391 289	4 762 930	4 762 930	4 762 523
Sous-total (lignes 1 à 9)	88 058 270	87 887 105	99 451 625	87 483 617	87 426 044	98 914 909
* Dont placements effectués dans l'OCDE	87 650 769	87 479 485	99 021 182	87 394 083	87 336 455	98 819 361
* Dont placements effectués hors OCDE	407 501	407 621	430 443	89 533	89 589	95 549
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	14 274 524	14 274 524	14 274 524	12 771 526	12 771 526	12 771 526
a) Placements immobiliers	978 013	978 013	978 013	882 011	882 011	882 011
b) Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	15 601	15 601	15 601	9 859	9 859	9 859
c) OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	960 088	960 088	960 088	812 852	812 852	812 852
d) Autres OPCVM	10 315 154	10 315 154	10 315 154	9 486 057	9 486 057	9 486 057
e) Obligations et autres titres à revenu fixe	2 005 667	2 005 667	2 005 667	1 580 748	1 580 748	1 580 748
11. Autres IFT	0	0	0	- 5 663	- 10 405	- 10 121
b) stratégies de rendement	0	0	0	- 12 518	- 11 112	- 10 124
c) autres opérations	0	0	0	6 855	706	3
Total des placements et IFT (lignes 1 à 11)	102 332 794	102 161 629	113 726 149	100 249 480	100 187 164	111 676 314
1. Dont :						
1-1. placements évalués selon l'art. R.343-9 du Code des assurances et IFT rattachés	57 339 255	57 238 272	63 696 314	56 701 039	56 705 202	62 554 833
1-2. placements évalués selon l'art. R.343-10 du Code des assurances et IFT rattachés	30 776 849	30 704 001	35 808 107	30 782 578	30 720 841	36 360 077
1-3. placements évalués selon l'art. R.343-13 du Code des assurances et IFT rattachés	14 274 524	14 274 524	14 274 524	12 771 526	12 771 526	12 771 526
1-4. placements évalués selon l'art. R.343-11 du Code des assurances et IFT rattachés	- 57 834	- 55 168	- 52 796	- 5 663	- 10 405	- 10 121
2. Dont, pour les entreprises visées à l'art. L.310-1 du Code des assurances	102 332 794	102 161 629	113 726 149	100 249 480	100 187 164	111 676 314
2-1. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	99 717 351	99 529 322	110 707 811	97 462 442	97 388 112	108 470 143
2-4. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurances cantonnées	2 615 443	2 632 307	3 018 338	2 525 819	2 542 566	2 904 233
2-5. autres affectations ou sans affectation				261 220	256 486	301 938
3. Dont, pour les entreprises visées à l'art. L.310-1-1 du Code des assurances						
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques	823 675	823 675	823 675	916 576	916 576	916 576
III. Valeur appartenant à des institutions de prévoyance						
Détail des terrains et constructions						
Immeubles d'exploitation						
Autres immobilisations	5 243 924	5 208 556	6 218 264	4 862 954	4 828 105	5 834 500
* Dont droits réels	72 389	55 376	88 232	74 294	57 999	88 778
* Dont parts de sociétés immobilières ou foncières	5 171 535	5 153 181	6 130 032	4 788 660	4 770 106	5 745 722
Total	5 243 924	5 208 556	6 218 264	4 862 954	4 828 105	5 834 500
IV. Rapprochement avec les lignes 3 et 4 à l'actif du bilan						
Récapitulation des placements par nature		102 161 629			100 187 164	
Retraitement des IFT		55 168			11 888	
Différences sur prix de remboursement à percevoir		- 545 958			- 572 226	
Amortissement des différences sur prix de remboursement		634 134			554 843	
Soldes bancaires comptabilisés au sein des placements en unités de compte		476			378	
Total des lignes 3 et 4 à l'actif du bilan		102 305 449			100 182 047	

NOTE N°4b

L'état récapitulatif des placements et IFT (cantons légaux avec comptabilité auxiliaire d'affectation)

Art.423-13 (règlement ANC n°2015-11)

	Valeur brute Bilan 2020	Valeur nette Bilan 2020	Valeur de réalisation Bilan 2020	Valeur brute Bilan 2019	Valeur nette Bilan 2019	Valeur de réalisation Bilan 2019
I. Placements et IFT						
1. Placements immobiliers (dont en cours)	204 707	197 982	250 309	195 189	187 955	240 718
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	183 447	181 239	231 501	168 764	167 528	225 257
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	86 280	86 134	101 408	65 637	65 491	77 295
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	188 991	188 971	190 288	154 424	154 424	156 277
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 861 162	1 887 126	2 153 978	1 849 586	1 874 949	2 112 987
Sous total (lignes 1 à 9)	2 524 588	2 541 452	2 927 483	2 433 598	2 450 347	2 812 534
<i>* Dont placements effectués dans l'OCDE</i>	<i>2 513 766</i>	<i>2 530 625</i>	<i>2 916 112</i>	<i>2 429 757</i>	<i>2 446 501</i>	<i>2 808 309</i>
<i>* Dont placements effectués hors OCDE</i>	<i>10 822</i>	<i>10 827</i>	<i>11 371</i>	<i>3 842</i>	<i>3 846</i>	<i>4 225</i>
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	90 855	90 855	90 855	95 955	95 955	95 955
d) Autres OPCVM	90 855	90 855	90 855	95 955	95 955	95 955
11. Autres IFT						
Total des placements et des IFT (lignes 1 à 11)	2 615 443	2 632 307	3 018 338	2 529 554	2 546 302	2 908 489
Dont :						
1-1. placements évalués selon l'art. R.343-9 du Code des assurances et IFT rattachés	1 813 147	1 838 807	2 101 348	1 796 081	1 821 176	2 054 063
1-2. placements évalués selon l'art. R.343-10 du Code des assurances et IFT rattachés	711 441	702 645	826 135	637 517	629 171	758 471
1-3. placements évalués selon l'art. R.343-13 du Code des assurances et IFT rattachés	90 855	90 855	90 855	95 955	95 955	95 955

NOTE N°5

Les créances et les dettes

Art.423-16 (règlement ANC n°2015-11)	Durée résiduelle jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	43 378			43 378
Primes restant à émettre	29 965			29 965
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	13 413			13 413
Créances nées d'opérations de réassurance	593			593
Autres créances	338 089			338 089
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	156 232			156 232
Débiteurs divers	181 857			181 857
Total Créances	382 060			382 060

Art.423-16 (règlement ANC n°2015-11)	Durée résiduelle jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes subordonnées		250 000	550 000	800 000
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	62 295			62 295
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 464			1 464
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	2			2
Dettes envers des établissements de crédit	50			50
Autres dettes	7 908 884			7 908 884
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	7 790 726			7 790 726
État, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	24 062			24 062
Créanciers divers	94 095			94 095
Total Dettes	7 972 695	250 000	550 000	8 772 695

NOTE N°6 Les placements, créances et dettes avec les entreprises liées ou avec lien de participation

Art.423-17 (règlement ANC n°2015-11)

	Bilan 2020 Entreprises liées	Bilan 2020 Entreprises avec lien de participation	Bilan 2020 Total	Bilan 2019 Entreprises liées	Bilan 2019 Entreprises avec lien de participation	Bilan 2019 Total
Avoirs et créances sur les entreprises du groupe						
Capital souscrit non appelé						
Terrains et constructions	2 232 635	720 896	2 953 531	1 993 725	614 731	2 608 456
* Dont avances et prêts	267 796	235 706	503 502	304 379	183 830	488 209
Placements	4 544 279	924 866	5 469 145	5 565 346	796 292	6 361 638
* Dont actions, autres titres à revenu variable	12	879 337	879 349	212	750 763	750 975
* Dont obligations, TCN, autres titres à revenu fixe	4 544 267	45 529	4 589 796	5 565 134	45 529	5 610 663
Placements des contrats en unités de compte	244 380	-	244 380	488 293		488 293
Créances nées d'opérations de réassurance	322		322	341		341
Débiteurs divers	225 804	1 848	227 651	188 188	2 031	190 219
Comptes courants	98 214	-	98 214	97 799		97 799
Intérêts et loyers acquis non échus	41 994	-	41 994	44 105		44 105
Comptes de régularisation - Actif						
Total	7 387 627	1 647 610	9 035 237	8 377 797	1 413 055	9 790 852

Art.423-17 (règlement ANC n°2015-11)

	Bilan 2020 Entreprises liées	Bilan 2020 Entreprises avec lien de participation	Bilan 2020 Total	Bilan 2019 Entreprises liées	Bilan 2019 Entreprises avec lien de participation	Bilan 2019 Total
Dettes et engagements envers les entreprises du groupe						
Passifs subordonnés	500 000	150 000	650 000	500 000	150 000	650 000
Provisions techniques brutes	1 399		1 399	1 310		1 310
* Dont provisions d'assurance vie	1 399		1 399	1 310		1 310
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0		0	10 730		10 730
* Dont envers les intermédiaires d'assurances				10 730		10 730
Dettes nées d'opérations de réassurance						
Emprunts obligataires						
Dettes envers les établissements de crédit	50		50	39		39
Autres dettes	68 534	3 991	72 526	83 890	3 991	87 881
Comptes de régularisation - Passif						
Total	569 983	153 991	723 975	595 969	153 991	749 960

NOTE N°7 La variation des capitaux propres

Composition du capital social

Art.423-18 (règlement ANC n°2015-11)	Nombre	Valeur nominale	Étendue des droits du détenteur	Créées dans l'exercice
Actions de capital	48 648 212	16,00	Actions ordinaires	0

Ventilation et Variation des Capitaux Propres

Art.423-19 (règlement ANC n°2015-11)	2019	Affect. du résultat 2019	Autres mouvements 2020	2020
Capital social	778 371			778 371
Prime d'émission	501 753			501 753
Prime de fusion	1 112 860			1 112 860
Réserve légale	77 837			77 837
Réserve statutaire	8 159			8 159
Réserve pour fonds de garantie des assurés	16 400	2 409		18 809
Réserve de capitalisation	415 385		38 484	453 868
Report à nouveau	1 833 444	465 717		2 299 161
Résultat de l'exercice	468 126	- 468 126	407 870	407 870
Total des capitaux propres	5 212 335	0	446 353	5 658 689
Dividendes en numéraire		0		

Actionnariat au 31/12/2020

	Adresse	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg	48 648 061	99,9997 %
Actionnaires divers (moins de 5 %)		151	0,0003 %
Total		48 648 212	100 %

NOTE N°8 Les passifs subordonnés

Art.423-21 (règlement ANC n°2015-11)	TSR 2014	PRET 2015	PRET 2016	PRET 2019
Nature	Titre subordonné remboursable	Prêt subordonné	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Date d'émission	4 juin 2014	4 décembre 2015	23 mars 2016	18 décembre 2019
ISIN	FR0011947720	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cotation	Euronext Paris	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro
Montant	150 000	100 000	50 000	500 000
Nombre de titres	1 500	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nominal	100	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	4,625 %	3,85 %	3,65 %	1,817 %
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	800	0	0	0
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026	Remboursement au pair le 18 décembre 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant	Néant

NOTE N°9

Provisions pour sinistres (non-vie) et autres provisions techniques (non-vie)

Art.423-23 1).(règlement ANC n°2015-11)

	2020	2019
Provisions pour sinistres (passif ligne - 3d)		
Affaires directes	121 793	108 870
Provisions pour sinistres à payer	121 793	108 870
Prévisions de recours à encaisser	0	0
Acceptations	0	0
Total	121 793	108 870

Art.423-24 (règlement ANC n°2015-11)

	2020	2019
Autres provisions techniques (passif ligne - 3i)		
Affaires directes	63 844	63 211
Provisions pour risques croissants	60 249	59 363
Provisions mathématiques de rentes	3 595	3 848
Provisions pour risques en cours		
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques		
Autres provisions techniques	0	0
Acceptations	0	0
Total	63 844	63 211

NOTE N°10

Liquidation des provisions de sinistres (non-vie)

Art.423-23 2) (règlement ANC n°2015-11)

	2020	2019
Provisions pour sinistres à l'ouverture	108 870	97 490
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	28 839	32 461
Provisions de sinistres au 31/12 sur exercices antérieurs	70 969	61 052
Boni / Mali	9 062	3 978

NOTE N°11 Ventilation des provisions techniques

Art.423-24 (règlement ANC n°2015-11)

	Total Passif au 31/12/2020	Dont PERP	Dont L.441
Provisions d'assurance vie	67 760 343	705 716	1 806 555
dont PM des rentes en cours de constitution - engagements libellés en euros	1 463 721	633 462	0
dont PM des rentes en cours de service - engagements libellés en euros	678 769	72 253	0
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 209 124	90 419	0
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	5 307 613	19 754	0
dont provision pour participation aux bénéfices de l'année	129 451	0	0
dont provision pour participation aux excédents	5 050 572	19 041	0
Réserve de capitalisation des PERP	2 103	2 103	0
Provisions techniques spéciales (incluses dans les provisions d'assurance vie)	1 773 476	0	1 773 476
Provisions techniques spéciales complémentaires (incluses dans les provisions d'assurance-vie)	33 079	0	33 079

La réserve de capitalisation est classée en capitaux propres conformément à l'article 19 du décret n°2015-513 du 7 mai 2015. Par exception, la réserve de capitalisation du PERP est classée en provisions techniques, tel que préconisé par le règlement ANC n°2015-11.

NOTE N°12 Les comptes de régularisation et provisions pour risques et charges

Art.A.423-25 (règlement ANC n°2015-11)	Bilan 2020 Actif	Bilan 2019 Actif
Actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété	0	0
Comptes de régularisation actif		
Intérêts acquis non échus	688 351	748 570
Différences sur prix de remboursement à percevoir	548 623	572 226
Autres	29 770	27 255
Total régularisation actif	1 266 745	1 348 051
Primes de remboursement d'emprunt non amorti	0	0

Art.A.423-25 (règlement ANC n°2015-11)	Bilan 2020 Passif	Bilan 2019 Passif
Comptes de régularisation passif		
Amortissement des différences sur prix de remboursement	636 799	556 325
Autres	74 766	14 109
Total régularisation passif	711 567	570 436
Charges à payer rattachées aux dettes		
Provisions pour risques et charges		
Autres provisions	3 382	4 747
Total provisions pour risques et charges	3 382	4 747

Variation des provisions pour risques et charges	Montant à l'ouverture de l'exercice	Reprise		Dotation	Montant à la clôture de l'exercice
		utilisée	non utilisée		
Autres provisions	4 747	1 432		67	3 382
Total	4 747	1 432	0	67	3 382

NOTE N°13 Les avoirs et engagements par devise

Art.423-25 5 (règlement ANC n°2015-11)	Bilan 2020 Actif	Bilan 2020 Passif	Bilan 2020 Écart de conversion	Bilan 2019 Actif	Bilan 2019 Passif	Bilan 2019 Écart de conversion
Avoirs et engagements par devise (converties en milliers d'euro)						
Livre Britannique GBP	40 314	1		42 600	1	
Franc Suisse CHF	36 734	4 773		36 168	5 374	
Dollar Américain USD	438 396	2		325 863	2	
Yen JPY	335 595			405		
Autres monnaies	394	1 239		418	1 545	
Total	851 432	6 015	0	405 454	6 922	0

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

NOTE N°14 Les engagements hors bilan

Art.423-26 (règlement ANC n°2015-11)	Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total 2020	Total 2019
Engagements reçus						
Garantie de différentiel de taux (CAP - CDS)						850 000
Garantie de différentiel de taux de change (CCS)			317 886		317 886	
Ligne de financement à court terme		220 000			220 000	320 000
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs			5 029	1 198	6 227	6 035
Engagements reçus sur Reverse Repo et Swap				6 387 166	6 387 166	4 789 226
Total	0	220 000	322 915	6 388 363	6 931 279	5 965 262

	Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total 2020	Total 2019
Engagements donnés						
Engagements d'achat de titre				3 422 714	3 422 714	3 094 366
Valeurs nanties en garantie d'opérations de réassurance				11	11	114
Engagements à l'égard des tiers du GIE ACM		31 817			31 817	29 665
Engagements Mécénat				100	100	600
Autres engagements à terme			317 886		317 886	27 886
Autres engagements				128 831	128 831	127 959
Total	0	31 817	317 886	3 551 656	3 901 359	3 280 590

B. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE RÉSULTAT

NOTE N°15 Produits et charges des placements

Art.423-27 (règlement ANC n°2015-11)

	Entreprises liées 2020	Autres 2020	Total 2020	Entreprises liées 2019	Autres 2019	Total 2019
Produits et charges des placements						
Revenus des participations		46 311	46 311		328 714	328 714
Revenus des placements immobiliers	38 741	89 226	127 967	21 285	106 079	127 364
Revenus des autres placements	106 620	1 724 932	1 831 553	98 687	1 625 444	1 724 131
Total	145 361	1 860 469	2 005 831	119 972	2 060 237	2 180 209
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	3 561	41 618	45 179	1 889	43 392	45 281

Autres produits et charges des placements	Total 2020	Total 2019
Autres produits des placements	296 573	537 865
Autres charges des placements	307 883	327 529

Notes relatives aux comptes de résultat

38

NOTE N°16

Compte de résultat par catégorie – Opérations Vie

	Contrats de capi. primes uniques	Contrats indiv. ass. temporaire décès	Contrats indiv. autres primes uniques	Contrats indiv. autres primes périodiques	Contrats coll. d'ass. en cas de décès	Contrats coll. d'ass. en cas de vie	Assurance vie ou capi. en UC à primes uniques	Contrats coll.	PERP	Acceptations	TOTAL GÉNÉRAL
	(cat 1)	(cat 3)	(cat 4)	(cat 5)	(cat 6)	(cat 7)	(cat 8)	(cat 10)	(cat 11)	(cat 19)	
Art.423-28 (règlement ANC n°2015-11)											
1. Primes	20 173	218 532	2 473 272	85 984	1 159 307	71 681	1 649 076	79 373	66 153	371	5 823 925
2. Charges des prestations	115 933	77 043	3 513 586	39 711	395 110	54 479	520 809	38 900	113 992	37	4 869 794
3. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	- 88 621	- 407	- 1 134 457	53 691	87 806	18 887	1 496 432	72 962	- 47 276	86	458 951
4. Ajustement ACAV	0	0	0	0	0	0	422 069	0	3 526		425 663
A. Solde de souscription	- 7 139	141 895	94 142	- 7 419	676 391	- 1 685	53 904	- 32 489	2 962	247	920 843
5. Frais d'acquisition	148	73 541	36 066	16 916	439 186	1 029	10 337	67	907	0	578 198
6. Autres charges de gestion nettes	3 319	21 705	235 367	2 724	58 255	2 170	169 675	1 964	4 688	7	499 877
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	3 468	95 245	271 433	19 640	497 441	3 199	180 013	2 031	5 596	7	1 078 074
7. Produit net des placements	22 611	6 306	1 567 636	11 452	29 054	23 201	174 187	38 495	16 024	34	1 889 030
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	3 280	5 503	1 188 270	19 342	0	6 289	85	32 477	9 166		1 264 412
C. Solde financier	19 332	803	379 367	- 7 890	29 054	16 912	174 101	6 018	6 858	34	624 618
9. Primes cédées		82	0	32	2 431	0	0	0	0		2 545
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations		0	0	0	237	0	0	0	0		237
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		0	0	0	4	0	0	0	0		4
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats		0	0	0	0	0	0	0	0		0
13. Commissions reçues des réassureurs		0	0	0	156	0	0	0	0		156
D. Solde de réassurance	0	- 82	0	- 32	- 2 034	0	0	0	0	0	- 2 148
Résultat technique	8 725	47 371	202 076	- 34 982	205 970	12 029	47 992	- 28 502	4 224	275	465 238
Hors-compte											
14. Montants des rachats	92 449	- 308	2 457 041	5 206	0	51 761	334 968	1 674	94 631	0	3 037 423
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	589	0	51 628	23	0	2 475		32 477	0	0	87 193
16. Provisions techniques brutes à la clôture	980 178	273 373	67 955 686	496 433	1 272 352	1 005 751	14 116 416	1 806 703	818 646	1 405	88 729 232
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 065 825	265 816	68 492 524	426 616	1 187 170	984 715	12 619 870	1 701 201	856 445	1 319	87 603 942

NOTE N°16

Compte de résultat par catégorie – Opérations Non-Vie

Art.423-28 (règlement ANC n°2015-11)	Dommages corporels. contrats individuels (cat 20)	Dommages corporels. contrats collectifs (cat 21)	TOTAL GÉNÉRAL
1. Primes acquises	8 210	79 657	87 867
1a. Primes	8 214	79 573	87 787
1b. Variation des primes non acquises	4	- 84	- 80
2. Charges des prestations	5 974	43 169	49 142
2a. Prestations et frais payés	4 066	32 109	36 175
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	1 908	11 059	12 967
A. Solde de souscription	2 236	36 488	38 724
5. Frais d'acquisition	1 242	42 769	44 011
6. Autres charges de gestion nettes	329	2 340	2 670
B. Charges d'acquisition	1 571	45 110	46 681
7. Produit net des placements	1 317	12 319	13 636
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	0	0	0
C. Solde financier	1 317	12 319	13 636
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	923	122	1 045
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	662	45	707
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	276	43	319
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats			
13. Commissions reçues des réassureurs	190	17	206
D. Solde de réassurance	205	- 18	187
Résultat technique	2 187	3 680	5 867
Hors-compte			
14. Provisions pour PNA et REC (clôture)	0	0	0
15. Provisions pour PNA et REC (ouverture)	0	0	0
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	0	0	0
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	0	0	0
18. Autres provisions techniques (clôture)	0	0	0
19. Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	0

NOTE N°17 Charges de personnel et mouvements de portefeuille

Art.423-30 1) et 4) (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Charges de personnel	0	0
Entrées de portefeuille	499 243	137 537
Sinistres	499 243	137 537
Sorties de portefeuille	500 605	137 508
Sinistres	500 605	137 508

NOTE N°18 Commissions

Art.423-30 2) (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Commissions d'acquisition	588 477	571 401
Commissions d'administration	358 706	347 233
Commissions de gestion des sinistres	1 984	1 899
Total	949 167	920 533

NOTE N°19 Ventilation des frais généraux

	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Frais de gestion des sinistres	Frais de gestion des placements	Autres charges techniques	Total des frais
Transfert frais GIE	23 918	63 470	20 792	8 126	22 776	139 083
Frais directement imputés	6 119	2 092	2 253	28	25 044	35 537
Commissions	588 477	358 706	1 984	0	0	949 167
Sous total classe 9	618 514	424 268	25 029	8 154	47 820	1 123 786
Dotation aux amortissements	3 694					3 694
Sous total autres charges	3 694	0	0	0	0	3 694
Total charges 2020	622 209	424 268	25 029	8 154	47 820	1 127 480
Total charges 2019	603 108	403 148	25 704	8 352	49 867	1 090 179

Les frais généraux sont comptabilisés par nature sur des comptes de classe 9. Ils sont ensuite ventilés via un processus de répartition basé sur la comptabilité analytique en charges par destination (acquisition, administration, gestion de sinistres, gestion des placements et autres charges techniques) et transférés sur les comptes de classe 6 respectifs.

NOTE N°20 Ventilation des primes émises sur affaires directes

Art.423-30 3 (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Primes brutes émises Vie	5 823 554	6 974 727
* Assurance directe en France	5 823 489	6 974 658
* Assurance directe U.E. hors France	66	68
Primes acceptées Vie	371	422
Primes brutes émises Non-Vie	87 787	89 187
* Assurance directe en France	87 787	89 187
* Assurance directe U.E. hors France		
Total	5 911 712	7 064 336

NOTE N°21 Charge fiscale

Art.423-33/34 (règlement ANC n°2015-11)	2020	Relatif aux opérations ordinaires	Relatif aux opérations exceptionnelles	2019
Impôt sur les bénéfices	183 450	181 892	3 065	240 529
Au taux normal	180 879	177 911	2 967	225 949
Au taux de 28 %	140	140		140
Au taux de 15 %	63	63		673
Contribution sociale sur les bénéfices (CSB) 3,3 %	5 951	7 360	98	7 458
Impôt exercice antérieur	- 79	- 79		- 4
Redressement fiscal				9 442
Crédits d'impôt (mécénat, revenus de source étrangère, famille, apprentissage)	- 3 785	- 3 785		- 5 121
IS Espagne				1 962
Taxe sur les excédents de provision	281	281		258
Dotations aux provisions dans l'exercice	0	0	0	0
Reprises sur provisions des exercices antérieurs	0	0	0	0
Total	183 450	181 892	3 065	240 529

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale avec sa société mère, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

NOTE N°22 Produits et charges non techniques

Art.A.423-35 (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Produits non techniques	19 716	4 118
* Effet IS sur réserve de capitalisation PV R.343-9	19 667	4 080
* Autres	48	38
Charges non techniques	810	1 603
* Effet IS sur réserve de capitalisation MV R.343-9	807	1 601
* Autres charges non techniques	2	3
Solde	18 906	2 514

NOTE N°23 Résultat exceptionnel

Art.423-35 (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Produits exceptionnels	1 919	8 808
* Reprise provisions pour impôts	1 432	261
* Reprise provisions pour risque contentieux	363	525
* Transfert de portefeuille de la succursale	0	7 913
* Autres produits exceptionnels	124	110
Charges exceptionnelles	11 492	1 976
* Dotation aux provisions pour redressement fiscal	0	20
* Dotation aux provisions pour risque contentieux	430	1 566
* Autres charges exceptionnelles	11 062	390
<i>dont contribution fonds de solidarité COVID-19</i>	<i>7 950</i>	
Solde	- 9 572	6 832

NOTE N°24 Variation des provisions techniques d'assurance-vie

Art.423-29 1 (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Charges des provisions d'assurance vie	- 1 615 989	620 015
Intérêts techniques et participation aux bénéfices incorporée directement	85 799	94 648
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	589 593	634 604
Transferts de provisions	0	798
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	- 940 597	1 350 065

NOTE N°25 Participation aux résultats techniques et financiers

Art. 423-29 2) (règlement ANC n°2015-11)	2016	2017	2018	2019	2020
Participation aux résultats totale					
* Participation attribuée à des contrats (intérêts techniques)	738 590	1 098 670	1 142 277	921 168	271 653
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	923 865	505 022	329 561	638 954	992 782
Total	1 662 456	1 603 693	1 471 838	1 560 122	1 264 435
Participation aux résultats des contrats relevant des catégories mentionnée (A.132-10) du Code des assurances					
* Provisions mathématiques moyennes	57 742 622	58 805 674	59 574 790	61 261 906	62 464 984
* Montant minimal de la participation aux résultats	1 542 761	1 533 806	1 409 159	1 508 076	1 218 684
* Montant effectif de la participation aux résultats	1 612 835	1 548 580	1 414 942	1 512 491	1 222 707
<i>dont :</i>					
- Participations attribuée à des contrats (intérêts techniques)	693 459	1 047 976	1 079 268	876 180	230 525
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	919 376	500 604	335 674	636 311	992 182

NOTE N°26 Rémunération

Art.423-40 (règlement ANC n°2015-11)

Au cours de l'exercice, la société n'a pas eu de salariés.

Aucun membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'entité n'est rémunéré pour ses fonctions exercées dans cette entité.

Aucun engagement financier ou d'une autre nature n'est pris à l'égard des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance dans cette entité.

NOTE N°27 Consolidation

Art.423-39 (règlement ANC n°2015-11) & Art. R.123-197-5 (Code de commerce)

Les comptes de la société sont consolidés :

- par le GACM SA, qui publie sur option ses comptes consolidés en normes IFRS (article L.223-24 du Code de commerce) ;
- par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire majoritaire du GACM SA ;
- par Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui établit les comptes consolidés « bancassurance » ;

Toutes les entités citées ont leur siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg.

- et par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, dont le siège social est situé 88 rue Cardinet - 75017 Paris.

Tous les comptes consolidés précités peuvent être consultés au siège de la société.

Fait à Strasbourg, le 16 février 2021.

2020

RAPPORT DE GESTION

→ ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL VIE SA



SOMMAIRE

I.	DONNÉES JURIDIQUES	3
A.	Conseil d'administration au 31 décembre 2020	3
B.	Direction	3
C.	Commissaires aux comptes.....	4
D.	Impact social et environnemental	4
II.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	4
A.	Présidence du conseil d'administration et direction générale.....	4
B.	Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social.....	5
C.	Conventions réglementées	5
D.	Délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.....	5
E.	Application des principes de diversité au sein de l'entité	6
F.	Dispositions relatives au conseil d'administration et à l'assemblée générale.....	6
III.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	8
IV.	CHIFFRES CLÉS	9
V.	OFFRE D'ASSURANCE ET ACTIVITÉ	10
A.	Offre d'assurance en 2020	10
B.	Chiffre d'affaires et prestations sinistres	11
VI.	ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT	12
A.	Résultat technique.....	12
B.	Résultat non technique	15
C.	Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices.....	15
VII.	ANALYSE DU BILAN	16
A.	Fonds propres	16
B.	Placements financiers.....	17
C.	Provisions techniques.....	18
D.	Provisions pour risques et charges.....	19
E.	Engagements hors bilan	19
VIII.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET FILIALES.....	20
IX.	SOMMES DISTRIBUEES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES.....	21
X.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	21
XI.	PERSPECTIVES	21

ACM VIE SA

Société anonyme au capital de 778 371 392 euros

Entreprise régie par le Code des assurances

RCS STRASBOURG 332 377 597

Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

I. DONNÉES JURIDIQUES

A. Conseil d'administration au 31 décembre 2020

Président

M. Nicolas Théry

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Frantz Rublé

GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL

représenté par M. Gérard Oliger

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Pascal David

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCEAN

représentée par M. André Lorieu

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ VIVARAIS

représentée par M. Christophe Plantaz

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MÉDITERRANÉEN

représentée par M. Lucien Miara

ACM VIE SAM

représentée par M. Claude Koestner

B. Direction

Président du conseil d'administration

M. Nicolas Théry

Directeur général

M. Pierre Reichert

Directeur général délégué

Mme Catherine Allonas Barthe

C. Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS

représenté par M. Sébastien Arnault

Cabinet KPMG SA

représenté par Mme Francine Morelli

Commissaire aux comptes suppléant

Cabinet KPMG Audit FS I SAS

D. Impact social et environnemental

Conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce, la Société est tenue de communiquer, dans le rapport de gestion, une déclaration de performance extra-financière (ci-après « DPEF ») dès lors que son chiffre d'affaires ou son bilan dépasse 100 millions d'euros et ses effectifs excèdent 500 salariés.

La Société faisant partie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la DPEF est produite au niveau de l'entité tête de groupe (la

Confédération Nationale du Crédit Mutuel) et intégrée dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Les travaux dans ce domaine sont menés par un groupe de travail constitué au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. La Société met en œuvre les actions retenues en la matière.

II. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Aucun élément prévu et listé à l'article L.22-10-11 du Code de commerce n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange puisque ACM Vie SA n'émet pas de titres de capital (actions) cotés sur un marché réglementé.

A. Présidence du conseil d'administration et direction générale

Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général

Au sein de la Société, les fonctions de président et de directeur général sont dissociées. Cela permet à la société d'assurance de disposer d'une gouvernance saine et transparente.

Au-delà de cette dissociation, le conseil a désigné un directeur général délégué afin de respecter le principe des quatre yeux posé par l'article L.322-3-2 du Code des assurances qui prévoit que la direction effective des

sociétés d'assurance est assurée par au moins deux personnes.

En conséquence, M. Pierre Reichert a été nommé directeur général sans limitation de durée et Mme Catherine Allonas Barthe a été nommée directeur général délégué sans limitation de durée. Ils assument sous leur responsabilité la direction effective de la société.

Limitations éventuelles du conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration n'apporte aucune limitation aux pouvoirs du directeur général.

B. Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social

Mandats d'administrateurs et mandats sociaux

Conseil d'administration au 31 décembre 2020

Le détail de la composition du conseil d'administration d'ACM VIE SA figure dans la partie « Données juridiques » du présent rapport (cf. page 3).

Aucun mouvement n'a été relevé au sein du conseil d'administration d'ACM VIE SA durant l'année écoulée.

Mandataires sociaux

MM. Nicolas Théry et Pierre Reichert ainsi que Mme Catherine Allonas Barthe, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature de la société ACM VIE SA ou d'une autre société contrôlée par ACM VIE SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée aux membres du conseil d'administration.

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration, M. Pierre Reichert, directeur général, Mme Catherine Allonas Barthe, directeur général délégué, ainsi que par les membres du conseil d'administration, est donnée en annexe du présent rapport.

La société ACM VIE SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

Suite à la fin du mandat de Mme Catherine Allonas Barthe au 31 janvier 2021, le conseil d'administration de la société ACM VIE SA se prononcera, lors de sa réunion du 16 février 2021, sur la nomination de son remplaçant en qualité de directeur général délégué.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet KPMG SA, représenté par Mme Francine Morelli, nommé lors de l'assemblée générale du 11 mai 2016, pour une durée de six ans.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 10 mai 2019, pour une durée de six ans.

Commissaire aux comptes suppléant

Cabinet KPMG Audit FS I SAS, nommé en assemblée générale du 11 mai 2016, pour une durée de six ans.

C. Conventions réglementées

Aucune convention relevant de l'article L.225-37-4 2 du Code de commerce et aucune convention donnant lieu à

l'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'est en vigueur au 31 décembre 2020.

D. Délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune délégation n'a été réalisée au profit du conseil

d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

E. Application des principes de diversité au sein de l'entité

ACM VIE SA applique les principes de diversité édictés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, auxquels elle se réfère.

L'objectif est de promouvoir notamment la féminisation des postes d'encadrement, l'inclusion économique des jeunes, l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées.

Au 31 décembre 2020, le comité exécutif du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel dont ACM VIE SA fait partie, qui est en charge du pilotage opérationnel des activités, comprenait près de 40% de femmes. L'ambition du Groupe et d'ACM VIE SA est de permettre une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, notamment au sein des postes à responsabilité.

Dans ce cadre, il convient de souligner que depuis le 1er mars 2019, comme toutes les entreprises de plus de 1000 salariés, le GACM évalue ses pratiques salariales au regard du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Un index correspondant à une note sur 100 est calculé à partir de 5 indicateurs reflétant les mesures prises par l'entreprise en termes de rémunération, de promotion et d'avancement (voir encadré)

Avec un index de 98 sur 100, les Assurances du Crédit Mutuel affichent, pour la troisième année consécutive, l'un des meilleurs résultats du secteur. Ce score fait l'objet d'une publication disponible sur le site internet www.acm.fr.

ACM VIE SA respecte également une politique écrite de compétence et d'honorabilité, qui vise à s'assurer que les membres du conseil d'administration, ses dirigeants effectifs ainsi que ses responsables de fonctions clés satisfont aux exigences d'intégrité, de compétences, de connaissances et d'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leur fonction. Cette politique est décrite dans son Mémoire de gouvernance, qu'elle révisé annuellement. À ce titre, chaque nomination de membre du conseil ou de dirigeant effectif fait l'objet d'une évaluation puis d'un avis par un comité des nominations Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Enfin, ACM VIE SA est soumise au respect du code de déontologie Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui place la promotion sociale et la lutte contre les discriminations au cœur de ses engagements.

F. Dispositions relatives au conseil d'administration et à l'assemblée générale

Préparation et organisation des travaux du conseil

Le conseil d'administration d'ACM VIE SA ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises tel que le code AFEP-MEDEF.

Le conseil se réunit en fonction du calendrier financier et juridique d'ACM VIE SA et chaque fois que son intérêt l'exige. Le président le convoque et arrête l'ordre du jour de chaque réunion. Par ailleurs, le conseil peut valablement examiner d'autres questions que celles figurant à l'ordre du jour.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux séances du conseil d'administration dès lors que leur convocation est obligatoire et à chaque fois que le président l'estime nécessaire.

Six conseils se sont tenus au courant de l'année 2020.

Les réunions du conseil ont, chacune, donné lieu à la constitution d'un dossier comprenant tous les éléments d'informations et la documentation permettant aux administrateurs une réflexion préalable à la tenue des conseils. Ces informations, transmises via un outil informatique intitulé « Pixis Institutionnel », permettent aux administrateurs de participer et délibérer efficacement dans le cadre des travaux du conseil et ainsi d'accomplir activement leur mission.

La documentation fournie aux administrateurs se compose notamment de façon récurrente des éléments suivants :

- Le procès-verbal de la séance précédente,
- La lettre aux administrateurs,
- Une note relative à l'actualité et aux résultats,
- La documentation relative aux exigences légales et réglementaires (comptes, reporting, assemblée générale...),
- Des notes relatives aux divers sujets présentés.

Les administrateurs sont tenus de respecter les devoirs de bonne gestion, de confidentialité, de réserve, d'indépendance de conscience et d'esprit, et de formation. En acceptant leur mandat, ils s'engagent à consacrer tout le temps et l'attention nécessaire à l'exercice de cette fonction et à participer activement aux réunions du conseil. Ils se doivent d'informer le conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêts réel ou potentiel avec ACM VIE SA ou l'une des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et, le cas échéant, s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Un règlement intérieur adopté en séance du conseil d'administration détaille les règles relatives à sa composition, à la tenue de ses réunions, à ses attributions,

aux règles applicables aux administrateurs et à leur rémunération.

Participation à l'assemblée générale

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les décisions collectives des actionnaires d'ACM VIE SA sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Ces assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par les personnes désignées par le Code de commerce.

Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi. Ils peuvent participer aux assemblées personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les dispositions relatives aux assemblées générales (modalités de tenue et de participation) et à ses délibérations figurent respectivement aux articles 19 et 20 des statuts d'ACM VIE SA.

III. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Impact majeurs de la pandémie de Covid 19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats de ACM VIE SA en 2020.

Les mesures de confinement mises en place au printemps et à l'automne 2020, ont entraîné un ralentissement des ventes de contrats d'assurances. Les portefeuilles ont malgré tout poursuivi leur progression, à un rythme toutefois moins soutenu que les dernières années. La crise a également accentué un repli attendu de la collecte brute sur les supports en euros.

Les deux périodes de confinement ont mis en difficulté les assurés professionnels et entreprises. Dans ce contexte, ACM VIE SA a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles pour les soutenir et a notamment participé au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants à hauteur de 8 millions d'euros. De plus, les taux de rémunération des fonds en euros des contrats d'assurance vie, de capitalisation et de retraite servis de 2019 ont été maintenus en 2020, et ce en dépit de l'environnement de taux très bas du marché.

Par ailleurs, la hausse de la charge des décès (25 millions d'euros) demeure modérée par rapport aux capitaux assurés par ACM VIE SA, les tranches d'âge plus particulièrement touchées par le Covid-19 au niveau national étant faiblement représentées dans les portefeuilles prévoyance et emprunteurs.

Poursuite de la baisse des taux

La tendance structurelle de baisse des taux d'intérêt a été accentuée en 2020 par la crise. Le lancement par la BCE d'un nouveau programme d'achat d'actifs pour 750 milliards d'euros (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP) et la préférence des investisseurs en période crise pour les obligations souveraines des Etats les moins risqués, ont conduit à une nouvelle baisse du taux de l'OAT 10 ans, qui s'établit à - 0,34% au 31 décembre 2020.

La rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance vie s'en trouvent une nouvelle fois entamés. Toutefois, en assurance vie, les mesures prises par le groupe pour limiter la dilution des rendements des portefeuilles obligataires ont porté leur fruit, avec une progression de près de 16 points de la part des unités de compte dans la collecte.

La poursuite de la baisse des taux affecte également les provisions techniques comptabilisées par ACM VIE SA, notamment celles relatives aux risques à plus longue durée, dont 33,1 millions d'euros en provision technique spéciale complémentaire (PTSC) sur le régime de retraite complémentaire des salariés du Groupe.

IV. CHIFFRES CLÉS

	(en millions d'euros)		
	2020	2019	%
Nombre de contrats	17 976 505	17 565 414	2,3 %
Chiffre d'affaires	5 911,7	7 064,3	- 16,3 %
Commissions	949,2	920,5	3,1 %
Frais de gestion	174,6	166,0	5,2 %
Provisions techniques	88 922,6	87 782,9	1,3 %
Résultat avant impôt sur les bénéfices	591,3	708,7	- 16,6 %
Résultat après impôt sur les bénéfices	407,9	468,1	- 12,9 %
Capitaux propres	5 658,7	5 212,3	8,6 %

Le nombre de contrats en portefeuille indiqué au titre de 2019 reflète la nouvelle méthodologie appliquée à la branche Emprunteurs à partir de 2020, tenant compte du nombre de têtes assurées.

Chiffre d'affaires : 5 911,7 millions d'euros

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'établit à 5,9 milliards d'euros, en baisse de 16,3 %.

En assurance vie, le repli de la collecte déjà amorcé en début d'année suite aux mesures prises pour réorienter les sommes collectées vers les unités de compte s'est fortement accentué sur la période de confinement. Malgré une reprise de l'activité sur le second semestre, la collecte est en recul de 21,6 %.

Le chiffre d'affaires des assurances de personnes a poursuivi sa progression, à 3,4 %.

Près de 18 millions de contrats en portefeuille

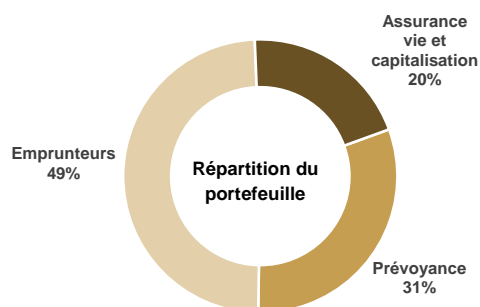
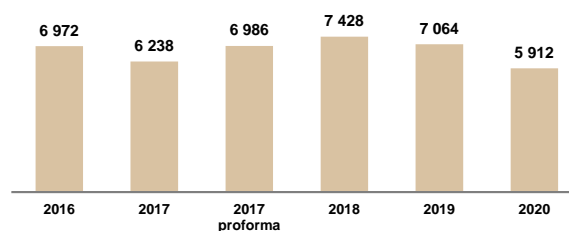
Malgré des ventes en repli en assurances de personnes, le portefeuille de la société enregistre une progression de 2,3 % à fin décembre 2020 pour atteindre 18,0 millions de contrats. Cette hausse concerne l'ensemble des branches.

Résultat net : 407,9 millions d'euros

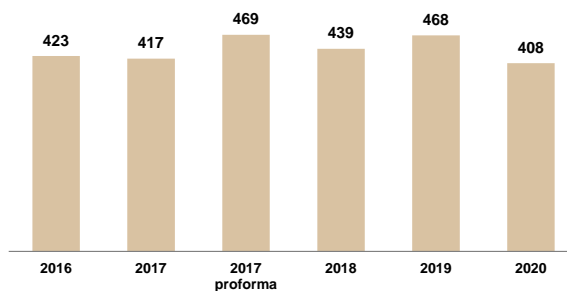
À fin 2020, le résultat net de la société est de 407,9 millions d'euros, en diminution de 12,9 %.

La poursuite de la baisse des taux d'intérêt et le recul des produits financiers ont obéré les résultats de la société. La charge des décès des branches prévoyance et emprunteurs reste quant à elle modérée en 2020 au regard des capitaux assurés.

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution du résultat net



V. OFFRE D'ASSURANCE ET ACTIVITÉ

A. Offre d'assurance en 2020

ACM VIE SA développe et commercialise une gamme complète de produits en assurance vie et capitalisation et en assurances de personnes à destination de la clientèle de particuliers et de professionnels des réseaux du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, y compris CIC et COFIDIS, du Crédit Mutuel Nord Europe, du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie, et du Crédit Mutuel Océan.

La Fédération du Crédit Mutuel Massif Central a rejoint le Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1^{er} janvier 2020 et commercialise depuis de cette date les contrats d'ACM VIE SA.

Nombre de contrats	Portefeuille 2020	Évolution 2020 / 2019	% du total 2020
Assurance vie et capitalisation	3 610 931	1,7%	20,1 %
Assurances de personnes	14 365 574	2,5%	79,9 %
<i>dont Prévoyance</i>	5 535 983	2,4%	30,8 %
<i>dont Emprunteurs</i>	8 829 591	2,6%	49,1 %
Total des affaires directes	17 976 505	2,3%	100,0 %

L'offre assurance vie se compose d'une gamme de produits d'épargne individuelle (contrats multisupports, contrats à capital garanti, retraite individuelle...) et de solutions d'épargne collective.

En 2020, la société a poursuivi sa stratégie de diversification de l'assurance vie, non seulement sur la collecte, mais également sur l'encours. Forte de services de gestion étendus, comprenant des formules packagées, de la gestion pilotée et des mandats d'arbitrage, ACM VIE SA a mis en œuvre différentes actions commerciales pour favoriser la collecte en unités de compte (UC), dont des supports UC permettant de financer la transition écologique.

En 2020, dans le cadre de la loi PACTE, la société a lancé son Plan d'Épargne Retraite (PER) individuel, permettant aux assurés de se constituer une retraite supplémentaire. Le PER entreprise obligatoire a également été déployé en fin d'année dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC.

En prévoyance individuelle et collective, les ventes de contrats de prévoyance ont pâti des deux périodes de confinement de l'année 2020. Le portefeuille a néanmoins continué de progresser, grâce notamment à des taux de résiliation en baisse.

Enfin, ACM VIE SA est l'assureur des garanties décès des contrats emprunteurs et également de l'incapacité/invalidité de certains de ces mêmes contrats. Le portefeuille a connu un développement particulièrement marqué sur le segment des professionnels, suite au déploiement en avril 2020 de la mesure nationale de prêts garantis par l'État (PGE). Cette dynamique devrait se poursuivre en 2021 en raison de la prolongation des PGE jusqu'au 30 juin 2021, mais aussi du lancement en décembre 2020 d'une nouvelle offre d'assurance de prêts adaptée aux marchés des professionnels et des entreprises.

B. Chiffre d'affaires et prestations sinistres

→ Sur le marché

En 2020, les français ont largement privilégié les placements sur les livrets réglementés, au détriment de l'assurance vie et capitalisation. Ainsi, la collecte brute s'établit à 116,3 milliards d'euros, en recul de 19,6 %. Cette baisse se concentre sur les supports euros (- 27,0 %), la collecte sur les supports en UC étant restée stable (- 0,2%). En conséquence, la part des supports en UC dans les cotisations progresse à 34,4 %, contre 27,8 % en 2019.

Les prestations sont stables (+ 0,1 %), à 122,8 milliards d'euros. Le marché enregistre ainsi une décollecte nette de 6,5 milliards d'euros. La forte décollecte sur les supports euros (- 24,9 milliards d'euros) masque une collecte nette positive pour les supports en UC (+18,3 milliards d'euros).

Les encours progressent très légèrement (+ 0,4 %) et atteignent 1 789,3 milliards d'euros à fin décembre 2020.

→ Pour la société

Le chiffre d'affaires d'ACM VIE SA s'élève à 5,9 milliards d'euros en diminution de 16,3 % par rapport à 2019 (7,1 milliards d'euros).

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires	2020	2019	Évolution 2020 / 2019	% du total 2020
Assurance vie et capitalisation	4 359,1	5 563,5	- 21,6 %	74 %
<i>dont Épargne individuelle</i>	4 181,5	5 376,9	- 22,2 %	71 %
<i>dont Épargne collective</i>	177,7	186,6	- 4,8 %	3 %
Assurances de personnes	1 552,2	1 500,4	3,4 %	26 %
<i>dont Prévoyance</i>	353,3	340,5	3,8 %	6 %
<i>dont Emprunteurs</i>	1 198,9	1 159,9	3,4 %	20 %
Autres	0,4	0,4	- 12,3 %	0 %
Total	5 911,7	7 064,3	- 16,3 %	100 %

L'assurance vie et capitalisation représente 74 % du chiffre d'affaires total d'ACM VIE SA. La baisse enregistrée par la collecte brute en euros (-37,8 %), reflète la stratégie adoptée par la société de réorientation de la collecte vers les supports en UC dans une conjoncture de taux très bas. Elle a cependant été amplifiée par le contexte de crise sanitaire. La collecte en UC progresse quant à elle de 31,5 % pour atteindre 1 703,3 millions d'euros, portée par plusieurs campagnes commerciales. Au global, la collecte brute est en repli de 21,6 % par rapport à l'exercice précédent.

La part des supports en unités de compte dans le chiffre d'affaires assurance vie et capitalisation progresse à 39,1 % à fin 2020 contre 23,3 % à fin 2019.

138,1 millions d'euros ont été collectés sur le PER individuel (hors transferts internes) depuis son déploiement en mars 2020, et 164,3 millions d'euros ont été transférés depuis d'autres contrats d'assurance retraite (article 83, PERP, Madelin, etc.).

Le chiffre d'affaires des assurances de personnes affiche une progression de 3,4 %, portée par l'évolution positive des portefeuilles.

Des prestations en légère hausse

La charge des sinistres au titre des différents contrats d'assurances progresse de 1,0 % à 5 471,7 millions d'euros contre 5 417,8 millions d'euros en 2019¹. La baisse des rachats en assurance vie et capitalisation est compensée par une hausse sensible de la charge des décès. Celle-ci reste toutefois mesurée au regard des capitaux assurés par la société.

En assurance vie, à l'instar du marché, la société est en situation de décollecte nette (- 543,6 millions d'euros). La collecte nette est négative sur les supports euros (- 1 684,6 millions d'euros), tandis qu'elle est positive sur les supports en UC (1 141,0 millions d'euros).

¹ À compter de l'exercice 2020, le virement de garantie émis par ACM VIE SA au profit d'ACM IARD SA pour mutualiser le solde du compte technique de certains produits de prévoyance est classé en autres

charges techniques, et non plus en charges de sinistres. Hors ce reclassement, la charge des sinistres augmente de 1,5 %.

VI. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

A. Résultat technique

1. Résultat de la gestion financière

Les produits financiers de l'exercice 2020 se ventilent comme suit :

	<i>(en millions d'euros)</i>		
	2020	2019	Évolution 2020 / 2019
Revenus nets	2 018,5	2 236,1	- 9,7 %
Plus et moins-values	7,9	127,5	- 93,8 %
Plus et moins-values de cession immobilisations corporelles	27,6	34,9	- 20,8 %
Autres plus et moins-values de cession	39,2	99,7	- 60,7 %
Dotations / reprise nette sur la réserve de capitalisation	- 58,9	- 7,2	n/a
Amortissement des immeubles	- 1,7	- 1,8	n/a
Provisions pour dépréciation	- 11,2	- 16,5	n/a
- dotations	- 13,3	- 43,5	n/a
- reprises	2,1	27,0	- 92,1 %
Produits financiers en euros	2 013,5	2 345,3	- 14,1 %
Ajustements des ACAV	425,7	1 613,3	- 73,6 %
Produits financiers totaux	2 439,2	3 958,6	- 38,4 %

Les produits financiers nets de l'exercice 2020 s'élèvent à 2 439,2 millions d'euros contre 3 958,6 millions d'euros fin 2019, soit une baisse de - 38,4 %. Hors ajustements des valorisations des supports en unités de compte (ACAV), les produits financiers décroissent de - 14,1 % entre 2019 et 2020.

En 2020, les produits financiers hors UC présentent un rendement de 2,1 % rapportés à l'encours moyen des placements.

Revenus nets

Les revenus récurrents des obligations et des actions baissent respectivement de - 10,4 % et de - 12,3 %

Les autres revenus incluent notamment les rétrocessions de commissions, les intérêts sur avances, les intérêts des dettes subordonnées et les frais généraux.

En 2020, les taux d'intérêt obligataires se sont maintenus à des niveaux bas ; l'OAT 10 ans ressort à - 0,14 % en moyenne en 2020 contre 0,13 % en 2019 et 0,78 % en 2018.

	<i>(en millions d'euros)</i>		
	2020	2019	Évolution 2020 / 2019
Revenus obligataires	1 318,4	1 471,4	- 10,4 %
Revenus actions	469,7	535,8	- 12,3 %
Autres revenus nets	230,4	228,9	0,6 %
Revenus récurrents	2 018,5	2 236,1	- 9,7 %

Plus et moins-values de cession

Les plus et moins-values de cession des placements financiers s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)

	2020	2019	Évolution 2020 / 2019
Plus ou moins-values obligataires	74,4	5,1	1 366,4 %
Plus ou moins-values actions	- 21,0	92,1	n/a
Autres	- 14,2	2,6	n/a
Plus ou moins-values de cession	39,2	99,7	- 60,7 %

Certaines actions en situation de moins-value latente ont été cédées puis rachetées dans l'exercice de façon à sécuriser le rendement comptable du portefeuille de contrats d'épargne sur les exercices futurs, notamment au regard des règles de dépréciation durable.

Ces moins-values de cession s'élèvent à 55,3 millions d'euros.

Provisions pour dépréciation des placements financiers

(en millions d'euros)

	2020	2019	Évolution 2020 / 2019
PDD actions	31,8	20,2	57,8 %
PDD obligations	21,5	21,5	- 0,0 %
PDD immobiliers	18,6	19,1	- 2,6 %
Provisions pour dépréciation	71,9	60,7	18,4 %

Les provisions pour dépréciation durable s'élèvent à 71,9 millions d'euros, en augmentation de 18,4 % entre 2019 et 2020.

Ces provisions sont calculées ligne à ligne, conformément au règlement ANC n°2015-11. Le critère de présomption de dépréciation durable retenu par la société en 2020 fait référence à une moins-value latente de 30 % au regard de la valeur comptable du placement sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté comptable.

Produits financiers des supports en UC

L'ajustement des valeurs de réalisation des actifs représentatifs de l'assurance-vie à capital variable s'établit à 425,7 millions d'euros (1 613,3 millions d'euros en 2019). La performance des supports en UC rapportée aux encours moyens de l'exercice est de 3,1 % en 2020.

Cette variation est compensée dans les comptes par celle des provisions d'assurance-vie correspondantes.

2. Participations aux résultats

Au titre de l'exercice 2020, ACM VIE SA a servi un taux de rendement net moyen aux contrats de capitalisation et aux contrats à capital différé en euros de 1,2 %.

La charge totale de la participation aux résultats à fin 2020 s'élève à 1 264,4 millions d'euros (1 560,1 millions d'euros à fin 2019).

Elle est composée à hauteur de 834,2 millions d'euros de la participation attribuée aux contrats et de 430,2 millions d'euros de la variation de la provision pour participation aux excédents (PPE).

ACM VIE SA poursuit l'augmentation de sa capacité distributrice et la réduction de son exposition au risque de taux.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles de l'année, ACM VIE SA a décidé de maintenir en 2020 les taux de rémunération des fonds en euros de ses contrats d'assurance vie servis en 2019, en dépit des conditions de marché défavorables. Cette décision forte vient en soutien des épargnants et de leur pouvoir d'achat face à la crise et ses conséquences économiques et sociales.

3. Charges d'exploitation

ACM VIE SA adhère au GIE ACM qui gère les moyens communs aux sociétés du GACM. Les frais de gestion sont ainsi constitués des charges engagées directement par la société et de la part des charges communes remboursées au GIE.

Une partie des frais de gestion engagés par ACM VIE SA est relative à la gestion déléguée pour d'autres entités, notamment NELB SA et ICM Life SA. La facturation de la gestion déléguée est comptabilisée en autres produits techniques et non techniques. Elle s'établit à 2,4 millions d'euros en 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 127,5 millions d'euros, en hausse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Les commissions versées atteignent 949,2 millions d'euros en 2020 et représentent 84,2 % des charges d'exploitation. Elles sont en augmentation de 3,1 % par rapport à 2019. Elles se

répartissent en commissions d'acquisition et en commissions sur encours.

Les commissions d'acquisition s'établissent à 595,0 millions d'euros et progressent de 3,2 % par rapport à 2019. La bonne tenue du chiffre d'affaires en assurances de personnes permet de compenser la baisse des commissions à l'entrée en assurance vie.

Les commissions sur encours, y compris les commissions de rétrocessions, s'élèvent à 354,2 millions d'euros contre 343,9 millions d'euros en 2019 soit une progression de 3,0 %.

Les frais de gestion enregistrent une hausse de 5,2 % pour atteindre 174,6 millions d'euros en 2020. Les développements informatiques en prévoyance et en épargne expliquent la poursuite de l'augmentation des frais.

(en millions d'euros)

	2020	2019	Évolution 2020 / 2019
Frais d'acquisition	622,2	603,1	3,2 %
Frais d'administration	424,3	403,1	5,2 %
Frais de gestion des sinistres	25,0	25,7	- 2,7 %
Autres charges techniques	47,8	49,9	- 4,1 %
Sous-total	1 119,3	1 081,8	3,5 %
Frais de gestion des placements	8,2	8,4	- 2,4 %
TOTAL	1 127,5	1 090,2	3,4 %

(en millions d'euros)

	2020	2019	Évolution 2020 / 2019
Commissions	949,2	920,5	3,1 %
Frais de gestion	174,6	166,0	5,2 %
Autres charges d'exploitation	3,7	3,7	- 0,2 %
TOTAL	1 127,5	1 090,2	3,4 %

4. Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quiniques du Code général des impôts, il est précisé que

les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent ni dépenses somptuaires, ni frais généraux non déductibles fiscalement.

5. Délais de paiement clients et fournisseurs

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) du 29 mai 2017, les informations relatives aux délais de paiement figurant dans le rapport de gestion ne portent pas sur les opérations d'assurance et de réassurance.

Les factures relatives aux frais de fonctionnement sont réglées par le GIE ACM et sont payées à vue. Par conséquent, il n'y a pas de facture en retard de paiement.

B. Résultat non technique

1. Autres produits et charges non techniques

Ce poste enregistre les produits et charges non directement rattachés à l'activité d'assurance et notamment l'effet d'IS sur les reprises et les dotations à la réserve de capitalisation.

2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente un solde négatif de 9,6 millions d'euros à fin 2020 (positif de 6,8 millions d'euros à fin 2019).

Il comporte notamment à hauteur de 8,0 millions d'euros la contribution au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics et visant à pallier les conséquences économiques et financières de cette crise sanitaire auprès des TPE et des indépendants.

3. Impôt sur les sociétés

La Société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est le GACM.

En vertu de la convention d'intégration fiscale signée le 25 novembre 2019 entre le GACM et la Société, cette dernière constate comptablement sa charge d'impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration.

La charge d'impôt sur les sociétés a été comptabilisée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 à hauteur de 183 millions d'euros (241 millions d'euros à fin 2019).

4. Résultat de l'exercice

À la clôture de l'exercice, et compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, la société affiche un résultat net de 407,9 millions d'euros, en recul de 12,9 % par rapport à l'exercice précédent (468,1 millions d'euros à fin 2019).

C. Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(en millions d'euros)

	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	671,2	671,2	778,4	778,4	778,4
Nombre d'actions émises	41 948 652	41 948 652	48 648 212	48 648 212	48 648 212
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires	6 971,9	6 238,4	7 428,4	7 064,3	5 911,7
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	660,2	684,2	595,1	728,6	603,8
Impôts sur les bénéfices	190,0	332,2	211,3	240,5	183,5
Participation des salariés au titre de l'exercice	0	0	0,1	- 0,0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	423,2	417,5	438,7	468,1	407,9
Résultat distribué	125,8	97,3	1 143,2	0	
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	11,21	8,39	7,89	6,23	8,64
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10,09	9,95	9,02	9,62	8,38
Dividende attribué à chaque action	3,00	2,00	23,50	0	

VII. ANALYSE DU BILAN

A. Fonds propres

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent à 5 658,7 millions d'euros contre 5 212,3 millions d'euros à fin 2019.

Le résultat de l'exercice 2019 de 468,1 millions d'euros et le report à nouveau de 1 833,4 millions d'euros, soit un bénéfice

distribuable de 2 301,6 millions d'euros, ont été affectés de la façon suivante :

- affectation à la réserve pour fonds de garantie des assurés pour 2,4 million d'euros ;
- affectation en report à nouveau à hauteur de 2 299,2 millions d'euros.

	Nombre	Valeur nominale	Étendue des droits du détenteur	Créées dans l'exercice
Actions de capital	48 648 212	16,00	Actions ordinaires	0

Art.423-19 (règlement ANC n°2015-11)	2019	Affect. du résultat 2019	Autres mouvements 2020	2020
Capital social	778 371			778 371
Prime d'émission	501 753			501 753
Prime de fusion	1 112 860			1 112 860
Réserve légale	77 837			77 837
Réserve statutaire	8 159			8 159
Réserve pour fonds de garantie des assurés	16 400	2 409		18 809
Réserve de capitalisation	415 385		38 484	453 868
Report à nouveau	1 833 444	465 717		2 299 161
Résultat de l'exercice	468 126	- 468 126	407 870	407 870
Total des capitaux propres	5 212 335	0	446 353	5 658 689
Dividendes en numéraire		0		

	Adresse	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg	48 648 061	99,9997 %
Actionnaires divers (moins de 5 %)		151	0,0003 %
Total		48 648 212	100 %

B. Placements financiers

Les placements inscrits à l'actif du bilan (décotes et surcotes obligataires incluses) ont une valeur nette totale de 102 161,6 millions d'euros contre 100 187,2 millions d'euros en 2019, soit une progression de 2,0 %.

Leur valeur de réalisation globale s'élève à 113 726,1 millions d'euros (111 676,3 millions d'euros fin 2019), soit une plus-value latente de 11 564,5 millions d'euros ; à fin 2019, la plus-value latente s'élevaient à 11 489,2 millions d'euros.

Placements hors unités de compte

(en millions d'euros)

	2020				2019			
	Valeur nette comptable	%	Valeur de réalisation	%	Valeur nette comptable	%	Valeur de réalisation	%
Obligations	59 916,0	68,1 %	66 531,5	66,8 %	61 541,6	70,4 %	67 595,6	68,3 %
Actions, autres titres à revenus variable et parts d'OPCVM	10 377,7	11,8 %	14 233,2	14,3 %	9 447,4	10,8 %	13 770,5	13,9 %
Placements immobiliers	4 230,5	4,8 %	5 240,3	5,3 %	3 946,1	4,5 %	4 952,5	5,0 %
Prêts / Dépôts	6 444,2	7,3 %	6 442,8	6,5 %	4 827,0	5,5 %	4 826,6	4,9 %
OPCVM à revenus fixes (trésorerie)	6 973,9	7,9 %	7 056,6	7,1 %	7 652,9	8,8 %	7 757,3	7,8 %
Instruments financier à terme	0	0,0 %	0	0,0 %	0,7	0,0 %	0,0	0,0 %
Total	87 942,3	100,0 %	99 504,4	100,0 %	87 415,6	100,0 %	98 904,8	100,0 %

hors Instruments Financiers à Terme.

Les placements hors unités de compte inscrits à l'actif du bilan ont une valeur nette totale de 87 942,3 millions d'euros contre 87 415,6 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 0,6 %. Leur valeur de réalisation globale s'élève à 99 504,4 millions d'euros soit une plus-value latente de 11 562,1 millions d'euros ; à fin 2019, la plus-value latente était de 11 489,2 millions d'euros.

Instruments de taux

Les placements représentatifs des engagements en euros sont investis en produits de taux à hauteur de 68,1 % (70,4 % en 2019). Ces valeurs bénéficient d'une excellente liquidité et de notations de qualité supérieure. Ces placements sont en situation de plus-value latente nette à hauteur de 6 615,5 millions d'euros (6 055,4 millions d'euros en 2019), dans un contexte de taux obligataires bas.

Le taux d'intérêt de l'emprunt d'état à 10 ans s'élève à - 0,34 % à fin 2020 contre 0,12 % fin 2019.

Instruments de capitaux propres

Les placements en actions, participations et autres titres à revenu variable représentent 11,8 % des actifs hors unités de compte (10,8 % en 2019).

Ces placements sont en situation de plus-value latente à hauteur de 3 855,5 millions d'euros à fin 2020 (4 323,1 à fin 2019).

L'indice Euro Stoxx 50 a perdu 4,6 % sur l'exercice 2020 (3 572 fin 2020 contre 3 745 fin 2019).

Les prêts et dépôts poursuivent leur progression en 2020; ils incluent à hauteur de 6 391,1 millions d'euros des créances représentatives d'opérations croisées de mises en pension de titres assorties de prêts des liquidités reçues à la contrepartie (opération appelée *Reverse Repo*).

Les placements monétaires représentent 7,9 % des placements à fin 2020 contre 8,8 % à fin 2019.

Opérations de mises en pension de titres

La société a reconduit en 2020 les opérations de mise en pension de titres. Les opérations non dénouées à la clôture de l'exercice s'élèvent à 7 751,6 millions d'euros (7 488,7 millions d'euros à fin 2019) et figurent au passif du bilan. Les liquidités reçues en contrepartie de ces mises en pension de titres sont investies :

- en placements à court terme (certificats de dépôts négociables) souscrits à hauteur de 150 millions d'euros auprès d'émetteurs du Groupe ;
- en créances représentatives des titres prêtés concernant les opérations croisées de Reverse Repo.

Placements en unités de compte

Les placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte s'élèvent à 14 274,5 millions d'euros contre 12 771,5 millions d'euros à fin 2019, soit une progression de 1 503,0 millions d'euros.

C. Provisions techniques

Les provisions techniques totales sont en augmentation de 1,3 % et s'élèvent à 88 922,6 millions d'euros à fin 2020. Hors provisions techniques des contrats en unités de compte, celles-ci sont en diminution de 0,5 % par rapport à l'exercice précédent.

(en millions d'euros)

	2020	2019	Évolution 2020 / 2019
Provisions pour primes non acquises	1,3	1,3	- 5,9 %
Provisions d'assurance vie	67 760,3	68 700,9	- 1,4 %
Provisions pour sinistres	1 153,7	1 037,0	11,3 %
Provisions pour PB	5 307,6	4 867,7	9,0 %
Provisions pour égalisation	424,6	394,3	7,7 %
Autres provisions techniques	65,9	63,8	3,4 %
Sous-total : Provisions techniques brutes en €	74 713,5	75 065,1	- 0,5 %
Provisions techniques contrats en UC	14 209,1	12 717,8	11,7 %
Provisions techniques	88 922,6	87 782,9	1,3 %

Provisions d'assurance-vie

Les provisions d'assurance-vie diminuent de 940,6 millions d'euros soit -1,4 % sur l'exercice 2020. En 2019, les provisions avaient progressé de 774,2 millions d'euros (+ 2 %).

En épargne, les provisions mathématiques (hors contrats relevant des régimes L.441 du Code des assurances) atteignent 64 199,3 millions d'euros, en diminution de 1 170,8 millions d'euros ; fin 2019, la progression affichait 1 136,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les provisions mathématiques de rentes augmentent de 2,1 % soit 682,4 millions d'euros en 2020 contre 668,4 millions d'euros en 2019.

La provision globale de gestion s'élève à 41,4 millions d'euros, elle augmente de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent (40,8 millions d'euros à fin 2019).

Provisions pour participation aux bénéfices

Les provisions pour participations aux bénéfices des contrats d'assurance-vie augmentent de 439,9 millions d'euros pour s'établir à 5 307,6 millions d'euros à fin 2020 contre 4 867,7 millions d'euros à fin 2019. Ce poste comprend la participation aux bénéfices constituée au cours de l'année et la provision pour participation aux excédents (PPE) à distribuer sur 8 ans.

La PPE a été dotée à hauteur de 430,2 millions d'euros en 2020 et s'élève ainsi à 5 050,6 millions d'euros (4 620,4 millions d'euros fin 2019). La reprise en 2020 de PPE constituée lors des exercices antérieurs en vue de son

incorporation dans les provisions mathématiques s'est élevée à 559,2 millions d'euros.

La PPE représente à fin 2020 7,8 % des provisions mathématiques en épargne (7,0 % à fin 2019).

Par conséquent, malgré le contexte de crise sanitaire et économique en 2020, ACM VIE SA poursuit l'augmentation de sa capacité distributrice et la réduction de son exposition au risque de taux.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles de l'année, ACM VIE SA a décidé de maintenir en 2020 les taux de rémunération des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie servis en 2019, en dépit des conditions de marché défavorables.

Cette décision forte vient en soutien des épargnants et de leur pouvoir d'achat face à la crise et ses conséquences économiques et sociales.

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation s'élèvent à 424,6 millions d'euros (394,3 millions d'euros à fin 2019), soit une progression de 7,7 %.

Provisions pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité est nulle à fin 2020.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont en progression de 11,7 % ; (contre + 15,1 % en 2019). Elles s'élèvent à 14 209,1 millions d'euros à fin 2020, contre 12 717,8 à fin 2019.

D. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées et ajustées annuellement conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2014-03.

Elles sont composées de provisions pour risques contentieux clients à hauteur de 3,4 millions d'euros.

E. Engagements hors bilan

Les engagements donnés s'élèvent à 3 901,4 millions d'euros à fin 2020 (3 280,6 millions d'euros à fin 2019).

- des engagements d'achat de titres (achats par tranches) pour 3 422,7 millions d'euros (3 094,4 millions en 2019) ;
- des engagements sur des soldes de prêts à débloquent pour un montant de 128,8 millions d'euros (128,0 millions d'euros à fin 2019) et relatifs à des sociétés immobilières ;
- des engagements sur *swaps* pour un montant de 317,9 millions d'euros (27,9 millions d'euros en 2019) ;
- des engagements à l'égard de tiers du GIE ACM pour un montant de 31,8 millions d'euros (29,7 millions d'euros en 2019) ; Pour chiffrer cet engagement, il a été considéré que chaque membre du GIE, filiale du Groupe, retiendrait une fraction des dettes identique à sa part dans les charges de l'exercice remboursables au GIE.
- des engagements de mécénat pour un montant de 0,1 million d'euros (0,6 million d'euros en 2019).

Les engagements reçus s'élèvent à 6 931,3 millions d'euros à fin 2020 (5 965,3 millions d'euros à fin 2019) et portent notamment sur :

- des engagements hors bilan portant sur des garanties de change (achat de Cross Currency Swap) pour un montant de 317,9 millions d'euros, destinées à couvrir des obligations en devises.
- des engagements relatifs à des découverts bancaires (ligne de financement) pour un montant de 220,0 millions d'euros (320,0 millions d'euros à fin 2019) ;
- des engagements de titres nantis en garanties d'opérations de réassurance pour un montant de 6,2 millions d'euros (6,0 millions d'euros en 2019) ;
- des engagements relatifs aux opérations de Reverse Repo et sur *swaps* pour un montant de 6 387,2 millions d'euros (4 789,2 millions d'euros fin 2019).

VIII. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET FILIALES

1. Consolidation

Les comptes des ACM VIE SA sont consolidés :

- par le GACM SA, qui publie sur option ses comptes consolidés en normes IFRS (article L.223-24 du Code de commerce) ;
- par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire principal du GACM SA ;
- par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui établit les comptes consolidés « bancassurance » ;

Toutes les entités citées ont leur siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg.

- et par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, dont le siège social est situé 88 rue Cardinet - 75017 Paris.

De plus ACM VIE SA intègre dans ses comptes consolidés les entités suivantes :

- SCI ACM
- FONCIERE MASSENA SA
- SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE
- SCI ACM SAINT AUGUSTIN
- SCI ACM TOMBE ISSOIRE
- SCI ACM 14 RUE DE LONDRES

2. Filiales et participations au 31 décembre 2020

Les autres participations d'ACM VIE SA ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	Détenion à l'ouverture	Variation de l'exercice :		Détenion à la clôture
		en % de détenion	en milliers d'euros	
Immobilière ACM (Strasbourg)	0,00 %	80,00 %	21 065	80,00 %
LFP Opsis Assurance (Paris)	34,61 %	16,97 %	3 226	51,58 %
LF Opsis Patrimoine Assurances (Paris)	29,64 %	9,35 %	9 532	38,99 %
SCI ACM Cotentin (Paris)	0,00 %	35,32 %	41 000	35,32 %

IX. SOMMES DISTRIBUEES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices, sont les suivantes :

en euros

Bénéfice distribué au titre de	Dividende par action	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement	Nature du versement
Exercice clos le 31 décembre 2019	0,00	0	0	n/a
Exercice clos le 31 décembre 2018	23,50	1 143 232 982	0	en numéraire
Exercice clos le 31 décembre 2017	2,00	97 296 424	0	en numéraire

X. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2020.

XI. PERSPECTIVES

La crise économique, conséquence de la crise sanitaire

Le retour à la normale prendra vraisemblablement encore un certain temps et la crise économique produira des effets à moyen terme. Ainsi les difficultés rencontrées par les assurés et engendrées par le fort ralentissement de l'économie durant les périodes de confinement en 2020 risquent d'entraîner des sinistres complémentaires en 2021.

Actualisation du plan stratégique ENSEMBLE#NOUVEAUMONDE, plus vite, plus loin !

Les projets du GACM s'inscrivent dans le plan stratégique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Suite à la crise, le plan initial a été revu permettant ainsi d'accélérer les investissements technologiques et humains en cohérence avec les engagements environnementaux et sociétaux, tout en préservant la solidité financière du Groupe. Les objectifs initiaux sont conservés : devenir un acteur prépondérant de la protection sociale, un enjeu qui se trouve renforcé en plein

contexte de crise sanitaire et économique, développer les offres de retraite au travers de la mise en place des PER et déployer des services digitaux visant à améliorer l'expérience client.

Pour ACM Vie SA cela se traduit principalement par le renforcement de sa présence sur le marché des professionnels et entreprises. Ainsi, les nouvelles offres à destination des professionnels et entreprises lancées fin 2020 continueront leur développement en 2021 : le PER collectif mis en place dans le cadre de la loi PACTE et Assur Prêt Pro et Entreprise en assurance des emprunteurs.

L'offre aux professionnels et entreprises sera également complétée en 2021 avec des produits de prévoyance collective, afin de permettre aux réseaux de proposer une gamme complète et adaptée.

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'assemblée générale

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
Bâtiment H5 Est
67000 STRASBOURG

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<i>Evaluation des provisions pour risques croissants des contrats d’assurance emprunteur</i>	
(Se référer au chapitre II. Règles et méthodes comptables - bilan passif lignes 3 et 4 de l’annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Une provision pour risques croissants sur les contrats emprunteurs est constituée pour traduire la différence entre, d’une part la sinistralité prospective attendue sur les garanties décès des contrats en portefeuille, et d’autre part les primes futures définies au contrat sur la durée de vie du prêt. Elle s’élève à 587,6 M€ au 31 décembre 2020 contre 535,0M€ au 31 décembre 2019.</p> <p>Cette provision est calculée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l’assureur et ceux de l’assuré et sans que des prescriptions spécifiques ne soient définies dans la réglementation comptable.</p> <p>Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les hypothèses en matière de mortalité et d’incapacité sont susceptibles d’évoluer dans le temps et, en conséquence, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l’audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour</p>	<p>Les travaux réalisés ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ analyser la cohérence entre la méthodologie de calcul mise en œuvre / la documentation transmise et les conditions contractuelles (limitation de revenu, exonération primes, etc.) ; ▪ mettre à jour notre revue de la méthode de construction de la table de mortalité ; ▪ mettre à jour notre revue de la méthode de construction de la loi d’entrée en incapacité ; ▪ réaliser une analyse des hypothèses au regard des risques assurés et de la réglementation (taux d’actualisation, tables réglementaires, etc.) ; ▪ analyser les formules actuarielles utilisées ; ▪ réaliser un recalcul sur plusieurs lignes de prêt ; ▪ analyser la liquidation des provisions constituées au 31 décembre 2019.

<i>Evaluation des provisions pour risques croissants des contrats d'assurance emprunteur</i>	
(Se référer au chapitre II. Règles et méthodes comptables - bilan passif lignes 3 et 4 de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>risques croissants emprunteur au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration de la table de mortalité ; ▪ l'élaboration des catégories homogènes de contrats retenues dans le calcul de la provision ; ▪ les comportements des assurés en lien avec la réglementation qui autorise les assurés à résilier leur contrat avant l'échéance. 	

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA par votre assemblée générale du 10 mai 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 mai 2016 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 5ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT

KPMG SA

Francine
Morelli

Signature
numérique de
Francine Morelli
Date : 2021.04.15
19:15:45 +02'00'

Francine MORELLI

2020

COMPTES ANNUELS

→ ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL VIE SA



SOMMAIRE

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS HORS BILAN	6
COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	7
COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE	8
COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE	9
I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	11
A. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	11
B. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	11
1. BILAN ACTIF	11
2. BILAN PASSIF	14
3. COMPTE DE RÉSULTAT	16
III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	19
IV. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	20
V. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT	21
A. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN	21
NOTE N°1 Les actifs corporels et incorporels (hors autres placements)	21
NOTE N°2 Les autres placements (hors entreprises liées)	22
NOTE N°3a Les participations	24
NOTE N°3b Tableau des filiales et participations	25
NOTE N°4a L'état récapitulatif des placements et IFT (récapitulation générale)	27
NOTE N°4b L'état récapitulatif des placements et IFT (cantons légaux avec comptabilité auxiliaire d'affectation)	28
NOTE N°5 Les créances et les dettes	29
NOTE N°6 Les placements, créances et dettes avec les entreprises liées ou avec lien de participation	30
NOTE N°7 La variation des capitaux propres	31
NOTE N°8 Les passifs subordonnés	32
NOTE N°9 Provisions pour sinistres (non-vie) et autres provisions techniques (non-vie)	33
NOTE N°10 Liquidation des provisions de sinistres (non-vie)	33
NOTE N°11 Ventilation des provisions techniques	34
NOTE N°12 Les comptes de régularisation et provisions pour risques et charges	35
NOTE N°13 Les avoirs et engagements par devise	36
NOTE N°14 Les engagements hors bilan	36
B. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE RÉSULTAT	37
NOTE N°15 Produits et charges des placements	37
NOTE N°16 Compte de résultat par catégorie – Opérations Vie	38
NOTE N°16 Compte de résultat par catégorie – Opérations Non-Vie	39
NOTE N°17 Charges de personnel et mouvements de portefeuille	40
NOTE N°18 Commissions	40

NOTE N°19 Ventilation des frais généraux.....	41
NOTE N°20 Ventilation des primes émises sur affaires directes	41
NOTE N°21 Charge fiscale.....	42
NOTE N°22 Produits et charges non techniques	42
NOTE N°23 Résultat exceptionnel.....	43
NOTE N°24 Variation des provisions techniques d'assurance-vie.....	43
NOTE N°25 Participation aux résultats techniques et financiers.....	44
NOTE N°26 Rémunération	45
NOTE N°27 Consolidation	45

BILAN ACTIF

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	12 / 2020	12 / 2019
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	0	0
2. Actifs incorporels	3 694	7 388
3. Placements	88 030 449	87 410 143
3a Terrains et constructions	4 230 543	3 946 094
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5 469 145	6 361 638
3c Autres placements	78 330 761	77 102 411
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	14 275 000	12 771 905
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	5 604	5 339
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	18	18
5b Provisions d'assurance vie	275	271
5c Provisions pour sinistres à payer (vie)	45	102
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	734	430
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	4 533	4 518
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6. Créances	382 060	372 951
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe et de prise en substitution	43 378	44 694
6aa Primes restant à émettre	29 965	32 366
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe et de prise en substitution	13 413	12 328
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	593	383
6c Autres créances	338 089	327 874
6ca Personnel		
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	156 232	132 372
6cc Débiteurs divers	181 857	195 502
6d Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	105 593	123 677
7a Actifs corporels d'exploitation	2	2
7b Comptes courants et caisse	105 592	123 676
7c Actions propres		
8. Comptes de régularisation - actif	1 266 745	1 348 051
8a Intérêts et loyers acquis non échus	688 351	748 570
8b Frais d'acquisition reportés		
8c Autres comptes de régularisation	578 394	599 482
TOTAL DE L'ACTIF	104 069 146	102 039 454

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)

	12 / 2020	12 / 2019
1. Capitaux propres	5 658 689	5 212 335
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	778 371	778 371
1b Primes liées au capital social	1 614 614	1 614 614
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	558 673	517 780
1e Report à nouveau	2 299 161	1 833 444
1f Résultat de l'exercice	407 870	468 126
2. Passifs subordonnés	800 000	800 000
3. Provisions techniques brutes	74 713 483	75 065 059
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	1 269	1 349
3b Provisions d'assurance vie	67 760 343	68 700 940
3c Provisions pour sinistres à payer (vie)	1 031 886	928 105
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	121 793	108 870
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	5 307 122	4 867 197
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	492	499
3g Provisions pour égalisation	424 632	394 343
3h Autres provisions techniques (vie)	2 103	546
3i Autres provisions techniques (non-vie)	63 844	63 211
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 209 124	12 717 820
5. Provisions (autres que techniques)	3 382	4 747
6. Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	206	102
7. Autres dettes	7 972 695	7 668 953
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	62 295	61 631
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 464	1 286
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	2	2
7d Dettes envers des établissements de crédit	50	39
7e Autres dettes	7 908 884	7 605 996
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	7 790 726	7 466 382
7ec Personnel		
7ed État, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	24 062	55 939
7ee Créanciers divers	94 095	83 674
8. Comptes de régularisation - passif	711 567	570 436
TOTAL DU PASSIF	104 069 146	102 039 454

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS HORS BILAN

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	12 / 2020	12 / 2019
1. Engagements reçus	6 925 052	5 109 226
2. Engagements donnés	3 901 359	3 280 590
2a Avals, cautions, garanties de crédits donnés		
2b Titres et actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	3 740 711	3 122 966
2d Droits de tirages donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés	160 648	157 624
3. Engagements réciproques	6 227	6 035
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	6 227	6 035
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme	317 886	850 000
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
5a Par catégorie de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement	317 886	850 000
Autres opérations		
5b Par catégorie de marchés		
Gré à gré	317 886	850 000
Règlementés ou assimilés		
5c Par nature de risque		
Risque de taux d'intérêt		850 000
Risque de change	317 886	
Risque actions		
5d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange	317 886	
Garantie de taux d'intérêt		850 000
Contrats à terme		
Options		
5e Par durée résiduelle		
De 0 à 1 an		850 000
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans	317 886	

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
1. Primes acquises	5 823 925	2 545	5 821 380	6 972 216
2. Produits des placements	2 260 356	0	2 260 356	2 560 499
2a Revenus des placements	1 881 791		1 881 791	2 053 816
2b Autres produits des placements	103 440		103 440	167 949
2c Profits provenant de la réalisation des placements	275 125		275 125	338 735
3. Ajustements ACAV (plus-values)	2 335 160	0	2 335 160	1 685 548
4. Autres produits techniques	2 637	0	2 637	2 491
5. Charges des sinistres	- 5 422 585	- 237	- 5 422 348	- 5 366 178
5a Prestations et frais payés	- 5 320 238	- 294	- 5 319 944	- 5 274 722
5b Charges des provisions pour sinistres à payer	- 102 347	57	- 102 405	- 91 455
6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	93 840	- 4	93 844	- 2 287 674
6a Provisions d'assurance vie	1 615 989	- 4	1 615 994	- 620 008
6b Provisions sur contrats en unités de compte	- 1 491 272		- 1 491 272	- 1 671 959
6c Autres provisions techniques	- 30 877		- 30 877	4 293
7. Participations aux résultats	- 1 264 412	0	- 1 264 412	- 1 560 122
8. Frais d'acquisition et d'administration	- 1 000 728	- 156	- 1 000 571	- 960 423
8a Frais d'acquisition	- 578 198		- 578 198	- 558 834
8b Frais d'administration	- 422 530		- 422 530	- 401 776
8c Commissions reçues des réassureurs et garants en substitution		- 156	156	187
9. Charges des placements	- 371 326	0	- 371 326	- 351 197
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 42 385		- 42 385	- 42 656
9b Autres charges des placements	- 90 286		- 90 286	- 89 882
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	- 238 654		- 238 654	- 218 659
10. Ajustement ACAV (moins-values)	- 1 909 497	0	- 1 909 497	- 72 203
11. Autres charges techniques	- 79 984	0	- 79 984	- 48 960
12. Produits des placements transférés au compte non-technique	0	0	0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	467 386	2 148	465 238	573 998

COMPTES DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
1. Primes acquises	87 867	1 045	86 822	87 801
1a Primes	87 787	1 045	86 742	88 073
1b Variations des primes non acquises	80	0	80	- 272
2. Produits des placements alloués	13 636	0	13 636	14 866
3. Autres produits techniques	48	0	48	44
4. Charges des sinistres	- 49 097	- 1 011	- 48 087	- 50 768
4a Prestations et frais payés	- 36 175	- 707	- 35 468	- 38 158
4b Charges des provisions pour sinistres	- 12 922	- 304	- 12 619	- 12 610
5. Charges des autres provisions techniques	- 633	- 15	- 618	- 2 571
6. Participations aux résultats	0	0	0	0
7. Frais d'acquisition et d'administration	- 45 749	- 206	- 45 543	- 45 430
7a Frais d'acquisition	- 44 011	0	- 44 011	- 44 274
7b Frais d'administration	- 1 738	0	- 1 738	- 1 372
7c Commissions reçues des réassureurs	0	- 206	206	217
8. Autres charges techniques	- 980	0	- 980	- 907
9. Variation de la provision pour égalisation	588	0	588	1 179
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	5 680	- 187	5 867	4 215

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	12 / 2020	12 / 2019
1. Résultat technique de l'assurance non-vie	5 867	4 215
2. Résultat technique de l'assurance vie	465 238	573 998
3. Produits des placements	148 936	157 575
3a Revenus des placements	124 039	126 393
3b Autres produits des placements	6 761	10 336
3c Profits provenant de la réalisation des placements	18 135	20 846
4. Produits des placements alloués au compte technique vie	0	0
5. Charges des placements	- 24 419	- 21 613
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 2 794	- 2 625
5b Autres charges des placements	- 5 894	- 5 531
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	- 15 731	- 13 456
6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie	- 13 636	- 14 866
7. Autres produits non techniques	19 716	4 118
8. Autres charges non techniques	- 810	- 1 603
9. Résultat exceptionnel	- 9 572	6 832
9a Produits exceptionnels	1 919	8 808
9b Charges exceptionnelles	- 11 492	- 1 977
10. Participation des salariés	0	1
11. Impôt sur les bénéfices	- 183 450	- 240 529
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	407 870	468 126

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Impact majeurs de la pandémie de Covid 19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats de ACM VIE SA en 2020.

Les mesures de confinement mises en place au printemps et à l'automne 2020, ont entraîné un ralentissement des ventes de contrats d'assurances. Les portefeuilles ont malgré tout poursuivi leur progression, à un rythme toutefois moins soutenu que les dernières années. La crise a également accentué un repli attendu de la collecte brute sur les supports en euros.

Les deux périodes de confinement ont mis en difficulté les assurés professionnels et entreprises. Dans ce contexte, ACM VIE SA a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles pour les soutenir et a notamment participé au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants à hauteur de 8 millions d'euros. De plus, les taux de rémunération des fonds en euros des contrats d'assurance vie, de capitalisation et de retraite servis de 2019 ont été maintenus en 2020, et ce en dépit de l'environnement de taux très bas du marché.

Par ailleurs, la hausse de la charge des décès (25 millions d'euros) demeure modérée par rapport aux capitaux assurés par ACM VIE SA, les tranches d'âge plus particulièrement touchées par le Covid-19 au niveau national étant faiblement représentées dans les portefeuilles prévoyance et emprunteurs.

Poursuite de la baisse des taux

La tendance structurelle de baisse des taux d'intérêt a été accentuée en 2020 par la crise. Le lancement par la BCE d'un nouveau programme d'achat d'actifs pour 750 milliards d'euros (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP) et la préférence des investisseurs en période crise pour les obligations souveraines des Etats les moins risqués, ont conduit à une nouvelle baisse du taux de l'OAT 10 ans, qui s'est établi à - 0,34% au 31 décembre 2020.

La rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance vie s'en trouvent une nouvelle fois entamés. Toutefois, en assurance vie, les mesures prises par le groupe pour limiter la dilution des rendements des portefeuilles obligataires ont porté leur fruit, avec une progression de près de 16 points de la part des unités de compte dans la collecte.

La poursuite de la baisse des taux affecte également les provisions techniques comptabilisées par ACM VIE SA, notamment celles relatives aux risques à plus longue durée, dont 33,1 millions d'euros en provision technique spéciale complémentaire (PTSC) sur le régime de retraite complémentaire des salariés du Groupe.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

B. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les exceptions et dérogations à ces principes et règles sont exposées et commentées ci-après pour autant qu'elles soient d'importance significative.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des assurances et par le règlement ANC n°2015-11, intégrant le cas échéant les modifications apportées par les règlements ultérieurs et, à défaut, celles du plan comptable général.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur brute et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un risque d'irrecouvrabilité.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la Société, ainsi que des risques qu'elle assume.

1. BILAN ACTIF

Les postes d'actif figurent au bilan pour leur montant net : les montants bruts, les amortissements et les provisions sont détaillés dans l'annexe.

Ligne 2 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de portefeuilles d'assurances acquis auprès d'autres sociétés et amortis sur leur durée d'utilité ou, le cas échéant, dépréciés en présence d'indicateurs de perte de valeur.

Ligne 3 : Placements

Ligne 3a : « Terrains et constructions »

Immeubles de placement

Les immeubles acquis antérieurement dans le cadre d'un transfert de portefeuille sont inscrits à l'actif hors frais d'acquisition ; dans le cadre des nouvelles acquisitions, les immeubles sont inscrits à l'actif avec les frais d'acquisition. Ils sont amortis par composants en fonction de la durée d'utilisation ; le coût de l'assise foncière est évalué, au cas

par cas, lors de l'achat de l'immeuble. Ces immeubles ont été acquis pour la majorité dans le cadre de la reprise du régime de retraite supplémentaire des salariés du Crédit Mutuel. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

Amortissements pratiqués

Éléments	Durée d'amortissement	Taux
Terrains	Non Amortissable	n/a
Gros Œuvre	25 à 100 ans	1 à 4 %
Clos et couvertures	10 à 35 ans	2,85 à 10 %
Lots techniques	10 à 25 ans	4 à 10 %
Second Œuvre	5 à 15 ans	6,67 à 20 %

Provisions pour dépréciation des immeubles de placement

Conformément aux recommandations du groupe de travail de la FFA du 5 juin 2009, la Société définit un seuil de présomption de dépréciation pour ses immeubles de placements détenus en direct. La Société considère que dès lors que l'immeuble est en situation de moins-value latente supérieure ou égale à 20 % à la date d'arrêt, la dépréciation est présumée durable. Ce critère est complété par une analyse qualitative par immeuble.

Ce seuil est en cohérence avec l'horizon de détention (long terme) des immeubles de placement considérés, en cohérence avec la nature des activités d'assurance de la société.

La provision pour dépréciation durable est alors calculée par référence à la valeur de recouvrement de l'immeuble.

Parts de sociétés immobilières non cotées et parts de sociétés civiles de placements immobiliers

Les titres détenus dans des sociétés immobilières non cotées sont classés au bilan dans la rubrique « Terrains et constructions », conformément à l'article 332-2 du règlement ANC n°2015-11.

Leur valeur est déterminée à *minima* annuellement, après expertise de la valeur des biens immobiliers détenus.

La Société considère que dès lors que les parts de ces sociétés sont en situation de moins-value latente supérieure ou égale à 20 % à la date d'arrêt, la dépréciation est présumée durable.

Ce seuil est en cohérence avec l'horizon de détention à long terme des parts considérées, en cohérence avec la nature des activités d'assurance de la société.

La provision est alors calculée par référence à la valeur de recouvrement du placement considéré.

La Société détient également des participations dans des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) bénéficiant d'un cadre fiscal particulier. Ces investissements sont évalués comme des valeurs mobilières selon les modalités précisées ci-après.

Lignes 3b, 3c, 3d et 4 : Placements financiers

Principes généraux

Les placements relevant de l'article R.332-2 du Code des assurances sont comptabilisés conformément aux articles R.343-9 ou R.343-10 du Code des assurances en fonction de leur nature.

Les valeurs mobilières amortissables, caractérisées par l'existence d'une valeur de remboursement et d'une date de remboursement, relèvent principalement de l'article R.343-9 du Code des assurances. Elles sont inscrites à leur prix d'acquisition ou de revient, hors coupons courus. Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont amortis en charge ou en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. L'amortissement est calculé actuariellement pour tous les titres, à l'exception des titres de créances négociables et des obligations convertibles, pour lesquels l'amortissement est déterminé de manière linéaire.

Le règlement ANC n°2015-11 énonce que les obligations convertibles sont régies par l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, pour les obligations convertibles dont le taux actuariel à l'achat est négatif, une option est ouverte de reclasser ces titres selon l'article R.343-10 du Code des assurances. La société classe historiquement les obligations convertibles à taux actuariel négatif selon l'article R.343-10 du Code des assurances.

Les placements autres que les valeurs mobilières amortissables, relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat ou de revient.

Provision pour dépréciation durable

Elle est constituée, titre par titre, selon les modalités préconisées par le règlement ANC n°2015-11 et par l'ACPR.

Pour les placements relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision est constituée en cas de risque de crédit avéré. Un risque de crédit peut être considéré comme avéré dès lors que, sur la base d'indications objectives, il est probable que l'entreprise ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues (défaut de paiement des intérêts ou du principal, ouverture d'une procédure collective, dégradation significative de la notation de l'émetteur ou l'écartement anormal de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque, etc.).

Ces règles s'appliquent également aux valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances que la compagnie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Pour les autres titres, les dépréciations à caractère durable sont constituées de la manière suivante :

- lorsque l'entreprise envisage de céder à brève échéance un titre dont la valeur comptable est supérieure à la valeur vénale résultant du plus haut du prix de marché moyen du dernier mois précédent l'arrêté ou du dernier cours coté à la date d'arrêté : la provision est égale, dans ce cas, à la différence entre la valeur comptable et la valeur vénale ;
- pour les autres titres, la dépréciation est présumée durable lorsqu'il existe une moins-value latente significative au regard de la valeur comptable du placement sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ; le critère de moins-value significative peut être défini en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. Au 31 décembre 2020, compte tenu de la forte volatilité observée sur les marchés, le critère retenu est de 30 % contre 20% au 31 décembre 2019. Pour déterminer ce critère, la compagnie s'appuie sur une analyse des indices de volatilité du CAC 40 (VCAC) et de l'Eurostoxx 50 (V2X) qui sont représentatifs de son portefeuille, ainsi que sur une analyse de l'environnement macroéconomique.

La provision est égale, dans ce cas, à la différence entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire correspondant soit au dernier cours coté à la date d'arrêté, soit à la valeur recouvrable du titre évaluée à l'horizon de détention envisagé si l'entreprise a la capacité de conserver le titre.

La provision pour dépréciation durable constituée antérieurement sur un titre n'est reprise qu'à hauteur de la différence positive entre la valeur d'inventaire et la valeur nette comptable du titre en date de clôture, même si la moins-value latente constatée à la date d'arrêté est repassée au-dessus du seuil de présomption retenu antérieurement.

La Société ne détient pas de titre déprécié sur la base de valeurs recouvrables à la clôture de l'exercice.

Provision pour risque d'exigibilité

Elle est déterminée conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances. La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Pour le calcul de cette provision à l'inventaire, les titres cotés sont évalués d'après le cours moyen du mois précédant l'inventaire et les titres non cotés sont évalués d'après leur valeur vénale ou leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances,

la dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité est alors égale au tiers du montant de la moins-value nette globale constatée, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant de la provision excède le montant des moins-values latentes.

La provision pour risques d'exigibilité est une provision technique présentée, le cas échéant, au passif du bilan dans la rubrique « 3h. Autres provisions techniques (vie) » ou « 3i. Autres provisions techniques (non-vie) ».

À fin 2020, les placements relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont en situation de plus-value latente nette à hauteur de 5 104,1 millions d'euros.

La provision pour risque d'exigibilité est donc nulle au 31 décembre 2020, inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Cas particuliers

- Les participations et les placements dans des entreprises liées sont estimés en fonction de l'utilité qu'ils présentent au regard de la stratégie de l'entreprise. Ils font l'objet de provisions individuelles lorsque leur valeur d'utilité appréciée par référence, notamment, à la situation nette comptable de la société considérée et/ou aux perspectives de bénéfices futurs est inférieure à leur valeur nette comptable.
- Les valeurs remises en nantissement par les réassureurs sont estimées conformément aux dispositions des articles R.332-17 et R.343-11 du Code des assurances ; elles sont mentionnées, avec leur engagement de restitution, dans le tableau des engagements reçus et donnés.
- Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique spécifique. Il s'agit exclusivement d'obligations pour un montant de 6 602,5 millions d'euros.

La Société a comptabilisé une créance représentative de titres prêtés pour un montant de 6 391,1 millions d'euros au titre d'opérations de prise en pension de titres adossées à des opérations de mise en pension *Reverse Repos*.

La dette correspondant aux liquidités reçues relativement aux opérations de mise en pension de titres (y compris celle faisant l'objet d'opérations de *Reverse Repos*) est enregistrée au passif du bilan au poste « 7eb autres emprunts, dépôts et cautionnements ». Elle s'élève à 7 751,6 millions d'euros.

Un engagement reçu a été constaté en hors-bilan pour les *Reverse Repos* à hauteur de 6 387,2 millions d'euros.

Instruments financiers à terme

La Société peut avoir recours à des produits dérivés pour couvrir les risques financiers résultant de son activité et de

la nature des engagements contractés, dans le cadre des stratégies suivantes :

➤ **Stratégies d'investissement ou de désinvestissement**

Une stratégie d'investissement ou de désinvestissement a pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement.

➤ **Stratégies de rendement**

Une stratégie de rendement a pour objet de garantir le rendement d'un placement ou d'un groupe de placements.

Toute stratégie qui n'est pas une stratégie d'investissement ou de désinvestissement est considérée comme une stratégie de rendement.

Ces opérations sont prévues par le Code des assurances et par les règlements n°2002-09 et n°2004-02 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les instruments financiers à terme (IFT) principalement utilisés sont des contrats de garantie de taux d'intérêt (*future rate agreement*, *caps*, *floors* ou combinaisons d'options), et des contrats d'achat et de vente d'options sur indices boursiers.

Le traitement comptable des opérations est effectué conformément aux règlements du CRC en fonction, le cas échéant, de la stratégie poursuivie :

➤ **Couverture de la valeur d'un investissement ou désinvestissement futur**

Les primes, appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie puis font partie intégrante du prix de revient du placement (ou groupe de placements) acquis ou du prix de vente du placement (ou groupe de placements) cédés.

➤ **Garantie de rendement ou modification de la structure de rendement**

Les charges et les produits relatifs aux IFT sont inscrits en compte de résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'IFT.

Les opérations sur instruments financiers à terme non dénouées à la date d'arrêt sont enregistrées en engagements reçus ou donnés au « hors bilan ».

Le *Cross Currency Swap* consiste à investir dans des obligations libellées en devises et à adosser à ces placements un contrat de *swap* de devises avec une contrepartie dite *swappeuse*, cela revient à échanger avec cette contrepartie les flux en devise contre des flux en euros définis à l'initiation du contrat.

Comptablement, cette opération se définit comme une couverture de change qualifiée de « stratégie de rendement » visant à sécuriser le rendement actuariel du

placement, comme si l'investissement avait été effectué sur des obligations en euros.

À ce titre, la comptabilité de couverture conduit à figer le taux de change initial sur la durée du contrat pour contrevaloriser les obligations en devise sous-jacentes, et à amortir actuariellement la soulte reçue ou versée.

L'IFT présenté à l'état des placements a pour valeur brute la soulte reçue (passif) ou versée (actif), et la valeur de réalisation représente la valorisation du contrat de *swap*.

À l'échéance du contrat de *swap*, la valeur nette comptable du dérivé sera nulle de même que sa valeur de réalisation.

À fin 2020, les obligations en devises qui font l'objet du contrat de *swap* de devises ont une valeur nette comptable de 378,5 millions d'euros. La soulte reçue à l'initiation du contrat s'élève à 63,3 millions d'euros en prix de revient et à 60,6 millions d'euros en valeur nette.

Produits structurés

La Société est détentrice de produits structurés dans une optique de rendement. Inscrits sur un marché reconnu, ils font l'objet de clauses de liquidité et la quasi-totalité dispose d'une garantie en capital.

Ces produits structurés sont inscrits à leur prix d'achat. La valeur retenue à la clôture pour ces actifs tient compte des valorisations fournies par les structureurs et par des contrevalorisateurs indépendants. Ces valeurs font l'objet d'une revue par les équipes d'ACM VIE SA, le cas échéant en s'appuyant sur une expertise réalisée par un prestataire externe.

Le montant des produits structurés s'élève à 1 511,5 millions d'euros (prix de revient brut) avec une plus-value latente de 69,4 millions d'euros.

Ligne 8 : Comptes de régularisation - actif

Ligne 8a : Intérêts acquis non échus

Les intérêts courus et non échus sont calculés *pro rata temporis*.

Ligne 8b : Frais d'acquisition reportés

La Société ne reporte pas de frais d'acquisition (voir ci-après ligne 3 § f au passif).

Ligne 8c : Autres comptes de régularisation

Ces comptes enregistrent principalement la valeur amortie des écarts positifs entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement amortissables,

2. BILAN PASSIF

Ligne 1 : Capitaux propres

Ligne 1d : Autres réserves

La réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu, est dotée et reprise conformément aux dispositions des articles A.343-3 et suivants du Code des assurances sur la base de calculs actuariels ; la société ne fait pas application des méthodes de calcul forfaitaire ou simplifiée.

Les dotations à la réserve de capitalisation sont portées en « pertes provenant de la réalisation des placements », et les prélèvements sur la réserve sont enregistrés en « profits provenant de la réalisation des placements ».

L'article A.343-3-1 du Code des assurances précise les modalités de calcul des dotations ou reprises à la réserve de capitalisation dans le cas où la cession impacte un titre préalablement déprécié : dans ce cas, le calcul de la dotation ou reprise à la réserve de capitalisation doit tenir compte de la provision durable comptabilisée à l'ouverture de l'exercice de cession.

La réserve de capitalisation afférente aux « Plans d'épargne retraite populaire » (PERP) fait l'objet d'un traitement particulier : l'existence d'un patrimoine propre à chaque plan (« patrimoine d'affectation ») ainsi que le cantonnement obligatoire des opérations par le biais d'une « comptabilité auxiliaire d'affectation » telle que définie à l'article L.142-2 du Code des assurances, conduisent à présenter la réserve de capitalisation dans la rubrique des « autres provisions techniques d'assurance-vie », conformément à l'article 232-13 du règlement ANC n°2015-11 ; le mode d'enregistrement comptable des mouvements affectant cette réserve reste cependant inchangé dans le compte de résultat.

L'article A.343-3-1 du Code des assurances énonce que la charge ou le produit théorique d'impôts lié à la non-prise en compte, dans le résultat imposable de l'entreprise, des versements ou prélèvements sur la réserve de capitalisation donne lieu à respectivement une reprise non technique sur la réserve de capitalisation ou à une dotation non technique à la réserve de capitalisation, pour un montant équivalent.

Ces mouvements sur la réserve de capitalisation sont calculés au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur et assis sur les mouvements bruts de dotation et reprise de l'exercice.

Fonds de garantie des assurances de personnes

Au 31 décembre 2020, la quote-part d'ACM VIE SA dans le financement du fonds, calculée au prorata des provisions techniques au 31 décembre 2019, s'élève à 39,5 millions d'euros.

La contribution versée au fonds a porté au total sur 19,8 millions d'euros, dont 0,9 million d'euros ont été payés au cours de l'exercice.

La « réserve pour fonds de garantie » inscrite au bilan sera portée de 18,8 millions d'euros à 19,8 millions d'euros sur décision de l'assemblée générale, en application de l'article R.423-13 du Code des assurances.

Ligne 2 : Passifs Subordonnés

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette.

La charge d'intérêt au titre de l'année 2020 est de 21,7 millions d'euros pour un total de titres et prêts subordonnés de 800 millions d'euros.

Lignes 3 et 4 : Provisions techniques

Les provisions techniques inscrites au passif du bilan sont calculées brutes de réassurance ; la part à la charge des réassureurs est inscrite à l'actif du bilan.

a) Les provisions mathématiques

Elles correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements de l'assureur et de l'assuré conformément à l'article R.343-3 du Code des assurances. La Société ne commercialise pas de contrats dont les frais d'acquisition seraient couverts par des chargements inclus dans les primes futures ; les provisions mathématiques ne sont pas zillmérées, et les frais d'acquisition ne sont pas reportés.

Les provisions mathématiques des titres de capitalisation et des contrats de capital différé à prime unique ou à versements libres sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes nettes investies et des participations bénéficiaires attribuées.

Une provision mathématique complémentaire est constituée en couverture du risque de taux sur les versements libres des contrats à taux garanti viager, ou à taux garanti lors du renouvellement, supérieur à la réglementation.

Les provisions mathématiques des rentes viagères immédiates ou différées sont calculées avec les tables de mortalité TGF05 et TGH05.

Les provisions mathématiques afférentes aux garanties décès des contrats emprunteurs correspondent à la différence entre les engagements de l'assureur et ceux de l'assuré, déterminés par application d'une table TH 00-02 abattue. Le calcul des provisions a été effectué tête par tête, et garantie par garantie ; les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène

de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes. Au regard des analyses réalisées, et compte tenu des fonds d'égalisation constitués, la Société considère que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour couvrir le risque dans le cadre d'un comportement rationnel des emprunteurs. Ces provisions s'élèvent à 539,1 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le montant total des provisions mathématiques des contrats emprunteurs, y compris afférentes aux garanties « incapacité / invalidité » s'élève à 587,6 millions d'euros.

En prévoyance, les provisions mathématiques ont été calculées selon les tables et taux du tarif.

Provisions des contrats L.441 du Code des assurances

La provision mathématique théorique des contrats relevant de l'article L.441-1 du Code des assurances est calculée avec les tables TGF05 et TGH05.

La réforme réglementaire des régimes de retraite supplémentaires en unité de rentes (Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et Décret 2017-1172 du 18 juillet 2017) conduit à l'utilisation de la courbe des taux EIOPA pour le calcul de la Provision Mathématique Théorique ainsi que la prise en compte des plus ou moins-values latentes sur les actifs en représentation de la Provision Technique Spéciale, dans l'évaluation du taux de couverture.

La Provision Mathématique Théorique qui résulte du calcul est supérieure à la somme de la Provision Technique Spéciale et des plus-values latentes. Une Provision Technique Spéciale Complémentaire a été constituée à hauteur de 33,1 millions d'euros.

Provisions mathématiques des contrats multi-supports

Elles sont évaluées comme suit :

- pour les supports en unités de compte, valorisation sur la base des actifs leur servant de référence,
- pour le support libellé en euros, valorisation par capitalisation au taux technique.

Le provisionnement des garanties « plancher » des contrats en unités de compte est déterminé, contrat par contrat, avec la table TH 00-02 à 100 %, selon la méthode préconisée par la Fédération Française de l'Assurance, avec application du modèle de *Black & Scholes* et actualisation des flux futurs d'après la courbe des taux zéro coupon publiée par l'EIOPA.

La ventilation des provisions mathématiques est présentée en note n°11.

b) Les provisions pour risques croissants

En assurance des emprunteurs, les provisions pour risques croissants constituées sur le risque « incapacité / invalidité » correspondent, pour un contrat donné, à la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés. Les engagements ont été actualisés au taux de 0,00 % sur base d'une loi d'entrée en incapacité issue des statistiques de la

Société, d'une durée des paiements établie sur les tables de maintien en incapacité du BCAC, et d'un taux de passage en invalidité par âge assis sur les tables d'incapacité et d'invalidité du BCAC et ajusté à l'expérience de la société. Les provisions positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

Les provisions pour risques croissants sur les contrats dépendance sont calculées au taux technique du tarif avec un maximum à 1,25 %.

c) La provision pour sinistres

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou d'estimations dans le cas contraire. Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées conformément à l'article 143-10 du règlement ANC n°2015-11 et sont déterminées dossier par dossier.

d) La provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices est constituée en respect des dispositions contractuelles en matière de distribution et des dispositions réglementaires de participation aux bénéfices minimale.

Elle est composée de la participation aux bénéfices qui sera effectivement attribuée aux contrats au titre de l'exercice échu ainsi que de la participation aux excédents à distribuer.

La participation aux bénéfices de l'année est incorporée aux provisions mathématiques à la clôture de l'exercice à hauteur de la reprise des provisions pour participation aux excédents des exercices antérieurs.

e) La provision globale de gestion

Elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par des recettes futures provenant des chargements sur primes ou des prélèvements sur produits financiers. La provision calculée à l'inventaire est conforme à l'article 142-6 règlement ANC n°2015-11, elle a été déterminée en retenant un taux de rachat égal à 80 % de la moyenne des taux constatés sur les deux derniers exercices et sur l'exercice en cours.

f) La provision pour aléas financiers

Cette provision est destinée à compenser la baisse de rendement éventuelle de l'actif représentatif des engagements des sociétés d'assurance vie (article 142-7 du règlement ANC n°2015-11) ; l'insuffisance de rendement est constatée lorsque le taux des intérêts techniques servis et des rémunérations garanties, calculé dans les conditions réglementaires, excède 80 % du taux de rendement des actifs.

Aucune provision pour aléas financiers n'a été nécessaire au 31 décembre 2020.

g) La provision pour frais d'acquisition reportés

Repris par l'article 151-2 du règlement ANC n°2015-11, les frais d'acquisition sont à étaler sur la durée de vie des contrats ; en conséquence, les frais afférents à la durée de vie résiduelle des contrats à la date d'inventaire sont inscrits en compte de régularisation à l'actif du bilan, et une provision de même montant est constituée au passif. La Société couvre intégralement ses frais d'acquisition en première année par les chargements prélevés à la souscription : elle ne reporte pas de frais d'acquisition, ni ne constitue de provision pour frais reportés.

h) Les provisions pour égalisation

Ces provisions sont constituées dans les conditions réglementaires pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe couvrant les risques de décès.

Les provisions pour égalisation des contrats des emprunteurs constituent une part importante de ces provisions. Elles s'élèvent à 307,5 millions d'euros à la clôture contre 274,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Ligne 5 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées et ajustées annuellement conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2014-03.

Ligne 7 eb : Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus

Ce poste comprend :

- les dettes représentatives de titres mis en pension ;
- les montants reçus au titre des appels de marges sur les contrats de couverture de risque.

Ligne 8 : Compte de régularisation - passif

Ce compte enregistre principalement la valeur amortie des écarts négatifs entre prix de remboursement et prix d'acquisition des titres de placement amortissables.

3. COMPTE DE RÉSULTAT

Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat, dont les postes sont présentés bruts et nets de réassurance, distingue le résultat technique issu des opérations d'assurance vie, le résultat technique issu des opérations d'assurance non-vie et les autres résultats, non techniques. Ces derniers comprennent, notamment, une quote-part des revenus financiers correspondant à la rémunération des fonds propres, les résultats exceptionnels et l'impôt sur les sociétés.

Primes

Ce poste comprend les primes émises de l'exercice, nettes d'annulations.

Règles d'imputation et de comptabilisation des charges de gestion

Les sociétés d'assurance, filiales du GACM, sont regroupées au sein d'un groupement d'intérêt économique (GIE ACM) dans le but de mettre en commun l'ensemble des moyens nécessaires à la gestion et au développement de leur activité.

Ce GIE prend en charge l'essentiel des frais de gestion puis les répartit entre ses membres. Le processus de répartition dont les modalités sont précisées dans le règlement intérieur du groupement repose sur la méthode ABC *Activity Based Costing*.

S'agissant des principes d'enregistrement et de répartition par destination, la comptabilisation des charges de gestion se fait en 2 étapes conformément à la nomenclature comptable applicable aux sociétés d'assurances (article 336-1 du règlement ANC n°2015-11) :

- Les charges d'exploitation (y compris la quote-part de frais du GIE) sont comptabilisées par « nature » en classe 9. Une démarche analytique vient compléter la comptabilité générale pour permettre également une imputation des frais engagés par centre de coûts.
- Les charges ainsi comptabilisées sont réparties, en fonction de la nature et du centre de coûts, sur les « destinations » prévue par le plan comptable des assurances à savoir :
 - frais d'acquisition,
 - frais d'administration,
 - frais de gestion de sinistres,
 - frais de gestion des placements,
 - autres charges techniques.

À l'issue de cette répartition, les charges sont enregistrées par destination en classe 6 par le crédit d'un compte unique de réallocation (classe 9). Par exception, certaines charges peuvent être comptabilisées directement en classe 6 si elles sont imputables à une seule destination.

Revenus financiers

Produits des placements

Les produits financiers comprennent les revenus acquis à l'exercice, les dotations aux amortissements des écarts positifs sur le prix de remboursement des obligations, les reprises de provisions pour dépréciation des placements et les reprises sur la réserve de capitalisation, les profits de change réalisés, la reprise de la provision pour perte de change ainsi que les plus-values de cession.

Les revenus sur actions sont comptabilisés en produit hors avoir fiscal au fur et à mesure de leur encaissement ; les

dividendes non encore encaissés lors de l'arrêté des comptes sont pris en résultat si la distribution a été décidée par l'assemblée générale de la société concernée. Il en est de même pour les revenus perçus des OPCVM.

Les plus et moins-values de cession des valeurs mobilières sont calculées par application de la règle « premier entré – premier sorti ».

Charges des placements

Les charges des placements incluent les frais internes et externes engagés pour la gestion des placements, les dotations aux amortissements des écarts négatifs sur les prix de remboursement des obligations, les moins-values de cessions, les dotations aux provisions pour dépréciation des placements, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les pertes de change, ainsi que les dotations à la réserve de capitalisation.

Méthode d'allocation des produits et charges financiers

Les produits et charges financiers sont ventilés conformément à la réglementation : une quote-part des revenus financiers inscrite au compte de résultat technique vie est allouée au compte de résultat non technique et au compte de résultat technique non-vie par application d'une règle proportionnelle.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

À l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euros, aux cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Autres produits et charges techniques

Ils correspondent aux autres produits résultant de l'exploitation normale de l'entreprise et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques

À compter de l'exercice 2020, le virement de garantie émis par ACM VIE SA au profit d'ACM IARD SA pour mutualiser le solde du compte technique de certains produits de prévoyance est classé en autres charges techniques, et non plus en charges de sinistres.

Autres produits et charges non techniques

Ce poste enregistre les produits et charges non directement rattachés à l'activité d'assurance et notamment l'effet d'impôt sur les sociétés sur les reprises et les dotations à la réserve de capitalisation.

Résultat exceptionnel

Les charges et les produits exceptionnels sont constitués pour l'essentiel des dotations et reprises des provisions pour risques contentieux clients.

En 2020, dans ce poste a également été enregistrée la contribution d'ACM VIE SA au fonds de solidarité mis en place par le gouvernement français dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Impôt sur les sociétés

La Société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est le GACM.

En vertu de la convention d'intégration fiscale signée le 25 novembre 2019 entre le GACM et la Société, cette

dernière constate comptablement sa charge d'impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration.

En cas de déficit, la Société recevra du GACM une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate ou potentielle, procurée à ce dernier par la prise en compte de ce déficit. En conséquence, la Société sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge d'impôt.

Les autres surcoûts et économies d'impôt résultant de l'appartenance à un groupe d'intégration fiscale seront constatés et conservés par le GACM.

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les « Plans d'Épargne Retraite Populaire »

La commercialisation en 2004 du produit « Plan d'Épargne Retraite Populaire » (PERP) a entraîné la création d'une comptabilité spécifique destinée à « cantonner » les opérations relatives aux PERP dans les livres de la société ACM VIE SA.

Les opérations sont enregistrées conformément au règlement ANC n°2015-11.

Les particularités comptables des PERP découlent de l'existence d'un patrimoine d'affectation propre à chaque plan, distinct du patrimoine de l'assureur, et résident notamment dans :

- l'utilisation de comptes bancaires spécifiques au plan et le cantonnement des actifs ;

- l'application de la méthode « premier entré - premier sorti » par patrimoine d'affectation pour le calcul des résultats de cession d'actifs ;
- le calcul de provisions pour dépréciation durable et pour risque d'exigibilité par patrimoine d'affectation ;
- l'enregistrement de la réserve de capitalisation en « autres provisions techniques » ;
- le calcul et la comptabilisation de la provision pour dépréciation durable et de la provision pour risque d'exigibilité au sein de chaque canton.

Plan Retraite Revenus

Le PERP « Plan Retraite Revenus » est un contrat d'assurance-vie multi-supports à capital différé converti en rente, dont les engagements sont libellés en euros et en unités de compte ; en conséquence, aucune provision technique de diversification - spécifique aux contrats « euros diversifiés » - n'est à constituer.

Le contrat d'assurance vie « Plan Retraite Revenus » a été conclu en 2004, avec l'association « ARPI – Association de Retraite Populaire Individuelle » qui a le statut de « Groupement d'Épargne Retraite Populaire ».

Au 31 décembre 2020, 62 381 contrats sont en stock pour un total de provisions techniques de 597,9 millions d'euros contre 629,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

1904 rentes étaient en cours de service au 31 décembre 2020, les provisions mathématiques afférentes s'élevaient à 56,1 millions d'euros contre 50,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les provisions mathématiques des rentes en cours sont calculées avec les nouvelles tables par génération et par sexe (TGF05 et TGH05).

La charge totale de la participation aux résultats à fin 2020 s'élève à 6,4 millions d'euros.

Elle est composée à hauteur de 6,2 millions d'euros de la participation attribuée aux contrats et de 0,2 million d'euros de la variation de la provision pour participation aux excédents (PPE).

Le taux net attribué au fonds Euros pour l'année 2020 est de 1 %, avant application éventuelle d'un bonus de rémunération de 0,25 % ou 0,50 % lié au niveau de détention d'UC dans le contrat.

La provision pour dépréciation durable s'élève à 0,05 million d'euros à la clôture de l'exercice (inchangé par rapport à l'exercice précédent).

Aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été dotée au 31 décembre 2020.

Les montants indiqués ci-dessus résultent des opérations enregistrées dans les comptes annuels de l'assureur dont l'arrêté est antérieur à celui des comptes de l'association. En raison de ce décalage dans les procédures de vérification et d'arrêté, des différences temporaires minimales pourraient apparaître entre les comptes annuels de l'assureur et ceux de l'association arrêtés au 31 décembre 2020.

Plan Liberté Retraite

Le second PERP, dénommé « Plan Liberté Retraite » est un contrat d'assurances relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 et du décret n°2005-342 du 21 avril 2005 portant réforme des retraites, commercialisé en mai 2004.

Ce contrat est un contrat d'assurance vie multi-supports à capital différé converti en rente, dont les engagements sont libellés en euros et en unités de compte ; en conséquence, aucune provision technique de diversification - spécifique aux contrats « euros diversifiés » - n'est à constituer.

Au 31 décembre 2020, 34 206 contrats sont en stock pour un total de provisions techniques de 154,3 millions d'euros contre 161,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

398 rentes étaient en cours de service au 31 décembre 2020, les provisions mathématiques afférentes s'élèvent à 10,3 millions d'euros contre 9,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

La charge totale de la participation aux résultats à fin 2020 s'élève à 1,6 millions d'euros.

Elle est composée à hauteur de 1,4 millions d'euros de la participation attribuée aux contrats et de 0,1 million d'euros de la variation de la provision pour participation aux excédents (PPE).

Le taux net attribué au fonds Euros pour l'année 2020 est de 1 %, avant application éventuelle d'un bonus de rémunération de 0,25 % ou 0,50 % lié au niveau de détention d'UC dans le contrat.

IV. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2020.

V. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

A. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE BILAN

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE N°1 Les actifs corporels et incorporels (hors autres placements)

Art.423-8 (règlement ANC n°2015-11)	Montant brut au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2020
Actifs incorporels	41 280			41 280
Terrains et constructions	3 980 943	966 911	681 944	4 265 911
Titres de propriété sur des entreprises liées ou des entreprises avec lien de participation	751 344	128 550	200	879 694
Bons, obligations et créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lien de participation	5 610 663	861 187	1 882 055	4 589 796
Total	10 384 230	1 956 649	2 564 198	9 776 681

Art.423-8 (règlement ANC n°2015-11)	Montant brut au 31/12/2020	Amortissements et provisions au 01/01/2020	Dotations aux provisions et dépréciations dans l'exercice	Reprise sur provisions et dépréciations dans l'exercice	Amortissements et provisions au 31/12/2020	Montant net 2020	Montant net 2019
Actifs incorporels	41 280	33 892	3 694	0	37 586	3 694	7 388
Terrains et constructions	4 265 911	34 849	2 368	1 850	35 368	4 230 543	3 946 094
Titres de propriété sur des entreprises liées ou des entreprises avec lien de participation	879 694	0	0	0	0	879 694	751 344
Bons, obligations et créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lien de participation	4 589 796	369	0	24	345	4 589 451	5 610 294
Total	9 776 681	69 110	6 062	1 874	73 298	9 703 382	10 315 120

NOTE N°2 Les autres placements (hors entreprises liées)

Art.423-9 (règlement ANC n°2015-11)

	Montant brut 2019	Entrées / augmentations	Sorties / diminutions	Montant brut 2020
Placements financiers bruts				
Actions	6 064 928	962 017	596 932	6 430 013
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	7 661 005	14 540 640	15 210 807	6 990 838
Parts d'autres OPCVM	1 768 181	409 948	244 684	1 933 446
Parts de FCPR et SCR	875 022	415 653	141 278	1 149 396
Obligations	55 173 584	22 493 653	22 346 387	55 320 850
Titres de créances négociables et autres titres à revenu fixe	770 910	338 501	997 411	112 000
Avances	56 905	33 674	45 448	45 132
Prêts	7 200	0	800	6 400
Dépôts et cautionnement	4 762 930	4 509 743	2 880 046	6 392 627
Sous-total	77 140 667	43 703 829	42 463 793	78 380 703
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte				
Placements immobiliers	882 011	165 943	69 941	978 013
Actions	9 859	17 274	11 531	15 601
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	812 852	615 486	468 250	960 088
Parts d'autres OPCVM	9 486 057	4 059 906	3 230 809	10 315 154
Obligations	1 580 748	954 219	529 300	2 005 667
Espèces	378	1 233	1 135	476
Sous-total	12 771 905	5 814 062	4 310 966	14 275 000
Total (A)	89 912 571	49 517 891	46 774 759	92 655 703
Provisions pour dépréciation sur actions	1 961	1 920	485	3 396
Provisions pour dépréciation sur autres OPCVM	6 830	9 267	421	15 676
Provisions pour dépréciation FCPR et SCR	2 868	1 414	2	4 280
Provisions pour dépréciations Obligations R.343-10	15 296	0	8	15 288
Provisions pour dépréciations Obligations R.343-9	3 412	0	0	3 412
Provisions pour dépréciations sur prêts	7 890	0	0	7 890
Total (B)	38 256	12 601	915	49 942
Total = (A) - (B)	89 874 315	49 505 290	46 773 844	92 605 761

NOTE N°2 Les autres placements (suite)

Art.423-9 (règlement ANC n°2015-11)

	Montant brut 2020	Provisions au 01/01/2020	Dotations amortissements et dépréciations 2020	Reprises sur dépréciations 2020	Amort. Et dépréciations cumulés 2020	Montant net 2020	Montant net 2019
Placements							
Actions	6 430 013	1 961	95 436	94 001	3 396	6 426 617	6 062 967
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 990 838	0	0	0	0	6 990 838	7 661 005
Parts d'autres OPCVM	1 933 446	6 830	13 323	4 477	23 566	1 909 879	1 753 462
Parts de FCPR et SCR	1 149 396	2 868	1 414	2	4 280	1 145 117	872 154
Obligations	55 320 850	18 707	22	29	18 700	55 302 150	55 154 877
Titres de créances négociables et autres titres à revenu fixe	112 000	0	0	0	0	112 000	770 910
Avances	45 132	0	0	0	0	45 132	56 905
Prêts	6 400	7 890	0	0	0	6 400	7 200
Autres dépôts	6 392 627	0	0	0	0	6 392 627	4 762 930
Sous-total	78 380 703	38 256	110 195	98 509	49 942	78 330 761	77 102 411
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte							
Placements immobiliers	978 013	0	0	0	0	978 013	882 011
Actions	15 601	0	0	0	0	15 601	9 859
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	960 088	0	0	0	0	960 088	812 852
Parts d'autres OPCVM	10 315 154	0	0	0	0	10 315 154	9 486 057
Obligations	2 005 667	0	0	0	0	2 005 667	1 580 748
Espèces	476	0	0	0	0	476	378
Sous-total	14 275 000	0	0	0	0	14 275 000	12 771 905
Total	92 655 703	38 256	110 195	98 509	49 942	92 605 761	89 874 315

NOTE N°3a Les participations

Montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance 12

Art.A.423-39 (règlement ANC n°2015-11)	Siège social	Part du capital détenu 31.12.20	Capitaux propres hors résultat 31.12.20	Résultat 2020
INTERNATIONAL CRÉDIT MUTUEL LIFE SA	Luxembourg	0,012231 %	30 908	2 598
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM SA	Bruxelles	0,000001 %	229 484	7 604
PARTNERS ASSURANCES SA	Auderghem	0,000128 %	27 344	19
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	Valence	0,030447 %	51 804	4 167

Entreprises dont l'entreprise d'assurance est indéfiniment responsable	Siège social	Forme juridique
SCI ACM	Strasbourg	Société civile immobilière
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	Paris	Société civile immobilière
SCI ACM COTENTIN	Paris	Société civile immobilière
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	Paris	Société civile immobilière
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	Paris	Société civile immobilière
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	Paris	Société civile immobilière
SCI BATIPART GENTILLY	Paris	Société civile immobilière
SCI BATIPART PIGALLE	Paris	Société civile immobilière
SCI BIV MALAKOFF	Paris	Société civile immobilière
SCI DU 9 RUE DES CUIRASSIERS	Paris	Société civile immobilière
SCI DU 15 RUE DES CUIRASSIERS	Paris	Société civile immobilière
SCI FLI	Paris	Société civile immobilière
SCI FREY RETAIL VILLEBON	Paris	Société civile immobilière
SCI GPINVEST 7	Paris	Société civile immobilière
SCI MPA	Paris	Société civile immobilière
SCI N2 BATIGNOLLES	Paris	Société civile immobilière
SCI PERENNITE PIERRE	Paris	Société civile immobilière
SCI PLEYEL R2	Paris	Société civile immobilière
SCI THOMAS EDISON	Paris	Société civile immobilière
GIE ACM	Strasbourg	Groupement d'intérêt économique

NOTE N°3b **Tableau des filiales et participations**

Art.423-39 (règlement ANC n°2015-11) & Code
Com. Art R.123-197-2

Montants au 31/12/2020 sauf information contraire	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	
				Exercice 2020 Brute	Nette

A) Renseignements détaillés sur les titres dont la valeur brute excède 1 % du capital social de ACM VIE SA (7 784 K€)

1. Filiales (détenues à plus de 50 %)

Foncière Masséna (Paris)	91 431	523 062	90,3 %	529 981	529 981
Immobilière ACM (Strasbourg)	23 879	2 445	80,0 %	21 065	21 065
LFP Grands Vignobles De France (Paris)	* 22 822	* 304	57,7 %	13 138	13 138
LFP Opsis Assurance (Paris)	* 40 397	* 15 077	51,6 %	22 361	22 361
OPCI ACM Loisirs (Paris)	* 72 965	* 1 469	100,0 %	45 794	45 794
OPCI ACM Tour First (Puteaux)	* 73 913	* 4 624	100,0 %	73 744	73 744
SCI ACM (Strasbourg)	1 510 496	196 298	69,3 %	1 202 219	1 202 219
SCI ACM Provence La Fayette (Paris)	12	2 026	85,0 %	37 114	37 114
SCI ACM Saint Augustin (Paris)	4	39 429	83,3 %	84 685	84 685
SCI ACM Tombe Issoire (Paris)	2 141	- 1 217	100,0 %	8 214	8 214
SCI ACM 14 rue de Londres (Paris)	3	1 790	85,0 %	21 488	21 488
SCI Pérennité Pierre (Paris)	* 300 140	* 65 802	97,5 %	415 294	415 294

2. Participations (détenues entre 5 et 50 %)

Ardian Holding (Paris)	* 83 187	* 366 897	15,7 %	91 988	91 988
Areef (Luxembourg)	* 437 919	* 228 019	10,8 %	39 517	39 517
Certivia (Paris)	* 90 273	* - 3 418	10,0 %	8 119	8 119
Covivio (Metz)	* 261 660	* 12 096 683	7,7 %	512 547	512 547
Covivio Hotels (Paris)	* 484 147	* 3 001 986	7,7 %	232 339	232 339
Francis First JV SAS (Paris)	* 6 829	* 61 467	26,5 %	18 968	18 968
Imocominvest 2 (Paris)	* 117 284	* 5 099	12,0 %	13 575	13 575
Imocominvest 3 (Paris)	* 159 307	* 5 246	5,7 %	8 889	8 889
Lagune International SA (Luxembourg)	* 2 600	* 266 434	25,3 %	58 278	58 278
LF Opsis Patrimoine Assurances (Paris)	* 114 113	nc.	39,0 %	44 034	44 034
LF Opsis Patrimoine Partenaires (Paris)	* 70 312	nc.	28,8 %	18 641	18 641
Montebello Domaines (Mareuil-sur-Ay)	* 67 004	* 192 788	20,0 %	42 368	42 368
NEIF II (Luxembourg)	* 527 000	* 40 592	8,5 %	45 000	45 000
OPCI B2 Hotel Invest (Paris)	* 324 696	* 2 378	8,0 %	20 471	20 471
OPCI EDJ (Paris)	* 326 756	* 10 524	50,0 %	168 406	168 406
OPCI High Street Retail (Paris)	* 100 491	* 1 400	10,0 %	12 086	12 086
OPCI LF Résidences Seniors (Paris)	* 137 703	* 459	11,8 %	17 587	17 587
OPCI LFP IMMO SR (Paris)	* 162 220	* 362	17,0 %	23 108	23 108
OPCI LFP IMMO SR 2 (Paris)	* 222 216	* 54	10,5 %	20 600	20 600
OPCI Multimarket (Paris)	* 171 106	* 83	22,0 %	31 787	31 787
OPCI Shopping Property Fund 2 (Issy Les)	* 256 680	* 702	10,5 %	27 701	27 701
OPCI Silverstone (Paris)	* 87 021	* 78	19,6 %	16 422	16 422
OPCI Sunlight (Paris)	* 98 490	* 1 415	12,8 %	10 103	10 103
OPCI Vivashops (Paris)	* 150 611	* 91	15,3 %	20 678	20 678
SCA PEVAV (Luxembourg)	* 74 305	* - 4 823	11,1 %	21 408	21 408
SCI ACM Cotentin (Paris)	10 669	47 445	35,3 %	41 000	41 000
SCI Batignolles (Paris)	6	10 461	50,0 %	8 002	8 002
SCI Frey Retail Villebon (Bezannes)	6 162	33 071	47,5 %	17 537	17 537
SCI GPINVEST 7 (Paris)	* 107 776	* - 31	34,0 %	42 105	42 105
SCI MPA (Paris)	* 13 000	* 241 989	50,0 %	135 685	135 685
SCI Thomas Edison (Paris)	* 253 000	* 8 696	45,3 %	62 975	62 975
SCI du 15 rue des Cuirassiers (Paris)	159	- 4 430	49,9 %	19 743	19 743
SPPICAV Euler Hermes (Paris)	* 240 005	* 7 324	10,0 %	13 766	13 766
Waylon Berlin (Luxembourg)	* 14	* 78 922	20,0 %	14 489	14 489

B) Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital social de ACM VIE SA (7

Participations françaises				31 232	24 790
Participations étrangères				0	0

Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (ou PNB)	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
87 835		48 009	29 851	0	
0		0	- 8	0	
0		* 0	* -26	0	* Données 2019
0		* 962	* 888	0	* Données 2019
62 214		* 0	* 1 469	1 469	* Données 2019
68 000		* 0	* 9 418	4 616	* Données 2019
0		73 545	24 414	33 550	
4 534		4 859	1 936	0	
45 417		9 456	2 427	0	
87 632		27	- 1 874	0	
14 280		3 534	1 787	0	
0		* 0	* 12 462	12 275	* Données 2019
0		* 521 535	* 163 572	0	* Données 2019
0		* 18 916	* 129 752	6 929	* Données 2019
0		* 0	* - 1 782	353	* Données 2019
0		* 961 320	* 746 987	31 798	* Données 2019
0		* 245 418	* 352 262	14 512	* Données 2019
20 233		* 0	* 5 341	0	* Données 2019
0		* 12 133	* 8 088	679	* Données 2019
0		* 10 271	* 8 812	405	* Données 2019
42 925		* 48 524	* 28 441	6 696	* Données 2019
0		* 0	* 2 542	52	* Données 2019
0		* 0	* 1 565	9	* Données 2019
0		* 33 482	* 2 031	0	* Données 2019
0		* 49 859	* 40 737	1 409	* Données 2019
0		* 0	* 111 806	1 151	* Données 2019
750		* 0	* 9 469	5 045	* Données 2019
4 969		* 0	* 2 603	0	* Données 2019
0		* 2 151	* 1 390	172	* Données 2019
0		* 740	* 5 599	1 295	* Données 2019
0		* 0	* 5 489	754	* Données 2019
0		* 0	* 7 894	2 334	* Données 2019
0		* 0	* 14 765	1 284	* Données 2019
989		* 0	* - 196	0	* Données 2019
0		* 0	* 5 625	325	* Données 2019
0		* 0	* 8 218	863	* Données 2019
0		* 13 041	* - 4 044	0	* Données 2019
0		0	3 313	0	
49 834		0	221	0	
17 170		8 557	2 312	1 326	
47 312		* 0	* - 31	0	* Données 30 au juin 2020
0		* 10 315	* 5 439	4 872	* Données 2019
51 525		* 13 518	* 8 656	3 917	* Données 2019
0		3 253	- 998	553	
0		* 9 010	* 7 278	731	* Données 2019
0		* 4 600	* 6 564	0	* Données 2019
0				2 439	
0				0	

NOTE N°4a L'état récapitulatif des placements et IFT (récapitulation générale)

Art.423-13 (règlement ANC n°2015-11)

	Valeur brute Bilan 2020	Valeur nette Bilan 2020	Valeur de réalisation Bilan 2020	Valeur brute Bilan 2019	Valeur nette Bilan 2019	Valeur de réalisation Bilan 2019
I. Placements (récapitulation par nature)						
1. Placements immobiliers (y compris en cours)	4 265 911	4 230 543	5 240 251	3 980 943	3 946 094	4 952 489
2. Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	7 309 707	7 305 966	10 617 089	6 816 271	6 813 942	10 639 515
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)	3 082 842	3 071 733	3 616 115	2 643 204	2 633 506	3 130 986
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 990 838	6 973 852	7 056 615	7 661 005	7 652 859	7 757 285
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	59 964 813	59 860 851	66 478 735	61 555 158	61 552 606	67 608 005
7. Autres prêts et effets assimilés	51 532	51 532	51 532	64 106	64 106	64 106
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnement en espèces, et autres placements	6 392 627	6 392 627	6 391 289	4 762 930	4 762 930	4 762 523
Sous-total (lignes 1 à 9)	88 058 270	87 887 105	99 451 625	87 483 617	87 426 044	98 914 909
* Dont placements effectués dans l'OCDE	87 650 769	87 479 485	99 021 182	87 394 083	87 336 455	98 819 361
* Dont placements effectués hors OCDE	407 501	407 621	430 443	89 533	89 589	95 549
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	14 274 524	14 274 524	14 274 524	12 771 526	12 771 526	12 771 526
a) Placements immobiliers	978 013	978 013	978 013	882 011	882 011	882 011
b) Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	15 601	15 601	15 601	9 859	9 859	9 859
c) OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	960 088	960 088	960 088	812 852	812 852	812 852
d) Autres OPCVM	10 315 154	10 315 154	10 315 154	9 486 057	9 486 057	9 486 057
e) Obligations et autres titres à revenu fixe	2 005 667	2 005 667	2 005 667	1 580 748	1 580 748	1 580 748
11. Autres IFT	0	0	0	- 5 663	- 10 405	- 10 121
b) stratégies de rendement	0	0	0	- 12 518	- 11 112	- 10 124
c) autres opérations	0	0	0	6 855	706	3
Total des placements et IFT (lignes 1 à 11)	102 332 794	102 161 629	113 726 149	100 249 480	100 187 164	111 676 314
1. Dont :						
1-1. placements évalués selon l'art. R.343-9 du Code des assurances et IFT rattachés	57 339 255	57 238 272	63 696 314	56 701 039	56 705 202	62 554 833
1-2. placements évalués selon l'art. R.343-10 du Code des assurances et IFT rattachés	30 776 849	30 704 001	35 808 107	30 782 578	30 720 841	36 360 077
1-3. placements évalués selon l'art. R.343-13 du Code des assurances et IFT rattachés	14 274 524	14 274 524	14 274 524	12 771 526	12 771 526	12 771 526
1-4. placements évalués selon l'art. R.343-11 du Code des assurances et IFT rattachés	- 57 834	- 55 168	- 52 796	- 5 663	- 10 405	- 10 121
2. Dont, pour les entreprises visées à l'art. L.310-1 du Code des assurances	102 332 794	102 161 629	113 726 149	100 249 480	100 187 164	111 676 314
2-1. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	99 717 351	99 529 322	110 707 811	97 462 442	97 388 112	108 470 143
2-4. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurances cantonnées	2 615 443	2 632 307	3 018 338	2 525 819	2 542 566	2 904 233
2-5. autres affectations ou sans affectation				261 220	256 486	301 938
3. Dont, pour les entreprises visées à l'art. L.310-1-1 du Code des assurances						
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques	823 675	823 675	823 675	916 576	916 576	916 576
III. Valeur appartenant à des institutions de prévoyance						
Détail des terrains et constructions						
Immeubles d'exploitation						
Autres immobilisations	5 243 924	5 208 556	6 218 264	4 862 954	4 828 105	5 834 500
* Dont droits réels	72 389	55 376	88 232	74 294	57 999	88 778
* Dont parts de sociétés immobilières ou foncières	5 171 535	5 153 181	6 130 032	4 788 660	4 770 106	5 745 722
Total	5 243 924	5 208 556	6 218 264	4 862 954	4 828 105	5 834 500
IV. Rapprochement avec les lignes 3 et 4 à l'actif du bilan						
Récapitulation des placements par nature		102 161 629			100 187 164	
Retraitement des IFT		55 168			11 888	
Différences sur prix de remboursement à percevoir		- 545 958			- 572 226	
Amortissement des différences sur prix de remboursement		634 134			554 843	
Soldes bancaires comptabilisés au sein des placements en unités de compte		476			378	
Total des lignes 3 et 4 à l'actif du bilan		102 305 449			100 182 047	

NOTE N°4b

L'état récapitulatif des placements et IFT (cantons légaux avec comptabilité auxiliaire d'affectation)

Art.423-13 (règlement ANC n°2015-11)

	Valeur brute Bilan 2020	Valeur nette Bilan 2020	Valeur de réalisation Bilan 2020	Valeur brute Bilan 2019	Valeur nette Bilan 2019	Valeur de réalisation Bilan 2019
I. Placements et IFT						
1. Placements immobiliers (dont en cours)	204 707	197 982	250 309	195 189	187 955	240 718
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	183 447	181 239	231 501	168 764	167 528	225 257
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	86 280	86 134	101 408	65 637	65 491	77 295
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	188 991	188 971	190 288	154 424	154 424	156 277
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 861 162	1 887 126	2 153 978	1 849 586	1 874 949	2 112 987
Sous total (lignes 1 à 9)	2 524 588	2 541 452	2 927 483	2 433 598	2 450 347	2 812 534
<i>* Dont placements effectués dans l'OCDE</i>	<i>2 513 766</i>	<i>2 530 625</i>	<i>2 916 112</i>	<i>2 429 757</i>	<i>2 446 501</i>	<i>2 808 309</i>
<i>* Dont placements effectués hors OCDE</i>	<i>10 822</i>	<i>10 827</i>	<i>11 371</i>	<i>3 842</i>	<i>3 846</i>	<i>4 225</i>
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	90 855	90 855	90 855	95 955	95 955	95 955
d) Autres OPCVM	90 855	90 855	90 855	95 955	95 955	95 955
11. Autres IFT						
Total des placements et des IFT (lignes 1 à 11)	2 615 443	2 632 307	3 018 338	2 529 554	2 546 302	2 908 489
Dont :						
1-1. placements évalués selon l'art. R.343-9 du Code des assurances et IFT rattachés	1 813 147	1 838 807	2 101 348	1 796 081	1 821 176	2 054 063
1-2. placements évalués selon l'art. R.343-10 du Code des assurances et IFT rattachés	711 441	702 645	826 135	637 517	629 171	758 471
1-3. placements évalués selon l'art. R.343-13 du Code des assurances et IFT rattachés	90 855	90 855	90 855	95 955	95 955	95 955

NOTE N°5

Les créances et les dettes

Art.423-16 (règlement ANC n°2015-11)	Durée résiduelle jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	43 378			43 378
Primes restant à émettre	29 965			29 965
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	13 413			13 413
Créances nées d'opérations de réassurance	593			593
Autres créances	338 089			338 089
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	156 232			156 232
Débiteurs divers	181 857			181 857
Total Créances	382 060			382 060

Art.423-16 (règlement ANC n°2015-11)	Durée résiduelle jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes subordonnées		250 000	550 000	800 000
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	62 295			62 295
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 464			1 464
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	2			2
Dettes envers des établissements de crédit	50			50
Autres dettes	7 908 884			7 908 884
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	7 790 726			7 790 726
État, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	24 062			24 062
Créanciers divers	94 095			94 095
Total Dettes	7 972 695	250 000	550 000	8 772 695

NOTE N°6

Les placements, créances et dettes avec les entreprises liées ou avec lien de participation

Art.423-17 (règlement ANC n°2015-11)

	Bilan 2020 Entreprises liées	Bilan 2020 Entreprises avec lien de participation	Bilan 2020 Total	Bilan 2019 Entreprises liées	Bilan 2019 Entreprises avec lien de participation	Bilan 2019 Total
Avoirs et créances sur les entreprises du groupe						
Capital souscrit non appelé						
Terrains et constructions	2 232 635	720 896	2 953 531	1 993 725	614 731	2 608 456
* <i>Dont avances et prêts</i>	267 796	235 706	503 502	304 379	183 830	488 209
Placements	4 544 279	924 866	5 469 145	5 565 346	796 292	6 361 638
* <i>Dont actions, autres titres à revenu variable</i>	12	879 337	879 349	212	750 763	750 975
* <i>Dont obligations, TCN, autres titres à revenu fixe</i>	4 544 267	45 529	4 589 796	5 565 134	45 529	5 610 663
Placements des contrats en unités de compte	244 380	-	244 380	488 293		488 293
Créances nées d'opérations de réassurance	322		322	341		341
Débiteurs divers	225 804	1 848	227 651	188 188	2 031	190 219
Comptes courants	98 214	-	98 214	97 799		97 799
Intérêts et loyers acquis non échus	41 994	-	41 994	44 105		44 105
Comptes de régularisation - Actif						
Total	7 387 627	1 647 610	9 035 237	8 377 797	1 413 055	9 790 852

Art.423-17 (règlement ANC n°2015-11)

	Bilan 2020 Entreprises liées	Bilan 2020 Entreprises avec lien de participation	Bilan 2020 Total	Bilan 2019 Entreprises liées	Bilan 2019 Entreprises avec lien de participation	Bilan 2019 Total
Dettes et engagements envers les entreprises du groupe						
Passifs subordonnés	500 000	150 000	650 000	500 000	150 000	650 000
Provisions techniques brutes	1 399		1 399	1 310		1 310
* <i>Dont provisions d'assurance vie</i>	1 399		1 399	1 310		1 310
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0		0	10 730		10 730
* <i>Dont envers les intermédiaires d'assurances</i>				10 730		10 730
Dettes nées d'opérations de réassurance						
Emprunts obligataires						
Dettes envers les établissements de crédit	50		50	39		39
Autres dettes	68 534	3 991	72 526	83 890	3 991	87 881
Comptes de régularisation - Passif						
Total	569 983	153 991	723 975	595 969	153 991	749 960

NOTE N°7 La variation des capitaux propres

Composition du capital social

Art.423-18 (règlement ANC n°2015-11)	Nombre	Valeur nominale	Étendue des droits du détenteur	Créées dans l'exercice
Actions de capital	48 648 212	16,00	Actions ordinaires	0

Ventilation et Variation des Capitaux Propres

Art.423-19 (règlement ANC n°2015-11)	2019	Affect. du résultat 2019	Autres mouvements 2020	2020
Capital social	778 371			778 371
Prime d'émission	501 753			501 753
Prime de fusion	1 112 860			1 112 860
Réserve légale	77 837			77 837
Réserve statutaire	8 159			8 159
Réserve pour fonds de garantie des assurés	16 400	2 409		18 809
Réserve de capitalisation	415 385		38 484	453 868
Report à nouveau	1 833 444	465 717		2 299 161
Résultat de l'exercice	468 126	- 468 126	407 870	407 870
Total des capitaux propres	5 212 335	0	446 353	5 658 689
Dividendes en numéraire		0		

Actionnariat au 31/12/2020

	Adresse	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg	48 648 061	99,9997 %
Actionnaires divers (moins de 5 %)		151	0,0003 %
Total		48 648 212	100 %

NOTE N°8 Les passifs subordonnés

Art.423-21 (règlement ANC n°2015-11)	TSR 2014	PRET 2015	PRET 2016	PRET 2019
Nature	Titre subordonné remboursable	Prêt subordonné	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Date d'émission	4 juin 2014	4 décembre 2015	23 mars 2016	18 décembre 2019
ISIN	FR0011947720	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cotation	Euronext Paris	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro
Montant	150 000	100 000	50 000	500 000
Nombre de titres	1 500	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nominal	100	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	4,625 %	3,85 %	3,65 %	1,817 %
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	800	0	0	0
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026	Remboursement au pair le 18 décembre 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant	Néant

NOTE N°9

Provisions pour sinistres (non-vie) et autres provisions techniques (non-vie)

Art.423-23 1).(règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Provisions pour sinistres (passif ligne - 3d)		
Affaires directes	121 793	108 870
Provisions pour sinistres à payer	121 793	108 870
Prévisions de recours à encaisser	0	0
Acceptations	0	0
Total	121 793	108 870

Art.423-24 (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Autres provisions techniques (passif ligne - 3i)		
Affaires directes	63 844	63 211
Provisions pour risques croissants	60 249	59 363
Provisions mathématiques de rentes	3 595	3 848
Provisions pour risques en cours		
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques		
Autres provisions techniques	0	0
Acceptations	0	0
Total	63 844	63 211

NOTE N°10

Liquidation des provisions de sinistres (non-vie)

Art.423-23 2) (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Provisions pour sinistres à l'ouverture	108 870	97 490
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	28 839	32 461
Provisions de sinistres au 31/12 sur exercices antérieurs	70 969	61 052
Boni / Mali	9 062	3 978

NOTE N°11 Ventilation des provisions techniques

Art.423-24 (règlement ANC n°2015-11)	Total Passif au 31/12/2020	Dont PERP	Dont L.441
Provisions d'assurance vie	67 760 343	705 716	1 806 555
dont PM des rentes en cours de constitution - engagements libellés en euros	1 463 721	633 462	0
dont PM des rentes en cours de service - engagements libellés en euros	678 769	72 253	0
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 209 124	90 419	0
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	5 307 613	19 754	0
dont provision pour participation aux bénéfices de l'année	129 451	0	0
dont provision pour participation aux excédents	5 050 572	19 041	0
Réserve de capitalisation des PERP	2 103	2 103	0
Provisions techniques spéciales (incluses dans les provisions d'assurance vie)	1 773 476	0	1 773 476
Provisions techniques spéciales complémentaires (incluses dans les provisions d'assurance-vie)	33 079	0	33 079

La réserve de capitalisation est classée en capitaux propres conformément à l'article 19 du décret n°2015-513 du 7 mai 2015. Par exception, la réserve de capitalisation du PERP est classée en provisions techniques, tel que préconisé par le règlement ANC n°2015-11.

NOTE N°12 Les comptes de régularisation et provisions pour risques et charges

Art.A.423-25 (règlement ANC n°2015-11)	Bilan 2020 Actif	Bilan 2019 Actif
Actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété	0	0
Comptes de régularisation actif		
Intérêts acquis non échus	688 351	748 570
Différences sur prix de remboursement à percevoir	548 623	572 226
Autres	29 770	27 255
Total régularisation actif	1 266 745	1 348 051
Primes de remboursement d'emprunt non amorti	0	0

Art.A.423-25 (règlement ANC n°2015-11)	Bilan 2020 Passif	Bilan 2019 Passif
Comptes de régularisation passif		
Amortissement des différences sur prix de remboursement	636 799	556 325
Autres	74 766	14 109
Total régularisation passif	711 567	570 436
Charges à payer rattachées aux dettes		
Provisions pour risques et charges		
Autres provisions	3 382	4 747
Total provisions pour risques et charges	3 382	4 747

Variation des provisions pour risques et charges	Montant à l'ouverture de l'exercice	Reprise		Dotation	Montant à la clôture de l'exercice
		utilisée	non utilisée		
Autres provisions	4 747	1 432		67	3 382
Total	4 747	1 432	0	67	3 382

NOTE N°13 Les avoirs et engagements par devise

Art.423-25 5 (règlement ANC n°2015-11)	Bilan 2020 Actif	Bilan 2020 Passif	Bilan 2020 Écart de conversion	Bilan 2019 Actif	Bilan 2019 Passif	Bilan 2019 Écart de conversion
Avoirs et engagements par devise (converties en milliers d'euro)						
Livre Britannique GBP	40 314	1		42 600	1	
Franc Suisse CHF	36 734	4 773		36 168	5 374	
Dollar Américain USD	438 396	2		325 863	2	
Yen JPY	335 595			405		
Autres monnaies	394	1 239		418	1 545	
Total	851 432	6 015	0	405 454	6 922	0

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

NOTE N°14 Les engagements hors bilan

Art.423-26 (règlement ANC n°2015-11)	Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total 2020	Total 2019
Engagements reçus						
Garantie de différentiel de taux (CAP - CDS)						850 000
Garantie de différentiel de taux de change (CCS)			317 886		317 886	
Ligne de financement à court terme		220 000			220 000	320 000
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs			5 029	1 198	6 227	6 035
Engagements reçus sur Reverse Repo et Swap				6 387 166	6 387 166	4 789 226
Total	0	220 000	322 915	6 388 363	6 931 279	5 965 262

	Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total 2020	Total 2019
Engagements donnés						
Engagements d'achat de titre				3 422 714	3 422 714	3 094 366
Valeurs nanties en garantie d'opérations de réassurance				11	11	114
Engagements à l'égard des tiers du GIE ACM		31 817			31 817	29 665
Engagements Mécénat				100	100	600
Autres engagements à terme			317 886		317 886	27 886
Autres engagements				128 831	128 831	127 959
Total	0	31 817	317 886	3 551 656	3 901 359	3 280 590

B. NOTES RELATIVES AUX COMPTES DE RÉSULTAT

NOTE N°15 Produits et charges des placements

Art.423-27 (règlement ANC n°2015-11)

	Entreprises liées 2020	Autres 2020	Total 2020	Entreprises liées 2019	Autres 2019	Total 2019
Produits et charges des placements						
Revenus des participations		46 311	46 311		328 714	328 714
Revenus des placements immobiliers	38 741	89 226	127 967	21 285	106 079	127 364
Revenus des autres placements	106 620	1 724 932	1 831 553	98 687	1 625 444	1 724 131
Total	145 361	1 860 469	2 005 831	119 972	2 060 237	2 180 209
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	3 561	41 618	45 179	1 889	43 392	45 281

Autres produits et charges des placements	Total 2020	Total 2019
Autres produits des placements	296 573	537 865
Autres charges des placements	307 883	327 529

Notes relatives aux comptes de résultat

38

NOTE N°16

Compte de résultat par catégorie – Opérations Vie

	Contrats de capi. primes uniques	Contrats indiv. ass. temporaire décès	Contrats indiv. autres primes uniques	Contrats indiv. autres primes périodiques	Contrats coll. d'ass. en cas de décès	Contrats coll. d'ass. en cas de vie	Assurance vie ou capi. en UC à primes uniques	Contrats coll.	PERP	Acceptations	TOTAL GÉNÉRAL
	(cat 1)	(cat 3)	(cat 4)	(cat 5)	(cat 6)	(cat 7)	(cat 8)	(cat 10)	(cat 11)	(cat 19)	
Art.423-28 (règlement ANC n°2015-11)											
1. Primes	20 173	218 532	2 473 272	85 984	1 159 307	71 681	1 649 076	79 373	66 153	371	5 823 925
2. Charges des prestations	115 933	77 043	3 513 586	39 711	395 110	54 479	520 809	38 900	113 992	37	4 869 794
3. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	- 88 621	- 407	- 1 134 457	53 691	87 806	18 887	1 496 432	72 962	- 47 276	86	458 951
4. Ajustement ACAV	0	0	0	0	0	0	422 069	0	3 526		425 663
A. Solde de souscription	- 7 139	141 895	94 142	- 7 419	676 391	- 1 685	53 904	- 32 489	2 962	247	920 843
5. Frais d'acquisition	148	73 541	36 066	16 916	439 186	1 029	10 337	67	907	0	578 198
6. Autres charges de gestion nettes	3 319	21 705	235 367	2 724	58 255	2 170	169 675	1 964	4 688	7	499 877
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	3 468	95 245	271 433	19 640	497 441	3 199	180 013	2 031	5 596	7	1 078 074
7. Produit net des placements	22 611	6 306	1 567 636	11 452	29 054	23 201	174 187	38 495	16 024	34	1 889 030
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	3 280	5 503	1 188 270	19 342	0	6 289	85	32 477	9 166		1 264 412
C. Solde financier	19 332	803	379 367	- 7 890	29 054	16 912	174 101	6 018	6 858	34	624 618
9. Primes cédées		82	0	32	2 431	0	0	0	0		2 545
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations		0	0	0	237	0	0	0	0		237
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		0	0	0	4	0	0	0	0		4
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats		0	0	0	0	0	0	0	0		0
13. Commissions reçues des réassureurs		0	0	0	156	0	0	0	0		156
D. Solde de réassurance	0	- 82	0	- 32	- 2 034	0	0	0	0	0	- 2 148
Résultat technique	8 725	47 371	202 076	- 34 982	205 970	12 029	47 992	- 28 502	4 224	275	465 238
Hors-compte											
14. Montants des rachats	92 449	- 308	2 457 041	5 206	0	51 761	334 968	1 674	94 631	0	3 037 423
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	589	0	51 628	23	0	2 475		32 477	0	0	87 193
16. Provisions techniques brutes à la clôture	980 178	273 373	67 955 686	496 433	1 272 352	1 005 751	14 116 416	1 806 703	818 646	1 405	88 729 232
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 065 825	265 816	68 492 524	426 616	1 187 170	984 715	12 619 870	1 701 201	856 445	1 319	87 603 942

NOTE N°16

Compte de résultat par catégorie – Opérations Non-Vie

Art.423-28 (règlement ANC n°2015-11)	Dommages corporels. contrats individuels (cat 20)	Dommages corporels. contrats collectifs (cat 21)	TOTAL GÉNÉRAL
1. Primes acquises	8 210	79 657	87 867
1a. Primes	8 214	79 573	87 787
1b. Variation des primes non acquises	4	- 84	- 80
2. Charges des prestations	5 974	43 169	49 142
2a. Prestations et frais payés	4 066	32 109	36 175
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	1 908	11 059	12 967
A. Solde de souscription	2 236	36 488	38 724
5. Frais d'acquisition	1 242	42 769	44 011
6. Autres charges de gestion nettes	329	2 340	2 670
B. Charges d'acquisition	1 571	45 110	46 681
7. Produit net des placements	1 317	12 319	13 636
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	0	0	0
C. Solde financier	1 317	12 319	13 636
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	923	122	1 045
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	662	45	707
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	276	43	319
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats			
13. Commissions reçues des réassureurs	190	17	206
D. Solde de réassurance	205	- 18	187
Résultat technique	2 187	3 680	5 867
Hors-compte			
14. Provisions pour PNA et REC (clôture)	0	0	0
15. Provisions pour PNA et REC (ouverture)	0	0	0
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	0	0	0
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	0	0	0
18. Autres provisions techniques (clôture)	0	0	0
19. Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	0

NOTE N°17 Charges de personnel et mouvements de portefeuille

Art.423-30 1) et 4) (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Charges de personnel	0	0
Entrées de portefeuille	499 243	137 537
Sinistres	499 243	137 537
Sorties de portefeuille	500 605	137 508
Sinistres	500 605	137 508

NOTE N°18 Commissions

Art.423-30 2) (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Commissions d'acquisition	588 477	571 401
Commissions d'administration	358 706	347 233
Commissions de gestion des sinistres	1 984	1 899
Total	949 167	920 533

NOTE N°19 Ventilation des frais généraux

	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Frais de gestion des sinistres	Frais de gestion des placements	Autres charges techniques	Total des frais
Transfert frais GIE	23 918	63 470	20 792	8 126	22 776	139 083
Frais directement imputés	6 119	2 092	2 253	28	25 044	35 537
Commissions	588 477	358 706	1 984	0	0	949 167
Sous total classe 9	618 514	424 268	25 029	8 154	47 820	1 123 786
Dotation aux amortissements	3 694					3 694
Sous total autres charges	3 694	0	0	0	0	3 694
Total charges 2020	622 209	424 268	25 029	8 154	47 820	1 127 480
Total charges 2019	603 108	403 148	25 704	8 352	49 867	1 090 179

Les frais généraux sont comptabilisés par nature sur des comptes de classe 9. Ils sont ensuite ventilés via un processus de répartition basé sur la comptabilité analytique en charges par destination (acquisition, administration, gestion de sinistres, gestion des placements et autres charges techniques) et transférés sur les comptes de classe 6 respectifs.

NOTE N°20 Ventilation des primes émises sur affaires directes

Art.423-30 3 (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Primes brutes émises Vie	5 823 554	6 974 727
* Assurance directe en France	5 823 489	6 974 658
* Assurance directe U.E. hors France	66	68
Primes acceptées Vie	371	422
Primes brutes émises Non-Vie	87 787	89 187
* Assurance directe en France	87 787	89 187
* Assurance directe U.E. hors France		
Total	5 911 712	7 064 336

NOTE N°21 Charge fiscale

Art.423-33/34 (règlement ANC n°2015-11)	2020	Relatif aux opérations ordinaires	Relatif aux opérations exceptionnelles	2019
Impôt sur les bénéfices	183 450	181 892	3 065	240 529
Au taux normal	180 879	177 911	2 967	225 949
Au taux de 28 %	140	140		140
Au taux de 15 %	63	63		673
Contribution sociale sur les bénéfices (CSB) 3,3 %	5 951	7 360	98	7 458
Impôt exercice antérieur	- 79	- 79		- 4
Redressement fiscal				9 442
Crédits d'impôt (mécénat, revenus de source étrangère, famille, apprentissage)	- 3 785	- 3 785		- 5 121
IS Espagne				1 962
Taxe sur les excédents de provision	281	281		258
Dotations aux provisions dans l'exercice	0	0	0	0
Reprises sur provisions des exercices antérieurs	0	0	0	0
Total	183 450	181 892	3 065	240 529

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale avec sa société mère, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

NOTE N°22 Produits et charges non techniques

Art.A.423-35 (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Produits non techniques	19 716	4 118
* Effet IS sur réserve de capitalisation PV R.343-9	19 667	4 080
* Autres	48	38
Charges non techniques	810	1 603
* Effet IS sur réserve de capitalisation MV R.343-9	807	1 601
* Autres charges non techniques	2	3
Solde	18 906	2 514

NOTE N°23 Résultat exceptionnel

Art.423-35 (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Produits exceptionnels	1 919	8 808
* Reprise provisions pour impôts	1 432	261
* Reprise provisions pour risque contentieux	363	525
* Transfert de portefeuille de la succursale	0	7 913
* Autres produits exceptionnels	124	110
Charges exceptionnelles	11 492	1 976
* Dotation aux provisions pour redressement fiscal	0	20
* Dotation aux provisions pour risque contentieux	430	1 566
* Autres charges exceptionnelles	11 062	390
<i>dont contribution fonds de solidarité COVID-19</i>	<i>7 950</i>	
Solde	- 9 572	6 832

NOTE N°24 Variation des provisions techniques d'assurance-vie

Art.423-29 1 (règlement ANC n°2015-11)	2020	2019
Charges des provisions d'assurance vie	- 1 615 989	620 015
Intérêts techniques et participation aux bénéfices incorporée directement	85 799	94 648
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	589 593	634 604
Transferts de provisions	0	798
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	- 940 597	1 350 065

NOTE N°25 Participation aux résultats techniques et financiers

Art. 423-29 2) (règlement ANC n°2015-11)	2016	2017	2018	2019	2020
Participation aux résultats totale					
* Participation attribuée à des contrats (intérêts techniques)	738 590	1 098 670	1 142 277	921 168	271 653
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	923 865	505 022	329 561	638 954	992 782
Total	1 662 456	1 603 693	1 471 838	1 560 122	1 264 435
Participation aux résultats des contrats relevant des catégories mentionnée (A.132-10) du Code des assurances					
* Provisions mathématiques moyennes	57 742 622	58 805 674	59 574 790	61 261 906	62 464 984
* Montant minimal de la participation aux résultats	1 542 761	1 533 806	1 409 159	1 508 076	1 218 684
* Montant effectif de la participation aux résultats	1 612 835	1 548 580	1 414 942	1 512 491	1 222 707
<i>dont :</i>					
- Participations attribuée à des contrats (intérêts techniques)	693 459	1 047 976	1 079 268	876 180	230 525
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	919 376	500 604	335 674	636 311	992 182

NOTE N°26 Rémunération

Art.423-40 (règlement ANC n°2015-11)

Au cours de l'exercice, la société n'a pas eu de salariés.

Aucun membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'entité n'est rémunéré pour ses fonctions exercées dans cette entité.

Aucun engagement financier ou d'une autre nature n'est pris à l'égard des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance dans cette entité.

NOTE N°27 Consolidation

Art.423-39 (règlement ANC n°2015-11) & Art. R.123-197-5 (Code de commerce)

Les comptes de la société sont consolidés :

- par le GACM SA, qui publie sur option ses comptes consolidés en normes IFRS (article L.223-24 du Code de commerce) ;
- par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire majoritaire du GACM SA ;
- par Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui établit les comptes consolidés « bancassurance » ;

Toutes les entités citées ont leur siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg.

- et par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, dont le siège social est situé 88 rue Cardinet - 75017 Paris.

Tous les comptes consolidés précités peuvent être consultés au siège de la société.

Fait à Strasbourg, le 16 février 2021.

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2020**

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
Bâtiment H5 Est
67000 STRASBOURG

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce et de l'article R.322-7 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce et à l'article R.322-7 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce et de l'article R.322-7 du code des assurances.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT

KPMG SA

Francine
Morelli

Signature
numérique de
Francine Morelli
Date : 2021.04.15
19:08:10 +02'00'

Francine MORELLI

2020

COMPTES CONSOLIDÉS

→ ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL VIE SA



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE	3	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	6
Actionnariat	3	Bilan actif	6
Organigramme du groupe	4	Bilan passif	7
		Compte de résultat consolidé	8
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	5	Résultat net et autres éléments du résultat global	9
Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale	5	Tableau de variation des capitaux propres	10
Relations entre les sociétés consolidées du groupe	5	Tableau des flux de trésorerie	11
Relations avec les principaux dirigeants	5		
		NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	12

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

La société Assurances du Crédit Mutuel VIE SA (ACM VIE SA), entité mère du groupe consolidé, est une société ayant pour principal objet l'activité d'assurance vie.

ACM VIE SA est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

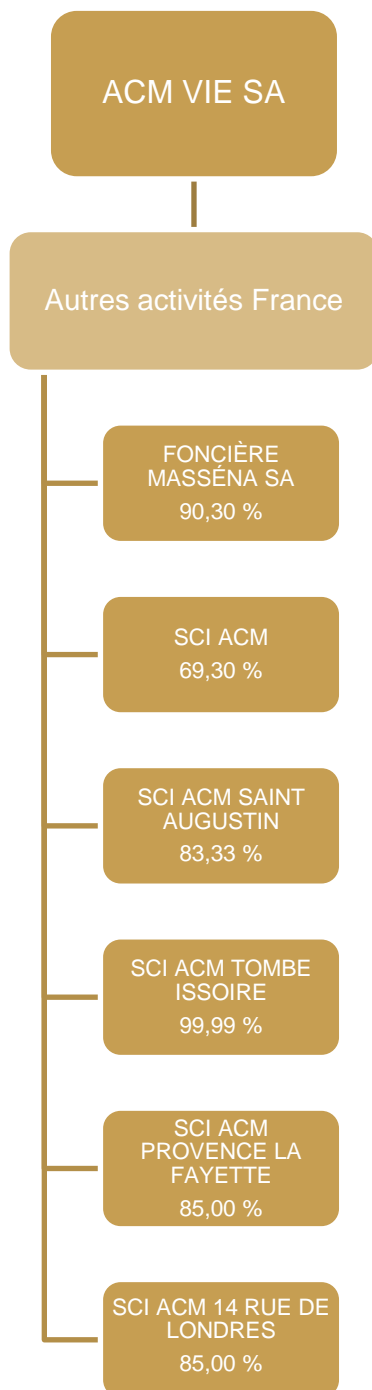
Il s'agit d'une société anonyme à conseil d'administration au capital de 778 371 392,00 euros, ayant son siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

1.1 Actionnariat

Le capital de ACM VIE SA est constitué de 48 648 212,00 actions de 16,00 euros chacune, détenues par :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Adresse	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg	48 648 061	99,9997 %
Actionnaire divers (moins de 5 %)		151	0,0003 %
Total		48 648 212	100 %

1.2 Organigramme du groupe



2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

2.1 Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En décembre 2019, ACM VIE SA a émis une dette subordonnée auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, d'un montant de 500 000 milliers d'euros, arrivant à maturité en décembre 2029.

Dans son portefeuille de placements, le groupe ACM VIE SA détient des titres émis par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 6 857 735 milliers d'euros, dont 2 005 665 milliers d'euros d'actifs en représentation des contrats en unités de compte.

La commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

2.2 Relations entre les sociétés consolidées du groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe ACM VIE SA est présentée dans la note « 4.10 Périmètre ».

Les transactions réalisées entre les entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

2.3 Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre le groupe ACM VIE SA et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3.1 Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Écarts d'acquisition	4.7.1	26 219	26 219
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	4.7.2	3 352	5 992
Autres immobilisations incorporelles	4.7.2	418	1 084
Actifs incorporels		29 989	33 295
Immobilier de placement	4.7.3	2 519 289	2 384 975
Immobilier de placement en UC		0	0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	4.7.5	21 289 808	21 536 538
Placements financiers - Immobilier	4.7.5	2 357 705	2 333 457
Placements financiers - Obligations	4.7.5	66 447 359	67 535 564
Placements financiers - Prêts et dépôts	4.7.5	6 440 316	4 827 160
Placements financiers en UC	4.7.5	14 274 998	12 772 009
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4.7.12	0	3
Autres placements		0	0
Placements des activités d'assurance	4.7.3 à 4.7.12	113 329 475	111 389 706
Emplois des activités du secteur bancaire et placement des autres activités		36	36
Investissement dans les entreprises mises en équivalence	4.7.13	0	289
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	4.7.14	5 604	5 338
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4.7.15	75 008	68 018
Frais d'acquisitions reportés		0	0
Participation aux bénéfices différée active	4.7.27	0	0
Impôts différés actifs	4.7.16	303 855	316 907
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.17	43 708	44 932
Créances nées des opérations de cession en réassurance	4.7.18	263	144
Créances d'impôt exigible	4.7.16	50 616	7 427
Autres créances	4.7.19	330 625	309 999
Autres actifs		804 075	747 427
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		527 313	397 401
TOTAL ACTIF		114 696 492	112 573 492

3.2 Bilan passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital		778 371	778 371
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 614 613	1 614 613
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		935 945	802 056
Résultats cumulés		2 676 811	2 164 210
Résultat net consolidé de l'exercice		401 836	562 601
Capitaux propres du groupe		6 407 576	5 921 851
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		0	0
Résultats cumulés hors groupe		610 020	505 654
Résultat net hors groupe		12 488	17 727
Intérêts minoritaires		622 508	523 381
Capitaux propres totaux		7 030 083	6 445 232
Provisions pour risques et charges	4.7.23	3 863	5 523
Dettes subordonnées		800 000	800 000
Dettes de financement représentées par des titres		0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		201 910	202 633
Autres dettes de financement		7 781 134	7 524 350
Dettes de financement	4.7.24	8 783 044	8 526 983
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>		4 131 872	3 891 545
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>		14 209 117	12 717 820
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	4.7.25	18 340 989	16 609 365
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>		70 155 349	70 778 593
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>		0	0
<i>Passifs relatifs à des contrats financiers en UC</i>		0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	4.7.26	70 155 349	70 778 593
Instruments dérivés séparés sur contrats	4.7.12	52 796	12 396
Participation aux bénéfices différée passive	4.7.27	9 605 706	9 547 399
Passifs relatifs aux contrats		98 154 840	96 947 754
Ressources des activités du secteur bancaire		0	0
Impôts différés passifs	4.7.16	412 122	412 803
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		0	0
Dettes d'exploitation représentées par des titres		0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		0	0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.28	62 296	61 631
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	4.7.29	1 670	1 388
Dettes d'impôt exigible	4.7.16	3 412	24 927
Instruments dérivés passifs		0	0
Comptes courants créditeurs		50	40
Autres dettes	4.7.30	245 112	147 212
Autres passifs		724 662	648 000
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0	0
TOTAL PASSIF		114 696 492	112 573 492

3.3 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<i>Primes émises</i>	4.8.1	5 911 711	7 064 336
<i>Variation des primes non acquises</i>		0	0
Primes acquises		5 911 711	7 064 336
Produit net bancaire, net du coût du risque		0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		139 430	133 920
Autres produits et charges d'exploitation		- 83 716	- 46 397
<i>Produits des placements</i>		2 053 832	2 183 741
<i>Charges des placements</i>		- 18 836	- 19 416
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		62 685	585 612
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		437 233	1 623 187
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		- 180 244	- 19 158
Produits des placements nets de charges	4.8.3	2 354 670	4 353 966
Charges des prestations des contrats	4.8.4	- 6 550 631	- 9 591 799
<i>Produits des cessions en réassurance</i>		- 3 589	- 4 090
<i>Charges des cessions en réassurance</i>		1 628	1 475
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	4.8.7	- 1 961	- 2 615
Charges d'exploitation bancaire		0	0
Charges des autres activités		- 85 032	- 70 945
Frais d'acquisition des contrats		- 618 514	- 599 418
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés		- 2 640	- 2 640
Frais d'administration		- 424 268	- 403 149
Autres produits opérationnels courants		686	816
Autres charges opérationnelles courantes		- 590	- 733
Résultat opérationnel courant		639 145	835 342
Autres produits opérationnels		76 757	82 120
Autres charges opérationnelles		- 65 679	- 51 347
Résultat opérationnel		650 223	866 115
Charge de financement		- 30 290	- 26 534
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		10	16
Impôt sur les résultats	4.8.8	- 205 620	- 259 269
Résultat après impôt des activités discontinues		0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		414 324	580 328
Intérêts minoritaires		- 12 488	- 17 727
Résultat net (part du groupe)		401 836	562 601

3.4 Résultat net et autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	414 324	580 328
Éléments recyclables en résultat	133 889	326 940
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente brute d'impôt différé	224 581	3 773 718
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	- 70 069	- 3 338 692
Impôts différés liés	- 20 623	- 108 086
Autres variations		
Éléments non recyclables en résultat	0	0
Réévaluations des immobilisations		
Réévaluation de la dette actuarielle au titre des régimes à prestations définies		
Impôts différés liés		
Autres variations		
Écarts de conversion	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	133 889	326 940
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	548 213	907 268
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>535 725</i>	<i>889 541</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>12 488</i>	<i>17 727</i>

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres - part du Groupe						Intérêts minoritaires	Total
	Capital social	Primes liées au capital	Résultats cumulés	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total part du Groupe		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Capitaux propres 01/01/2019	778 371	1 614 613	2 817 443	489 411	475 116	6 174 954	513 541	6 688 495
Résultat net de la période				562 601		562 601	17 727	580 328
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					326 940	326 940		326 940
Résultat global de la période	0	0	0	562 601	326 940	889 541	17 727	907 269
Affectation du résultat			489 411	- 489 411		0		0
Dividendes			- 1 143 233			- 1 143 233	- 7 887	- 1 151 120
Variation de capital						0		0
Variation de taux d'intérêt			1			1		1
Restructuration						0		0
Variation de périmètre						0		0
Autres			587			587		587
Capitaux propres 31/12/2019	778 371	1 614 613	2 164 210	562 600	802 056	5 921 851	523 381	6 445 232
Résultat net de la période				401 836		401 836	12 488	414 324
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					133 889	133 889		133 889
Résultat global de la période	0	0	0	401 836	133 889	535 725	12 488	548 213
Affectation du résultat			562 601	- 562 601		0		0
Dividendes						0	- 15 696	- 15 696
Variation de capital						0		0
Variation de taux d'intérêt			833			833	102 334	103 167
Restructuration						0		0
Variation de périmètre			- 99			- 99		- 99
Autres*			- 50 733			- 50 733		- 50 733
Capitaux propres 31/12/2020	778 371	1 614 613	2 676 811	401 835	935 945	6 407 576	622 508	7 030 083

* Ce poste est principalement constitué d'un ajustement de - 44,0 millions d'euros lié à la participation aux bénéfices différée sur les résultats non distribués de FONCIÈRE MASSÉNA SA.

3.6 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat opérationnel avant impôt	650 223	866 115
Plus et moins-values de cession des placements financiers	- 92 272	- 585 612
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	- 21 616	- 23 946
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		1
Plus et moins-values de cession des placements	- 113 888	- 609 557
Dotations nettes aux amortissements	35 832	46 006
Variation des frais d'acquisitions reportés		58 872
Variation des dépréciations	97 455	18 809
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers	1 047 777	3 777 585
Dotations nettes aux autres provisions	- 1 660	718
Variations de la JV des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat	- 437 233	- 1 623 524
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		344 988
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	628 282	2 013 898
Variation des créances et dettes d'exploitation	169 160	- 87 194
Variation des valeurs données ou reçues en pension		
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	5 210	- 47 301
Impôts nets décaissés	- 39 896	- 162 246
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 412 980	2 583 272
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre		
Acquisitions cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	- 1 201 404	- 2 082 238
Acquisitions cessions d'immobilier de placement	- 179 256	- 295 983
Acquisitions cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance		
Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisition de placements	- 1 380 660	- 2 378 221
Acquisitions cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 8 356	8 940
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 8 356	8 940
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 1 389 016	- 2 369 281
Droits d'adhésion		
Émissions d'instruments de capital		
Dividendes payés		- 1 151 119
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	- 119 833	57 728
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 119 833	- 1 093 391
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	256 061	1 191 037
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement		
Intérêts payés sur dettes de financement	- 30 290	- 26 534
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	225 771	1 164 503
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	105 938	71 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	397 361	112 258
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 412 980	2 583 272
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 1 389 016	- 2 369 281
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	105 938	71 112
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	527 263	397 361

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des concours bancaires courants.

4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

4.1 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période	14	4.7 Notes relatives au bilan	34
		Écarts d'acquisition	34
4.2 Normes applicables	15	Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles	35
Normes applicables et comparabilité	15	Immeubles de placement	36
Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur	15	Juste valeur des immeubles de placement	36
Format de présentation des états financiers	17	Placements financiers par nature	37
		Instruments financiers comptabilisés au coût amorti au bilan, valorisés à la juste valeur	40
4.3 Principes et méthodes comptables	18	Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	42
Estimations et jugements utilisés	18	Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3	44
Information sectorielle	18	Échéancier du portefeuille obligataire	44
Actifs incorporels	18	Portefeuille obligataire par type d'émetteur	45
Immobilisations corporelles	19	Provision pour dépréciation des actifs	46
Instruments financiers	19	Instruments dérivés	47
Détermination de la juste valeur des instruments financiers	22	Investissements dans les entreprises mises en équivalence	47
Produits des placements nets de charges	22	Part des cessionnaires et des récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats	48
Contrats d'assurance	23	Autres immobilisations corporelles	48
Frais généraux par destination	27	Actifs et passifs d'impôt courants et différés	49
Autres provisions	27	Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	49
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	27	Créances nées des opérations de cession en réassurance	49
Impôts	27	Autres créances	50
Opérations en devises	28	Capital social	50
IFRS 5 - Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	28	Résultat par action	51
		Dividendes	51
4.4 Principes et méthodes de consolidation	30	Provisions pour risques et charges	51
Périmètre de consolidation	30	Dettes de financement	52
Méthodes de consolidation	30	Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	53
Date de clôture	30	Passifs relatifs aux contrats financiers	55
Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation	30	Participation aux bénéfices différée nette	56
		Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	56
4.5 Événements postérieurs à la clôture	30	Dettes nées des opérations de cession en réassurance	57
		Autres dettes	57
4.6 Information sectorielle	31		
Bilan sectoriel	31		
Compte de résultat sectoriel	33		

4.8 Notes relatives au compte de résultat	58
Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité	58
Chiffre d'affaires par zone géographique	59
Produits des placements nets de charges des placements	60
Charges de prestation des contrats	61
Charges de gestion	62
Honoraires des commissaires aux comptes	63
Produits et charges nets des cessions en réassurance	63
Charge d'impôt	64
Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	64
4.9 Engagements donnés et reçus	65
4.10 Périmètre	65
4.11 Participations non consolidées	65
4.12 Gestion des risques	66
Gestion des risques techniques	66
Gestion des risques financiers	66
Gestion du capital	70

4.1 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

Impacts majeurs de la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats du groupe ACM VIE SA en 2020.

Les mesures de confinement mises en place au printemps et à l'automne 2020, ont entraîné un ralentissement des ventes de contrats d'assurances. Les portefeuilles ont malgré tout poursuivi leur progression, à un rythme toutefois moins soutenu que les dernières années. La crise a également accentué un repli attendu de la collecte brute sur les supports en euros.

Les deux périodes de confinement ont mis en difficulté les assurés professionnels et entreprises. Dans ce contexte, le groupe ACM VIE SA a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles pour les soutenir et a notamment participé au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants à hauteur de 8 millions d'euros. La contribution au fonds de solidarité est, en norme IFRS, comptabilisée dans la rubrique « autres charges opérationnelles ».

En complément, et dans la continuité des mesures solidaires prises dans l'accompagnement de l'ensemble des assurés, les taux de rémunération des fonds en euros des contrats d'assurance vie, de capitalisation et de retraite servis en 2019 ont été maintenus en 2020, en dépit de l'environnement de taux très bas.

Par ailleurs, la hausse de la charge des décès (25 millions d'euros) demeure modérée par rapport aux capitaux assurés par le groupe ACM VIE SA, les tranches d'âge plus particulièrement touchées par la Covid-19 au niveau national étant faiblement représentées dans les portefeuilles prévoyance et emprunteurs.

Enfin, la crise sanitaire conduit à un repli de 19 millions d'euros des produits financiers sur fonds propres avec notamment une baisse des dividendes reçus par le groupe ACM VIE SA en 2020 par rapport à 2019.

Poursuite de la baisse des taux

La tendance structurelle de baisse des taux d'intérêt a été accentuée en 2020 par la crise liée à la pandémie de Covid-19. Le lancement par la BCE d'un nouveau programme d'achat d'actifs pour 750 milliards d'euros (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, PEPP) et la préférence des investisseurs en période de crise pour les obligations souveraines des États les moins risqués, ont conduit à une nouvelle baisse du taux de l'OAT 10 ans, qui s'établit à - 0,34 % au 31 décembre 2020.

La rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance vie s'en trouvent une nouvelle fois entamés. Toutefois, en assurance vie, les mesures prises par le groupe pour limiter la dilution des rendements des portefeuilles obligataires ont porté leurs fruits, avec une progression de près de 16 points de la part des unités de compte dans la collecte.

La poursuite de la baisse des taux affecte également les provisions techniques comptabilisées par le groupe ACM VIE SA, notamment celles relatives aux risques à plus longue durée, dont 33 millions d'euros en provision technique spéciale complémentaire (PTSC) sur le régime de retraite complémentaire des salariés du Groupe.

4.2 Normes applicables

4.2.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS et IFRS et interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2020 et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En 2020, de nouvelles dispositions réglementaires sont entrées en vigueur. Les principaux changements intervenus, n'ayant pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe ACM VIE SA sont les suivants :

- publié en mars 2018, le nouveau cadre conceptuel intègre désormais un nouveau chapitre sur l'évaluation, des indications sur la présentation de la performance financière, des définitions plus précises d'un actif et d'un passif, des clarifications sur le rôle de la gestion des ressources, de la prudence et de l'incertitude dans l'information financière ;
- publiés en octobre 2018, les amendements à IAS 1 et IAS 8 clarifient la définition de la matérialité afin d'améliorer la qualité des informations fournies dans les états financiers ;
- publié en octobre 2018, un amendement à IFRS 3 donne une définition plus claire de ce qu'est une activité, et ce afin qu'il soit plus simple de déterminer si des activités ou des actifs acquis constituent un regroupement d'entreprise ou des acquisitions d'actifs isolés.

Pour rappel, le groupe ACM VIE SA n'est pas concerné par la norme IFRS 16 - Contrats de location.

4.2.2 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur

Les principales évolutions du référentiel normatif intervenues en 2020 mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont :

- un amendement à IFRS 3, publié en mai 2020, qui met à jour la référence au cadre conceptuel. Il sera applicable au 1^{er} janvier 2022 ;
- des amendements à IAS 37, publiés en mai 2020, qui apportent des modifications relatives aux coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire. Ils précisent notamment que les coûts d'exécution d'un contrat comprennent les coûts directement liés au contrat, ces derniers pouvant être des coûts marginaux liés à l'exécution du contrat ou une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat (par exemple des dotations aux amortissements).

Les principaux autres textes ne pouvant faire l'objet d'une application par anticipation sont :

- les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » publiés le 23 janvier 2020 et le 15 juillet 2020, applicables au 1^{er} janvier 2023. Ils concernent le classement des passifs en courant et non courant.

- IFRS 9 « Instruments financiers »

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

Classification et évaluation

IFRS 9 introduit une approche unique de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être comptabilisé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour les instruments de dettes, le modèle s'appuie sur l'analyse de deux critères :

- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ;
- le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur par le résultat sauf pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels l'entité peut décider d'enregistrer les variations de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Pour les passifs financiers, la norme IFRS 9 reprend essentiellement les exigences actuelles d'IAS 39 et ne modifie pas le traitement comptable de ces derniers.

Dépréciation

La norme introduit également un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celles avérées, tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel.

Le nouveau modèle distingue 3 phases : initialement, l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir (phase 1). En cas de dégradation significative de la qualité de crédit, les pertes attendues à maturité doivent

être reconnues (phase 2). Le passage en phase 3 est déclenché par la survenance d'un évènement de défaut, les pertes attendues à maturité continuent d'être provisionnées, mais de plus l'assiette de calcul du produit d'intérêt est réduite : le taux d'intérêt effectif est appliqué au montant de l'instrument après dépréciation.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 propose de nouveaux principes pour la comptabilité de couverture qui alignent le traitement comptable sur les activités de gestion des risques.

Date d'application de la norme IFRS 9 reportée au 1^{er} janvier 2023 (amendement IFRS 4 de 2016 et amendement IFRS 17 de 2020)

L'IASB avait publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance offrant la faculté aux assureurs de différer l'application de la norme IFRS 9 afin de la faire coïncider avec celle de la norme IFRS 17, contrats d'assurance, dont l'application était prévue au 1^{er} janvier 2022.

Pour la publication de ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2018 et jusqu'à 2021, le groupe ACM VIE SA avait décidé d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 qui devait donc s'appliquer à compter de l'exercice 2022.

Les amendements à la norme IFRS 17 publiés en 2020 prévoient que pour les groupes d'assurance qui ont opté pour le report d'application de la norme IFRS 9, la date d'application de la norme IFRS 9 est reportée à l'exercice 2023 (et non plus 2022), en lien avec le report d'application à 2023 de la norme IFRS 17.

Estimation des impacts de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 pour le groupe ACM VIE SA

Le projet IFRS 9 est en phase de déploiement.

Les modalités d'application d'IFRS 9 et l'impact sur les comptes consolidés du groupe ACM VIE SA sont actuellement en cours d'arbitrage et de chiffrage. L'impact de la norme dépendra aussi des options de mise en œuvre de la norme IFRS 17.

- **IFRS 17, Contrats d'assurance**

La norme IFRS 17, Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017, remplacera la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, au 1^{er} janvier 2023 si elle est adoptée par l'Union européenne.

Principales dispositions de la norme IFRS 17

La norme pose les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir pour les contrats d'assurance. La nouvelle norme s'applique aux contrats d'assurance émis, à tous les traités de réassurance et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

La norme définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité. La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble).

Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche dite des « *building blocks* » comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

La norme doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;

- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution ou *fulfilment cash flows* (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

En 2019, la fédération « Insurance Europe » avait demandé à l'EFRAG que l'entrée en vigueur de la norme soit repoussée au 1^{er} janvier 2023, estimant qu'un nouveau report serait nécessaire eu égard à la complexité de mise en œuvre de la norme et des profonds bouleversements que cette dernière va générer pour les sociétés d'assurance.

Amendements à IFRS 17

La date d'application de la norme IFRS 17, initialement prévue en 2021 puis 2022, a finalement été repoussée à 2023 via les amendements à IFRS 17 parus en 2020. La date d'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du groupe ACM VIE SA) est également décalée à la même date.

Les amendements publiés en 2020 portent par ailleurs principalement sur les sujets suivants :

- le recouvrement des frais d'acquisition au-delà de la date de renouvellement des contrats ;
- le rythme d'amortissement en résultat de la marge de services contractuelle pour des contrats incluant des services liés à l'investissement ;
- le recouvrement des pertes sur les contrats d'assurance sous-jacents pour les contrats de réassurance détenus ;
- la présentation au bilan des actifs et passifs d'assurance selon la maille « portefeuilles de contrats ».

Processus d'adoption de la norme IFRS 17

Le 30 septembre 2020, l'EFRAG a publié un projet d'avis favorable sur l'adoption de la norme IFRS 17, à l'exception du sujet des cohortes annuelles qui n'a pas fait l'objet d'un consensus.

L'adoption de la norme IFRS 17 au niveau européen est attendue courant 2021.

État d'avancement du projet IFRS 17

Le projet IFRS 17 est en phase de déploiement.

Les modalités d'application d'IFRS 17 et les impacts potentiels sur les états financiers consolidés du groupe ACM VIE SA sont en cours d'arbitrage.

4.2.3 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe ACM VIE SA présente ses états financiers selon les préconisations de la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Ce format présente les particularités suivantes :

- le résultat des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, relevant de la norme IAS 39, est classé dans l'agrégat « Chiffre d'affaires ou produits des autres activités » ; pour ces contrats, la comptabilité de dépôt conduit à ne pas reconnaître le chiffre d'affaires et les prestations respectivement en produits et charges de l'exercice ;
- les actifs et les passifs sont classés au bilan par ordre croissant de liquidité. Cette présentation représente de façon plus fidèle l'activité des compagnies d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants également prévue par IAS 1 ;
- les charges du compte de résultat sont classées par destination. Cette présentation, autorisée par IAS 1, est celle retenue par la grande majorité des compagnies d'assurance.

4.3 Principes et méthodes comptables

4.3.1 Estimations et jugements utilisés

Les états financiers selon les normes IFRS reflètent des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation ;
- les valeurs de portefeuilles acquis ;
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif ;
- les dépréciations d'instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente ;
- les dépréciations d'instruments de dette classés en disponible à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance ;
- la participation aux bénéfices différée active, dans le cadre des tests de recouvrabilité ;
- les actifs d'impôts différés ;
- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions techniques.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes permettent de déterminer les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement, par exemple par référence à un prix de marché.

Elles sont revues à chaque date d'arrêté.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière homogène au sein du groupe.

Un éventuel changement de méthode comptable appliqué dans l'exercice impacte donc le bilan d'ouverture de l'exercice ainsi que le résultat de l'exercice précédent.

Les méthodes comptables retenues s'appliquent de façon homogène aux résultats consolidés des exercices 2020 et 2019.

4.3.2 Information sectorielle

L'information sectorielle, issue d'une répartition par entité, est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Vie France ;
- International qui regroupe l'ensemble des activités des filiales étrangères du groupe ACM VIE SA ;
- Autres activités qui regroupent les activités des sociétés immobilières.

4.3.3 Actifs incorporels

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésoreries (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité lié à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le groupe ACM VIE SA a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe ACM VIE SA. Au 31 décembre 2020, la détermination de la valeur recouvrable a été adaptée pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le groupe ACM VIE SA a réalisé des tests de sensibilité.

Valeur de portefeuille de contrats

Les portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille sont présentés à leur juste valeur.

La juste valeur correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par le portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition.

La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats.

Dans le cas où la valeur de portefeuille est négative, il convient de compléter les provisions techniques des insuffisances identifiées au cours de cette valorisation.

Les valeurs de portefeuille de contrats sont amorties conformément à la consommation des avantages économiques.

4.3.4 Immobilisations corporelles

Immobilier d'exploitation et de placement

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs et les parts de sociétés immobilières non cotées.

Les immeubles du groupe sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode de comptabilisation des actifs par composants décrite par la norme IAS 16.

Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

L'amortissement de l'immobilisation est complété par une dépréciation si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable, calculée lorsque l'immeuble présente des indices de perte de valeur, est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et sa valeur d'utilité.

Pour les immeubles, la juste valeur correspond à la valeur d'expertise, établie au minimum tous les cinq ans et mise à jour annuellement par un expert indépendant et agréé par l'ACPR. Cette valeur est communiquée dans les notes aux états financiers.

Dès lors que l'immeuble est en situation de moins-value latente supérieure ou égale à 20 % à la date d'arrêté, la dépréciation est présumée durable. Ce critère est complété par une analyse qualitative par immeuble. Ce seuil est jugé prudent compte tenu de l'horizon de détention (long terme) des immeubles de placement considérés, en cohérence avec la nature des activités d'assurance de la société. La provision pour dépréciation durable est alors calculée par référence à la valeur d'expertise.

4.3.5 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur.

Puis à chaque arrêté, après la comptabilisation initiale, ils sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif :

- le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier ;
- IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Les principes de la norme IFRS 13 sont détaillés dans la note 4.3.6 - Détermination de la juste valeur des instruments financiers.

Placements financiers

Classification et valorisation des placements financiers

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 et selon l'intention de gestion du groupe :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, les titres peuvent faire l'objet d'une classification en juste valeur par résultat par leur nature ou suite à une option prise par le groupe.

Les titres sont classés en juste valeur par résultat par nature lorsqu'ils ont été acquis par le groupe avec l'intention de réaliser des transactions à court terme. Cette classification est également retenue pour les titres intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement dans le but de réaliser un bénéfice à court terme.

Tous les instruments dérivés du groupe ACM VIE SA sont des actifs financiers à la juste valeur par résultat, le groupe n'utilisant pas d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option peut être retenue pour les situations suivantes définies dans la norme :

- pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ;
- dans le cas de groupes d'actifs ou de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Le groupe a notamment choisi cette option pour les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) par cohérence avec le traitement qui s'applique aux passifs.

En effet, la variation des passifs relatifs à ces contrats est le reflet de la variation de juste valeur des actifs correspondants et est enregistrée dans le compte de résultat.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur.

Lors des arrêts ultérieurs, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie s'applique aux titres que le groupe ACM VIE SA a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance.

Les titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ne peuvent pas faire l'objet de cession ou de transfert avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille et une interdiction de classer un titre dans cette catégorie pendant deux ans.

Le groupe ACM VIE SA comptabilise ces titres pour leur prix d'acquisition y compris les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus.

Ils sont par la suite valorisés au coût amorti en tenant compte de l'amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Le groupe ACM VIE SA enregistre dans la catégorie des prêts et créances les actifs financiers à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, y compris frais de transaction directement attribuables, et les coupons courus.

Par la suite, ils sont revalorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers peuvent être classés comme disponibles à la vente soit parce qu'ils ont été désignés comme tels par le groupe, soit parce qu'ils ne sont pas éligibles aux autres catégories d'actifs financiers.

À l'instar des autres catégories de titres, ceux disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur et coupons courus inclus.

Par la suite, leurs variations de juste valeur, hors intérêts courus, sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la cession, les gains ou pertes latents sont réalisés et, en conséquence, transférés (recyclés) en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sont enregistrés en produits financiers dans le compte de résultat et sont présentés sur la même ligne que les titres en juste valeur auxquels ils sont rattachés.

Dépréciation des placements financiers

Tous les titres sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation, à l'exception de ceux classés en juste valeur par résultat.

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Pour les instruments de dette, il correspond à une dégradation significative du risque de crédit. Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte ou de non-recouvrement d'une créance.

Le critère de dépréciation repose essentiellement sur le risque de contrepartie. Une perte due à la hausse des taux ne constitue pas un critère justifiant la constatation d'une dépréciation.

Les dépréciations constatées au titre des instruments de dettes classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réversibles. La perte de valeur précédemment enregistrée en résultat est reprise par résultat lorsque les circonstances le justifient.

Les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente sont dépréciés dès lors que la moins-value latente est jugée importante ou durable. Les critères quantitatifs retenus sont les suivants :

- le titre est en situation de moins-value latente depuis au moins 36 mois ;
- ou
- le titre est en moins-value latente à hauteur de 50 % ou plus à la date d'arrêt ;
- ou
- le titre était déprécié à la clôture de l'exercice précédent.

Pour les titres déjà dépréciés à l'arrêt précédent, le prix de revient à considérer pour calculer la dépréciation de la période considérée est le prix d'acquisition ; ainsi, toute baisse complémentaire du cours du titre en deçà de la valeur comptable dépréciée à l'arrêt précédent impactera l'*impairment* au premier euro.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 39, une dépréciation durable n'est jamais reprise et ne disparaît que lors de la cession de la ligne de titre.

Titres mis et reçus en pension

Les opérations de pension ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Pour le cédant, les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Pour le cessionnaire, les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan. Cependant, en cas de revente ultérieure, ce dernier enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le groupe ACM VIE SA reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir leur valeur.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat ;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « autres éléments du résultat global » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêt ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Les sociétés d'assurance vie du groupe ACM VIE SA couvrent le risque de hausse des taux sur leurs portefeuilles en représentation des contrats d'épargne, par le biais de contrats de couverture de taux de type *cap* ou *swaption*.

Ces couvertures ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39.

Passifs financiers

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue.

La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette par la norme IAS 39.

Le groupe ACM VIE SA n'a historiquement pas émis d'instrument « hybride » de type titres super-subordonnés (TSS) ou titres subordonnés remboursables (TSR) qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux.

4.3.6 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire. De plus, ces prix doivent représenter des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Le groupe ACM VIE SA retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

Le groupe ACM VIE SA classe en niveau 2 ses titres de participation non cotés valorisés à l'actif net réévalué et ses immeubles pour lesquels une valeur d'expertise est retenue.

Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Le groupe ACM VIE SA classe en niveau 3, pour l'essentiel, des titres de participation et des titres subordonnés non cotés dont l'évaluation repose sur des éléments propres à l'entité.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

4.3.7 Produits des placements nets de charges

Ce poste du compte de résultat comprend l'ensemble des produits et charges relatifs aux placements des sociétés d'assurance. Il est détaillé ci-après.

Produits des placements

Ce poste enregistre :

- les dividendes provenant des actions et autres titres à revenu variable, quelle que soit leur catégorie IAS 39 ;
- les intérêts reçus et courus sur les titres à revenu fixe (disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance) et les prêts et créances ;
- les autres produits de placement, qui correspondent notamment à des commissions sur prestations de services financiers, aux loyers des immeubles de placement et aux gains de change ;
- les dividendes provenant des entreprises associées ;
- l'amortissement des surcotes sur les valeurs amortissables.

Charges des placements

Ce poste enregistre :

- les charges d'intérêts sur les titres donnés en pension ;
- les frais de gestion des placements, qu'il s'agisse de charges directement affectables (commissions sur prestations de services financiers) ou de charges par destination ;
- l'amortissement des décotes sur les valeurs amortissables ;
- les autres charges de placement (pertes de change) ;
- les charges et les intérêts liés aux émissions d'instruments de dette.

Plus et moins-values de cession des placements

Ce poste enregistre les résultats nets de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance, des titres disponibles à la vente, des prêts et créances et des actifs immobiliers.

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-05, ce poste inclut également les reprises de provisions sur les titres disponibles à la vente.

Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat

Dans ce poste sont comptabilisés notamment les éléments de résultat suivants :

- les ajustements de valeur positifs et négatifs (plus et moins-values latentes) des actifs admis en représentation des contrats en unités de compte ;
- les autres variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Variation des dépréciations sur placements

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances et des actifs immobiliers. Concernant les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente, seules les dotations sont comptabilisées.

4.3.8 Contrats d'assurance

Catégories de contrats

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat qui stipule que l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en acceptant d'indemniser l'assuré, ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est analysé.

Contrats financiers comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers ou contrats d'investissement.

Ils sont qualifiés de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire du contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles, en complément du taux minimum garanti, une rémunération additionnelle qui est contractuellement basée sur la performance d'un portefeuille d'actifs en adossement des contrats et dont le montant et le rythme de distribution est à la discrétion de l'assureur.

Contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices relèvent de la norme IAS 39 et sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt.

Contrats en unités de compte

Les contrats en unités de compte sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 dès lors qu'ils proposent :

- soit un support en euros ;
- soit une garantie plancher en cas de décès constitutive d'un risque d'assurance significatif pour l'assureur.

Les contrats en unités de compte sont évalués au passif du bilan conformément à la valeur des supports investis à l'actif. En conséquence, le résultat de l'assureur n'est pas significativement impacté par la variation des cours des supports.

Sur la base de ces critères le groupe ACM VIE SA a recensé un nombre non significatif (en valeur et en nombre) de contrats en euros ou en unités de compte qui relèvent en principe de la norme IAS 39, par conséquent et par simplification :

- la part en unités de compte de ces contrats est présentée sur le poste « Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC » ;
- la part en euros de ces contrats est présentée sur le poste « Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire ».

Comptabilisation des « Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance » et des « Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire »

La norme IFRS 4 prévoit que les provisions techniques vie et non-vie retenues en norme de consolidation locale sont maintenues dans les comptes consolidés IFRS sous réserve de leur homogénéité.

Le test de suffisance du passif est mené de façon à identifier d'éventuelles insuffisances de provisions.

Assurance non-vie

La provision pour primes non acquises constate la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période postérieure à la date d'inventaire ; elle est calculée *prorata temporis*, contrat par contrat.

Les provisions pour sinistres à payer, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont nettes des prévisions de recours ; elles comprennent un chargement pour frais de gestion déterminé annuellement par branche d'activité, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou d'estimations dans le cas contraire. Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées conformément à l'article 143-10 du règlement ANC n° 2015-11 et sont déterminées dossier par dossier.

Les provisions pour égalisation sont retraitées en totalité en normes IFRS, y compris celles qui ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une « faible fréquence » et un « coût unitaire élevé ».

Les provisions pour égalisation qui sont susceptibles d'être réintégrées dans les résultats techniques, versées au souscripteur ou transférées en cas de transfert de portefeuilles, sont reclassées en provision pour participation aux bénéficiaires, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déduites fiscalement dans les comptes sociaux.

Les provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

La provision pour risques croissants constituée sur les risques maladie et invalidité, est destinée à pallier l'accroissement de la morbidité liée à l'âge des assurés qui paient une prime nivelée. Les provisions pour risques croissants constituées dans les comptes sociaux des entreprises consolidées ne sont pas retraitées dans les comptes consolidés.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour la période postérieure à l'inventaire, les sinistres et les frais afférents aux contrats qui ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises ; elle est calculée par catégorie réglementaire de risques.

Information complémentaire

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM-Vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

Assurance vie

Provisions mathématiques

Le groupe ACM VIE SA applique depuis 2014 la méthode dite préférentielle du Règlement CRC n° 2000-05 pour le calcul des provisions d'assurance vie.

Les provisions sont alors calculées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prudemment estimés des actifs affectés à la représentation des engagements.

Dans ce cadre, les provisions mathématiques des comptes sociaux satisfaisant aux critères définis par la méthode préférentielle sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions globales de gestion, constituées dans les comptes sociaux pour faire face à une insuffisance des prélèvements de gestion futurs au regard des frais d'administration des contrats, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions pour égalisation, dotées dans les comptes sociaux pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe couvrant le risque décès, sont retraitées en provision pour participation, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déductibles dans les comptes sociaux.

Les variations des provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

Une participation aux bénéficiaires différée passive est comptabilisée sur la base des versements désormais fortement probables à la participation aux bénéficiaires minimale réglementaire lors des reprises ultérieures associées aux échéances fiscales.

Les montants correspondants sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à la représentation des engagements ; un impôt différé actif est comptabilisé.

Participation aux résultats des bénéficiaires de contrats

Les participations exigibles, telles que définies par le Règlement CRC n° 2000-05, et enregistrées dans les comptes individuels, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles ou conditionnelles sont traitées conformément au règlement précité. Les participations différées conditionnelles ne sont constatées dans les comptes consolidés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement générateur ou de prise de décision de gestion de l'entreprise concernée.

Sauf exception éventuellement indiquée dans les notes annexes, les participations différées ne sont pas actualisées en raison de l'incertitude pesant sur leur échéancier de flux.

Cette provision est, le cas échéant, complétée de la participation aux bénéfices différée qui résulte de l'application du principe de comptabilité reflet.

Provision pour participation aux bénéfices différée passive associée au retraitement de la réserve de capitalisation

Le Règlement CRC n° 2000-05 énonce que les mouvements sur la réserve de capitalisation des comptes sociaux sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés. Pour les contrats participatifs, les droits des bénéficiaires des contrats associés au retraitement de la réserve de capitalisation sont constatés par une provision pour participation aux bénéfices différée passive, dite « conditionnelle », dans les deux cas suivants :

- si des cessions d'obligations en moins-values sont d'ores et déjà décidées à la date d'arrêtés des comptes consolidés ;
- ou en cas de « forte probabilité de réalisation » de moins-values de cession obligataires.

Par application de la méthode définie au Règlement CRC n° 2000-05, la totalité de la réserve de capitalisation des contrats participatifs serait maintenue en fonds propres consolidés, à défaut d'une démonstration probante de la « forte probabilité de réalisation de moins-values obligataires dans un avenir prévisible ».

En norme IFRS, et conformément au §21 de la norme IFRS 4 portant sur les changements de méthodes comptables, est ouverte la possibilité d'appliquer une méthode différente de celle qui s'applique en norme locale (Règlement CRC n° 2000-05), si ce changement rend les états financiers plus pertinents et ne les rend pas moins fiables, ou les rend plus fiables et pas moins pertinents.

Cette méthode consiste à doter une participation aux bénéfices différée passive à hauteur des moins-values obligataires futures qui seront compensées, dans les comptes sociaux, par des reprises symétriques de la réserve de capitalisation, auxquelles s'applique le taux de participation aux résultats moyens du portefeuille à la date d'arrêtés.

Un impôt différé actif est constaté en regard de cette provision pour participation aux bénéfices qui crée une différence temporelle compte tenu de son caractère déductible.

Par application de cette méthode, la réserve de capitalisation des contrats participatifs qui est maintenue en fonds propres consolidés IFRS se limite à la quote-part revenant à l'actionnaire dans les clauses de participation aux résultats des contrats.

La méthode retenue est prudente dans la mesure où les moins-values futures non prévues à la date d'arrêtés seront compensées par une reprise de participation aux bénéfices différée passive, pour un impact net sur le compte de résultat IFRS se limitant à la part revenant à l'actionnaire dans ces

perles obligataires au regard des clauses définies aux contrats.

Dans la perspective de la réalisation de moins-values futures potentielles, la lecture de la performance des contrats participatifs est donc plus pertinente et justifie le recours à cette méthode.

Application de la comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet » (*shadow accounting*) conformément à la norme IFRS 4.

Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (passifs techniques des contrats) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou du poste « Réserve de réévaluation » de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle est assise.

Le taux de participation aux bénéfices différé est calculé en référence au taux moyen de participation aux résultats des contrats ; il est actualisé à chaque arrêtés.

Dans le cas particulier d'une moins-value latente nette sur les placements comptabilisés en valeur de réalisation, une participation aux bénéfices différée active n'est enregistrée que si son imputation sur des participations futures est fortement probable.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Test de suffisance des passifs

Conformément à la norme IFRS 4, le groupe s'assure à chaque arrêtés que les provisions techniques des contrats d'assurance vie et non-vie sont suffisantes au regard des flux de trésorerie futurs estimés des contrats.

Provisions techniques des contrats d'assurance vie

En assurance vie, le test porte sur les provisions mathématiques des contrats vie, regroupés par familles de produits présentant des caractéristiques homogènes.

Le périmètre des flux retenus pour le test inclut l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels, y compris les frais de gestion, les commissions versées et les options et garanties implicites de ces contrats.

Concernant la modélisation des contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire, l'approche stochastique est retenue de façon à capter le coût des options et garanties des contrats.

La modélisation retenue est proche de celle qui s'applique au référentiel Solvabilité II pour le calcul des provisions en *Best estimate*, à l'exception des frais qui sont modélisés sur le périmètre des seuls coûts rattachables aux contrats.

Les provisions techniques auxquelles sont comparés les flux futurs actualisés sont :

- les provisions mathématiques ;
- les provisions pour participation aux excédents ;
- la provision globale de gestion ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur les plus-values latentes des actifs classés en disponibles à la vente et en juste valeur sur option ;
- la participation aux bénéfices théorique associée aux plus-values latentes des titres détenus jusqu'à maturité si ceux-ci étaient comptabilisés en valeur de réalisation ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Si les provisions ainsi identifiées s'avèrent inférieures au montant actualisé des flux futurs des contrats, une provision complémentaire est comptabilisée par imputation sur le résultat de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, les tests de suffisance du passif des sociétés vie ne mettent en évidence aucune insuffisance de provisions.

Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

Provision pour risques en cours (PREC)

En principe comptable français applicable aux sociétés d'assurance, la provision pour risques en cours est comptabilisée à hauteur de l'insuffisance de prime pour couvrir les risques relatifs à la période postérieure à la date d'arrêt. Cette provision est maintenue dans les comptes consolidés.

En consolidation en norme IFRS, le maintien de la provision garantit la bonne couverture du risque et satisfait donc au test de suffisance du passif.

Assurance des emprunteurs (garanties incapacité temporaire et invalidité)

Dans le cas particulier de l'assurance des emprunteurs des sociétés non-vie, la suffisance des provisions est vérifiée à chaque arrêté en comparant les provisions comptabilisées à celles calculées pour les besoins du *reporting* Solvabilité II.

Aucune insuffisance n'est constatée au 31 décembre 2020.

Reconnaissance des revenus des contrats d'assurance

Primes

Les primes acquises des contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire se composent des primes émises sur les contrats en cours, nettes d'annulations, et de la variation des primes acquises non émises.

Le chiffre d'affaires des contrats d'assurance non-vie correspond aux primes émises hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler. Les primes acquises sont constituées par les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises.

Charges de prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent les prestations donnant lieu à un règlement au bénéficiaire, les frais supportés dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Les charges des prestations des contrats d'assurance non-vie comprennent les prestations et frais payés, nets des recours de l'exercice, les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Frais d'acquisition et de chargements reportés

Les sociétés d'assurance vie consolidées ne reportent pas de frais dans leurs comptes sociaux. Il en est de même dans les comptes consolidés.

Opérations de réassurance

Affaires directes et cessions

Les primes, les sinistres et les provisions sont enregistrés bruts des cessions en réassurance.

En conséquence, la quote-part de réassurance cédée est identifiée dans les postes distincts de produits et charges des cessions en réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est enregistrée à l'actif.

Aucun contrat de réassurance au sein du groupe ACM VIE SA ne relève de la norme IAS 39.

Acceptations

Les contrats d'acceptation sont comptabilisés comme des contrats d'assurance directe.

Aucun contrat de réassurance ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à les qualifier de contrat financier relevant d'IAS 39.

4.3.9 Frais généraux par destination

La norme IAS 1 autorise à présenter les frais généraux par destination. Il s'agit également de la présentation préconisée en assurance par la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Ainsi, les charges par nature sont affectées ou réparties par destination : frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais de gestion des placements, autres charges techniques et charges non techniques.

4.3.10 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37, le groupe ACM VIE SA recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains, mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Les provisions constituées concernent notamment :

- les litiges juridiques ;
- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, le groupe ACM VIE SA n'a recensé aucun passif éventuel.

4.3.11 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les salariés du GIE ACM, et plus largement les salariés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par ACM VIE SA.

Le GACM gère ainsi actuellement au travers d'ACM VIE SA trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L441 pour les salariés du groupe - régimes à cotisations définies - en référence aux articles du Code des assurances qui les définissent.

La provision technique prévue sur ces cantons est la provision technique spéciale (PTS).

La PTS se définit comme la provision sur laquelle sont prélevées les prestations servies et à laquelle sont affectées les cotisations versées, nettes de chargements, ainsi que les produits financiers du régime nets de chargement de gestion.

Par ailleurs, le GACM calcule chaque année dans ses comptes consolidés la provision mathématique théorique (PMT) qui sera nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date d'inventaire. Cette PMT est calculée selon les règles définies par la réforme réglementaire qui a vu le jour en 2017 (Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et Décret 2017-1172 du 18 juillet 2017). La PMT est ainsi calculée pour chaque adhérent sur la base :

- de la courbe des taux fournie par l'EIOPA en date du bilan ;
- des tables par génération et par sexe TH-05 et TF-05 homologuées par l'arrêté du 1^{er} août 2006.

Si la PMT qui résulte du calcul est supérieure à la somme de la Provision Technique Spéciale et des plus-values latentes, une Provision Technique Spéciale Complémentaire est constituée.

L'ensemble de ces régimes sera en *run-off* à compter du 1^{er} janvier 2021, un nouvel accord ayant été conclu en décembre 2020 en vue de mettre en place un dispositif de retraite supplémentaire de type PER, le PERO Groupe Assurance Retraite, également assuré par ACM VIE SA.

4.3.12 Impôts

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du groupe ACM VIE SA.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

S'agissant de la France, une dégressivité du taux d'impôt sur les sociétés est mise en place. Ainsi, le taux d'impôt sur les sociétés, fixé à 32,02 % (y compris contribution sociale) pour l'exercice 2020, diminuera progressivement chaque année pour atteindre le plancher de 25,83 % (y compris contribution sociale) à l'horizon 2022.

Dans ce contexte de réduction programmée du taux d'impôt sur les sociétés, le groupe ACM VIE SA a souhaité traduire dans ses comptes consolidés IFRS 2020 les effets de cette baisse selon une approche pragmatique consistant à retenir la date de dénouement de chaque retraitement, soit à court terme dès lors que la nature du retraitement le justifie, soit à long terme en l'absence d'éléments factuels et concrets justifiant d'un retournement dans les cinq prochaines années.

Ceci se traduit par l'emploi de deux taux d'imposition distincts : 28,41 % s'agissant des retournements à court terme et 25,83 % pour ceux à long terme.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf lorsque l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

4.3.13 Opérations en devises

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devise sont convertis en euros au cours de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat, à l'exception des variations de change sur les plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente qui impactent corrélativement la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente.

Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

4.3.14 IFRS 5 - Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

4.4 Principes et méthodes de consolidation

4.4.1 Périmètre de consolidation

Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Le GIE ACM a été créé en support du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et de ses filiales.

ACM VIE SA est un des membres du GIE ACM et bénéficie à ce titre de prestations de services et de la mise à disposition de moyens de la part du GIE.

Le montant des prestations facturées par le GIE à ACM VIE SA fluctue chaque année.

Le GIE ACM n'est donc pas contrôlé par ACM VIE SA et ne figure pas dans le périmètre de consolidation.

4.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le groupe ACM VIE SA résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

4.4.3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

4.4.4 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participations constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupes ;
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

4.5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4.6 Information sectorielle

4.6.1 Bilan sectoriel

	31/12/2020				
	Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Écarts d'acquisition	0	0	26 219	0	26 219
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	3 352	0	0	0	3 352
Autres immobilisations incorporelles	0	0	418	0	418
Actifs incorporels	3 352	0	26 637	0	29 989
Immobilier de placement	55 376	0	2 463 913	0	2 519 289
Immobilier de placement en UC	0	0	0	0	0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	22 197 298	0	0	- 907 490	21 289 808
Placements financiers - Immobilier	3 564 374	0	0	- 1 206 669	2 357 705
Placements financiers - Obligations	66 447 359	0	0	0	66 447 359
Placements financiers - Prêts et dépôts	6 440 316	0	0	0	6 440 316
Placements financiers en UC	14 274 998	0	0	0	14 274 998
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	0	0	0	0	0
Autres placements	- 27 234	0	27 234	0	0
Placements des activités d'assurance	112 952 487	0	2 491 147	- 2 114 159	113 329 475
Emplois des activités du secteur bancaire et placement des autres activités	0	0	36	0	36
Investissement dans les entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5 604	0	0	0	5 604
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	2	0	75 006	0	75 008
Frais d'acquisitions reportés	0	0	0	0	0
Participation aux bénéficiaires différée active	0	0	0	0	0
Impôts différés actifs	261 023	0	42 832	0	303 855
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	43 708	0	0	0	43 708
Créances nées des opérations de cession en réassurance	263	0	0	0	263
Créances d'impôt exigible	50 500	0	116	0	50 616
Autres créances	386 757	0	42 882	- 99 014	330 625
Autres actifs	742 253	0	160 836	- 99 014	804 075
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 443	0	421 870	0	527 313
TOTAL ACTIF	113 809 139	0	3 100 526	- 2 213 173	114 696 492

Les informations présentées au bilan sectoriel (actif et passif) sont issues d'une répartition par entité.

	31/12/2020				
	Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital	778 371	0	0	0	778 371
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 614 613	0	0	0	1 614 613
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	935 945	0	0	0	935 945
Résultats cumulés	2 748 365	- 10	1 890 653	- 1 962 197	2 676 811
Résultat net consolidé de l'exercice	352 247	10	49 678	- 99	401 836
Capitaux propres du groupe	6 429 541	0	1 940 331	- 1 962 296	6 407 576
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	0
Résultats cumulés hors groupe	0	0	610 020	0	610 020
Résultat net hors groupe	0	0	12 488	0	12 488
Intérêts minoritaires	0	0	622 508	0	622 508
Capitaux propres totaux	6 429 541	0	2 562 838	- 1 962 296	7 030 083
Provisions pour risques et charges	3 381	0	482	0	3 863
Dettes subordonnées	800 000	0	0	0	800 000
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	201 910	0	201 910
Autres dettes de financement	7 751 887	0	181 110	- 151 863	7 781 134
Dettes de financement	8 551 887	0	383 020	- 151 863	8 783 044
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>4 131 872</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 131 872</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>	<i>14 209 117</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>14 209 117</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	18 340 989	0	0	0	18 340 989
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation</i>	<i>70 155 349</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>70 155 349</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Passifs relatifs à des contrats financiers en UC</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	70 155 349	0	0	0	70 155 349
Instruments dérivés séparés sur contrats	52 796	0	0	0	52 796
Participation aux bénéfices différée passive	9 605 706	0	0	0	9 605 706
Passifs relatifs aux contrats	98 154 840	0	0	0	98 154 840
Ressources des activités du secteur bancaire	0	0	0	0	0
Impôts différés passifs	396 770	0	15 352	0	412 122
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	62 296	0	0	0	62 296
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	1 670	0	0	0	1 670
Dettes d'impôt exigible	95	0	3 317	0	3 412
Instruments dérivés passifs	0	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	50	0	0	0	50
Autres dettes	208 609	0	135 517	- 99 014	245 112
Autres passifs	669 490	0	154 186	- 99 014	724 662
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIF	113 809 139	0	3 100 526	- 2 213 173	114 696 492

4.6.2 Compte de résultat sectoriel

	31/12/2020				
	Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Primes émises	5 911 711	0	0	0	5 911 711
Variation des primes non acquises	0	0	0	0	0
Primes acquises	5 911 711	0	0	0	5 911 711
Produit net bancaire, net du coût du risque	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0	139 430	0	139 430
Autres produits et charges d'exploitation	- 83 716	0	0	0	- 83 716
<i>Produits des placements</i>	2 055 207	0	0	- 1 375	2 053 832
<i>Charges des placements</i>	- 16 741	0	- 3 470	1 375	- 18 836
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	63 255	0	- 471	- 99	62 685
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	437 233	0	0	0	437 233
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	- 180 244	0	0	0	- 180 244
Produits des placements nets de charges	2 358 710	0	- 3 941	- 99	2 354 670
Charges des prestations des contrats	- 6 550 631	0	0	0	- 6 550 631
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	- 3 589	0	0	0	- 3 589
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	1 628	0	0	0	1 628
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 1 961	0	0	0	- 1 961
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0	0
Charges des autres activités	0	0	- 85 032	0	- 85 032
Frais d'acquisition des contrats	- 618 514	0	0	0	- 618 514
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés	- 2 640	0	0	0	- 2 640
Frais d'administration	- 424 268	0	0	0	- 424 268
Autres produits opérationnels courants	48	0	638	0	686
Autres charges opérationnelles courantes	- 1	0	- 589	0	- 590
Résultat opérationnel courant	588 738	0	50 506	- 99	639 145
Autres produits opérationnels	1 924	0	74 833	0	76 757
Autres charges opérationnelles	- 11 494	0	- 54 185	0	- 65 679
Résultat opérationnel	579 168	0	71 154	- 99	650 223
Charge de financement	- 30 290	0	0	0	- 30 290
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	10	0	0	10
Impôt sur les résultats	- 196 632	0	- 8 988	0	- 205 620
Résultat après impôt des activités discontinues	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	352 247	10	62 166	- 99	414 324
Intérêts minoritaires	0	0	- 12 488	0	- 12 488
Résultat net (part du groupe)	352 247	10	49 678	- 99	401 836

Les informations présentées ci-dessus sont issues d'une répartition par entité.

4.7 Notes relatives au bilan

4.7.1 Écarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2020
Valeur brute						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	26 219					26 219
Total	26 219	0	0	0	0	26 219
Perte de valeur						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	0					0
Total	0	0	0	0	0	0
Valeur nette						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	26 219					26 219
Total	26 219	0	0	0	0	26 219

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2019
Valeur brute						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	26 219					26 219
Total	26 219	0	0	0	0	26 219
Perte de valeur						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	0					0
Total	0	0	0	0	0	0
Valeur nette						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	26 219					26 219
Total	26 219	0	0	0	0	26 219

La décomposition des écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette		
FONCIÈRE MASSÉNA SA	26 219	26 219
Total	26 219	26 219

4.7.2 Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2020
Valeurs des portefeuilles	31 452			31 452
Fonds de commerce	510		- 510	0
Droit au bail	574		- 156	418
Concessions et droits similaires	3			3
Autres	19 208			19 208
Valeur brute	51 746	0	- 666	51 080
Amortissements valeurs de portefeuilles	- 25 460	- 2 640		- 28 100
Fonds de commerce	0			0
Droit au bail	0			0
Concessions et droits similaires	- 3			- 3
Autres	- 19 208			- 19 208
Amortissements et dépréciations	- 44 671	- 2 640	0	- 47 311
Autres immobilisations incorporelles nettes	7 076	- 2 640	- 666	3 770

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2019
Valeurs des portefeuilles	31 452			31 452
Fonds de commerce	510			510
Droit au bail	574			574
Concessions et droits similaires	3			3
Autres	19 208			19 208
Valeur brute	51 746	0	0	51 746
Amortissements valeurs de portefeuilles	- 22 820	- 2 640		- 25 460
Fonds de commerce	0			0
Droit au bail	0			0
Concessions et droits similaires	- 3			- 3
Autres	- 19 208			- 19 208
Amortissements et dépréciations	- 42 031	- 2 640	0	- 44 671
Autres immobilisations incorporelles nettes	9 716	- 2 640	0	7 076

4.7.3 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variation de périmètre	Hausse / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Valeur brute	2 741 022		179 256			2 920 278
Amortissements et dépréciations	- 356 047		- 44 942			- 400 989
Valeur nette des immeubles de placement	2 384 975	0	134 314	0	0	2 519 289

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Variation de périmètre	Hausse / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2019
Valeur brute	2 732 176		8 846			2 741 022
Amortissements et dépréciations	- 322 468		- 33 579			- 356 047
Valeur nette des immeubles de placement	2 409 708	0	- 24 733	0	0	2 384 975

4.7.4 Juste valeur des immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur au bilan	2 519 289	2 384 975
Valeur de marché	3 491 730	3 377 148
Plus ou moins-value nette sur immeubles de placement	972 441	992 173

4.7.5 Placements financiers par nature

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	12 996 734	12 996 734
Placements financiers - immobiliers	581 825	581 825
Obligations et autres titres à revenus fixes	57 846 787	57 846 787
Actifs disponibles à la vente	71 425 346	71 425 346
Placements financiers - immobiliers	415 484	415 484
Obligations et autres titres à revenus fixes	6 427 092	7 200 749
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	6 842 576	7 616 233
Actions et autres titres à revenus variables (1)	8 293 074	8 293 074
Placements financiers - immobiliers	1 360 395	1 360 395
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 173 480	2 173 480
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	11 826 950	11 826 950
Prêts et créances	6 440 316	6 440 316
Placements financiers	96 535 188	97 308 844
Immobiliers de placement	2 519 289	3 704 352
Instruments dérivés	0	0
Placements du fonds général (A)	99 054 477	101 013 196
Placements des contrats en unités de compte (B)	14 274 998	14 274 998
Total (A) + (B) (2)	113 329 475	115 288 195

(1) Dont OPCVM monétaires : 3 872 950 milliers d'euros.

(2) Dont Produits structurés : 3 605 141 milliers d'euros (en juste valeur).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	12 443 226	12 443 226
Placements financiers - immobiliers	504 201	504 201
Obligations et autres titres à revenus fixes	55 837 128	55 837 128
Actifs disponibles à la vente	68 784 554	68 784 554
Placements financiers - immobiliers	381 571	381 571
Obligations et autres titres à revenus fixes	8 911 909	9 721 066
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	9 293 480	10 102 638
Actions et autres titres à revenus variables (1)	9 093 312	9 093 312
Placements financiers - immobiliers	1 447 685	1 447 685
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 786 528	2 786 528
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	13 327 525	13 327 525
Prêts et créances	4 827 160	4 827 160
Placements financiers	96 232 719	97 041 877
Immobiliers de placement	2 384 975	3 588 181
Instrumentés dérivés	3	3
Placements du fonds général (A)	98 617 697	100 630 061
Placements des contrats en unités de compte (B)	12 772 009	12 772 009
Total (A) + (B) (2)	111 389 707	113 402 070

(1) Dont OPCVM monétaires : 4 826 909 milliers d'euros.

(2) Dont Produits structurés : 3 016 852 milliers d'euros (en juste valeur).

Les placements financiers en unités de compte se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Placements immobiliers	978 013	882 011
Valeurs amortissables et assimilées	2 005 667	1 417 126
Actions	473 452	497 958
OPCVM actions	6 077 161	5 123 347
OPCVM obligataires	1 340 456	1 458 112
Autres OPCVM	3 400 249	3 393 455
Total	14 274 998	12 772 009

L'amendement IFRS 4 de septembre 2016 autorise les groupes d'assurance à différer l'application d'IFRS 9.

Conformément aux paragraphes 39E et 39G de cet amendement IFRS 4, il est prévu que l'annexe des comptes consolidés communique les informations suivantes. À noter que ces informations sont présentées hors unités de compte qui seront comptabilisées sur option irrévocable en juste valeur par le résultat en IFRS 9.

Part des SPPI par intention de gestion en valeur de marché (notation Standard & Poor's) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts	Total
AAA	2 383 161	921 412		6 029 225	9 333 798
AA+	1 157 554	438 806			1 596 360
AA	14 212 209	3 515 469			17 727 678
AA-	2 491 934	245 471			2 737 405
A+	4 912 645	28 633		149 841	5 091 119
A	8 191 034	371 746			8 562 780
A-	5 579 072	5 011			5 584 083
BBB+	7 544 146	60			7 544 206
BBB	3 934 697	215 389			4 150 086
BBB-	490 498	10 002			500 500
BB+	114 625				114 625
BB	7 897	2 000			9 897
BB-	14 439				14 439
B+					0
B	4 394	3 999			8 393
B-					0
NN (non noté)	5 475 109	1 422 743	21 753	382 241	7 301 846
Total 31/12/2020	56 513 415	7 180 742	21 753	6 561 306	70 277 216
Total 31/12/2019	54 610 742	9 700 802	118 115	5 100 902	69 530 560

Montant des actifs détenus jusqu'à l'échéance classés en SPPI :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Plus ou moins-values latentes	Plus ou moins-values latentes
Actifs détenus jusqu'à l'échéance en SPPI	6 407 165	7 180 742	773 577	808 786

La réévaluation comptabilisée directement en capitaux propres des actifs financiers SPPI disponibles à la vente s'élève à 5 668 261 milliers d'euros (5 004 922 milliers d'euros l'année précédente).

4.7.6 Instruments financiers comptabilisés au coût amorti au bilan, valorisés à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes, en raison de l'évolution des conditions de marchés ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des instruments financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur un marché actif ;
- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1 ;
- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Les caractéristiques de ces niveaux de juste valeur sont détaillées dans le paragraphe sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers (« Hiérarchie de la juste valeur »).

	31/12/2020		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	6 440 316	6 440 316	0	6 440 316	0
Prêts	6 511	6 511		6 511	
Avances et dépôts	46 702	46 702		46 702	
Autres prêts et créances	6 387 103	6 387 103		6 387 103	
Créances de réassurance	43 971	43 971	0	0	43 971
Créances nées d'opération d'assurance directe et de réassurance acceptée	43 708	43 708			43 708
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	263	263			263
Trésorerie et équivalents de trésorerie	527 313	527 313	0	527 313	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	527 313	527 313		527 313	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 842 576	7 616 233	6 832 543	783 689	0
Placements financiers - immobiliers	415 484	415 484		415 484	
Effets publics et valeurs assimilées	5 234 266	5 937 375	5 831 011	106 364	
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 192 826	1 263 374	1 001 532	261 842	
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 854 176	14 627 833	6 832 543	7 751 318	43 971

	31/12/2019		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	4 827 160	4 827 160	0	4 827 160	0
Prêts	7 326	7 326		7 326	
Avances et dépôts	58 520	58 520		58 520	
Autres prêts et créances	4 761 314	4 761 314		4 761 314	
Créances de réassurance	45 076	45 076	0	0	45 076
Créances nées d'opération d'assurance directe et de réassurance acceptée	44 932	44 932			44 932
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	144	144			144
Trésorerie et équivalents de trésorerie	397 401	397 401	0	397 401	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	397 401	397 401		397 401	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 293 480	10 102 638	9 721 066	381 571	0
Placements financiers - immobiliers	381 571	381 571		381 571	
Effets publics et valeurs assimilées	5 593 712	6 323 956	6 323 956		
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 318 196	3 397 111	3 397 111		
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	14 563 117	15 372 275	9 721 066	5 606 132	45 076

4.7.7 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	31/12/2020			Total
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs disponibles à la vente	67 765 082	3 170 444	489 820	71 425 346
Actions et autres titres à revenus variables	10 189 530	2 379 656	427 547	12 996 734
Placements financiers - immobiliers		519 553	62 273	581 825
Obligations et autres titres à revenus fixes	57 575 552	271 235		57 846 787
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	6 977 499	4 849 451	0	11 826 950
Actions et autres titres à revenus variables	6 617 015	1 676 059		8 293 074
Placements financiers - immobiliers	124 134	1 236 261		1 360 395
Obligations et autres titres à revenus fixes	236 349	1 937 130		2 173 480
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	11 283 796	2 991 202	0	14 274 998
Actions et autres titres à revenus variables	11 255 391	35 926		11 291 317
Placements financiers - immobiliers		978 013		978 013
Obligations et autres titres à revenus fixes	28 405	1 977 262		2 005 667
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés	0	0	0	0
Total des actifs évalués à la juste valeur	86 026 378	11 011 096	489 820	97 527 294
Transferts issus du Niveau 1		4 703 905	208	4 704 113
Transferts issus du Niveau 2	709 592			709 592
Transferts issus du Niveau 3		1		1
Total des transferts vers chacun des niveaux	709 592	4 703 906	208	5 413 707

	31/12/2019			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	65 714 636	2 814 934	254 984	68 784 554
Actions et autres titres à revenus variables	10 473 727	1 714 514	254 984	12 443 226
Placements financiers - immobiliers	81 862	422 339		504 201
Obligations et autres titres à revenus fixes	55 159 047	678 081		55 837 128
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	8 288 082	5 039 443	0	13 327 525
Actions et autres titres à revenus variables	7 694 222	1 399 091		9 093 312
Placements financiers - immobiliers	47 111	1 400 574		1 447 685
Obligations et autres titres à revenus fixes	546 749	2 239 779		2 786 528
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	11 824 632	947 377	0	12 772 009
Actions et autres titres à revenus variables	10 288 851	184 021		10 472 872
Placements financiers - immobiliers	118 655	763 356		882 011
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 417 126			1 417 126
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés	0	3	0	3
Total des actifs évalués à la juste valeur	85 827 350	8 801 757	254 984	94 884 091
Transferts issus du Niveau 1		1 097 041		1 097 041
Transferts issus du Niveau 2	259 108		10	259 118
Transferts issus du Niveau 3				0
Total des transferts vers chacun des niveaux	259 108	1 097 041	10	1 356 158

4.7.8 Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions et autres titres à revenus variables	Placements financiers immobiliers	Obligations et autres titres à revenus fixes	Total des actifs disponibles à la vente
Solde au 31 décembre 2019	254 984	0	0	254 984
Gains et pertes de la période :	74 888			74 888
- Comptabilisés par résultat				0
- Comptabilisés par capitaux propres	74 888			74 888
Achats de la période	97 685	62 064		159 749
Ventes de la période				0
Émissions de la période				0
Dénouements de la période				0
Transferts	- 10	208		198
- vers niveau 3		208		208
- hors niveau 3	- 10			- 10
Variation de périmètre				0
Solde au 31 décembre 2020	427 548	62 273	0	489 820

4.7.9 Échéancier du portefeuille obligataire

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	4 024 234	15 233 433	38 589 120	57 846 787
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 329 558	2 383 141	2 714 393	6 427 092
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	154 396	1 367 137	651 948	2 173 480
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	5 508 188	18 983 711	41 955 461	66 447 359

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	3 591 266	14 483 673	37 762 189	55 837 128
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	2 732 797	2 568 011	3 611 101	8 911 909
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	359 447	1 720 056	707 025	2 786 528
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	6 683 510	18 771 740	42 080 314	67 535 565

4.7.10 Portefeuille obligataire par type d'émetteur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020				
	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	16 237 674	20 978 106	19 615 747	1 015 259	57 846 787
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 192 626	2 975 539	250 926	8 002	6 427 092
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option	29 789	1 841 585	296 564	5 542	2 173 480
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	19 460 089	25 795 230	20 163 238	1 028 803	66 447 359

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019				
	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	16 565 558	19 948 308	18 417 113	906 149	55 837 128
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 345 889	5 361 768	204 252		8 911 909
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option	17 954	2 458 426	304 853	5 294	2 786 528
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	19 929 400	27 768 503	18 926 218	911 443	67 535 565

4.7.11 Provision pour dépréciation des actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019*	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	- 869 763		- 117 518	36 780			- 950 501
Dépréciations des placements financiers immobiliers	0		- 2 954				- 2 954
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	- 21 412						- 21 412
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	- 891 175	0	- 120 471	36 780	0	0	- 974 867
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)	- 5 607		- 13 359				- 18 966
Dépréciations sur prêts et créances	0						0
Dépréciations sur autres actifs financiers	- 5 607	0	- 13 359	0	0	0	- 18 966
Total des dépréciations	- 896 782	0	- 133 830	36 780	0	0	- 993 833

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018*	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2019*
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	- 939 562		- 16 819	86 617			- 869 763
Dépréciations des placements financiers immobiliers	0						0
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	- 20 732		- 680				- 21 412
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	- 960 294	0	- 17 499	86 617	0	0	- 891 175
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)	- 5 962			355			- 5 607
Dépréciations sur prêts et créances	0						0
Dépréciations sur autres actifs financiers	- 5 962	0	0	355	0	0	- 5 607
Total des dépréciations	- 966 256	0	- 17 499	86 972	0	0	- 896 782

* La présentation 2018 - 2019 a été revue en 2020 afin de présenter les provisions pour immeubles de placement au coût amorti.

4.7.12 Instruments dérivés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur de marché		Valeur de marché	
	Positive	Négative	Positive	Négative
Swaps de taux d'intérêt			3	
Swaps de devises		52 796		12 396
Options de taux				
Caps, floors, collars				
Instruments de taux d'intérêt	0	52 796	3	12 396
Dérivés sur actions et indices boursiers				
Autres				
Autres instruments				
Total instruments dérivés de transaction	0	52 796	3	12 396

4.7.13 Investissements dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA	0	10	0	0	0,00 %
Total	0	10	0	0	

La société TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA a été cédée en date d'effet du 24 mars 2020 à la société GACM SEGUROS GENERALES, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU (appartenant au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA	289	16	0	0	40,00 %
Total	289	16	0	0	

4.7.14 Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour primes non acquises	- 18	- 18
Provisions pour sinistres à payer	- 734	- 430
Prévisions de recours à encaisser	0	0
Provisions pour risques croissants	- 3 149	- 3 144
Provisions mathématiques des rentes	- 1 384	- 1 373
Autres provisions techniques	0	0
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non-vie	- 5 285	- 4 965
Provisions d'assurance vie	- 275	- 271
Provisions pour sinistres à payer	- 44	- 102
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Autres provisions techniques	0	0
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie	- 319	- 373
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	0	0
Total part des cessionnaires dans les passifs	- 5 604	- 5 338

4.7.15 Autres immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variation de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Valeur brute	107 861		9 022				116 883
Amortissements et dépréciations	- 39 843		- 2 032				- 41 875
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	68 018	0	6 990	0	0	0	75 008

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Variation de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2019
Valeur brute	116 853		3 489	- 12 481			107 861
Amortissements et dépréciations	- 39 731		- 1 814	1 702			- 39 843
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	77 122	0	1 675	- 10 779	0	0	68 018

4.7.16 Actifs et passifs d'impôt courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances d'impôt exigible	50 616	7 427
Impôts différés actifs	303 855	316 907
Total actifs d'impôt courants et différés	354 471	324 334
Dettes d'impôt exigible	3 412	24 927
Impôts différés passifs	412 122	412 803
Total passifs d'impôt courants et différés	415 534	437 730
Total impôts différés nets	- 108 267	- 95 896

Les actifs et passifs d'impôts différés par nature se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Réévaluation des instruments financiers	- 2 634 562	- 138 404	- 2 892 292	- 198 568
Participation aux bénéficiaires sur réévaluation des instruments financiers	2 367 152	122 315	2 645 505	175 131
Retraitement des provisions techniques		160 101		175 013
Impôts différés sociaux				
Décalages temporaires comptables-fiscaux		23 883		22 941
Autres retraitements de consolidation	17 560	- 26 312		- 23 626
Total impôts différés nets	- 249 850	141 583	- 246 787	150 891

4.7.17 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur les assurés	10 915	10 541
Primes acquises non émises	29 965	32 366
Autres créances	2 498	1 786
Créances sur les cédantes	330	239
Total créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance acceptée	43 708	44 932

4.7.18 Créances nées des opérations de cession en réassurance

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	263	144
Autres créances sur opérations de réassurance	0	0
Total créances nées d'opérations de cession en réassurance	263	144

4.7.19 Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Clients	9 545	6 217
États, organismes sociaux	109 398	135 640
Associés	65 400	- 54 433
Débiteurs divers	96 273	172 583
Produits à recevoir	2 437	2 446
Autres comptes de régularisation	19 100	24 139
Charges constatées d'avance	26 990	22 128
Intérêts courus et non échus	1 482	1 279
Total	330 625	309 999

4.7.20 Capital social

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31/12/2020

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA	48 648 061	99,99 %	99,99 %
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	137	-	-
BFCM	1	-	-
ACM VIE SAM	1	-	-
CIC	1	-	-
FCM CEE	1	-	-
CFCM Océan	1	-	-
CRCM Loire Atlantique Centre Ouest	1	-	-
CRCM Midi Atlantique	1	-	-
CRCM Normandie	1	-	-
Caisse Régionale CM Ile-de-France	1	-	-
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	1	-	-
CRCM Méditerranéen	1	-	-
Caisse Régionale du CM Dauphiné Vivarais	1	-	-
CFCM (Caisse Fédérale de CM)	1	-	-
Autre	1	-	-
Total	48 648 212	100,00 %	100,00 %

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Le groupe ACM VIE SA n'a émis aucune action de préférence.

4.7.21 Résultat par action

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net part du groupe de la période (en milliers d'euros)	401 836	562 601
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	48 648 212	48 648 212
Résultat par action* (en euros)	8,26	11,56

* identique au Résultat dilué.

4.7.22 Dividendes

Conformément aux décisions de l'assemblée générale, aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2019.

4.7.23 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2020
Risques	2 208		- 1 727		481
Contentieux clients	3 315	67			3 382
Engagements sociaux	0				0
Redressement fiscal	0				0
Total	5 523	67	- 1 727	0	3 863

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2019
Risques	2 634		- 426		2 208
Contentieux clients	2 274	1 041			3 315
Engagements sociaux	0				0
Redressement fiscal	0				0
Total	4 908	1 041	- 426	0	5 523

4.7.24 Dettes de financement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes relatives aux sociétés du groupe *	1 852 046	1 396 198
Dettes relatives aux sociétés avec lien de participation	109	0
Dettes relatives aux autres activités	16 844	15 781
Dettes subordonnées	800 000	800 000
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	201 910	202 633
Autres	5 912 135	6 112 371
<i>dont dettes liées aux opérations de pension</i>	5 912 135	6 112 205
Total	8 783 044	8 526 983

* Il s'agit essentiellement de dettes à court terme et non exposées au risque de taux.

Le détail des dettes subordonnées est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2015	2016	2019
Nature	Titre subordonné remboursable	Prêt subordonné	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Date d'émission	04/06/2014	04/12/2015	23/03/2016	18/12/2019
ISIN	FR0011947720	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cotation	Euronext Paris	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro
Montant	150 000	100 000	50 000	500 000
Nombre de titres	1 500	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nominal	100	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	4,63 %	3,85 %	3,65 %	1,82 %
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	800	0	0	0
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026	Remboursement au pair le 18 décembre 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant	Néant

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette. La charge d'intérêt au titre de l'année 2020 est de 21 704 milliers d'euros.

4.7.25 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	1 269	18	1 251
Provisions pour sinistres à payer	121 792	734	121 058
Provisions pour participation aux bénéfices			0
Provisions mathématiques des rentes	3 595	1 384	2 211
Provisions pour risques croissants	60 249	3 149	57 100
Prévisions de recours à encaisser			0
Provisions pour risques en cours			0
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	186 905	5 285	181 620
Provisions pour sinistres à payer	254 955	44	254 911
Provisions pour participation aux bénéfices			0
Provisions mathématiques	3 690 012	275	3 689 737
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie	3 944 967	319	3 944 648
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	14 209 117	0	14 209 117
Total passifs techniques des contrats d'assurance *	18 340 989	5 604	18 335 385

* dont provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 587,6 millions d'euros d'ACM VIE SA, bruts de réassurance. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	1 349	18	1 331
Provisions pour sinistres à payer	108 870	430	108 440
Provisions pour participation aux bénéfices			0
Provisions mathématiques des rentes	3 848	1 373	2 475
Provisions pour risques croissants	59 363	3 144	56 219
Prévisions de recours à encaisser			0
Provisions pour risques en cours			0
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	173 430	4 965	168 465
Provisions pour sinistres à payer	251 035	102	250 933
Provisions pour participation aux bénéfices			0
Provisions mathématiques	3 467 080	271	3 466 809
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie	3 718 115	373	3 717 742
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	12 717 820	0	12 717 820
Total passifs techniques des contrats d'assurance *	16 609 365	5 338	16 604 027

* dont provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 535,0 millions d'euros d'ACM VIE SA, bruts de réassurance. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

4.7.26 Passifs relatifs aux contrats financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2020		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques			0
Provisions mathématiques épargne	65 347 905		65 347 905
Provisions pour sinistres à payer			0
Provisions pour participation aux bénéfices	4 765 614		4 765 614
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	4 508 572		4 508 572
Provisions globales de gestion	41 830		41 830
Provisions mathématiques des rentes			0
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	70 155 349	0	70 155 349
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats financiers	70 155 349	0	70 155 349

(en milliers d'euros)	31/12/2019		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques			0
Provisions mathématiques épargne	65 870 658		65 870 658
Provisions pour sinistres à payer			0
Provisions pour participation aux bénéfices	4 867 154		4 867 154
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	4 619 847		4 619 847
Provisions globales de gestion	40 781		40 781
Provisions mathématiques des rentes			0
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	70 778 593	0	70 778 593
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats financiers	70 778 593	0	70 778 593

4.7.27 Participation aux bénéfices différée nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat	968 890	1 064 051
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par réserves (titres disponibles à la vente)	8 332 108	8 262 040
Participation aux bénéfices différée - autres retraitements	304 707	221 308
Total participation aux bénéfices différée passive	9 605 706	9 547 399

4.7.28 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Dettes nées d'opérations d'assurance		
Assurés	24 797	17 794
Intermédiaires	34 505	37 544
Coassureurs	2 576	6 042
Autres dettes	418	251
Sous-total	62 296	61 631
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Cédantes	0	0
Intermédiaires	0	0
Sous-total	0	0
Total	62 296	61 631

4.7.29 Dettes nées des opérations de cession en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants des cessionnaires	1 464	1 286
Dépôts espèces	206	102
Total	1 670	1 388

4.7.30 Autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de personnel	0	0
État, organismes sociaux	15 766	16 979
Charges à payer	58	53
Créditeurs divers	93 961	81 061
Dettes fournisseurs	13 347	14 264
Autres dettes	121 980	34 855
Total	245 112	147 212

4.8 Notes relatives au compte de résultat

4.8.1 Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur brute	2020 / 2019
Épargne	3 993 595	5 324 575	- 25,0 %
Retraite	365 534	238 892	53,0 %
Épargne / Retraite	4 359 129	5 563 467	- 21,6 %
Temporaire	161 465	152 230	6,1 %
Vie entière	82 634	80 128	3,1 %
Dépendance	1 373	1 426	0,0 %
Garantie des accidents de la vie (GAV)	2 702	2 754	0,0 %
Santé	0	0	0,0 %
Emprunteurs	1 198 933	1 159 946	3,4 %
Autres prévoyances	105 104	103 963	1,1 %
Prévoyance / Santé / Emprunteur	1 552 211	1 500 447	3,4 %
Habitation	0	0	0,0 %
Automobile	0	0	0,0 %
Protection juridique	0	0	0,0 %
Autres	0	0	0,0 %
Assurance dommages	0	0	0,0 %
Cautions	0	0	0,0 %
Acceptations	371	422	- 12,2 %
Total des primes émises	5 911 711	7 064 336	- 16,3 %
dont primes émises assurance vie	5 823 924	6 975 149	
dont primes émises assurance non-vie	87 787	89 187	

4.8.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2020										
	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	5 778 310	66	20 462	18 811		1 044	1 333	3 840	58		5 823 924
Assurance non-vie	87 787										87 787
TOTAL	5 866 097	66	20 462	18 811	0	1 044	1 333	3 840	58	0	5 911 711

(en milliers d'euros)	31/12/2019										
	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	6 922 874	68	22 003	23 827		1 022	1 506	3 827	22		6 975 149
Assurance non-vie	89 187										89 187
TOTAL	7 012 061	68	22 003	23 827	0	1 022	1 506	3 827	22	0	7 064 336

4.8.3 Produits des placements nets de charges des placements

	31/12/2020					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	256 672	- 326				256 346
Actifs disponibles à la vente	1 352 259		129 859	- 178 495		1 303 623
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	300 615		- 69 910		437 233	667 938
Immeubles de placement	5 389			- 1 749		3 640
Prêts et créances	6 692	- 1				6 691
Instruments dérivés	318		- 3			315
Investissements dans les entreprises associées						0
Autres	131 887	- 18 509	2 739			116 117
Total	2 053 832	- 18 836	62 685	- 180 244	437 233	2 354 670

	31/12/2019					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	203 916	- 36				203 880
Actifs disponibles à la vente	1 534 970		196 264	- 17 705		1 713 529
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	311 058		386 333		1 623 187	2 320 578
Immeubles de placement	5 552			- 1 453		4 099
Prêts et créances	7 085	- 1				7 084
Instruments dérivés	743		- 100			643
Investissements dans les entreprises associées						0
Autres	120 417	- 19 379	3 115			104 153
Total	2 183 741	- 19 416	585 612	- 19 158	1 623 187	4 353 966

4.8.4 Charges de prestation des contrats

	31/12/2020	
	Contrats d'assurance Vie France	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charges des prestations	- 5 387 710	- 5 387 710
Variations des provisions d'assurance	- 753 800	- 753 800
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	- 382 163	- 382 163
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	- 26 957	- 26 957
Variations des autres provisions techniques	0	0
Total	- 6 550 631	- 6 550 631

	31/12/2019	
	Contrats d'assurance Vie France	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charges des prestations	- 5 375 973	- 5 375 973
Variations des provisions d'assurance	- 2 683 027	- 2 683 027
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	- 1 562 049	- 1 562 049
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	29 251	29 251
Variations des autres provisions techniques	0	0
Total	- 9 591 799	- 9 591 799

4.8.5 Charges de gestion

Par destination

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Frais d'acquisition *	618 514	599 416
Frais d'administration	424 268	403 149
Frais de gestion des sinistres	25 029	25 704
Autres charges techniques	53 257	48 932
Frais de gestion des placements	8 154	8 352
Autres produits et charges	51	1 165
Total	1 129 273	1 086 718

* Hors variation des frais d'acquisition reportés.

Par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Commissions	949 167	920 534
Charges de personnel *	50 917	50 012
Impôts et taxes *	30 110	28 602
Autres frais de gestion courante *	98 487	87 036
Dotation aux amortissements et dépréciations *	592	534
Total	1 129 273	1 086 718

* Y compris frais refacturés par le GIE.

4.8.6 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	Mazars	PWC	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	8	283	330	61	8	690
Services autres que la certification des comptes	4		1			5
Total	12	283	331	61	8	695

Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à des services fiscaux en dehors de France, tels que des prestations de support au reporting fiscal.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019					
	Mazars	PWC	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	58	276	354	59	8	755
Services autres que la certification des comptes			2			2
Total	58	276	356	59	8	757

4.8.7 Produits et charges nets des cessions en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	
	Vie France	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	- 3 589	- 3 589
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	1 246	1 246
Autres provisions techniques cédées	20	20
Commissions reçues des réassureurs	362	362
Résultat net des cessions en réassurance	- 1 961	- 1 961

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	
	Vie France	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	- 4 090	- 4 090
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	849	849
Autres provisions techniques cédées	220	220
Commissions reçues des réassureurs	406	406
Résultat net des cessions en réassurance	- 2 615	- 2 615

4.8.8 Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	- 196 009	- 249 806
Impôts différés	- 9 611	- 9 463
Total	- 205 620	- 259 269

4.8.9 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		619 933
Charge d'impôt théorique	32,02 %	198 503
Dividendes régime mère / fille	- 1,39 %	- 8 626
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	0,24 %	1 481
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	- 0,62 %	- 3 839
Différences de taux d'imposition	3,25 %	20 175
Différence sur base imposable des sociétés immobilières	0,00 %	0
Autres	- 0,33 %	- 2 073
Impôt effectif	33,17 %	205 620

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		839 581
Charge d'impôt théorique	34,43 %	289 068
Dividendes régime mère / fille	- 1,14 %	- 9 533
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	- 0,94 %	- 7 909
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	- 0,62 %	- 5 192
Différences de taux d'imposition	- 0,30 %	- 2 483
Différence sur base imposable des sociétés immobilières	- 0,58 %	- 4 868
Autres	0,02 %	186
Impôt effectif	30,88 %	259 269

4.9 Engagements donnés et reçus

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements reçus	6 960 095	6 006 492
Cautions bancaires garantissant des prêts	221 000	321 000
Engagements reçus sur actifs (<i>caps, floors, reverse repo, swaps</i>)	6 705 052	5 639 226
Engagements sur actifs immobiliers	26 610	40 166
Avals et cautions	7 433	6 100
Engagements donnés	3 935 716	3 328 612
Engagements sur actifs ou revenus	3 740 600	3 122 252
Nantissements	111	714
Engagements sur actifs immobiliers	27 229	40 894
Engagements à terme	31 817	29 665
Avals et cautions	7 128	7 128
Autres engagements donnés	128 831	127 959
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	6 227	5 253

4.10 Périmètre

Périmètre de consolidation du groupe ACM VIE SA	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2020		31/12/2019	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Société mère						
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Autres sociétés						
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA	Espagne	Mise en équivalence (MEE)	0,00 %	0,00 %	40,00 %	40,00 %
Sociétés immobilières						
SCI ACM	France	Globale (IG)	69,30 %	69,30 %	69,54 %	69,54 %
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	90,30 %	90,30 %	90,30 %	90,30 %
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	France	Globale (IG)	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	83,33 %	83,33 %	83,33 %	83,33 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %

La société TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA a été cédée en date d'effet du 24 mars 2020 à la société GACM SEGUROS GENERALES, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU (appartenant au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel). Cette cession est sans impact significatif sur la situation nette du groupe ACM VIE SA.

Conformément à la définition du contrôle explicitée dans la norme IFRS 10, ACM VIE SA n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

4.11 Participations non consolidées

Le total des participations non consolidées du groupe ACM VIE SA s'élève à 785 012 milliers d'euros.

4.12 Gestion des risques

La société ACM VIE SA est une société anonyme à conseil d'administration. De par ses activités en prévoyance, en assurance emprunteurs, en épargne et en retraite, la société est exposée aux risques de marché et de souscription d'assurance vie.

4.12.1 Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, la société souscrit tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

À noter notamment les risques suivants : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les branches d'activité qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;

- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la direction générale approuve le niveau de risque global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

4.12.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de change ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II).

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

Risque de marché

Compte tenu de ses activités en prévoyance, en assurance emprunteurs, en épargne et en retraite, ACM VIE SA est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher ...).

La gestion des risques de marché d'ACM VIE SA s'organise aujourd'hui autour du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité ...) et d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

ACM VIE SA utilise trois types d'outils de suivi des risques de marché :

- des modèles de gestion de bilan ;
- un modèle d'allocation en actifs risqués ;
- des analyses actif / passif des portefeuilles.

Modèles de gestion de bilan

Il s'agit de modèles d'équilibre, prospectifs et comptables.

Ils ont pour objectif de décrire l'évolution du bilan de la compagnie en fonction de scénarios déterministes ou stochastiques.

En mode déterministe, ils projettent notamment des comptes d'exploitation prévisionnels ainsi que les principaux postes du bilan.

Ils fournissent également la projection de tous les éléments constitutifs de la marge de solvabilité. À ce titre, ils permettent de mesurer les besoins prévisionnels de marge en vue de réaliser, si nécessaire, les opérations financières appropriées.

En mode stochastique, les variables financières (courbe des taux d'intérêt et performances des marchés actions, gestion alternative et immobilier) et les variables techniques sont simulées. À chaque simulation correspond un scénario d'évolution des taux, des marchés financiers, de la sinistralité et du rythme de règlement des sinistres, qui conduit à une évolution de la valeur boursière des actifs et des comptes de la société.

Un grand nombre de simulations permet d'établir une distribution statistique d'indicateurs comptables et économiques.

Ces modèles sont utilisés pour définir les allocations d'actifs, réaliser des études ALM et produire les calculs Solvabilité II.

Modèle d'allocation en actifs risqués

Le modèle d'allocation permet de gérer le risque sur les actifs risqués (principalement actions, FCPR, gestion alternative et immobilier). Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le comité financier.

Analyses actif / passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de la société. Elles fournissent des informations aux gérants d'actifs leur permettant d'orienter leurs investissements.

Ces informations sont de plusieurs ordres :

- projections de flux à l'actif et au passif ;
- suivi des durations de l'actif et du passif ;
- décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum ;
- composition des portefeuilles par grande classe d'actifs ;
- composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, et suivi du *rating* moyen ;
- points morts actions.

Risque de taux

Nature de l'exposition et gestion du risque

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Le comité financier définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil d'administration d'ACM VIE SA.

Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés.

Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la direction financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

Analyse de sensibilité au risque de taux

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire d'ACM VIE SA est déterminée en prenant l'hypothèse d'une variation à la hausse et à la baisse de 1 % des taux d'intérêt :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 1 % de taux sans risque	- 482	- 14	- 468
Baisse de 1 % des taux sans risque	532	15	517

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 1 % de taux sans risque	- 386	- 17	- 369
Baisse de 1 % des taux sans risque	424	19	405

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

La sensibilité est enregistrée en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente et en résultat pour les titres classés en juste valeur par résultat.

Risque actions et assimilés

Nature de l'exposition et gestion du risque

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), relevant du mode d'évaluation défini à l'article R.343-10 du Code des assurances, vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions pour dépréciation durable (PDD) et / ou une provision pour risque d'exigibilité (PRE) en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les valorisations et par conséquent dans les provisionnements comptables susceptibles d'impacter la rémunération des assurés.

Le suivi et la gestion du risque « actions » sont réalisés à partir du modèle d'allocation en actifs risqués. En fonction des allocations cibles dans les autres classes d'actifs classés en R.343-10, le modèle d'allocation permet de déterminer les enveloppes en actifs risqués pour l'année 2020. Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le comité financier.

L'objectif est de définir les investissements en actifs risqués (principalement actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) qui permettent, même dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers, de servir une revalorisation minimum sur les portefeuilles épargne et de préserver une partie du résultat de la société.

Analyse de sensibilité au risque actions et assimilés

Une évaluation chiffrée du risque actions peut être exprimée par la sensibilité déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	97	23	74
Baisse de 10 % des marchés actions	- 97	- 23	- 74

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	87	21	66
Baisse de 10 % des marchés actions	- 87	- 22	- 65

Les impacts présentés tiennent compte du taux de participation aux bénéfices du portefeuille détenant les placements financiers et du taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport à l'euro.

Le portefeuille d'actifs d'ACM VIE SA est très peu exposé aux devises étrangères.

De ce fait, ce risque demeure marginal pour ACM VIE SA comme le montre la sensibilité au risque de change, déterminée par hypothèse d'une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+ 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	1	1	0
- 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	- 1	- 1	0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+ 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	1	1	0
- 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	- 1	- 1	0

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

Risque de liquiditéNature de l'exposition et gestion du risque

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

ACM VIE SA gère le risque de liquidité par le biais de *stress tests* et des impasses de liquidités.

Un *stress test* permet d'analyser les besoins d'ACM VIE SA en termes d'actifs cessibles à moyen terme. Cette étude est réalisée annuellement. Les résultats du *stress test* sur le passif sont comparés aux positions en actifs liquides.

Un *stress test* de rachats massifs à horizon un an a également été défini sur les fonds d'épargne en euros de la société. Le résultat de ces ventes est analysé dans les rapports réguliers au contrôleur d'ACM VIE SA.

Une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les quinze prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs augmentés de la poche monétaire la première année. Aucun chiffre d'affaires n'est pris en compte. Les prestations sont estimées suivant des lois historiques. Cette étude est menée deux fois par an.

Un « plan d'urgence liquidité » a été adopté. Il préconise une surveillance régulière des rachats sur la société par la direction modélisation et risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque.

Le résultat est analysé dans les rapports réguliers des sociétés d'ACM VIE SA.

Profil des échéances du portefeuille des placements financiers

La note 4.7.9 de l'annexe aux comptes consolidés présente l'échéancier du portefeuille obligataire d'ACM VIE SA (hors contrats en unités de compte).

Risque de crédit et risque de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer les paiements liés au remboursement de sa dette.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

- limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences. L'exposition aux dettes des pays périphériques de la zone euro (Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal) est également réduite ;
- limites d'exposition par classe de *rating*. Ces limites ont été calibrées de sorte à limiter l'impact des défauts, dans 95 % des cas, sur la solidité financière de la société.

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières (produits dérivés ou pensions livrées) ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements. Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers.

Les opérations financières suivantes sont susceptibles de générer un risque de contrepartie au sein d'ACM VIE SA :

- les opérations de mises en pension livrée ;
- les produits dérivés tels que les *caps*, *swaptions*, et *cross currency swap* (CCS).

Le risque est toutefois limité par le fait que ces opérations ne sont réalisées qu'avec des contreparties de premier rang et avec lesquelles ACM VIE SA a lié des accords d'échange quotidien de collatéral.

4.12.3 Gestion du capital

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur cinq exercices.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complété par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

Appétence au risque

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage par rapport au résultat net moyen constaté sur les trois dernières années ;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.

2020

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

→ ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL VIE SA



SOMMAIRE

DONNÉES JURIDIQUES	3
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE D'ACM VIE SA, ENTITÉ CONSOLIDANTE.....	4
LE GROUPE ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL VIE SA EN 2020	8
FAITS MARQUANTS.....	9
CHIFFRES CLÉS.....	10
CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE DU GROUPE ACM VIE SA EN 2020.....	11
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	12
LES MOUVEMENTS SUR LES PARTICIPATIONS	12
LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS EN 2020	13
LES FONDAMENTAUX DU BILAN	20
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET FILIALES	23
PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS	24
LES MOYENS HUMAINS	25
ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	25
IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.....	25
PERSPECTIVES POUR 2021	25

DONNÉES JURIDIQUES

Conseil d'administration au 31 décembre 2020

Président

M. Nicolas Théry

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Frantz Ruble

GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL

représenté par M. Gérard Oliger

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Pascal David

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCEAN

représentée par M. André Lorieu

**CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ
VIVARAIS**

représentée par M. Christophe Plantaz

**CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL
MÉDITERRANÉEN**

représentée par M. Lucien Miara

ACM VIE SAM

représentée par M. Claude Koestner

Direction

Président du conseil d'administration

M. Nicolas Théry

Directeur général

M. Pierre Reichert

Directeur général délégué

Mme Catherine Allonas Barthe

Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS

représenté par M. Sébastien Arnault

Cabinet KPMG SA

représenté par Mme Francine Morelli

Commissaire aux comptes suppléant

Cabinet KPMG Audit FS I SAS

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE D'ACM VIE SA, ENTITÉ CONSOLIDANTE

La société ACMN VIE SA a émis des titres subordonnés remboursables (TSR) en 2014 et a dû, de fait, établir ses propres comptes consolidés. Suite à la fusion absorption d'ACMN VIE SA par ACM VIE SA en 2018, cette dernière a hérité de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Par application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le conseil d'administration présente à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice, un rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au rapport de gestion et ayant comme périmètre les sociétés anonymes de droit français consolidées par ACM VIE SA.

Ce rapport inclut les informations mentionnées aux articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce pour ACM VIE SA et à l'article L.225-37-4 du Code de commerce pour Foncière Masséna SA.

Aucun élément prévu et listé à l'article L.22-10-11 n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange puisque ACM Vie SA n'émet pas de titres de capital (actions) cotés sur un marché réglementé.

Présidence du conseil d'administration et direction générale

ACM VIE SA

Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général

Au sein de la société ACM VIE SA, les fonctions de président et directeur général sont dissociées. Cela permet à la société d'assurance de disposer d'une gouvernance saine et transparente.

Au-delà de cette dissociation, le conseil a nommé un directeur général délégué afin de respecter le principe des quatre yeux posé par l'article L.322-3-2 du Code des

assurances qui prévoit que la direction effective des sociétés d'assurance est assurée par au moins deux personnes.

En conséquence, M. Pierre Reichert a été nommé directeur général sans limitation de durée et Mme Catherine Allonas Barthe a été nommée directeur général délégué sans limitation de durée. Ils assument sous leur responsabilité la direction effective de la société.

Limitations éventuelles du conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration n'apporte aucune limitation aux pouvoirs du directeur général.

FONCIÈRE MASSÉNA SA

Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général

Au sein de la société Foncière Masséna SA, les fonctions de président et directeur général sont dissociées. Cela permet à la société de disposer d'une gouvernance saine et transparente.

En conséquence, Mme Catherine Allonas Barthe a été nommée président du conseil d'administration pour la durée

de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et Mme Pascale Bonnet a été nommée directeur général par le conseil d'administration du 17 juin 2015 pour une durée de six ans.

Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social

ACM VIE SA

Mandats d'administrateurs et mandats sociaux

Conseil d'administration au 31 décembre 2020

Le détail de la composition du conseil d'administration d'ACM VIE SA figure dans la partie « Données juridiques » du présent rapport (cf. page 3).

Aucun mouvement n'a été relevé au sein du conseil d'administration d'ACM VIE SA durant l'année écoulée.

Mandataires sociaux

MM. Nicolas Théry et Pierre Reichert ainsi que Mme Catherine Allonas Barthe, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature de la société ACM VIE SA ou d'une autre société contrôlée par ACM VIE SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée aux membres du conseil d'administration.

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par M. Nicolas Théry, président du conseil d'administration, M. Pierre Reichert, directeur général, Mme Catherine Allonas Barthe, directeur général délégué, ainsi que par les membres du conseil d'administration, est donnée en annexe du présent rapport.

FONCIÈRE MASSÉNA SA

Mandats d'administrateurs et mandats sociaux

Conseil d'administration au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration de la société est composé des administrateurs suivants :

Président

Madame Catherine Allonas Barthe

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA

représenté par Mme Stéphanie De Kerdrel

Assurances du Crédit Mutuel IARD SA

représentée par M. Thibault Gozillon

Assurances du Crédit Mutuel VIE SA

représentée par Mme Pascale Bonnet

La société ACM VIE SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

Suite à la fin du mandat de Mme Catherine Allonas Barthe au 31 janvier 2021, le conseil d'administration de la société ACM VIE SA se prononcera, lors de sa réunion du 16 février 2021, sur la nomination de son remplaçant en qualité de directeur général délégué.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet KPMG SA, représenté par Mme Francine Morelli, nommé lors de l'assemblée générale du 11 mai 2016, pour une durée de six ans.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 10 mai 2019, pour une durée de six ans.

Commissaire aux comptes suppléant

Cabinet KPMG Audit FSI SAS, nommé lors de l'assemblée générale du 11 mai 2016, pour une durée de six ans.

Mandataires sociaux

Mme Catherine Allonas Barthe et Mme Pascale Bonnet, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature de la société Foncière Masséna SA ou d'une autre société contrôlée par Foncière Masséna SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée aux membres du conseil d'administration.

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par Mme Catherine Allonas Barthe, président du conseil d'administration et Mme Pascale Bonnet, directeur général, ainsi que par les membres du conseil d'administration, est donnée en annexe du présent rapport.

La société Foncière Masséna SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Gross-Hugel, représenté par M. Frédéric Lugnier, renouvelé lors de l'assemblée générale du 17 juin 2016, pour une durée de six ans.

Commissaire aux comptes suppléant

Mme Isabelle Labat-Scheer, renouvelée lors de l'assemblée générale du 17 juin 2016, pour une durée de six ans.

Conventions réglementées

ACM VIE SA

Aucune convention relevant de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce et aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'est en vigueur au 31 décembre 2020.

FONCIÈRE MASSÉNA SA

Aucune convention relevant de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce et aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'est en vigueur au 31 décembre 2020.

Délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

ACM VIE SA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune délégation n'a été réalisée au profit du conseil d'administration d'ACM VIE SA dans le domaine des augmentations de capital.

FONCIÈRE MASSÉNA SA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune délégation n'a été réalisée au profit du conseil d'administration de Foncière Masséna SA dans le domaine des augmentations de capital.

Application des principes de diversité au sein de l'entreprise

ACM VIE SA applique les principes de diversité édictés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, auxquels elle se réfère.

L'objectif est de promouvoir notamment la féminisation des postes d'encadrement, l'inclusion économique des jeunes, l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées.

Au 31 décembre 2020, le comité exécutif du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel dont ACM VIE SA fait partie, qui est en charge du pilotage opérationnel des activités, comprenait près de 40% de femmes. L'ambition du Groupe et d'ACM VIE SA est de permettre une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, notamment au sein des postes à responsabilité.

Dans ce cadre, il convient de souligner que depuis le 1er mars 2019, comme toutes les entreprises de plus de 1000 salariés, le GACM évalue ses pratiques salariales au regard du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Un index correspondant à une note sur 100 est calculé à partir de 5 indicateurs reflétant les mesures prises par l'entreprise en termes de rémunération, de promotion et d'avancement (voir encadré)

Avec un index de 98 sur 100, les Assurances du Crédit Mutuel affichent, pour la troisième année consécutive, l'un des meilleurs résultats du secteur. Ce score fait l'objet d'une publication disponible sur le site internet www.acm.fr.

ACM VIE SA respecte également une politique écrite de compétence et d'honorabilité, qui vise à s'assurer que les membres du conseil d'administration, ses dirigeants effectifs ainsi que ses responsables de fonctions clés satisfont aux exigences d'intégrité, de compétences, de connaissances et d'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leur fonction. Cette politique est décrite dans son Mémoire de gouvernance, qu'elle révisé annuellement. À ce titre, chaque nomination de membre du conseil ou de dirigeant effectif fait l'objet d'une évaluation puis d'un avis par un comité des nominations Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Enfin, ACM VIE SA est soumise au respect du code de déontologie Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui place la promotion sociale et la lutte contre les discriminations au cœur de ses engagements.

Dispositions relative au conseil d'administration et à l'assemblée générale

Préparation et organisation des travaux du conseil

Le conseil d'administration d'ACM VIE SA ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises tel que le code AFEP-MEDEF..

Le conseil se réunit en fonction du calendrier financier et juridique d'ACM VIE SA et chaque fois que son intérêt l'exige. Le président le convoque et arrête l'ordre du jour de chaque réunion, lequel ne figure pas obligatoirement dans les convocations. Par ailleurs, le conseil peut valablement examiner d'autres questions que celles figurant à l'ordre du jour.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux séances du conseil d'administration dès lors que leur convocation est obligatoire et à chaque fois que le président l'estime nécessaire.

Six conseils se sont tenus au courant de l'année 2020.

Les réunions du conseil ont, chacune, donné lieu à la constitution d'un dossier comprenant tous les éléments d'informations et la documentation permettant aux administrateurs une réflexion préalable à la tenue des conseils. Ces informations, transmises via un outil informatique intitulé « Pixis Institutionnel », permettent aux administrateurs de participer et délibérer efficacement dans le cadre des travaux du conseil et ainsi d'accomplir activement leur mission.

Participation à l'assemblée générale

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les décisions collectives des actionnaires d'ACM VIE SA sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Ces assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par les personnes désignées par le Code de commerce.

La documentation fournie aux administrateurs se compose notamment de façon récurrente des éléments suivants :

- Le procès-verbal de la séance précédente,
- La lettre aux administrateurs,
- Une note relative à l'actualité et aux résultats,
- La documentation relative aux exigences légales et réglementaires (comptes, reporting, assemblée générale...),
- Des notes relatives aux divers sujets présentés.

Les administrateurs sont tenus de respecter les devoirs de bonne gestion, de confidentialité, de réserve, d'indépendance de conscience et d'esprit, et de formation. En acceptant leur mandat, ils s'engagent à consacrer tout le temps et l'attention nécessaire à l'exercice de cette fonction et à participer activement aux réunions du conseil. Ils se doivent d'informer le conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêts réel ou potentiel avec ACM VIE SA ou l'une des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et, le cas échéant, s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Un règlement intérieur adopté en séance du conseil d'administration détaille les règles relatives à sa composition, à la tenue de ses réunions, à ses attributions, aux règles applicables aux administrateurs et à leur rémunération.

Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi. Ils peuvent participer aux assemblées personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les dispositions relatives aux assemblées générales (modalités de tenue et de participation) et à ses délibérations figurent respectivement aux articles 19 et 20 des statuts d'ACM VIE SA.

LE GROUPE ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL VIE SA EN 2020

Le groupe Assurances du Crédit Mutuel VIE SA (groupe ACM VIE SA) est composé d'ACM VIE SA et de sociétés immobilières. Le périmètre est précisé dans la partie « Périmètre de consolidation ».

Le groupe ACM VIE SA commercialise une gamme complète de produits en assurance vie et capitalisation et en assurances de personnes à destination de la clientèle de particuliers et de professionnels des réseaux du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, y compris CIC et COFIDIS, du Crédit Mutuel Nord Europe, du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie, et du Crédit Mutuel Océan.

La Fédération du Crédit Mutuel Massif Central a rejoint le Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1^{er} janvier 2020 et commercialise à compter de cette date les contrats du groupe ACM VIE SA.

L'offre d'assurance vie se compose d'une gamme de produits d'épargne individuelle (contrats multisupports, contrats à capital garanti, retraite individuelle...) et de solutions d'épargne collective.

En 2020, le groupe ACM VIE SA a poursuivi sa stratégie de diversification de l'assurance vie, non seulement sur la collecte, mais également sur l'encours. Fort de services de gestion étendus, comprenant des formules packagées, de la gestion pilotée et des mandats d'arbitrage, le groupe ACM VIE SA a mis en œuvre différentes actions commerciales pour favoriser la collecte en unités de compte (UC), dont des supports UC permettant de financer la transition écologique.

En 2020, dans le cadre de la loi PACTE, le groupe a lancé son Plan d'Épargne Retraite (PER) individuel, permettant aux assurés de se constituer une retraite supplémentaire. Le PER entreprise obligatoire a également été déployé en fin d'année dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC.

En prévoyance individuelle et collective, les ventes de contrats de prévoyance ont pâti des deux périodes de confinement de l'année 2020. Le portefeuille a néanmoins continué de progresser, grâce notamment à des taux de résiliation en baisse.

Enfin, le groupe ACM VIE SA est l'assureur des garanties décès des contrats emprunteurs et également de l'incapacité/invalidité de certains de ces mêmes contrats. Le portefeuille a connu un développement particulièrement marqué sur le segment des professionnels, suite au déploiement en avril 2020 de la mesure nationale de prêts garantis par l'État (PGE). Cette dynamique devrait se poursuivre en 2021 en raison de la prolongation des PGE jusqu'au 30 juin 2021, mais aussi du lancement en décembre 2020 d'une nouvelle offre d'assurance de prêts adaptée aux marchés des professionnels et des entreprises.

En outre, le groupe ACM VIE SA est un investisseur institutionnel. Dans le cadre de son allocation d'actifs, il détient des participations majoritaires dans des sociétés immobilières (dont Foncière Masséna SA et SCI ACM).

FAITS MARQUANTS

Impacts majeurs de la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats du groupe ACM VIE SA en 2020.

Les mesures de confinement mises en place au printemps et à l'automne 2020, ont entraîné un ralentissement des ventes de contrats d'assurances. Les portefeuilles ont malgré tout poursuivi leur progression, à un rythme toutefois moins soutenu que les dernières années. La crise a également accentué un repli attendu de la collecte brute sur les supports en euros.

Les deux périodes de confinement ont mis en difficulté les assurés professionnels et entreprises. Dans ce contexte, le groupe ACM VIE SA a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles pour les soutenir et a notamment participé au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants à hauteur de 8 millions d'euros. En complément, et dans la continuité des mesures solidaires prises dans l'accompagnement de l'ensemble des assurés, les taux de rémunération des fonds en euros des contrats d'assurance vie, de capitalisation et de retraite servis en 2019 ont été maintenus en 2020, en dépit de l'environnement de taux très bas.

Par ailleurs, la hausse de la charge des décès (25 millions d'euros) demeure modérée par rapport aux capitaux assurés par le groupe ACM VIE SA, les tranches d'âge plus particulièrement touchées par la Covid-19 au niveau national étant faiblement représentées dans les portefeuilles prévoyance et emprunteurs.

Enfin, la crise sanitaire conduit à un repli de 19 millions d'euros des produits financiers sur fonds propres avec notamment une baisse des dividendes reçus par le groupe ACM VIE SA en 2020 par rapport à 2019.

Poursuite de la baisse des taux

La tendance structurelle de baisse des taux d'intérêt a été accentuée en 2020 par la crise liée à la pandémie de Covid-19. Le lancement par la BCE d'un nouveau programme d'achat d'actifs pour 750 milliards d'euros (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, PEPP) et la préférence des investisseurs en période de crise pour les obligations souveraines des États les moins risqués, ont conduit à une nouvelle baisse du taux de l'OAT 10 ans, qui s'établit à - 0,34 % au 31 décembre 2020.

La rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance vie s'en trouvent une nouvelle fois entamés. Toutefois, en assurance vie, les mesures prises par le groupe pour limiter la dilution des rendements des portefeuilles obligataires ont porté leurs fruits, avec une progression de près de 16 points de la part des unités de compte dans la collecte.

La poursuite de la baisse des taux affecte également les provisions techniques comptabilisées par le groupe ACM VIE SA, notamment celles relatives aux risques à plus longue durée, dont 33 millions d'euros en provision technique spéciale complémentaire (PTSC) sur le régime de retraite complémentaire des salariés du Groupe.

CHIFFRES CLÉS

Chiffre d'affaires consolidé : 6,1 milliards d'euros

En 2020, le chiffre d'affaires consolidé du groupe ACM VIE SA s'élève à 6 051,1 millions d'euros, en baisse de 15,9 %. ACM VIE SA, société d'assurance mixte, porte 97,7 % de ce chiffre d'affaires.

En assurance vie, le repli de la collecte déjà amorcé en début d'année suite aux mesures prises pour réorienter les sommes collectées vers les unités de compte s'est fortement accentué sur la période de confinement. Malgré une reprise de l'activité sur le reste de l'année, la collecte est en recul de 21,6 %.

À + 3,4 %, le chiffre d'affaires des assurances de personnes a poursuivi sa progression.

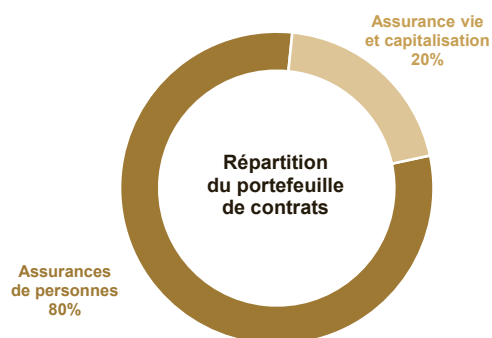
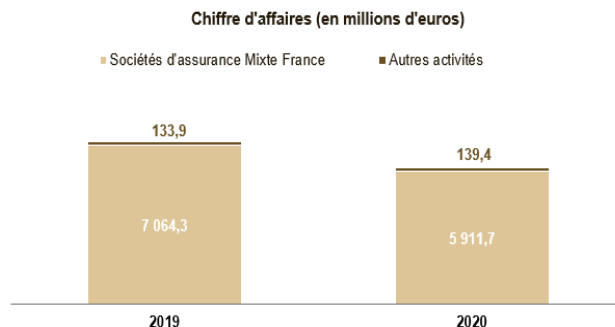
18,0 millions de contrats en portefeuille

Avec 18,0 millions de contrats en 2020 et malgré des ventes en repli en assurances de personnes, le portefeuille de la société enregistre une progression de 2,3 %. Cette hausse se décompose en 1,7 % en assurance vie et capitalisation et en 2,5 % en assurances de personnes.

Résultat net consolidé IFRS : 414,3 millions d'euros

Le résultat net consolidé du groupe ACM VIE SA est en diminution de 28,6 % par rapport à l'exercice précédent (580,3 millions d'euros).

La poursuite de la baisse des taux d'intérêt et le recul des produits financiers ont obéré les résultats du groupe. La charge des décès des branches prévoyance et emprunteurs reste quant à elle modérée en 2020 au regard des capitaux assurés.



(en millions d'euros)

	2020	2019	Var. %
Résultat net consolidé	414,3	580,3	- 28,6 %
Part du groupe	401,8	562,6	- 28,6 %
Part des minoritaires	12,5	17,7	- 29,6 %

CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE DU GROUPE ACM VIE SA EN 2020

Le chiffre d'affaires des activités d'assurance du groupe est entièrement porté par la société ACM VIE SA :

(en millions d'euros)

	2020				Var. %	2019			
	Non-Vie France	Vie France	Vie International	Total		Non-Vie France	Vie France	Vie International	Total
Assurances de personnes	87,8	1 464,8	0	1 552,6	3,4 %	89,2	1 411,6	0	1 500,8
dont prévoyance		353,5		353,5	3,8 %		340,7		340,7
dont emprunteurs	87,8	1 111,3		1 199,1	3,4 %	89,2	1 071,0		1 160,1
Assurance vie	0	4 359,1	0	4 359,1	- 21,6 %	0	5 563,5	0	5 563,5
Total	87,8	5 823,9	0	5 911,7	- 16,3 %	89,2	6 975,1	0	7 064,3

Les informations présentées ci-dessus sont issues d'une répartition par branche d'activité.

L'assurance vie et capitalisation

L'assurance vie et capitalisation représente 73,7 % du chiffre d'affaires total du groupe ACM VIE SA.

La baisse enregistrée par la collecte brute en euros (- 37,8 %), reflète la stratégie adoptée par la société de réorientation de la collecte vers les supports en UC dans une conjoncture de taux très bas. Elle a cependant été amplifiée par le contexte de crise sanitaire.

La collecte en UC progresse quant à elle de 31,5 % pour atteindre 1 703,3 millions d'euros, portée par plusieurs campagnes commerciales. Au global, la collecte brute est en repli de 21,6 % par rapport à l'exercice précédent.

La part des supports en unités de compte dans le chiffre d'affaires assurance vie et capitalisation progresse à 39,1 % à fin 2020 contre 23,3 % à fin 2019.

Les assurances de personnes

En assurances de personnes, le chiffre d'affaires progresse de 3,5 % par rapport à 2019 (1 552,2 millions d'euros). Au détail, le chiffre d'affaires augmente de 3,8 % en

prévoyance et de 3,4 % en assurance des emprunteurs, tous deux portés par la progression des portefeuilles.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	31/12/2020 % d'intérêts	31/12/2019 % d'intérêts	Méthode de consolidation	Type de société
ACM VIE SA	100,00 %	100,00 %	<i>Intégration globale</i>	<i>Mixte</i>
FONCIÈRE MASSÉNA SA	90,30 %	90,30 %	<i>Intégration globale</i>	<i>Immobilier</i>
SCI ACM	69,30 %	69,54 %	<i>Intégration globale</i>	<i>Immobilier</i>
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	85,00 %	85,00 %	<i>Intégration globale</i>	<i>Immobilier</i>
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	85,00 %	85,00 %	<i>Intégration globale</i>	<i>Immobilier</i>
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	83,33 %	83,33 %	<i>Intégration globale</i>	<i>Immobilier</i>
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	99,99 %	99,99 %	<i>Intégration globale</i>	<i>Immobilier</i>
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA	0,00 %	40,00 %	<i>Mise en équivalence</i>	<i>Courtage</i>

LES MOUVEMENTS SUR LES PARTICIPATIONS

Cession de la société TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA en Espagne

La société TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA a été cédée en date d'effet du 24 mars 2020 à la société GACM SEGUROS GENERALES, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU (appartenant au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel). Cette cession est sans impact significatif sur la situation nette du groupe ACM VIE SA.

LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS EN 2020

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2020 et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

	(en millions d'euros)		
	2020	2019	Var. %
Primes émises	5 911,7	7 064,3	- 16,3 %
Variation des primes non acquises	0	0	0,0 %
Primes acquises	5 911,7	7 064,3	- 16,3 %
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	139,4	133,9	4,1 %
Produits des placements nets de charges	2 354,7	4 354,0	- 45,9 %
Charges des prestations des contrats	- 6 550,6	- 9 591,8	- 31,7 %
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 2,0	- 2,6	- 25,0 %
Autres produits et charges courants	- 1 203,0	- 1 091,7	10,2 %
Résultat opérationnel	650,2	866,1	- 24,9 %
Charges de financement	- 30,3	- 26,5	14,2 %
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,0	0,0	- 39,0 %
Impôt sur les résultats	- 205,6	- 259,3	- 20,7 %
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	414,3	580,3	- 28,6 %
Intérêts minoritaires	- 12,5	- 17,7	- 29,6 %
Résultat net (part du groupe)	401,8	562,6	- 28,6 %

Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité s'établit comme suit.

L'évolution du chiffre d'affaires des activités d'assurance est commentée dans le chapitre « Chiffre d'affaires assurance du Groupe ACM VIE SA en 2020 ». Le chiffre d'affaires des autres activités est essentiellement lié aux sociétés immobilières.

	(en millions d'euros)		
	2020	2019	Var. %
Chiffre d'affaires consolidé	6 051,1	7 198,3	- 15,9 %
Non-Vie France	87,8	89,2	- 1,6 %
Vie France	5 823,9	6 975,1	- 16,5 %
International	0	0	0,0 %
Autres activités France	139,4	133,9	4,1 %

Les informations présentées ci-dessus sont issues d'une répartition par branche d'activité.

Produits des placements nets de charges

Ce poste enregistre la totalité des produits financiers nets de charges financières de l'exercice.

(en millions d'euros)

	2020			2019			Var. %
	Vie France	Autres activités France	Total	Vie France	Autres activités France	Total	
Produits des placements	2 117,0		2 117,0	2 770,0		2 770,0	- 23,6 %
Charges des placements	- 16,7	- 2,6	- 19,3	- 17,3	- 2,8	- 20,1	- 4,0 %
Variation des dépréciations sur placement	- 180,2		- 180,2	- 19,2		- 19,2	840,1 %
Sous-total	1 920,0	- 2,6	1 917,4	2 733,5	- 2,8	2 730,8	- 29,8 %
Variation de la juste valeur des UC	437,2		437,2	1 623,2		1 623,2	- 73,1 %
Total	2 357,2	- 2,6	2 354,7	4 356,7	- 2,8	4 354,0	- 45,9 %

En 2020, les produits financiers s'élèvent à 2 354,7 millions d'euros contre 4 354,0 millions d'euros en 2019, soit une diminution de 1 999,3 millions d'euros.

Cette variation s'explique d'une part par une évolution bien moins favorable des marchés financiers impactant la valorisation des actifs en unité de compte et des actifs classés en juste valeur par option sur le résultat (IAS 39).

Ces derniers sont majoritairement en face des fonds euros et font l'objet d'une provision pour participation aux bénéfices différée passive.

D'autre part, les revenus financiers courants sont en baisse à la fois au niveau des portefeuilles actions (dividendes) et obligataires (poursuite de la dilution des revenus dans un contexte de taux bas).

La gestion des actifs

La politique de placement

Les investissements d'ACM VIE SA, sont réalisés et gérés de façon distincte en adéquation avec les engagements et les risques propres à chaque entité.

Les placements en produits de taux restent prédominants dans les comptes de la compagnie d'assurance.

La crise financière a entraîné une chute brutale de l'activité économique en 2020, la croissance mondiale pourrait ainsi se contracter d'environ - 4,4 % après une hausse de 2,8 % en 2019. Afin d'empêcher un effondrement de l'économie, les États et les banques centrales ont agi de manière inédite, dès le début de la crise. Les gouvernements ont mis en place des plans de relance de grande ampleur (prêts garantis aux entreprises, de chômage partiel). La BCE a augmenté ses achats d'actifs (obligations souveraines et *corporate*) et soutenu le système bancaire par des apports de liquidité et une baisse des exigences en fonds propres, afin d'inciter les banques à poursuivre le financement de l'économie. En raison de l'action des banques centrales, les taux d'intérêt sont restés à des niveaux très faibles tout au long de l'année, malgré la hausse de l'endettement des États. L'OAT 10 ans a terminé l'année à - 0,34 % (moyenne de - 0,14 % en 2020 après + 0,13 % en 2019) proche de son plus bas historique.

Les taux de rendements des dettes des pays périphériques se sont également contractés, malgré les incertitudes économiques. Sur le marché du crédit (*corporate* et banques), les primes de risques ont augmenté fortement à partir de mars, avant de diminuer progressivement pour retrouver, fin 2020, les niveaux d'avant crise. Le marché primaire (nouvelles émissions de dette) a atteint des volumes records sur la dette *corporate*.

Dans un contexte de taux durablement bas, les investissements sur le secteur privé (*corporate* et banques) ont été privilégiés : 67 % des achats nets, avec une part particulièrement élevée sur le *corporate* (38 %). Sur le secteur public (souverains et agences, 33 % des achats nets), des achats d'obligations d'États européens (OAT / Espagne / Portugal) ont été réalisés jusqu'en avril. La recherche de rendement a ensuite conduit, au second semestre, à investir dans des agences et dans la dette souveraine du Japon et des États-Unis (couverts en Euro). Dans un contexte économique incertain, marqué par de nombreuses dégradations de notations, les émetteurs les plus solides ont été prépondérants dans les investissements (81 % > BBB). Des ventes ont été réalisées sur des émetteurs ou secteurs sous pression (Italie et *corporate* en

particulier) afin de profiter de l'amélioration des valorisations au second semestre.

Afin d'améliorer le rendement du portefeuille, des investissements sur les fonds de dettes ont été réalisés en 2020. Le secteur privilégié a été celui de la dette infrastructure.

Les marchés actions européens ont suivi l'évolution de la crise sanitaire qui a impacté le monde entier en 2020, en baissant fortement en février / mars lors du confinement, avec une volatilité record, et en récupérant une bonne partie des pertes au gré des afflux de liquidités des banques centrales, des plans massifs de relance budgétaire, de reprise d'activité post-confinement et des espoirs de vaccin au dernier trimestre.

Si les marchés européens sont en baisse en 2020 (CAC40 : - 7,1 % hors dividendes), les actifs « refuge », résilients dans les crises ou offrant les meilleures perspectives dans un contexte de fort ralentissement économique, ont en revanche très bien performé. Il s'agit par exemple des États-Unis, de l'Asie dont la croissance a été préservée par la sortie rapide de la crise sanitaire, ou des secteurs technologiques, consommation / luxe ou liés à l'environnement.

Les investissements actions en 2020 ont été réalisés au gré des replis de marchés : fin janvier, sur de meilleurs niveaux que fin 2019, puis en mars / avril, de façon plus marquée, alors que les perspectives d'activité étaient les plus incertaines en raison des mesures de confinement, puis à

l'automne lors de la « seconde vague » de la crise sanitaire et des élections américaines, enfin en décembre lors de l'annonce d'une variante du virus encore plus contagieuse. Quelques prises de profits tactiques ont été réalisées en cours d'année, sur des rebonds significatifs. Les achats ont porté essentiellement sur la technologie (forte visibilité du secteur, bilan sain), la santé / équipements médicaux, les cycliques offrant de la visibilité à long terme (gaz industriels par exemple) et les entreprises associées à une économie plus « propre », dans les transports ou les énergies renouvelables. La diversification internationale s'est poursuivie, majoritairement sur les États-Unis mais également sur l'Asie.

Parmi les actifs de diversification, le capital investissement (« *private equity* ») et l'infrastructure, aux fortes espérances de rendement sur le long terme, sont à nouveau restés l'axe majeur d'investissement en 2020.

Les placements immobiliers représentent 5,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Au cours de l'année, les investissements ont été principalement réalisés en direct, sur de l'immobilier de bureau *core*, ainsi qu'en *club-deal* sur des immeubles de bureaux à construire ou à restructurer, situés à Paris et en première couronne parisienne. Des participations ont été prises dans divers fonds immobiliers et ont permis un renforcement de l'exposition aux secteurs de l'habitation paneuropéenne et de la santé.

La maîtrise des risques financiers et les instruments financiers à terme

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements au passif du bilan. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique d'investissement du groupe auquel appartient la société et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de marché ;
- le risque de taux ;
- le risque actions et assimilés ;
- le risque de change ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II).

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier (RMF) qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers (CRF), qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées.

Au 31 décembre 2020, les couvertures contre le risque de taux sont arrivées à échéance et n'ont pas été renouvelées.

Aucune couverture contre le risque actions n'a été mise en place en 2020.

ACM VIE SA couvre son risque de change via l'acquisition de contrats de « *cross currency swaps* » portant pour 290 millions d'euros de nominal sur des expositions libellées en yens et 28 millions d'euros de nominal sur des expositions libellées en livres Sterling.

La provision pour participation aux excédents (PPE) est également une protection contre les rachats massifs susceptibles d'intervenir en cas de remontée des taux d'intérêt. ACM VIE SA dispose ainsi d'une PPE représentant 7,82 % des provisions mathématiques.

Charge des prestations des contrats

La charge des sinistres inclut les prestations, les frais de gestion de sinistres et les variations de provisions. Elle s'élève à 6 550,6 millions d'euros en 2020 contre 9 591,8 millions d'euros en 2019, soit une diminution de

31,7 %. Cette variation provient principalement de l'assurance vie. Elle est liée à la forte baisse de la collecte brute en euros.

Autres produits et charges courantsLes charges de gestion

Les charges de gestion incluent les commissions versées et les charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 1 129,3 millions d'euros, en progression de 3,9 % sur l'exercice.

(en millions d'euros)

	2020	2019	Var. %
Frais d'acquisition *	618,5	599,4	3,2 %
Frais d'administration	424,3	403,1	5,2 %
Frais de gestion des sinistres	25,0	25,7	- 2,6 %
Autres charges techniques	53,3	48,9	8,8 %
Frais de gestion des placements	8,2	8,4	- 2,4 %
Autres produits et charges	0,1	1,2	- 95,6 %
Total	1 129,3	1 086,7	3,9 %

* Hors variation des frais d'acquisition reportés.

(en millions d'euros)

	2020	2019	Var. %
Commissions	949,2	920,5	3,1 %
Charges de personnel *	50,9	50,0	1,8 %
Impôts et taxes *	30,1	28,6	5,3 %
Autres frais de gestion courante *	98,5	87,0	13,2 %
Dotations aux amortissements et dépréciations *	0,6	0,5	10,9 %
Total	1 129,3	1 086,7	3,9 %

* Y compris frais refacturés par le GIE.

Les commissions sont versées par la société ACM VIE SA. Elles se répartissent en commissions d'acquisition et en commissions sur encours. Les commissions d'acquisition s'établissent à 595,0 millions d'euros et diminuent de 3,2 % par rapport à 2019, en lien avec le recul du chiffre d'affaires.

Les commissions sur encours, y compris les commissions de rétrocessions, s'élèvent à 354,2 millions d'euros contre

343,9 millions d'euros en 2019 soit une progression de 3,0 %.

Les développements informatiques en prévoyance et en épargne, ainsi qu'un budget commercial en hausse lié à des campagnes axées sur la prévoyance expliquent la poursuite de l'augmentation des frais de gestion.

Les commissions

La répartition des commissions par réseau est la suivante :

Répartition par réseau	<i>(en millions d'euros)</i>		
	2020	2019	Var. %
Commissions émises	949,2	920,5	3,1 %
dont Crédit Mutuel	461,5	439,8	4,9 %
dont CIC	292,0	287,7	1,5 %
dont Cofidis	152,4	155,0	- 1,7 %
dont autres réseaux	43,2	38,0	13,8 %

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 650,2 millions d'euros à fin 2020, en baisse de 24,9 % sur l'exercice.

	<i>(en millions d'euros)</i>			
	2020	2019	Var.	Var. %
Activités d'assurance	579,1	783,5	- 204,4	- 26,1 %
Autres activités France	71,2	82,6	- 11,5	- 13,9 %
Résultat opérationnel	650,2	866,1	- 215,9	- 24,9 %

Le résultat opérationnel des activités d'assurance diminue de 26,1 %. Il est impacté négativement par la baisse des produits financiers sur fonds propres et par le repli des marchés action, au travers de la variation des titres classés en juste valeur par résultat dans les comptes IFRS.

Le résultat opérationnel des autres activités recule quant à lui de 13,9 %.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôt s'élève à 205,6 millions d'euros à fin 2020 contre 259,3 millions d'euros en 2019.

(en millions d'euros)

	2020	2019	Var.	Var. %
Activités d'assurance	196,6	250,0	- 53,4	- 21,4 %
Autres activités France	9,0	9,2	- 0,2	- 2,6 %
Total	205,6	259,3	- 53,6	- 20,7 %
Résultat avant impôts (hors MEE)	619,9	839,6	- 219,6	- 26,2 %
Taux d'impôts effectif (hors MEE)	33,2 %	30,9 %		

Résultat net

Le résultat net consolidé en normes internationales (IFRS) s'élève à 414,3 millions d'euros, en baisse de 28,6 %. Le résultat net part du Groupe atteint 401,8 millions d'euros contre 562,6 millions en 2019.

Contribution des activités à la formation du résultat net

(en millions d'euros)

	2020	2019	Var.	Var. %
Activités d'assurance	352,1	506,9	- 154,8	- 30,5 %
Autres activités France	62,2	73,4	- 11,2	- 15,3 %
Résultat net	414,3	580,3	- 166,0	- 28,6 %

LES FONDAMENTAUX DU BILAN

(en millions d'euros)

	2020	2019	Var. %
Total bilan	114 696,5	112 573,5	1,9 %
Fonds propres et résultats	7 030,1	6 445,2	9,1 %
<i>dont part du Groupe</i>	6 407,6	5 921,9	8,2 %
<i>dont part des minoritaires</i>	622,5	523,4	18,9 %
Provisions techniques	98 154,8	96 947,8	1,2 %
Placements (hors titres mis en équivalence)	113 329,5	111 389,7	1,7 %

Les dividendes

Les dividendes versés par ACM VIE SA au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- 2019 : aucun dividende versé ;
- 2018 : 23,50 euros par action ;
- 2017 : 2,00 euros par action.

Les fonds propres

(en millions d'euros)

	Capitaux propres - part du Groupe							Total
	Capital social	Primes liées au capital	Résultats cumulés	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	
Capitaux propres 01/01/2020	778,4	1 614,6	2 164,2	562,6	802,1	5 921,9	523,4	6 445,2
Résultat net de la période				401,8		401,8	12,5	414,3
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					133,9	133,9		133,9
Résultat global de la période	0	0	0	401,8	133,9	535,7	12,5	548,2
Affectation du résultat			562,6	- 562,6		0,0		0
Dividendes						0,0	- 15,7	- 15,7
Variation de capital						0,0		0,0
Variation de taux d'intérêt			0,8			0,8	102,3	103,2
Restructuration						0,0		0
Variation de périmètre			- 0,1			- 0,1		- 0,1
Autres			- 50,7			- 50,7		- 50,7
Capitaux propres 31/12/2020	778,4	1 614,6	2 676,8	401,8	935,9	6 407,6	622,5	7 030,1

Les passifs relatifs aux engagements envers les assurés

Les engagements envers les assurés représentent un total de 98 154,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 :

	<i>(en millions d'euros)</i>		
	2020	2019	Var. %
Provisions mathématiques	65 389,7	65 911,4	- 0,8 %
Provisions pour sinistres	0	0	0,0 %
Provisions pour participations	257,0	247,3	3,9 %
Provision pour participation aux excédents	4 508,6	4 619,8	- 2,4 %
Autres provisions techniques	0	0	0,0 %
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	70 155,3	70 778,6	- 0,9 %
Provisions pour sinistres à payer	376,7	359,9	4,7 %
Provisions mathématiques	3 693,6	3 470,9	6,4 %
Autres provisions techniques	61,5	60,7	1,3 %
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	4 131,9	3 891,5	6,2 %
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	14 209,1	12 717,8	11,7 %
Instrumentés dérivés séparés sur contrats	52,8	12,4	325,9 %
Participation aux bénéfices différée passive	9 605,7	9 547,4	0,6 %
Total	98 154,8	96 947,8	1,2 %

En 2020, les provisions techniques vie en euros diminuent légèrement (- 0,9 %), en lien principalement avec la décollecte sur les supports en euros. Par ailleurs, une provision technique spéciale complémentaire (PTSC) a été constituée au titre du régime de retraite complémentaire des salariés du groupe (33 millions d'euros).

La provision pour participation aux excédents (PPE) s'élève à 4,5 milliards d'euros représentant ainsi 7,8 % des provisions mathématiques contre 7,0 % à fin 2019. Ainsi, malgré le contexte de crise sanitaire et économique en 2020, le groupe ACM VIE SA poursuit l'augmentation de sa capacité distributrice et la réduction de son exposition au risque de taux.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles de l'année et en dépit des conditions de marché défavorables, le groupe ACM VIE SA a décidé de maintenir en 2020 les taux de

rémunération des fonds en euros de ses contrats d'assurance vie servis en 2019.

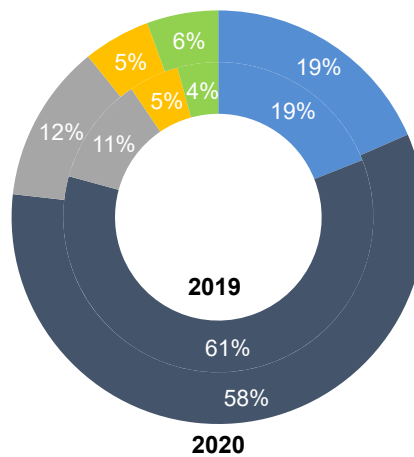
Cette décision forte vient en soutien des épargnants et de leur pouvoir d'achat face à la crise et à ses conséquences économiques et sociales.

Les provisions techniques représentatives des engagements en unités de compte (UC) sont en hausse de 11,7 %. Cette évolution s'explique notamment par la forte hausse de la collecte nette sur les supports UC en 2020. En outre, les ajustements de valeur des supports en UC restent positifs en 2020 (437,2 millions d'euros) même s'ils sont en recul par rapport à 2019 (1623,2 millions d'euros) en raison de la baisse des marchés financiers.

Placements des activités d'assurance

Répartition en valeur de marché des placements des activités d'assurance

■ Actions et autres titres à revenus variables ■ Obligations ■ Placements en UC ■ Placements immobiliers ■ Prêts et créances



Les placements des activités d'assurance augmentent de 1,7 % en 2020 en valeur au bilan et de 1,7 % en juste valeur.

La part des actions et autres titres à revenus variables dans le total des placements baisse en passant de 19,3 % à fin 2019 à 18,8 % à fin 2020. La part des obligations et autres titres à revenus fixes passe de 60,6 % à fin 2019 à 58,6 % à fin 2020.

Le stock des réserves de réévaluation des plus-values latentes AFS s'inscrit en hausse de 16,7 % passant de 802,1 millions d'euros à fin 2019 à 935,9 millions d'euros à fin 2020.

Les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente sont dépréciés dès lors que la moins-value latente est jugée importante ou durable.

Les critères quantitatifs retenus sont les suivants :

- le titre est en situation de moins-value latente depuis au moins 36 mois ;
- ou le titre est en moins-value latente à hauteur de 50 % ou plus à la date d'arrêt ;
- ou le titre était déprécié à la clôture de l'exercice précédent.

Le stock de dépréciation sur les instruments de capitaux propres est de 974,9 millions d'euros en 2020 contre 891,2 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 83,7 millions d'euros en raison des fortes volatilités des marchés financiers sur l'année 2020.

Placements en UC

Les placements représentant les engagements en unités de compte s'élèvent à 14 275,0 millions d'euros et sont en hausse de 1 503,0 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Ils représentent 12,6 % du total des placements à fin 2020 contre 11,5 % à fin 2019.

La variation de valeur des supports investis s'élève à 437,2 millions d'euros en 2020, contre 1623,2 millions d'euros en 2019.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET FILIALES

Consolidation

Les comptes du groupe ACM VIE SA, dont la société mère est ACM VIE SA, sont consolidés par le GACM SA, qui publie sur option ses comptes consolidés en normes IFRS (article L.223-24 du Code de commerce).

Toutes les entités citées ont leur siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg.

Obligation de produire des comptes consolidés IFRS

L'article L.233-17 du Code de commerce mentionne que les sociétés commerciales émettant des titres de créances négociables sur un marché réglementé doivent établir des comptes consolidés, même si elles appartiennent déjà à un groupe établissant des comptes consolidés.

La société ACMN VIE SA a émis des titres subordonnés remboursables (TSR) en 2014 et a dû, de fait, établir ses propres comptes consolidés. Suite à la fusion absorption d'ACMN VIE SA par ACM VIE SA en 2018, cette dernière a hérité de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les données des filiales présentées ci-dessous sont issues des comptes sociaux de chaque entité.

FONCIÈRE MASSÉNA SA

Société Anonyme au capital de 91 430 562,00 €

Siège social : 94 - 96 boulevard Haussmann - 75008 Paris

Le chiffre d'affaires de Foncière Masséna SA est en baisse de 1,5 %. Parallèlement, le résultat net est en hausse de

46,9 % en lien avec les plus-values de cession suite à la vente d'immeubles sur la période.

(en millions d'euros)

FONCIÈRE MASSÉNA SA	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Fonds propres et résultat avant affectation
2017	58,0	21,1	757,9	529,5
2018	51,7	34,8	714,7	564,3
2019	48,8	20,3	725,1	584,6
2020	48,0	29,9	729,2	614,5
Évolution sur un an (en %)	- 1,5 %	46,9 %	0,6 %	5,1 %

SCI ACM

Société Civile Immobilière au capital de 1 510 496 100,00 €

Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Le chiffre d'affaires de SCI ACM est en hausse de 9,2 % en raison de la hausse des loyers. Le résultat net diminue de

49,5 %. En effet, en 2019, la cession d'un ensemble immobilier avait engendré des plus-values.

(en millions d'euros)

SCI ACM	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Fonds propres et résultat avant affectation
2017	71,0	39,2	1 436,9	1 419,5
2018	61,4	27,5	1 428,0	1 407,8
2019	67,3	48,4	1 454,2	1 428,7
2020	73,5	24,4	1 733,9	1 706,8
Évolution sur un an (en %)	9,2 %	- 49,5 %	19,2 %	19,5 %

LES MOYENS HUMAINS

La totalité du personnel affecté à la gestion du groupe ACM VIE SA est salariée du GIE ACM. Cette mise à disposition de personnel fait l'objet de conventions entre ACM VIE SA, ses filiales et le GIE ACM.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2020.

IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce, la société est tenue de communiquer, dans le rapport de gestion, une déclaration de performance extrafinancière (ci-après « DPEF ») dès lors que son chiffre d'affaires ou son bilan dépasse 100 millions d'euros et ses effectifs excèdent 500 salariés.

Les comptes du groupe ACM VIE SA constitue un sous-pallier consolidé dans les comptes du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Le GACM faisant partie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la DPEF est produite au niveau de l'entité tête de groupe (la

Confédération Nationale du Crédit Mutuel) et intégrée dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

En effet, les travaux dans ce domaine sont menés par un groupe de travail constitué au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Le groupe ACM VIE SA met en œuvre les actions retenues en ce domaine.

Par conséquent, l'ensemble des informations du groupe ACM VIE SA sont communiquées dans le rapport de gestion de l'entité consolidante de plus haut niveau, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

PERSPECTIVES POUR 2021

La crise économique, conséquence de la crise sanitaire

Le retour à la normale prendra vraisemblablement encore un certain temps et la crise économique produira des effets à moyen terme. Ainsi les difficultés rencontrées par les assurés et engendrées par le fort ralentissement de l'économie durant les périodes de confinement en 2020 risquent d'entraîner des sinistres complémentaires en 2021.

Actualisation du plan stratégique ENSEMBLE#NOUVEAUMONDE, plus vite, plus loin !

Les projets du GACM s'inscrivent dans le plan stratégique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Suite à la crise, le plan initial a été revu permettant ainsi d'accélérer les investissements technologiques et humains en cohérence avec les engagements environnementaux et sociétaux, tout en préservant la solidité financière du Groupe. Les objectifs initiaux sont conservés : devenir un acteur prépondérant de

la protection sociale, un enjeu qui se trouve renforcé en plein contexte de crise sanitaire et économique, développer les offres de retraite au travers de la mise en place des PER et déployer des services digitaux visant à améliorer l'expérience client.

Pour ACM VIE SA cela se traduit principalement par le renforcement de sa présence sur le marché des professionnels et entreprises. Ainsi, les nouvelles offres à destination des professionnels et entreprises lancées fin 2020 continueront leur développement en 2021 : le PER collectif mis en place dans le cadre de la loi PACTE et Assur Prêt Pro et Entreprise en assurance des emprunteurs.

L'offre aux professionnels et entreprises sera également complétée en 2021 avec des produits de prévoyance collective, afin de permettre aux réseaux de proposer une gamme complète et adaptée.

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'assemblée générale

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
Bâtiment H5 Est
67000 STRASBOURG

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<i>Evaluation des provisions pour risques croissants des contrats d'assurance emprunteur</i>	
(Se référer aux notes 4.3.8 et 4.7.25 de l'annexe aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Une provision pour risques croissants sur les contrats emprunteurs est constituée pour traduire la différence entre, d'une part la sinistralité prospective attendue sur les garanties décès des contrats en portefeuille, et d'autre part les primes futures définies au contrat sur la durée de vie du prêt. Elle s'élève à 587,6 M€ au 31 décembre 2020 contre 535,0M€ au 31 décembre 2019.</p> <p>Cette provision est calculée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré et sans que des prescriptions spécifiques ne soient définies dans la réglementation comptable.</p> <p>Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les hypothèses en matière de mortalité et d'incapacité sont susceptibles d'évoluer dans le temps et, en conséquence, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants emprunteur au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la</p>	<p>Les travaux réalisés ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ analyser la cohérence entre la méthodologie mise en œuvre / la documentation transmise et les conditions contractuelles (limitation de revenu, exonération primes, etc.) ; ▪ mettre à jour notre revue de la méthode de construction de la table de mortalité ; ▪ mettre à jour notre revue de la méthode de construction de la loi d'entrée en incapacité ; ▪ réaliser une analyse des hypothèses au regard des risques assurés et de la réglementation (taux d'actualisation, tables réglementaires, etc.) ; ▪ analyser les formules actuarielles utilisées ; ▪ réaliser un recalcul sur plusieurs lignes de prêt ; ▪ analyser la liquidation des provisions constituées au 31 décembre 2019.

<i>Evaluation des provisions pour risques croissants des contrats d'assurance emprunteur</i>	
(Se référer aux notes 4.3.8 et 4.7.25 de l'annexe aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>part de la direction un important degré de jugement notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration de la table de mortalité ; ▪ l'élaboration des catégories homogènes de contrats retenues dans le calcul de la provision ; ▪ les comportements des assurés en lien avec la réglementation qui autorise les assurés à résilier leur contrat avant l'échéance. 	

<i>Classification, valorisation et dépréciation des placements financiers</i>	
(Se référer aux notes 4.3.5 et 4.7.5 de l'annexe aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Les actifs financiers, instruments dérivés et leurs modalités de classification et d'évaluation à la clôture de l'exercice sont précisés dans la note 4.3.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Les modalités de détermination des dépréciations y sont également précisées.</p> <p>Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente. Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. Ils sont inscrits directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente. Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.</p> <p>Compte tenu de la hiérarchie à trois niveaux sur l'information à donner en juste valeur, le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation et de la dépréciation des placements financiers, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ apprécier le dispositif de contrôle interne associé au processus de valorisation, notamment l'implémentation et l'efficacité des contrôles clés ; ▪ apprécier la cohérence de la valorisation : contre valorisation externe en utilisant notre outil de « pricing » pour les valeurs cotées ; ▪ pour les produits structurés, nous avons fait intervenir notre cellule dédiée pour procéder à une contre valorisation sur un échantillon de produits structurés et pour les titres non cotés, nous avons procédé à des tests substantifs sur une sélection de lignes ; ▪ effectuer une revue des provisions pour dépréciation en s'assurant que les règles du référentiel IFRS en la matière sont correctement appliquées ;

<i>Classification, valorisation et dépréciation des placements financiers</i>	
(Se référer aux notes 4.3.5 et 4.7.5 de l'annexe aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif. La valorisation des placements retenue pour déterminer le montant des dépréciations pourraient ne pas refléter la valeur de marché.</p> <p>Compte tenu du montant des placements hors immobilier (110,8 Mds €) tel que détaillé dans la note 4.7.5 de l'annexe des comptes consolidés, de leur poids relatif au bilan (96,6%), et de l'importance du jugement exercé par la Direction, notamment sur la valorisation des actifs sur la base de données de marchés non observables, nous avons considéré la valorisation des placements financiers et leur dépréciation en conséquence comme point clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ examiner et justifier le risque de contrepartie sur la base de l'évolution des valeurs boursières ; ▪ contrôler les opérations d'aller / retour de titres et leurs impacts sur les comptes ; ▪ examiner et justifier les changements de classification entre les 3 niveaux de juste valeur et les différentes intentions de gestion ; ▪ examiner l'information financière requise selon la norme IFRS 7 dans les annexes ; ▪ apprécier la cohérence de la participation aux bénéfices différée constatée sur la mise en juste valeur des actifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA par votre assemblée générale du 10 mai 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 mai 2016 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 5^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT

KPMG SA

Francine
Morelli

Signature
numérique de
Francine Morelli
Date: 2021.04.15
19:14:26 +02'00'

Francine MORELLI

2020

COMPTES CONSOLIDÉS

→ ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL VIE SA



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE	3	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	6
Actionnariat	3	Bilan actif	6
Organigramme du groupe	4	Bilan passif	7
		Compte de résultat consolidé	8
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	5	Résultat net et autres éléments du résultat global	9
Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale	5	Tableau de variation des capitaux propres	10
Relations entre les sociétés consolidées du groupe	5	Tableau des flux de trésorerie	11
Relations avec les principaux dirigeants	5		
		NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	12

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

La société Assurances du Crédit Mutuel VIE SA (ACM VIE SA), entité mère du groupe consolidé, est une société ayant pour principal objet l'activité d'assurance vie.

ACM VIE SA est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

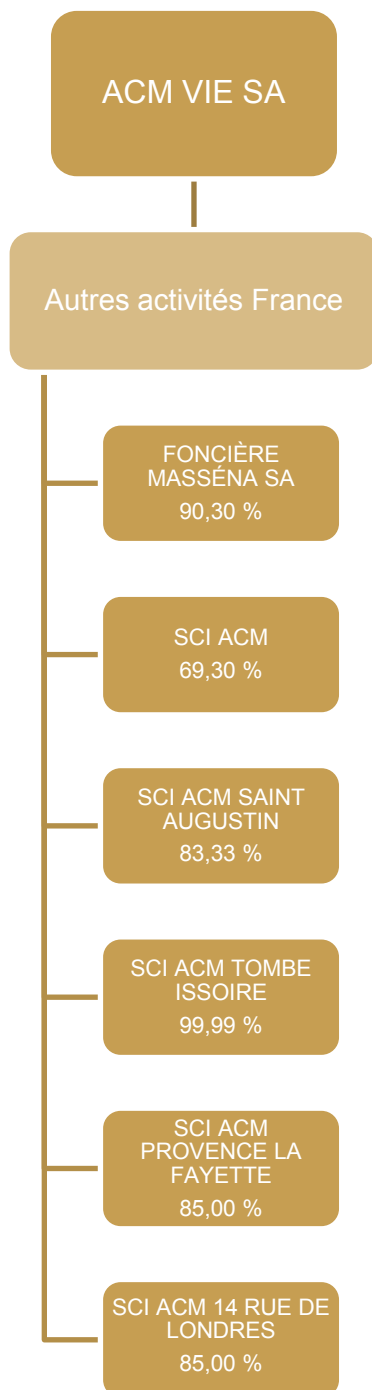
Il s'agit d'une société anonyme à conseil d'administration au capital de 778 371 392,00 euros, ayant son siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

1.1 Actionnariat

Le capital de ACM VIE SA est constitué de 48 648 212,00 actions de 16,00 euros chacune, détenues par :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Adresse	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg	48 648 061	99,9997 %
Actionnaire divers (moins de 5 %)		151	0,0003 %
Total		48 648 212	100 %

1.2 Organigramme du groupe



2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

2.1 Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En décembre 2019, ACM VIE SA a émis une dette subordonnée auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, d'un montant de 500 000 milliers d'euros, arrivant à maturité en décembre 2029.

Dans son portefeuille de placements, le groupe ACM VIE SA détient des titres émis par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 6 857 735 milliers d'euros, dont 2 005 665 milliers d'euros d'actifs en représentation des contrats en unités de compte.

La commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

2.2 Relations entre les sociétés consolidées du groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe ACM VIE SA est présentée dans la note « 4.10 Périmètre ».

Les transactions réalisées entre les entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

2.3 Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre le groupe ACM VIE SA et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3.1 Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Écarts d'acquisition	4.7.1	26 219	26 219
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	4.7.2	3 352	5 992
Autres immobilisations incorporelles	4.7.2	418	1 084
Actifs incorporels		29 989	33 295
Immobilier de placement	4.7.3	2 519 289	2 384 975
Immobilier de placement en UC		0	0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	4.7.5	21 289 808	21 536 538
Placements financiers - Immobilier	4.7.5	2 357 705	2 333 457
Placements financiers - Obligations	4.7.5	66 447 359	67 535 564
Placements financiers - Prêts et dépôts	4.7.5	6 440 316	4 827 160
Placements financiers en UC	4.7.5	14 274 998	12 772 009
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4.7.12	0	3
Autres placements		0	0
Placements des activités d'assurance	4.7.3 à 4.7.12	113 329 475	111 389 706
Emplois des activités du secteur bancaire et placement des autres activités		36	36
Investissement dans les entreprises mises en équivalence	4.7.13	0	289
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	4.7.14	5 604	5 338
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4.7.15	75 008	68 018
Frais d'acquisitions reportés		0	0
Participation aux bénéfices différée active	4.7.27	0	0
Impôts différés actifs	4.7.16	303 855	316 907
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.17	43 708	44 932
Créances nées des opérations de cession en réassurance	4.7.18	263	144
Créances d'impôt exigible	4.7.16	50 616	7 427
Autres créances	4.7.19	330 625	309 999
Autres actifs		804 075	747 427
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		527 313	397 401
TOTAL ACTIF		114 696 492	112 573 492

3.2 Bilan passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital		778 371	778 371
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 614 613	1 614 613
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		935 945	802 056
Résultats cumulés		2 676 811	2 164 210
Résultat net consolidé de l'exercice		401 836	562 601
Capitaux propres du groupe		6 407 576	5 921 851
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		0	0
Résultats cumulés hors groupe		610 020	505 654
Résultat net hors groupe		12 488	17 727
Intérêts minoritaires		622 508	523 381
Capitaux propres totaux		7 030 083	6 445 232
Provisions pour risques et charges	4.7.23	3 863	5 523
Dettes subordonnées		800 000	800 000
Dettes de financement représentées par des titres		0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		201 910	202 633
Autres dettes de financement		7 781 134	7 524 350
Dettes de financement	4.7.24	8 783 044	8 526 983
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>		4 131 872	3 891 545
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>		14 209 117	12 717 820
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	4.7.25	18 340 989	16 609 365
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>		70 155 349	70 778 593
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>		0	0
<i>Passifs relatifs à des contrats financiers en UC</i>		0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	4.7.26	70 155 349	70 778 593
Instruments dérivés séparés sur contrats	4.7.12	52 796	12 396
Participation aux bénéfices différée passive	4.7.27	9 605 706	9 547 399
Passifs relatifs aux contrats		98 154 840	96 947 754
Ressources des activités du secteur bancaire		0	0
Impôts différés passifs	4.7.16	412 122	412 803
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		0	0
Dettes d'exploitation représentées par des titres		0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		0	0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.28	62 296	61 631
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	4.7.29	1 670	1 388
Dettes d'impôt exigible	4.7.16	3 412	24 927
Instruments dérivés passifs		0	0
Comptes courants créditeurs		50	40
Autres dettes	4.7.30	245 112	147 212
Autres passifs		724 662	648 000
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0	0
TOTAL PASSIF		114 696 492	112 573 492

3.3 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<i>Primes émises</i>	4.8.1	5 911 711	7 064 336
<i>Variation des primes non acquises</i>		0	0
Primes acquises		5 911 711	7 064 336
Produit net bancaire, net du coût du risque		0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		139 430	133 920
Autres produits et charges d'exploitation		- 83 716	- 46 397
<i>Produits des placements</i>		2 053 832	2 183 741
<i>Charges des placements</i>		- 18 836	- 19 416
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		62 685	585 612
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		437 233	1 623 187
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		- 180 244	- 19 158
Produits des placements nets de charges	4.8.3	2 354 670	4 353 966
Charges des prestations des contrats	4.8.4	- 6 550 631	- 9 591 799
<i>Produits des cessions en réassurance</i>		- 3 589	- 4 090
<i>Charges des cessions en réassurance</i>		1 628	1 475
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	4.8.7	- 1 961	- 2 615
Charges d'exploitation bancaire		0	0
Charges des autres activités		- 85 032	- 70 945
Frais d'acquisition des contrats		- 618 514	- 599 418
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés		- 2 640	- 2 640
Frais d'administration		- 424 268	- 403 149
Autres produits opérationnels courants		686	816
Autres charges opérationnelles courantes		- 590	- 733
Résultat opérationnel courant		639 145	835 342
Autres produits opérationnels		76 757	82 120
Autres charges opérationnelles		- 65 679	- 51 347
Résultat opérationnel		650 223	866 115
Charge de financement		- 30 290	- 26 534
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		10	16
Impôt sur les résultats	4.8.8	- 205 620	- 259 269
Résultat après impôt des activités discontinues		0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		414 324	580 328
Intérêts minoritaires		- 12 488	- 17 727
Résultat net (part du groupe)		401 836	562 601

3.4 Résultat net et autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	414 324	580 328
Éléments recyclables en résultat	133 889	326 940
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente brute d'impôt différé	224 581	3 773 718
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	- 70 069	- 3 338 692
Impôts différés liés	- 20 623	- 108 086
Autres variations		
Éléments non recyclables en résultat	0	0
Réévaluations des immobilisations		
Réévaluation de la dette actuarielle au titre des régimes à prestations définies		
Impôts différés liés		
Autres variations		
Écarts de conversion	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	133 889	326 940
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	548 213	907 268
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>535 725</i>	<i>889 541</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>12 488</i>	<i>17 727</i>

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres - part du Groupe							Total
	Capital social	Primes liées au capital	Résultats cumulés	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Capitaux propres 01/01/2019	778 371	1 614 613	2 817 443	489 411	475 116	6 174 954	513 541	6 688 495
Résultat net de la période				562 601		562 601	17 727	580 328
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					326 940	326 940		326 940
Résultat global de la période	0	0	0	562 601	326 940	889 541	17 727	907 269
Affectation du résultat			489 411	- 489 411		0		0
Dividendes			- 1 143 233			- 1 143 233	- 7 887	- 1 151 120
Variation de capital						0		0
Variation de taux d'intérêt			1			1		1
Restructuration						0		0
Variation de périmètre						0		0
Autres			587			587		587
Capitaux propres 31/12/2019	778 371	1 614 613	2 164 210	562 600	802 056	5 921 851	523 381	6 445 232
Résultat net de la période				401 836		401 836	12 488	414 324
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					133 889	133 889		133 889
Résultat global de la période	0	0	0	401 836	133 889	535 725	12 488	548 213
Affectation du résultat			562 601	- 562 601		0		0
Dividendes						0	- 15 696	- 15 696
Variation de capital						0		0
Variation de taux d'intérêt			833			833	102 334	103 167
Restructuration						0		0
Variation de périmètre			- 99			- 99		- 99
Autres*			- 50 733			- 50 733		- 50 733
Capitaux propres 31/12/2020	778 371	1 614 613	2 676 811	401 835	935 945	6 407 576	622 508	7 030 083

* Ce poste est principalement constitué d'un ajustement de - 44,0 millions d'euros lié à la participation aux bénéfices différée sur les résultats non distribués de FONCIÈRE MASSÉNA SA.

3.6 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat opérationnel avant impôt	650 223	866 115
Plus et moins-values de cession des placements financiers	- 92 272	- 585 612
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	- 21 616	- 23 946
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		1
Plus et moins-values de cession des placements	- 113 888	- 609 557
Dotations nettes aux amortissements	35 832	46 006
Variation des frais d'acquisitions reportés		58 872
Variation des dépréciations	97 455	18 809
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers	1 047 777	3 777 585
Dotations nettes aux autres provisions	- 1 660	718
Variations de la JV des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat	- 437 233	- 1 623 524
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		344 988
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	628 282	2 013 898
Variation des créances et dettes d'exploitation	169 160	- 87 194
Variation des valeurs données ou reçues en pension		
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	5 210	- 47 301
Impôts nets décaissés	- 39 896	- 162 246
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 412 980	2 583 272
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre		
Acquisitions cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	- 1 201 404	- 2 082 238
Acquisitions cessions d'immobilier de placement	- 179 256	- 295 983
Acquisitions cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance		
Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisition de placements	- 1 380 660	- 2 378 221
Acquisitions cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 8 356	8 940
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 8 356	8 940
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 1 389 016	- 2 369 281
Droits d'adhésion		
Émissions d'instruments de capital		
Dividendes payés		- 1 151 119
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	- 119 833	57 728
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 119 833	- 1 093 391
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	256 061	1 191 037
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement		
Intérêts payés sur dettes de financement	- 30 290	- 26 534
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	225 771	1 164 503
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	105 938	71 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	397 361	112 258
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 412 980	2 583 272
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 1 389 016	- 2 369 281
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	105 938	71 112
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	527 263	397 361

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des concours bancaires courants.

4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

<p>4.1 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période 14</p> <p>4.2 Normes applicables 15</p> <p style="padding-left: 20px;">Normes applicables et comparabilité 15</p> <p style="padding-left: 20px;">Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur 15</p> <p style="padding-left: 20px;">Format de présentation des états financiers 17</p> <p>4.3 Principes et méthodes comptables 18</p> <p style="padding-left: 20px;">Estimations et jugements utilisés 18</p> <p style="padding-left: 20px;">Information sectorielle 18</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs incorporels 18</p> <p style="padding-left: 20px;">Immobilisations corporelles 19</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers 19</p> <p style="padding-left: 20px;">Détermination de la juste valeur des instruments financiers 22</p> <p style="padding-left: 20px;">Produits des placements nets de charges 22</p> <p style="padding-left: 20px;">Contrats d'assurance 23</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais généraux par destination 27</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres provisions 27</p> <p style="padding-left: 20px;">Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 27</p> <p style="padding-left: 20px;">Impôts 27</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations en devises 28</p> <p style="padding-left: 20px;">IFRS 5 - Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 28</p> <p>4.4 Principes et méthodes de consolidation 30</p> <p style="padding-left: 20px;">Périmètre de consolidation 30</p> <p style="padding-left: 20px;">Méthodes de consolidation 30</p> <p style="padding-left: 20px;">Date de clôture 30</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation 30</p> <p>4.5 Événements postérieurs à la clôture 30</p> <p>4.6 Information sectorielle 31</p> <p style="padding-left: 20px;">Bilan sectoriel 31</p> <p style="padding-left: 20px;">Compte de résultat sectoriel 33</p>	<p>4.7 Notes relatives au bilan 34</p> <p style="padding-left: 20px;">Écarts d'acquisition 34</p> <p style="padding-left: 20px;">Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles 35</p> <p style="padding-left: 20px;">Immeubles de placement 36</p> <p style="padding-left: 20px;">Juste valeur des immeubles de placement 36</p> <p style="padding-left: 20px;">Placements financiers par nature 37</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers comptabilisés au coût amorti au bilan, valorisés à la juste valeur 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur 42</p> <p style="padding-left: 20px;">Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 44</p> <p style="padding-left: 20px;">Échéancier du portefeuille obligataire 44</p> <p style="padding-left: 20px;">Portefeuille obligataire par type d'émetteur 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Provision pour dépréciation des actifs 46</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments dérivés 47</p> <p style="padding-left: 20px;">Investissements dans les entreprises mises en équivalence 47</p> <p style="padding-left: 20px;">Part des cessionnaires et des récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres immobilisations corporelles 48</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs et passifs d'impôt courants et différés 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Créances nées des opérations de cession en réassurance 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres créances 50</p> <p style="padding-left: 20px;">Capital social 50</p> <p style="padding-left: 20px;">Résultat par action 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Dividendes 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Provisions pour risques et charges 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes de financement 52</p> <p style="padding-left: 20px;">Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance 53</p> <p style="padding-left: 20px;">Passifs relatifs aux contrats financiers 55</p> <p style="padding-left: 20px;">Participation aux bénéfices différée nette 56</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée 56</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes nées des opérations de cession en réassurance 57</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres dettes 57</p>
--	--

4.8 Notes relatives au compte de résultat	58
Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité	58
Chiffre d'affaires par zone géographique	59
Produits des placements nets de charges des placements	60
Charges de prestation des contrats	61
Charges de gestion	62
Honoraires des commissaires aux comptes	63
Produits et charges nets des cessions en réassurance	63
Charge d'impôt	64
Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	64
4.9 Engagements donnés et reçus	65
4.10 Périmètre	65
4.11 Participations non consolidées	65
4.12 Gestion des risques	66
Gestion des risques techniques	66
Gestion des risques financiers	66
Gestion du capital	70

4.1 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

Impacts majeurs de la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats du groupe ACM VIE SA en 2020.

Les mesures de confinement mises en place au printemps et à l'automne 2020, ont entraîné un ralentissement des ventes de contrats d'assurances. Les portefeuilles ont malgré tout poursuivi leur progression, à un rythme toutefois moins soutenu que les dernières années. La crise a également accentué un repli attendu de la collecte brute sur les supports en euros.

Les deux périodes de confinement ont mis en difficulté les assurés professionnels et entreprises. Dans ce contexte, le groupe ACM VIE SA a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles pour les soutenir et a notamment participé au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants à hauteur de 8 millions d'euros. La contribution au fonds de solidarité est, en norme IFRS, comptabilisée dans la rubrique « autres charges opérationnelles ».

En complément, et dans la continuité des mesures solidaires prises dans l'accompagnement de l'ensemble des assurés, les taux de rémunération des fonds en euros des contrats d'assurance vie, de capitalisation et de retraite servis en 2019 ont été maintenus en 2020, en dépit de l'environnement de taux très bas.

Par ailleurs, la hausse de la charge des décès (25 millions d'euros) demeure modérée par rapport aux capitaux assurés par le groupe ACM VIE SA, les tranches d'âge plus particulièrement touchées par la Covid-19 au niveau national étant faiblement représentées dans les portefeuilles prévoyance et emprunteurs.

Enfin, la crise sanitaire conduit à un repli de 19 millions d'euros des produits financiers sur fonds propres avec notamment une baisse des dividendes reçus par le groupe ACM VIE SA en 2020 par rapport à 2019.

Poursuite de la baisse des taux

La tendance structurelle de baisse des taux d'intérêt a été accentuée en 2020 par la crise liée à la pandémie de Covid-19. Le lancement par la BCE d'un nouveau programme d'achat d'actifs pour 750 milliards d'euros (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, PEPP) et la préférence des investisseurs en période de crise pour les obligations souveraines des États les moins risqués, ont conduit à une nouvelle baisse du taux de l'OAT 10 ans, qui s'établit à - 0,34 % au 31 décembre 2020.

La rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance vie s'en trouvent une nouvelle fois entamés. Toutefois, en assurance vie, les mesures prises par le groupe pour limiter la dilution des rendements des portefeuilles obligataires ont porté leurs fruits, avec une progression de près de 16 points de la part des unités de compte dans la collecte.

La poursuite de la baisse des taux affecte également les provisions techniques comptabilisées par le groupe ACM VIE SA, notamment celles relatives aux risques à plus longue durée, dont 33 millions d'euros en provision technique spéciale complémentaire (PTSC) sur le régime de retraite complémentaire des salariés du Groupe.

4.2 Normes applicables

4.2.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS et IFRS et interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2020 et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En 2020, de nouvelles dispositions réglementaires sont entrées en vigueur. Les principaux changements intervenus, n'ayant pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe ACM VIE SA sont les suivants :

- publié en mars 2018, le nouveau cadre conceptuel intègre désormais un nouveau chapitre sur l'évaluation, des indications sur la présentation de la performance financière, des définitions plus précises d'un actif et d'un passif, des clarifications sur le rôle de la gestion des ressources, de la prudence et de l'incertitude dans l'information financière ;
- publiés en octobre 2018, les amendements à IAS 1 et IAS 8 clarifient la définition de la matérialité afin d'améliorer la qualité des informations fournies dans les états financiers ;
- publié en octobre 2018, un amendement à IFRS 3 donne une définition plus claire de ce qu'est une activité, et ce afin qu'il soit plus simple de déterminer si des activités ou des actifs acquis constituent un regroupement d'entreprise ou des acquisitions d'actifs isolés.

Pour rappel, le groupe ACM VIE SA n'est pas concerné par la norme IFRS 16 - Contrats de location.

4.2.2 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur

Les principales évolutions du référentiel normatif intervenues en 2020 mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont :

- un amendement à IFRS 3, publié en mai 2020, qui met à jour la référence au cadre conceptuel. Il sera applicable au 1^{er} janvier 2022 ;
- des amendements à IAS 37, publiés en mai 2020, qui apportent des modifications relatives aux coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire. Ils précisent notamment que les coûts d'exécution d'un contrat comprennent les coûts directement liés au contrat, ces derniers pouvant être des coûts marginaux liés à l'exécution du contrat ou une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat (par exemple des dotations aux amortissements).

Les principaux autres textes ne pouvant faire l'objet d'une application par anticipation sont :

- les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » publiés le 23 janvier 2020 et le 15 juillet 2020, applicables au 1^{er} janvier 2023. Ils concernent le classement des passifs en courant et non courant.

- IFRS 9 « Instruments financiers »

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

Classification et évaluation

IFRS 9 introduit une approche unique de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être comptabilisé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour les instruments de dettes, le modèle s'appuie sur l'analyse de deux critères :

- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ;
- le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur par le résultat sauf pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels l'entité peut décider d'enregistrer les variations de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Pour les passifs financiers, la norme IFRS 9 reprend essentiellement les exigences actuelles d'IAS 39 et ne modifie pas le traitement comptable de ces derniers.

Dépréciation

La norme introduit également un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celles avérées, tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel.

Le nouveau modèle distingue 3 phases : initialement, l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir (phase 1). En cas de dégradation significative de la qualité de crédit, les pertes attendues à maturité doivent

être reconnues (phase 2). Le passage en phase 3 est déclenché par la survenance d'un évènement de défaut, les pertes attendues à maturité continuent d'être provisionnées, mais de plus l'assiette de calcul du produit d'intérêt est réduite : le taux d'intérêt effectif est appliqué au montant de l'instrument après dépréciation.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 propose de nouveaux principes pour la comptabilité de couverture qui alignent le traitement comptable sur les activités de gestion des risques.

Date d'application de la norme IFRS 9 reportée au 1^{er} janvier 2023 (amendement IFRS 4 de 2016 et amendement IFRS 17 de 2020)

L'IASB avait publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance offrant la faculté aux assureurs de différer l'application de la norme IFRS 9 afin de la faire coïncider avec celle de la norme IFRS 17, contrats d'assurance, dont l'application était prévue au 1^{er} janvier 2022.

Pour la publication de ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2018 et jusqu'à 2021, le groupe ACM VIE SA avait décidé d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 qui devait donc s'appliquer à compter de l'exercice 2022.

Les amendements à la norme IFRS 17 publiés en 2020 prévoient que pour les groupes d'assurance qui ont opté pour le report d'application de la norme IFRS 9, la date d'application de la norme IFRS 9 est reportée à l'exercice 2023 (et non plus 2022), en lien avec le report d'application à 2023 de la norme IFRS 17.

Estimation des impacts de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 pour le groupe ACM VIE SA

Le projet IFRS 9 est en phase de déploiement.

Les modalités d'application d'IFRS 9 et l'impact sur les comptes consolidés du groupe ACM VIE SA sont actuellement en cours d'arbitrage et de chiffrage. L'impact de la norme dépendra aussi des options de mise en œuvre de la norme IFRS 17.

- **IFRS 17, Contrats d'assurance**

La norme IFRS 17, Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017, remplacera la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, au 1^{er} janvier 2023 si elle est adoptée par l'Union européenne.

Principales dispositions de la norme IFRS 17

La norme pose les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir pour les contrats d'assurance. La nouvelle norme s'applique aux contrats d'assurance émis, à tous les traités de réassurance et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

La norme définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité. La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble).

Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche dite des « *building blocks* » comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

La norme doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;

- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution ou *fulfilment cash flows* (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

En 2019, la fédération « Insurance Europe » avait demandé à l'EFRAG que l'entrée en vigueur de la norme soit repoussée au 1^{er} janvier 2023, estimant qu'un nouveau report serait nécessaire eu égard à la complexité de mise en œuvre de la norme et des profonds bouleversements que cette dernière va générer pour les sociétés d'assurance.

Amendements à IFRS 17

La date d'application de la norme IFRS 17, initialement prévue en 2021 puis 2022, a finalement été repoussée à 2023 via les amendements à IFRS 17 parus en 2020. La date d'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du groupe ACM VIE SA) est également décalée à la même date.

Les amendements publiés en 2020 portent par ailleurs principalement sur les sujets suivants :

- le recouvrement des frais d'acquisition au-delà de la date de renouvellement des contrats ;
- le rythme d'amortissement en résultat de la marge de services contractuelle pour des contrats incluant des services liés à l'investissement ;
- le recouvrement des pertes sur les contrats d'assurance sous-jacents pour les contrats de réassurance détenus ;
- la présentation au bilan des actifs et passifs d'assurance selon la maille « portefeuilles de contrats ».

Processus d'adoption de la norme IFRS 17

Le 30 septembre 2020, l'EFRAG a publié un projet d'avis favorable sur l'adoption de la norme IFRS 17, à l'exception du sujet des cohortes annuelles qui n'a pas fait l'objet d'un consensus.

L'adoption de la norme IFRS 17 au niveau européen est attendue courant 2021.

État d'avancement du projet IFRS 17

Le projet IFRS 17 est en phase de déploiement.

Les modalités d'application d'IFRS 17 et les impacts potentiels sur les états financiers consolidés du groupe ACM VIE SA sont en cours d'arbitrage.

4.2.3 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe ACM VIE SA présente ses états financiers selon les préconisations de la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Ce format présente les particularités suivantes :

- le résultat des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, relevant de la norme IAS 39, est classé dans l'agrégat « Chiffre d'affaires ou produits des autres activités » ; pour ces contrats, la comptabilité de dépôt conduit à ne pas reconnaître le chiffre d'affaires et les prestations respectivement en produits et charges de l'exercice ;
- les actifs et les passifs sont classés au bilan par ordre croissant de liquidité. Cette présentation représente de façon plus fidèle l'activité des compagnies d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants également prévue par IAS 1 ;
- les charges du compte de résultat sont classées par destination. Cette présentation, autorisée par IAS 1, est celle retenue par la grande majorité des compagnies d'assurance.

4.3 Principes et méthodes comptables

4.3.1 Estimations et jugements utilisés

Les états financiers selon les normes IFRS reflètent des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation ;
- les valeurs de portefeuilles acquis ;
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif ;
- les dépréciations d'instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente ;
- les dépréciations d'instruments de dette classés en disponible à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance ;
- la participation aux bénéfices différée active, dans le cadre des tests de recouvrabilité ;
- les actifs d'impôts différés ;
- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions techniques.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes permettent de déterminer les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement, par exemple par référence à un prix de marché.

Elles sont revues à chaque date d'arrêté.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière homogène au sein du groupe.

Un éventuel changement de méthode comptable appliqué dans l'exercice impacte donc le bilan d'ouverture de l'exercice ainsi que le résultat de l'exercice précédent.

Les méthodes comptables retenues s'appliquent de façon homogène aux résultats consolidés des exercices 2020 et 2019.

4.3.2 Information sectorielle

L'information sectorielle, issue d'une répartition par entité, est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Vie France ;
- International qui regroupe l'ensemble des activités des filiales étrangères du groupe ACM VIE SA ;
- Autres activités qui regroupent les activités des sociétés immobilières.

4.3.3 Actifs incorporels

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésoreries (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité lié à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le groupe ACM VIE SA a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe ACM VIE SA. Au 31 décembre 2020, la détermination de la valeur recouvrable a été adaptée pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le groupe ACM VIE SA a réalisé des tests de sensibilité.

Valeur de portefeuille de contrats

Les portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille sont présentés à leur juste valeur.

La juste valeur correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par le portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition.

La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats.

Dans le cas où la valeur de portefeuille est négative, il convient de compléter les provisions techniques des insuffisances identifiées au cours de cette valorisation.

Les valeurs de portefeuille de contrats sont amorties conformément à la consommation des avantages économiques.

4.3.4 Immobilisations corporelles

Immobilier d'exploitation et de placement

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs et les parts de sociétés immobilières non cotées.

Les immeubles du groupe sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode de comptabilisation des actifs par composants décrite par la norme IAS 16.

Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

L'amortissement de l'immobilisation est complété par une dépréciation si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable, calculée lorsque l'immeuble présente des indices de perte de valeur, est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et sa valeur d'utilité.

Pour les immeubles, la juste valeur correspond à la valeur d'expertise, établie au minimum tous les cinq ans et mise à jour annuellement par un expert indépendant et agréé par l'ACPR. Cette valeur est communiquée dans les notes aux états financiers.

Dès lors que l'immeuble est en situation de moins-value latente supérieure ou égale à 20 % à la date d'arrêté, la dépréciation est présumée durable. Ce critère est complété par une analyse qualitative par immeuble. Ce seuil est jugé prudent compte tenu de l'horizon de détention (long terme) des immeubles de placement considérés, en cohérence avec la nature des activités d'assurance de la société. La provision pour dépréciation durable est alors calculée par référence à la valeur d'expertise.

4.3.5 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur.

Puis à chaque arrêté, après la comptabilisation initiale, ils sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif :

- le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier ;
- IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Les principes de la norme IFRS 13 sont détaillés dans la note 4.3.6 - Détermination de la juste valeur des instruments financiers.

Placements financiers

Classification et valorisation des placements financiers

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 et selon l'intention de gestion du groupe :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, les titres peuvent faire l'objet d'une classification en juste valeur par résultat par leur nature ou suite à une option prise par le groupe.

Les titres sont classés en juste valeur par résultat par nature lorsqu'ils ont été acquis par le groupe avec l'intention de réaliser des transactions à court terme. Cette classification est également retenue pour les titres intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement dans le but de réaliser un bénéfice à court terme.

Tous les instruments dérivés du groupe ACM VIE SA sont des actifs financiers à la juste valeur par résultat, le groupe n'utilisant pas d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option peut être retenue pour les situations suivantes définies dans la norme :

- pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ;
- dans le cas de groupes d'actifs ou de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Le groupe a notamment choisi cette option pour les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) par cohérence avec le traitement qui s'applique aux passifs.

En effet, la variation des passifs relatifs à ces contrats est le reflet de la variation de juste valeur des actifs correspondants et est enregistrée dans le compte de résultat.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur.

Lors des arrêts ultérieurs, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie s'applique aux titres que le groupe ACM VIE SA a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance.

Les titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ne peuvent pas faire l'objet de cession ou de transfert avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille et une interdiction de classer un titre dans cette catégorie pendant deux ans.

Le groupe ACM VIE SA comptabilise ces titres pour leur prix d'acquisition y compris les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus.

Ils sont par la suite valorisés au coût amorti en tenant compte de l'amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Le groupe ACM VIE SA enregistre dans la catégorie des prêts et créances les actifs financiers à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, y compris frais de transaction directement attribuables, et les coupons courus.

Par la suite, ils sont revalorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers peuvent être classés comme disponibles à la vente soit parce qu'ils ont été désignés comme tels par le groupe, soit parce qu'ils ne sont pas éligibles aux autres catégories d'actifs financiers.

À l'instar des autres catégories de titres, ceux disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur et coupons courus inclus.

Par la suite, leurs variations de juste valeur, hors intérêts courus, sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la cession, les gains ou pertes latents sont réalisés et, en conséquence, transférés (recyclés) en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sont enregistrés en produits financiers dans le compte de résultat et sont présentés sur la même ligne que les titres en juste valeur auxquels ils sont rattachés.

Dépréciation des placements financiers

Tous les titres sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation, à l'exception de ceux classés en juste valeur par résultat.

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Pour les instruments de dette, il correspond à une dégradation significative du risque de crédit. Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte ou de non-recouvrement d'une créance.

Le critère de dépréciation repose essentiellement sur le risque de contrepartie. Une perte due à la hausse des taux ne constitue pas un critère justifiant la constatation d'une dépréciation.

Les dépréciations constatées au titre des instruments de dettes classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réversibles. La perte de valeur précédemment enregistrée en résultat est reprise par résultat lorsque les circonstances le justifient.

Les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente sont dépréciés dès lors que la moins-value latente est jugée importante ou durable. Les critères quantitatifs retenus sont les suivants :

- le titre est en situation de moins-value latente depuis au moins 36 mois ;
- ou
- le titre est en moins-value latente à hauteur de 50 % ou plus à la date d'arrêt ;
- ou
- le titre était déprécié à la clôture de l'exercice précédent.

Pour les titres déjà dépréciés à l'arrêt précédent, le prix de revient à considérer pour calculer la dépréciation de la période considérée est le prix d'acquisition ; ainsi, toute baisse complémentaire du cours du titre en deçà de la valeur comptable dépréciée à l'arrêt précédent impactera l'*impairment* au premier euro.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 39, une dépréciation durable n'est jamais reprise et ne disparaît que lors de la cession de la ligne de titre.

Titres mis et reçus en pension

Les opérations de pension ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Pour le cédant, les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Pour le cessionnaire, les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan. Cependant, en cas de revente ultérieure, ce dernier enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le groupe ACM VIE SA reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir leur valeur.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat ;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « autres éléments du résultat global » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêt ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Les sociétés d'assurance vie du groupe ACM VIE SA couvrent le risque de hausse des taux sur leurs portefeuilles en représentation des contrats d'épargne, par le biais de contrats de couverture de taux de type *cap* ou *swaption*.

Ces couvertures ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39.

Passifs financiers

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue.

La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette par la norme IAS 39.

Le groupe ACM VIE SA n'a historiquement pas émis d'instrument « hybride » de type titres super-subordonnés (TSS) ou titres subordonnés remboursables (TSR) qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux.

4.3.6 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Hierarchie de la juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire. De plus, ces prix doivent représenter des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Le groupe ACM VIE SA retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

Le groupe ACM VIE SA classe en niveau 2 ses titres de participation non cotés valorisés à l'actif net réévalué et ses immeubles pour lesquels une valeur d'expertise est retenue.

Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Le groupe ACM VIE SA classe en niveau 3, pour l'essentiel, des titres de participation et des titres subordonnés non cotés dont l'évaluation repose sur des éléments propres à l'entité.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

4.3.7 Produits des placements nets de charges

Ce poste du compte de résultat comprend l'ensemble des produits et charges relatifs aux placements des sociétés d'assurance. Il est détaillé ci-après.

Produits des placements

Ce poste enregistre :

- les dividendes provenant des actions et autres titres à revenu variable, quelle que soit leur catégorie IAS 39 ;
- les intérêts reçus et courus sur les titres à revenu fixe (disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance) et les prêts et créances ;
- les autres produits de placement, qui correspondent notamment à des commissions sur prestations de services financiers, aux loyers des immeubles de placement et aux gains de change ;
- les dividendes provenant des entreprises associées ;
- l'amortissement des surcotes sur les valeurs amortissables.

Charges des placements

Ce poste enregistre :

- les charges d'intérêts sur les titres donnés en pension ;
- les frais de gestion des placements, qu'il s'agisse de charges directement affectables (commissions sur prestations de services financiers) ou de charges par destination ;
- l'amortissement des décotes sur les valeurs amortissables ;
- les autres charges de placement (pertes de change) ;
- les charges et les intérêts liés aux émissions d'instruments de dette.

Plus et moins-values de cession des placements

Ce poste enregistre les résultats nets de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance, des titres disponibles à la vente, des prêts et créances et des actifs immobiliers.

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-05, ce poste inclut également les reprises de provisions sur les titres disponibles à la vente.

Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat

Dans ce poste sont comptabilisés notamment les éléments de résultat suivants :

- les ajustements de valeur positifs et négatifs (plus et moins-values latentes) des actifs admis en représentation des contrats en unités de compte ;
- les autres variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Variation des dépréciations sur placements

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances et des actifs immobiliers. Concernant les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente, seules les dotations sont comptabilisées.

4.3.8 Contrats d'assurance

Catégories de contrats

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat qui stipule que l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en acceptant d'indemniser l'assuré, ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est analysé.

Contrats financiers comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers ou contrats d'investissement.

Ils sont qualifiés de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire du contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles, en complément du taux minimum garanti, une rémunération additionnelle qui est contractuellement basée sur la performance d'un portefeuille d'actifs en adossement des contrats et dont le montant et le rythme de distribution est à la discrétion de l'assureur.

Contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices relèvent de la norme IAS 39 et sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt.

Contrats en unités de compte

Les contrats en unités de compte sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 dès lors qu'ils proposent :

- soit un support en euros ;
- soit une garantie plancher en cas de décès constitutive d'un risque d'assurance significatif pour l'assureur.

Les contrats en unités de compte sont évalués au passif du bilan conformément à la valeur des supports investis à l'actif. En conséquence, le résultat de l'assureur n'est pas significativement impacté par la variation des cours des supports.

Sur la base de ces critères le groupe ACM VIE SA a recensé un nombre non significatif (en valeur et en nombre) de contrats en euros ou en unités de compte qui relèvent en principe de la norme IAS 39, par conséquent et par simplification :

- la part en unités de compte de ces contrats est présentée sur le poste « Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC » ;
- la part en euros de ces contrats est présentée sur le poste « Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire ».

Comptabilisation des « Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance » et des « Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire »

La norme IFRS 4 prévoit que les provisions techniques vie et non-vie retenues en norme de consolidation locale sont maintenues dans les comptes consolidés IFRS sous réserve de leur homogénéité.

Le test de suffisance du passif est mené de façon à identifier d'éventuelles insuffisances de provisions.

Assurance non-vie

La provision pour primes non acquises constate la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période postérieure à la date d'inventaire ; elle est calculée *prorata temporis*, contrat par contrat.

Les provisions pour sinistres à payer, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont nettes des prévisions de recours ; elles comprennent un chargement pour frais de gestion déterminé annuellement par branche d'activité, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou d'estimations dans le cas contraire. Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées conformément à l'article 143-10 du règlement ANC n° 2015-11 et sont déterminées dossier par dossier.

Les provisions pour égalisation sont retraitées en totalité en normes IFRS, y compris celles qui ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une « faible fréquence » et un « coût unitaire élevé ».

Les provisions pour égalisation qui sont susceptibles d'être réintégrées dans les résultats techniques, versées au souscripteur ou transférées en cas de transfert de portefeuilles, sont reclassées en provision pour participation aux bénéficiaires, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déduites fiscalement dans les comptes sociaux.

Les provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

La provision pour risques croissants constituée sur les risques maladie et invalidité, est destinée à pallier l'accroissement de la morbidité liée à l'âge des assurés qui paient une prime nivelée. Les provisions pour risques croissants constituées dans les comptes sociaux des entreprises consolidées ne sont pas retraitées dans les comptes consolidés.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour la période postérieure à l'inventaire, les sinistres et les frais afférents aux contrats qui ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises ; elle est calculée par catégorie réglementaire de risques.

Information complémentaire

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM-Vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

Assurance vie

Provisions mathématiques

Le groupe ACM VIE SA applique depuis 2014 la méthode dite préférentielle du Règlement CRC n° 2000-05 pour le calcul des provisions d'assurance vie.

Les provisions sont alors calculées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prudemment estimés des actifs affectés à la représentation des engagements.

Dans ce cadre, les provisions mathématiques des comptes sociaux satisfaisant aux critères définis par la méthode préférentielle sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions globales de gestion, constituées dans les comptes sociaux pour faire face à une insuffisance des prélèvements de gestion futurs au regard des frais d'administration des contrats, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions pour égalisation, dotées dans les comptes sociaux pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe couvrant le risque décès, sont retraitées en provision pour participation, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déductibles dans les comptes sociaux.

Les variations des provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

Une participation aux bénéficiaires différée passive est comptabilisée sur la base des versements désormais fortement probables à la participation aux bénéficiaires minimale réglementaire lors des reprises ultérieures associées aux échéances fiscales.

Les montants correspondants sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à la représentation des engagements ; un impôt différé actif est comptabilisé.

Participation aux résultats des bénéficiaires de contrats

Les participations exigibles, telles que définies par le Règlement CRC n° 2000-05, et enregistrées dans les comptes individuels, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles ou conditionnelles sont traitées conformément au règlement précité. Les participations différées conditionnelles ne sont constatées dans les comptes consolidés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement générateur ou de prise de décision de gestion de l'entreprise concernée.

Sauf exception éventuellement indiquée dans les notes annexes, les participations différées ne sont pas actualisées en raison de l'incertitude pesant sur leur échéancier de flux.

Cette provision est, le cas échéant, complétée de la participation aux bénéfices différée qui résulte de l'application du principe de comptabilité reflet.

Provision pour participation aux bénéfices différée passive associée au retraitement de la réserve de capitalisation

Le Règlement CRC n° 2000-05 énonce que les mouvements sur la réserve de capitalisation des comptes sociaux sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés. Pour les contrats participatifs, les droits des bénéficiaires des contrats associés au retraitement de la réserve de capitalisation sont constatés par une provision pour participation aux bénéfices différée passive, dite « conditionnelle », dans les deux cas suivants :

- si des cessions d'obligations en moins-values sont d'ores et déjà décidées à la date d'arrêt des comptes consolidés ;
- ou en cas de « forte probabilité de réalisation » de moins-values de cession obligataires.

Par application de la méthode définie au Règlement CRC n° 2000-05, la totalité de la réserve de capitalisation des contrats participatifs serait maintenue en fonds propres consolidés, à défaut d'une démonstration probante de la « forte probabilité de réalisation de moins-values obligataires dans un avenir prévisible ».

En norme IFRS, et conformément au §21 de la norme IFRS 4 portant sur les changements de méthodes comptables, est ouverte la possibilité d'appliquer une méthode différente de celle qui s'applique en norme locale (Règlement CRC n° 2000-05), si ce changement rend les états financiers plus pertinents et ne les rend pas moins fiables, ou les rend plus fiables et pas moins pertinents.

Cette méthode consiste à doter une participation aux bénéfices différée passive à hauteur des moins-values obligataires futures qui seront compensées, dans les comptes sociaux, par des reprises symétriques de la réserve de capitalisation, auxquelles s'applique le taux de participation aux résultats moyens du portefeuille à la date d'arrêt.

Un impôt différé actif est constaté en regard de cette provision pour participation aux bénéfices qui crée une différence temporelle compte tenu de son caractère déductible.

Par application de cette méthode, la réserve de capitalisation des contrats participatifs qui est maintenue en fonds propres consolidés IFRS se limite à la quote-part revenant à l'actionnaire dans les clauses de participation aux résultats des contrats.

La méthode retenue est prudente dans la mesure où les moins-values futures non prévues à la date d'arrêt seront compensées par une reprise de participation aux bénéfices différée passive, pour un impact net sur le compte de résultat IFRS se limitant à la part revenant à l'actionnaire dans ces

pertes obligatoires au regard des clauses définies aux contrats.

Dans la perspective de la réalisation de moins-values futures potentielles, la lecture de la performance des contrats participatifs est donc plus pertinente et justifie le recours à cette méthode.

Application de la comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet » (*shadow accounting*) conformément à la norme IFRS 4.

Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (passifs techniques des contrats) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou du poste « Réserve de réévaluation » de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle est assise.

Le taux de participation aux bénéfices différé est calculé en référence au taux moyen de participation aux résultats des contrats ; il est actualisé à chaque arrêté.

Dans le cas particulier d'une moins-value latente nette sur les placements comptabilisés en valeur de réalisation, une participation aux bénéfices différée active n'est enregistrée que si son imputation sur des participations futures est fortement probable.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Test de suffisance des passifs

Conformément à la norme IFRS 4, le groupe s'assure à chaque arrêté que les provisions techniques des contrats d'assurance vie et non-vie sont suffisantes au regard des flux de trésorerie futurs estimés des contrats.

Provisions techniques des contrats d'assurance vie

En assurance vie, le test porte sur les provisions mathématiques des contrats vie, regroupés par familles de produits présentant des caractéristiques homogènes.

Le périmètre des flux retenus pour le test inclut l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels, y compris les frais de gestion, les commissions versées et les options et garanties implicites de ces contrats.

Concernant la modélisation des contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire, l'approche stochastique est retenue de façon à capter le coût des options et garanties des contrats.

La modélisation retenue est proche de celle qui s'applique au référentiel Solvabilité II pour le calcul des provisions en *Best estimate*, à l'exception des frais qui sont modélisés sur le périmètre des seuls coûts rattachables aux contrats.

Les provisions techniques auxquelles sont comparés les flux futurs actualisés sont :

- les provisions mathématiques ;
- les provisions pour participation aux excédents ;
- la provision globale de gestion ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur les plus-values latentes des actifs classés en disponibles à la vente et en juste valeur sur option ;
- la participation aux bénéfices théorique associée aux plus-values latentes des titres détenus jusqu'à maturité si ceux-ci étaient comptabilisés en valeur de réalisation ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Si les provisions ainsi identifiées s'avèrent inférieures au montant actualisé des flux futurs des contrats, une provision complémentaire est comptabilisée par imputation sur le résultat de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, les tests de suffisance du passif des sociétés vie ne mettent en évidence aucune insuffisance de provisions.

Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

Provision pour risques en cours (PREC)

En principe comptable français applicable aux sociétés d'assurance, la provision pour risques en cours est comptabilisée à hauteur de l'insuffisance de prime pour couvrir les risques relatifs à la période postérieure à la date d'arrêt. Cette provision est maintenue dans les comptes consolidés.

En consolidation en norme IFRS, le maintien de la provision garantit la bonne couverture du risque et satisfait donc au test de suffisance du passif.

Assurance des emprunteurs (garanties incapacité temporaire et invalidité)

Dans le cas particulier de l'assurance des emprunteurs des sociétés non-vie, la suffisance des provisions est vérifiée à chaque arrêté en comparant les provisions comptabilisées à celles calculées pour les besoins du *reporting* Solvabilité II.

Aucune insuffisance n'est constatée au 31 décembre 2020.

Reconnaissance des revenus des contrats d'assurance

Primes

Les primes acquises des contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire se composent des primes émises sur les contrats en cours, nettes d'annulations, et de la variation des primes acquises non émises.

Le chiffre d'affaires des contrats d'assurance non-vie correspond aux primes émises hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler. Les primes acquises sont constituées par les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises.

Charges de prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent les prestations donnant lieu à un règlement au bénéficiaire, les frais supportés dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Les charges des prestations des contrats d'assurance non-vie comprennent les prestations et frais payés, nets des recours de l'exercice, les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Frais d'acquisition et de chargements reportés

Les sociétés d'assurance vie consolidées ne reportent pas de frais dans leurs comptes sociaux. Il en est de même dans les comptes consolidés.

Opérations de réassurance

Affaires directes et cessions

Les primes, les sinistres et les provisions sont enregistrés bruts des cessions en réassurance.

En conséquence, la quote-part de réassurance cédée est identifiée dans les postes distincts de produits et charges des cessions en réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est enregistrée à l'actif.

Aucun contrat de réassurance au sein du groupe ACM VIE SA ne relève de la norme IAS 39.

Acceptations

Les contrats d'acceptation sont comptabilisés comme des contrats d'assurance directe.

Aucun contrat de réassurance ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à les qualifier de contrat financier relevant d'IAS 39.

4.3.9 Frais généraux par destination

La norme IAS 1 autorise à présenter les frais généraux par destination. Il s'agit également de la présentation préconisée en assurance par la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Ainsi, les charges par nature sont affectées ou réparties par destination : frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais de gestion des placements, autres charges techniques et charges non techniques.

4.3.10 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37, le groupe ACM VIE SA recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains, mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Les provisions constituées concernent notamment :

- les litiges juridiques ;
- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, le groupe ACM VIE SA n'a recensé aucun passif éventuel.

4.3.11 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les salariés du GIE ACM, et plus largement les salariés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par ACM VIE SA.

Le GACM gère ainsi actuellement au travers d'ACM VIE SA trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L441 pour les salariés du groupe - régimes à cotisations définies - en référence aux articles du Code des assurances qui les définissent.

La provision technique prévue sur ces cantons est la provision technique spéciale (PTS).

La PTS se définit comme la provision sur laquelle sont prélevées les prestations servies et à laquelle sont affectées les cotisations versées, nettes de chargements, ainsi que les produits financiers du régime nets de chargement de gestion.

Par ailleurs, le GACM calcule chaque année dans ses comptes consolidés la provision mathématique théorique (PMT) qui sera nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date d'inventaire. Cette PMT est calculée selon les règles définies par la réforme réglementaire qui a vu le jour en 2017 (Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et Décret 2017-1172 du 18 juillet 2017). La PMT est ainsi calculée pour chaque adhérent sur la base :

- de la courbe des taux fournie par l'EIOPA en date du bilan ;
- des tables par génération et par sexe TH-05 et TF-05 homologuées par l'arrêté du 1^{er} août 2006.

Si la PMT qui résulte du calcul est supérieure à la somme de la Provision Technique Spéciale et des plus-values latentes, une Provision Technique Spéciale Complémentaire est constituée.

L'ensemble de ces régimes sera en *run-off* à compter du 1^{er} janvier 2021, un nouvel accord ayant été conclu en décembre 2020 en vue de mettre en place un dispositif de retraite supplémentaire de type PER, le PERO Groupe Assurance Retraite, également assuré par ACM VIE SA.

4.3.12 Impôts

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du groupe ACM VIE SA.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

S'agissant de la France, une dégressivité du taux d'impôt sur les sociétés est mise en place. Ainsi, le taux d'impôt sur les sociétés, fixé à 32,02 % (y compris contribution sociale) pour l'exercice 2020, diminuera progressivement chaque année pour atteindre le plancher de 25,83 % (y compris contribution sociale) à l'horizon 2022.

Dans ce contexte de réduction programmée du taux d'impôt sur les sociétés, le groupe ACM VIE SA a souhaité traduire dans ses comptes consolidés IFRS 2020 les effets de cette baisse selon une approche pragmatique consistant à retenir la date de dénouement de chaque retraitement, soit à court terme dès lors que la nature du retraitement le justifie, soit à long terme en l'absence d'éléments factuels et concrets justifiant d'un retournement dans les cinq prochaines années.

Ceci se traduit par l'emploi de deux taux d'imposition distincts : 28,41 % s'agissant des retournements à court terme et 25,83 % pour ceux à long terme.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf lorsque l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

4.3.13 Opérations en devises

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devise sont convertis en euros au cours de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat, à l'exception des variations de change sur les plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente qui impactent corrélativement la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente.

Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

4.3.14 IFRS 5 - Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

4.4 Principes et méthodes de consolidation

4.4.1 Périmètre de consolidation

Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Le GIE ACM a été créé en support du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et de ses filiales.

ACM VIE SA est un des membres du GIE ACM et bénéficie à ce titre de prestations de services et de la mise à disposition de moyens de la part du GIE.

Le montant des prestations facturées par le GIE à ACM VIE SA fluctue chaque année.

Le GIE ACM n'est donc pas contrôlé par ACM VIE SA et ne figure pas dans le périmètre de consolidation.

4.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le groupe ACM VIE SA résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

4.4.3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

4.4.4 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participations constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupes ;
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

4.5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4.6 Information sectorielle

4.6.1 Bilan sectoriel

	31/12/2020				
	Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Écarts d'acquisition	0	0	26 219	0	26 219
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	3 352	0	0	0	3 352
Autres immobilisations incorporelles	0	0	418	0	418
Actifs incorporels	3 352	0	26 637	0	29 989
Immobilier de placement	55 376	0	2 463 913	0	2 519 289
Immobilier de placement en UC	0	0	0	0	0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	22 197 298	0	0	- 907 490	21 289 808
Placements financiers - Immobilier	3 564 374	0	0	- 1 206 669	2 357 705
Placements financiers - Obligations	66 447 359	0	0	0	66 447 359
Placements financiers - Prêts et dépôts	6 440 316	0	0	0	6 440 316
Placements financiers en UC	14 274 998	0	0	0	14 274 998
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	0	0	0	0	0
Autres placements	- 27 234	0	27 234	0	0
Placements des activités d'assurance	112 952 487	0	2 491 147	- 2 114 159	113 329 475
Emplois des activités du secteur bancaire et placement des autres activités	0	0	36	0	36
Investissement dans les entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5 604	0	0	0	5 604
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	2	0	75 006	0	75 008
Frais d'acquisitions reportés	0	0	0	0	0
Participation aux bénéfices différée active	0	0	0	0	0
Impôts différés actifs	261 023	0	42 832	0	303 855
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	43 708	0	0	0	43 708
Créances nées des opérations de cession en réassurance	263	0	0	0	263
Créances d'impôt exigible	50 500	0	116	0	50 616
Autres créances	386 757	0	42 882	- 99 014	330 625
Autres actifs	742 253	0	160 836	- 99 014	804 075
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 443	0	421 870	0	527 313
TOTAL ACTIF	113 809 139	0	3 100 526	- 2 213 173	114 696 492

Les informations présentées au bilan sectoriel (actif et passif) sont issues d'une répartition par entité.

	31/12/2020				
	Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital	778 371	0	0	0	778 371
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 614 613	0	0	0	1 614 613
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	935 945	0	0	0	935 945
Résultats cumulés	2 748 365	- 10	1 890 653	- 1 962 197	2 676 811
Résultat net consolidé de l'exercice	352 247	10	49 678	- 99	401 836
Capitaux propres du groupe	6 429 541	0	1 940 331	- 1 962 296	6 407 576
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	0
Résultats cumulés hors groupe	0	0	610 020	0	610 020
Résultat net hors groupe	0	0	12 488	0	12 488
Intérêts minoritaires	0	0	622 508	0	622 508
Capitaux propres totaux	6 429 541	0	2 562 838	- 1 962 296	7 030 083
Provisions pour risques et charges	3 381	0	482	0	3 863
Dettes subordonnées	800 000	0	0	0	800 000
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	201 910	0	201 910
Autres dettes de financement	7 751 887	0	181 110	- 151 863	7 781 134
Dettes de financement	8 551 887	0	383 020	- 151 863	8 783 044
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>4 131 872</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 131 872</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>	<i>14 209 117</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>14 209 117</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	18 340 989	0	0	0	18 340 989
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation</i>	<i>70 155 349</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>70 155 349</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Passifs relatifs à des contrats financiers en UC</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	70 155 349	0	0	0	70 155 349
Instruments dérivés séparés sur contrats	52 796	0	0	0	52 796
Participation aux bénéfices différée passive	9 605 706	0	0	0	9 605 706
Passifs relatifs aux contrats	98 154 840	0	0	0	98 154 840
Ressources des activités du secteur bancaire	0	0	0	0	0
Impôts différés passifs	396 770	0	15 352	0	412 122
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	62 296	0	0	0	62 296
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	1 670	0	0	0	1 670
Dettes d'impôt exigible	95	0	3 317	0	3 412
Instruments dérivés passifs	0	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	50	0	0	0	50
Autres dettes	208 609	0	135 517	- 99 014	245 112
Autres passifs	669 490	0	154 186	- 99 014	724 662
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIF	113 809 139	0	3 100 526	- 2 213 173	114 696 492

4.6.2 Compte de résultat sectoriel

	31/12/2020				
	Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Primes émises	5 911 711	0	0	0	5 911 711
Variation des primes non acquises	0	0	0	0	0
Primes acquises	5 911 711	0	0	0	5 911 711
Produit net bancaire, net du coût du risque	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0	139 430	0	139 430
Autres produits et charges d'exploitation	- 83 716	0	0	0	- 83 716
Produits des placements	2 055 207	0	0	- 1 375	2 053 832
Charges des placements	- 16 741	0	- 3 470	1 375	- 18 836
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	63 255	0	- 471	- 99	62 685
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	437 233	0	0	0	437 233
Variation des dépréciations sur placements	- 180 244	0	0	0	- 180 244
Produits des placements nets de charges	2 358 710	0	- 3 941	- 99	2 354 670
Charges des prestations des contrats	- 6 550 631	0	0	0	- 6 550 631
Produits des cessions en réassurance	- 3 589	0	0	0	- 3 589
Charges des cessions en réassurance	1 628	0	0	0	1 628
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 1 961	0	0	0	- 1 961
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0	0
Charges des autres activités	0	0	- 85 032	0	- 85 032
Frais d'acquisition des contrats	- 618 514	0	0	0	- 618 514
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés	- 2 640	0	0	0	- 2 640
Frais d'administration	- 424 268	0	0	0	- 424 268
Autres produits opérationnels courants	48	0	638	0	686
Autres charges opérationnelles courantes	- 1	0	- 589	0	- 590
Résultat opérationnel courant	588 738	0	50 506	- 99	639 145
Autres produits opérationnels	1 924	0	74 833	0	76 757
Autres charges opérationnelles	- 11 494	0	- 54 185	0	- 65 679
Résultat opérationnel	579 168	0	71 154	- 99	650 223
Charge de financement	- 30 290	0	0	0	- 30 290
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	10	0	0	10
Impôt sur les résultats	- 196 632	0	- 8 988	0	- 205 620
Résultat après impôt des activités discontinues	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	352 247	10	62 166	- 99	414 324
Intérêts minoritaires	0	0	- 12 488	0	- 12 488
Résultat net (part du groupe)	352 247	10	49 678	- 99	401 836

Les informations présentées ci-dessus sont issues d'une répartition par entité.

4.7 Notes relatives au bilan

4.7.1 Écarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2020
Valeur brute						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	26 219					26 219
Total	26 219	0	0	0	0	26 219
Perte de valeur						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	0					0
Total	0	0	0	0	0	0
Valeur nette						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	26 219					26 219
Total	26 219	0	0	0	0	26 219

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2019
Valeur brute						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	26 219					26 219
Total	26 219	0	0	0	0	26 219
Perte de valeur						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	0					0
Total	0	0	0	0	0	0
Valeur nette						
Vie France	0					0
Non-Vie France	0					0
International	0					0
Autres	26 219					26 219
Total	26 219	0	0	0	0	26 219

La décomposition des écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette		
FONCIÈRE MASSÉNA SA	26 219	26 219
Total	26 219	26 219

4.7.2 Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2020
Valeurs des portefeuilles	31 452			31 452
Fonds de commerce	510		- 510	0
Droit au bail	574		- 156	418
Concessions et droits similaires	3			3
Autres	19 208			19 208
Valeur brute	51 746	0	- 666	51 080
Amortissements valeurs de portefeuilles	- 25 460	- 2 640		- 28 100
Fonds de commerce	0			0
Droit au bail	0			0
Concessions et droits similaires	- 3			- 3
Autres	- 19 208			- 19 208
Amortissements et dépréciations	- 44 671	- 2 640	0	- 47 311
Autres immobilisations incorporelles nettes	7 076	- 2 640	- 666	3 770

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2019
Valeurs des portefeuilles	31 452			31 452
Fonds de commerce	510			510
Droit au bail	574			574
Concessions et droits similaires	3			3
Autres	19 208			19 208
Valeur brute	51 746	0	0	51 746
Amortissements valeurs de portefeuilles	- 22 820	- 2 640		- 25 460
Fonds de commerce	0			0
Droit au bail	0			0
Concessions et droits similaires	- 3			- 3
Autres	- 19 208			- 19 208
Amortissements et dépréciations	- 42 031	- 2 640	0	- 44 671
Autres immobilisations incorporelles nettes	9 716	- 2 640	0	7 076

4.7.3 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variation de périmètre	HausSES / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Valeur brute	2 741 022		179 256			2 920 278
Amortissements et dépréciations	- 356 047		- 44 942			- 400 989
Valeur nette des immeubles de placement	2 384 975	0	134 314	0	0	2 519 289

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Variation de périmètre	HausSES / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2019
Valeur brute	2 732 176		8 846			2 741 022
Amortissements et dépréciations	- 322 468		- 33 579			- 356 047
Valeur nette des immeubles de placement	2 409 708	0	- 24 733	0	0	2 384 975

4.7.4 Juste valeur des immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur au bilan	2 519 289	2 384 975
Valeur de marché	3 491 730	3 377 148
Plus ou moins-value nette sur immeubles de placement	972 441	992 173

4.7.5 Placements financiers par nature

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	12 996 734	12 996 734
Placements financiers - immobiliers	581 825	581 825
Obligations et autres titres à revenus fixes	57 846 787	57 846 787
Actifs disponibles à la vente	71 425 346	71 425 346
Placements financiers - immobiliers	415 484	415 484
Obligations et autres titres à revenus fixes	6 427 092	7 200 749
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	6 842 576	7 616 233
Actions et autres titres à revenus variables (1)	8 293 074	8 293 074
Placements financiers - immobiliers	1 360 395	1 360 395
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 173 480	2 173 480
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	11 826 950	11 826 950
Prêts et créances	6 440 316	6 440 316
Placements financiers	96 535 188	97 308 844
Immobiliers de placement	2 519 289	3 704 352
Instruments dérivés	0	0
Placements du fonds général (A)	99 054 477	101 013 196
Placements des contrats en unités de compte (B)	14 274 998	14 274 998
Total (A) + (B) (2)	113 329 475	115 288 195

(1) Dont OPCVM monétaires : 3 872 950 milliers d'euros.

(2) Dont Produits structurés : 3 605 141 milliers d'euros (en juste valeur).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	12 443 226	12 443 226
Placements financiers - immobiliers	504 201	504 201
Obligations et autres titres à revenus fixes	55 837 128	55 837 128
Actifs disponibles à la vente	68 784 554	68 784 554
Placements financiers - immobiliers	381 571	381 571
Obligations et autres titres à revenus fixes	8 911 909	9 721 066
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	9 293 480	10 102 638
Actions et autres titres à revenus variables (1)	9 093 312	9 093 312
Placements financiers - immobiliers	1 447 685	1 447 685
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 786 528	2 786 528
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	13 327 525	13 327 525
Prêts et créances	4 827 160	4 827 160
Placements financiers	96 232 719	97 041 877
Immobiliers de placement	2 384 975	3 588 181
Instruments dérivés	3	3
Placements du fonds général (A)	98 617 697	100 630 061
Placements des contrats en unités de compte (B)	12 772 009	12 772 009
Total (A) + (B) (2)	111 389 707	113 402 070

(1) Dont OPCVM monétaires : 4 826 909 milliers d'euros.

(2) Dont Produits structurés : 3 016 852 milliers d'euros (en juste valeur).

Les placements financiers en unités de compte se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Placements immobiliers	978 013	882 011
Valeurs amortissables et assimilées	2 005 667	1 417 126
Actions	473 452	497 958
OPCVM actions	6 077 161	5 123 347
OPCVM obligataires	1 340 456	1 458 112
Autres OPCVM	3 400 249	3 393 455
Total	14 274 998	12 772 009

L'amendement IFRS 4 de septembre 2016 autorise les groupes d'assurance à différer l'application d'IFRS 9.

Conformément aux paragraphes 39E et 39G de cet amendement IFRS 4, il est prévu que l'annexe des comptes consolidés communique les informations suivantes. À noter que ces informations sont présentées hors unités de compte qui seront comptabilisées sur option irrévocable en juste valeur par le résultat en IFRS 9.

Part des SPPI par intention de gestion en valeur de marché (notation Standard & Poor's) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts	Total
AAA	2 383 161	921 412		6 029 225	9 333 798
AA+	1 157 554	438 806			1 596 360
AA	14 212 209	3 515 469			17 727 678
AA-	2 491 934	245 471			2 737 405
A+	4 912 645	28 633		149 841	5 091 119
A	8 191 034	371 746			8 562 780
A-	5 579 072	5 011			5 584 083
BBB+	7 544 146	60			7 544 206
BBB	3 934 697	215 389			4 150 086
BBB-	490 498	10 002			500 500
BB+	114 625				114 625
BB	7 897	2 000			9 897
BB-	14 439				14 439
B+					0
B	4 394	3 999			8 393
B-					0
NN (non noté)	5 475 109	1 422 743	21 753	382 241	7 301 846
Total 31/12/2020	56 513 415	7 180 742	21 753	6 561 306	70 277 216
Total 31/12/2019	54 610 742	9 700 802	118 115	5 100 902	69 530 560

Montant des actifs détenus jusqu'à l'échéance classés en SPPI :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Plus ou moins-values latentes	Plus ou moins-values latentes
Actifs détenus jusqu'à l'échéance en SPPI	6 407 165	7 180 742	773 577	808 786

La réévaluation comptabilisée directement en capitaux propres des actifs financiers SPPI disponibles à la vente s'élève à 5 668 261 milliers d'euros (5 004 922 milliers d'euros l'année précédente).

4.7.6 Instruments financiers comptabilisés au coût amorti au bilan, valorisés à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes, en raison de l'évolution des conditions de marchés ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des instruments financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur un marché actif ;
- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1 ;
- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Les caractéristiques de ces niveaux de juste valeur sont détaillées dans le paragraphe sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers (« Hiérarchie de la juste valeur »).

	31/12/2020		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	6 440 316	6 440 316	0	6 440 316	0
Prêts	6 511	6 511		6 511	
Avances et dépôts	46 702	46 702		46 702	
Autres prêts et créances	6 387 103	6 387 103		6 387 103	
Créances de réassurance	43 971	43 971	0	0	43 971
Créances nées d'opération d'assurance directe et de réassurance acceptée	43 708	43 708			43 708
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	263	263			263
Trésorerie et équivalents de trésorerie	527 313	527 313	0	527 313	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	527 313	527 313		527 313	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 842 576	7 616 233	6 832 543	783 689	0
Placements financiers - immobiliers	415 484	415 484		415 484	
Effets publics et valeurs assimilées	5 234 266	5 937 375	5 831 011	106 364	
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 192 826	1 263 374	1 001 532	261 842	
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 854 176	14 627 833	6 832 543	7 751 318	43 971

	31/12/2019		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	4 827 160	4 827 160	0	4 827 160	0
Prêts	7 326	7 326		7 326	
Avances et dépôts	58 520	58 520		58 520	
Autres prêts et créances	4 761 314	4 761 314		4 761 314	
Créances de réassurance	45 076	45 076	0	0	45 076
Créances nées d'opération d'assurance directe et de réassurance acceptée	44 932	44 932			44 932
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	144	144			144
Trésorerie et équivalents de trésorerie	397 401	397 401	0	397 401	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	397 401	397 401		397 401	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 293 480	10 102 638	9 721 066	381 571	0
Placements financiers - immobiliers	381 571	381 571		381 571	
Effets publics et valeurs assimilées	5 593 712	6 323 956	6 323 956		
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 318 196	3 397 111	3 397 111		
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	14 563 117	15 372 275	9 721 066	5 606 132	45 076

4.7.7 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	31/12/2020			Total
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs disponibles à la vente	67 765 082	3 170 444	489 820	71 425 346
Actions et autres titres à revenus variables	10 189 530	2 379 656	427 547	12 996 734
Placements financiers - immobiliers		519 553	62 273	581 825
Obligations et autres titres à revenus fixes	57 575 552	271 235		57 846 787
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	6 977 499	4 849 451	0	11 826 950
Actions et autres titres à revenus variables	6 617 015	1 676 059		8 293 074
Placements financiers - immobiliers	124 134	1 236 261		1 360 395
Obligations et autres titres à revenus fixes	236 349	1 937 130		2 173 480
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	11 283 796	2 991 202	0	14 274 998
Actions et autres titres à revenus variables	11 255 391	35 926		11 291 317
Placements financiers - immobiliers		978 013		978 013
Obligations et autres titres à revenus fixes	28 405	1 977 262		2 005 667
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés	0	0	0	0
Total des actifs évalués à la juste valeur	86 026 378	11 011 096	489 820	97 527 294
Transferts issus du Niveau 1		4 703 905	208	4 704 113
Transferts issus du Niveau 2	709 592			709 592
Transferts issus du Niveau 3		1		1
Total des transferts vers chacun des niveaux	709 592	4 703 906	208	5 413 707

	31/12/2019			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	65 714 636	2 814 934	254 984	68 784 554
Actions et autres titres à revenus variables	10 473 727	1 714 514	254 984	12 443 226
Placements financiers - immobiliers	81 862	422 339		504 201
Obligations et autres titres à revenus fixes	55 159 047	678 081		55 837 128
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	8 288 082	5 039 443	0	13 327 525
Actions et autres titres à revenus variables	7 694 222	1 399 091		9 093 312
Placements financiers - immobiliers	47 111	1 400 574		1 447 685
Obligations et autres titres à revenus fixes	546 749	2 239 779		2 786 528
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	11 824 632	947 377	0	12 772 009
Actions et autres titres à revenus variables	10 288 851	184 021		10 472 872
Placements financiers - immobiliers	118 655	763 356		882 011
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 417 126			1 417 126
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés	0	3	0	3
Total des actifs évalués à la juste valeur	85 827 350	8 801 757	254 984	94 884 091
Transferts issus du Niveau 1		1 097 041		1 097 041
Transferts issus du Niveau 2	259 108		10	259 118
Transferts issus du Niveau 3				0
Total des transferts vers chacun des niveaux	259 108	1 097 041	10	1 356 158

4.7.8 Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions et autres titres à revenus variables	Placements financiers immobiliers	Obligations et autres titres à revenus fixes	Total des actifs disponibles à la vente
Solde au 31 décembre 2019	254 984	0	0	254 984
Gains et pertes de la période :	74 888			74 888
- Comptabilisés par résultat				0
- Comptabilisés par capitaux propres	74 888			74 888
Achats de la période	97 685	62 064		159 749
Ventes de la période				0
Émissions de la période				0
Dénouements de la période				0
Transferts	- 10	208		198
- vers niveau 3		208		208
- hors niveau 3	- 10			- 10
Variation de périmètre				0
Solde au 31 décembre 2020	427 548	62 273	0	489 820

4.7.9 Échéancier du portefeuille obligataire

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	4 024 234	15 233 433	38 589 120	57 846 787
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 329 558	2 383 141	2 714 393	6 427 092
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	154 396	1 367 137	651 948	2 173 480
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	5 508 188	18 983 711	41 955 461	66 447 359

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	3 591 266	14 483 673	37 762 189	55 837 128
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	2 732 797	2 568 011	3 611 101	8 911 909
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	359 447	1 720 056	707 025	2 786 528
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	6 683 510	18 771 740	42 080 314	67 535 565

4.7.10 Portefeuille obligataire par type d'émetteur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020				
	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	16 237 674	20 978 106	19 615 747	1 015 259	57 846 787
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 192 626	2 975 539	250 926	8 002	6 427 092
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option	29 789	1 841 585	296 564	5 542	2 173 480
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	19 460 089	25 795 230	20 163 238	1 028 803	66 447 359

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019				
	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	16 565 558	19 948 308	18 417 113	906 149	55 837 128
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 345 889	5 361 768	204 252		8 911 909
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option	17 954	2 458 426	304 853	5 294	2 786 528
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	19 929 400	27 768 503	18 926 218	911 443	67 535 565

4.7.11 Provision pour dépréciation des actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019*	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	- 869 763		- 117 518	36 780			- 950 501
Dépréciations des placements financiers immobiliers	0		- 2 954				- 2 954
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	- 21 412						- 21 412
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	- 891 175	0	- 120 471	36 780	0	0	- 974 867
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)	- 5 607		- 13 359				- 18 966
Dépréciations sur prêts et créances	0						0
Dépréciations sur autres actifs financiers	- 5 607	0	- 13 359	0	0	0	- 18 966
Total des dépréciations	- 896 782	0	- 133 830	36 780	0	0	- 993 833

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018*	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2019*
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	- 939 562		- 16 819	86 617			- 869 763
Dépréciations des placements financiers immobiliers	0						0
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	- 20 732		- 680				- 21 412
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	- 960 294	0	- 17 499	86 617	0	0	- 891 175
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)	- 5 962			355			- 5 607
Dépréciations sur prêts et créances	0						0
Dépréciations sur autres actifs financiers	- 5 962	0	0	355	0	0	- 5 607
Total des dépréciations	- 966 256	0	- 17 499	86 972	0	0	- 896 782

* La présentation 2018 - 2019 a été revue en 2020 afin de présenter les provisions pour immeubles de placement au coût amorti.

4.7.12 Instruments dérivés

(en milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur de marché		Valeur de marché	
	Positive	Négative	Positive	Négative
Swaps de taux d'intérêt			3	
Swaps de devises		52 796		12 396
Options de taux				
Caps, floors, collars				
Instruments de taux d'intérêt	0	52 796	3	12 396
Dérivés sur actions et indices boursiers				
Autres				
Autres instruments				
Total instruments dérivés de transaction	0	52 796	3	12 396

4.7.13 Investissements dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31/12/2020				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA	0	10	0	0	0,00 %
Total	0	10	0	0	

La société TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA a été cédée en date d'effet du 24 mars 2020 à la société GACM SEGUROS GENERALES, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU (appartenant au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel).

(en milliers d'euros)	31/12/2019				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA	289	16	0	0	40,00 %
Total	289	16	0	0	

4.7.14 Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour primes non acquises	- 18	- 18
Provisions pour sinistres à payer	- 734	- 430
Prévisions de recours à encaisser	0	0
Provisions pour risques croissants	- 3 149	- 3 144
Provisions mathématiques des rentes	- 1 384	- 1 373
Autres provisions techniques	0	0
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non-vie	- 5 285	- 4 965
Provisions d'assurance vie	- 275	- 271
Provisions pour sinistres à payer	- 44	- 102
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Autres provisions techniques	0	0
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie	- 319	- 373
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	0	0
Total part des cessionnaires dans les passifs	- 5 604	- 5 338

4.7.15 Autres immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variation de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Valeur brute	107 861		9 022				116 883
Amortissements et dépréciations	- 39 843		- 2 032				- 41 875
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	68 018	0	6 990	0	0	0	75 008

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Variation de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2019
Valeur brute	116 853		3 489	- 12 481			107 861
Amortissements et dépréciations	- 39 731		- 1 814	1 702			- 39 843
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	77 122	0	1 675	- 10 779	0	0	68 018

4.7.16 Actifs et passifs d'impôt courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Créances d'impôt exigible	50 616	7 427
Impôts différés actifs	303 855	316 907
Total actifs d'impôt courants et différés	354 471	324 334
Dettes d'impôt exigible	3 412	24 927
Impôts différés passifs	412 122	412 803
Total passifs d'impôt courants et différés	415 534	437 730
Total impôts différés nets	- 108 267	- 95 896

Les actifs et passifs d'impôts différés par nature se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Réévaluation des instruments financiers	- 2 634 562	- 138 404	- 2 892 292	- 198 568
Participation aux bénéficiaires sur réévaluation des instruments financiers	2 367 152	122 315	2 645 505	175 131
Retraitement des provisions techniques		160 101		175 013
Impôts différés sociaux				
Décalages temporaires comptables-fiscaux		23 883		22 941
Autres retraitements de consolidation	17 560	- 26 312		- 23 626
Total impôts différés nets	- 249 850	141 583	- 246 787	150 891

4.7.17 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur les assurés	10 915	10 541
Primes acquises non émises	29 965	32 366
Autres créances	2 498	1 786
Créances sur les cédantes	330	239
Total créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance acceptée	43 708	44 932

4.7.18 Créances nées des opérations de cession en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	263	144
Autres créances sur opérations de réassurance	0	0
Total créances nées d'opérations de cession en réassurance	263	144

4.7.19 Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Clients	9 545	6 217
États, organismes sociaux	109 398	135 640
Associés	65 400	- 54 433
Débiteurs divers	96 273	172 583
Produits à recevoir	2 437	2 446
Autres comptes de régularisation	19 100	24 139
Charges constatées d'avance	26 990	22 128
Intérêts courus et non échus	1 482	1 279
Total	330 625	309 999

4.7.20 Capital social

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31/12/2020

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA	48 648 061	99,99 %	99,99 %
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	137	-	-
BFCM	1	-	-
ACM VIE SAM	1	-	-
CIC	1	-	-
FCM CEE	1	-	-
CFCM Océan	1	-	-
CRCM Loire Atlantique Centre Ouest	1	-	-
CRCM Midi Atlantique	1	-	-
CRCM Normandie	1	-	-
Caisse Régionale CM Ile-de-France	1	-	-
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	1	-	-
CRCM Méditerranéen	1	-	-
Caisse Régionale du CM Dauphiné Vivarais	1	-	-
CFCM (Caisse Fédérale de CM)	1	-	-
Autre	1	-	-
Total	48 648 212	100,00 %	100,00 %

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Le groupe ACM VIE SA n'a émis aucune action de préférence.

4.7.21 Résultat par action

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net part du groupe de la période (en milliers d'euros)	401 836	562 601
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	48 648 212	48 648 212
Résultat par action* (en euros)	8,26	11,56

* identique au Résultat dilué.

4.7.22 Dividendes

Conformément aux décisions de l'assemblée générale, aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2019.

4.7.23 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2020
Risques	2 208		- 1 727		481
Contentieux clients	3 315	67			3 382
Engagements sociaux	0				0
Redressement fiscal	0				0
Total	5 523	67	- 1 727	0	3 863

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2019
Risques	2 634		- 426		2 208
Contentieux clients	2 274	1 041			3 315
Engagements sociaux	0				0
Redressement fiscal	0				0
Total	4 908	1 041	- 426	0	5 523

4.7.24 Dettes de financement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes relatives aux sociétés du groupe *	1 852 046	1 396 198
Dettes relatives aux sociétés avec lien de participation	109	0
Dettes relatives aux autres activités	16 844	15 781
Dettes subordonnées	800 000	800 000
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	201 910	202 633
Autres	5 912 135	6 112 371
<i>dont dettes liées aux opérations de pension</i>	5 912 135	6 112 205
Total	8 783 044	8 526 983

* Il s'agit essentiellement de dettes à court terme et non exposées au risque de taux.

Le détail des dettes subordonnées est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2015	2016	2019
Nature	Titre subordonné remboursable	Prêt subordonné	Prêt subordonné	Prêt subordonné
Date d'émission	04/06/2014	04/12/2015	23/03/2016	18/12/2019
ISIN	FR0011947720	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cotation	Euronext Paris	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro
Montant	150 000	100 000	50 000	500 000
Nombre de titres	1 500	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nominal	100	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	4,63 %	3,85 %	3,65 %	1,82 %
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	800	0	0	0
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026	Remboursement au pair le 18 décembre 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant	Néant

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette. La charge d'intérêt au titre de l'année 2020 est de 21 704 milliers d'euros.

4.7.25 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	1 269	18	1 251
Provisions pour sinistres à payer	121 792	734	121 058
Provisions pour participation aux bénéfices			0
Provisions mathématiques des rentes	3 595	1 384	2 211
Provisions pour risques croissants	60 249	3 149	57 100
Prévisions de recours à encaisser			0
Provisions pour risques en cours			0
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	186 905	5 285	181 620
Provisions pour sinistres à payer	254 955	44	254 911
Provisions pour participation aux bénéfices			0
Provisions mathématiques	3 690 012	275	3 689 737
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie	3 944 967	319	3 944 648
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	14 209 117	0	14 209 117
Total passifs techniques des contrats d'assurance *	18 340 989	5 604	18 335 385

* dont provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 587,6 millions d'euros d'ACM VIE SA, bruts de réassurance. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	1 349	18	1 331
Provisions pour sinistres à payer	108 870	430	108 440
Provisions pour participation aux bénéfices			0
Provisions mathématiques des rentes	3 848	1 373	2 475
Provisions pour risques croissants	59 363	3 144	56 219
Prévisions de recours à encaisser			0
Provisions pour risques en cours			0
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	173 430	4 965	168 465
Provisions pour sinistres à payer	251 035	102	250 933
Provisions pour participation aux bénéfices			0
Provisions mathématiques	3 467 080	271	3 466 809
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie	3 718 115	373	3 717 742
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	12 717 820	0	12 717 820
Total passifs techniques des contrats d'assurance *	16 609 365	5 338	16 604 027

* dont provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 535,0 millions d'euros d'ACM VIE SA, bruts de réassurance. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

4.7.26 Passifs relatifs aux contrats financiers

	31/12/2020		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Provisions mathématiques			0
Provisions mathématiques épargne	65 347 905		65 347 905
Provisions pour sinistres à payer			0
Provisions pour participation aux bénéfices	4 765 614		4 765 614
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	4 508 572		4 508 572
Provisions globales de gestion	41 830		41 830
Provisions mathématiques des rentes			0
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	70 155 349	0	70 155 349
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats financiers	70 155 349	0	70 155 349

	31/12/2019		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Provisions mathématiques			0
Provisions mathématiques épargne	65 870 658		65 870 658
Provisions pour sinistres à payer			0
Provisions pour participation aux bénéfices	4 867 154		4 867 154
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	4 619 847		4 619 847
Provisions globales de gestion	40 781		40 781
Provisions mathématiques des rentes			0
Autres provisions techniques			0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	70 778 593	0	70 778 593
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats financiers	70 778 593	0	70 778 593

4.7.27 Participation aux bénéfices différée nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat	968 890	1 064 051
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par réserves (titres disponibles à la vente)	8 332 108	8 262 040
Participation aux bénéfices différée - autres retraitements	304 707	221 308
Total participation aux bénéfices différée passive	9 605 706	9 547 399

4.7.28 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Dettes nées d'opérations d'assurance		
Assurés	24 797	17 794
Intermédiaires	34 505	37 544
Coassureurs	2 576	6 042
Autres dettes	418	251
Sous-total	62 296	61 631
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Cédantes	0	0
Intermédiaires	0	0
Sous-total	0	0
Total	62 296	61 631

4.7.29 Dettes nées des opérations de cession en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants des cessionnaires	1 464	1 286
Dépôts espèces	206	102
Total	1 670	1 388

4.7.30 Autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de personnel	0	0
État, organismes sociaux	15 766	16 979
Charges à payer	58	53
Créditeurs divers	93 961	81 061
Dettes fournisseurs	13 347	14 264
Autres dettes	121 980	34 855
Total	245 112	147 212

4.8 Notes relatives au compte de résultat

4.8.1 Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur brute	2020 / 2019
Épargne	3 993 595	5 324 575	- 25,0 %
Retraite	365 534	238 892	53,0 %
Épargne / Retraite	4 359 129	5 563 467	- 21,6 %
Temporaire	161 465	152 230	6,1 %
Vie entière	82 634	80 128	3,1 %
Dépendance	1 373	1 426	0,0 %
Garantie des accidents de la vie (GAV)	2 702	2 754	0,0 %
Santé	0	0	0,0 %
Emprunteurs	1 198 933	1 159 946	3,4 %
Autres prévoyances	105 104	103 963	1,1 %
Prévoyance / Santé / Emprunteur	1 552 211	1 500 447	3,4 %
Habitation	0	0	0,0 %
Automobile	0	0	0,0 %
Protection juridique	0	0	0,0 %
Autres	0	0	0,0 %
Assurance dommages	0	0	0,0 %
Cautions	0	0	0,0 %
Acceptations	371	422	- 12,2 %
Total des primes émises	5 911 711	7 064 336	- 16,3 %
dont primes émises assurance vie	5 823 924	6 975 149	
dont primes émises assurance non-vie	87 787	89 187	

4.8.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2020										
	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	5 778 310	66	20 462	18 811		1 044	1 333	3 840	58		5 823 924
Assurance non-vie	87 787										87 787
TOTAL	5 866 097	66	20 462	18 811	0	1 044	1 333	3 840	58	0	5 911 711

(en milliers d'euros)	31/12/2019										
	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	6 922 874	68	22 003	23 827		1 022	1 506	3 827	22		6 975 149
Assurance non-vie	89 187										89 187
TOTAL	7 012 061	68	22 003	23 827	0	1 022	1 506	3 827	22	0	7 064 336

4.8.3 Produits des placements nets de charges des placements

	31/12/2020					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	256 672	- 326				256 346
Actifs disponibles à la vente	1 352 259		129 859	- 178 495		1 303 623
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	300 615		- 69 910		437 233	667 938
Immeubles de placement	5 389			- 1 749		3 640
Prêts et créances	6 692	- 1				6 691
Instruments dérivés	318		- 3			315
Investissements dans les entreprises associées						0
Autres	131 887	- 18 509	2 739			116 117
Total	2 053 832	- 18 836	62 685	- 180 244	437 233	2 354 670

	31/12/2019					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	203 916	- 36				203 880
Actifs disponibles à la vente	1 534 970		196 264	- 17 705		1 713 529
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	311 058		386 333		1 623 187	2 320 578
Immeubles de placement	5 552			- 1 453		4 099
Prêts et créances	7 085	- 1				7 084
Instruments dérivés	743		- 100			643
Investissements dans les entreprises associées						0
Autres	120 417	- 19 379	3 115			104 153
Total	2 183 741	- 19 416	585 612	- 19 158	1 623 187	4 353 966

4.8.4 Charges de prestation des contrats

	31/12/2020	
	Contrats d'assurance Vie France	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charges des prestations	- 5 387 710	- 5 387 710
Variations des provisions d'assurance	- 753 800	- 753 800
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	- 382 163	- 382 163
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	- 26 957	- 26 957
Variations des autres provisions techniques	0	0
Total	- 6 550 631	- 6 550 631

	31/12/2019	
	Contrats d'assurance Vie France	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charges des prestations	- 5 375 973	- 5 375 973
Variations des provisions d'assurance	- 2 683 027	- 2 683 027
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	- 1 562 049	- 1 562 049
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	29 251	29 251
Variations des autres provisions techniques	0	0
Total	- 9 591 799	- 9 591 799

4.8.5 Charges de gestion

Par destination

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Frais d'acquisition *	618 514	599 416
Frais d'administration	424 268	403 149
Frais de gestion des sinistres	25 029	25 704
Autres charges techniques	53 257	48 932
Frais de gestion des placements	8 154	8 352
Autres produits et charges	51	1 165
Total	1 129 273	1 086 718

* Hors variation des frais d'acquisition reportés.

Par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Commissions	949 167	920 534
Charges de personnel *	50 917	50 012
Impôts et taxes *	30 110	28 602
Autres frais de gestion courante *	98 487	87 036
Dotation aux amortissements et dépréciations *	592	534
Total	1 129 273	1 086 718

* Y compris frais refacturés par le GIE.

4.8.6 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	Mazars	PWC	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	8	283	330	61	8	690
Services autres que la certification des comptes	4		1			5
Total	12	283	331	61	8	695

Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à des services fiscaux en dehors de France, tels que des prestations de support au reporting fiscal.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019					
	Mazars	PWC	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	58	276	354	59	8	755
Services autres que la certification des comptes			2			2
Total	58	276	356	59	8	757

4.8.7 Produits et charges nets des cessions en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	
	Vie France	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	- 3 589	- 3 589
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	1 246	1 246
Autres provisions techniques cédées	20	20
Commissions reçues des réassureurs	362	362
Résultat net des cessions en réassurance	- 1 961	- 1 961

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	
	Vie France	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	- 4 090	- 4 090
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	849	849
Autres provisions techniques cédées	220	220
Commissions reçues des réassureurs	406	406
Résultat net des cessions en réassurance	- 2 615	- 2 615

4.8.8 Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	- 196 009	- 249 806
Impôts différés	- 9 611	- 9 463
Total	- 205 620	- 259 269

4.8.9 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		619 933
Charge d'impôt théorique	32,02 %	198 503
Dividendes régime mère / fille	- 1,39 %	- 8 626
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	0,24 %	1 481
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	- 0,62 %	- 3 839
Différences de taux d'imposition	3,25 %	20 175
Différence sur base imposable des sociétés immobilières	0,00 %	0
Autres	- 0,33 %	- 2 073
Impôt effectif	33,17 %	205 620

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		839 581
Charge d'impôt théorique	34,43 %	289 068
Dividendes régime mère / fille	- 1,14 %	- 9 533
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	- 0,94 %	- 7 909
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	- 0,62 %	- 5 192
Différences de taux d'imposition	- 0,30 %	- 2 483
Différence sur base imposable des sociétés immobilières	- 0,58 %	- 4 868
Autres	0,02 %	186
Impôt effectif	30,88 %	259 269

4.9 Engagements donnés et reçus

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements reçus	6 960 095	6 006 492
Cautions bancaires garantissant des prêts	221 000	321 000
Engagements reçus sur actifs (<i>caps, floors, reverse repo, swaps</i>)	6 705 052	5 639 226
Engagements sur actifs immobiliers	26 610	40 166
Avals et cautions	7 433	6 100
Engagements donnés	3 935 716	3 328 612
Engagements sur actifs ou revenus	3 740 600	3 122 252
Nantissements	111	714
Engagements sur actifs immobiliers	27 229	40 894
Engagements à terme	31 817	29 665
Avals et cautions	7 128	7 128
Autres engagements donnés	128 831	127 959
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	6 227	5 253

4.10 Périmètre

Périmètre de consolidation du groupe ACM VIE SA	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2020		31/12/2019	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Société mère						
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Autres sociétés						
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA	Espagne	Mise en équivalence (MEE)	0,00 %	0,00 %	40,00 %	40,00 %
Sociétés immobilières						
SCI ACM	France	Globale (IG)	69,30 %	69,30 %	69,54 %	69,54 %
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	90,30 %	90,30 %	90,30 %	90,30 %
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	France	Globale (IG)	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	83,33 %	83,33 %	83,33 %	83,33 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %

La société TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA a été cédée en date d'effet du 24 mars 2020 à la société GACM SEGUROS GENERALES, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU (appartenant au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel). Cette cession est sans impact significatif sur la situation nette du groupe ACM VIE SA.

Conformément à la définition du contrôle explicitée dans la norme IFRS 10, ACM VIE SA n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

4.11 Participations non consolidées

Le total des participations non consolidées du groupe ACM VIE SA s'élève à 785 012 milliers d'euros.

4.12 Gestion des risques

La société ACM VIE SA est une société anonyme à conseil d'administration. De par ses activités en prévoyance, en assurance emprunteurs, en épargne et en retraite, la société est exposée aux risques de marché et de souscription d'assurance vie.

4.12.1 Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, la société souscrit tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

À noter notamment les risques suivants : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les branches d'activité qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;

- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la direction générale approuve le niveau de risque global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

4.12.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de change ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II).

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

Risque de marché

Compte tenu de ses activités en prévoyance, en assurance emprunteurs, en épargne et en retraite, ACM VIE SA est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher ...).

La gestion des risques de marché d'ACM VIE SA s'organise aujourd'hui autour du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité ...) et d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

ACM VIE SA utilise trois types d'outils de suivi des risques de marché :

- des modèles de gestion de bilan ;
- un modèle d'allocation en actifs risqués ;
- des analyses actif / passif des portefeuilles.

Modèles de gestion de bilan

Il s'agit de modèles d'équilibre, prospectifs et comptables.

Ils ont pour objectif de décrire l'évolution du bilan de la compagnie en fonction de scénarios déterministes ou stochastiques.

En mode déterministe, ils projettent notamment des comptes d'exploitation prévisionnels ainsi que les principaux postes du bilan.

Ils fournissent également la projection de tous les éléments constitutifs de la marge de solvabilité. À ce titre, ils permettent de mesurer les besoins prévisionnels de marge en vue de réaliser, si nécessaire, les opérations financières appropriées.

En mode stochastique, les variables financières (courbe des taux d'intérêt et performances des marchés actions, gestion alternative et immobilier) et les variables techniques sont simulées. À chaque simulation correspond un scénario d'évolution des taux, des marchés financiers, de la sinistralité et du rythme de règlement des sinistres, qui conduit à une évolution de la valeur boursière des actifs et des comptes de la société.

Un grand nombre de simulations permet d'établir une distribution statistique d'indicateurs comptables et économiques.

Ces modèles sont utilisés pour définir les allocations d'actifs, réaliser des études ALM et produire les calculs Solvabilité II.

Modèle d'allocation en actifs risqués

Le modèle d'allocation permet de gérer le risque sur les actifs risqués (principalement actions, FCPR, gestion alternative et immobilier). Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le comité financier.

Analyses actif / passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de la société. Elles fournissent des informations aux gérants d'actifs leur permettant d'orienter leurs investissements.

Ces informations sont de plusieurs ordres :

- projections de flux à l'actif et au passif ;
- suivi des durations de l'actif et du passif ;
- décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum ;
- composition des portefeuilles par grande classe d'actifs ;
- composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, et suivi du *rating* moyen ;
- points morts actions.

Risque de taux

Nature de l'exposition et gestion du risque

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Le comité financier définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil d'administration d'ACM VIE SA.

Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés.

Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la direction financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

Analyse de sensibilité au risque de taux

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire d'ACM VIE SA est déterminée en prenant l'hypothèse d'une variation à la hausse et à la baisse de 1 % des taux d'intérêt :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 1 % de taux sans risque	- 482	- 14	- 468
Baisse de 1 % des taux sans risque	532	15	517

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 1 % de taux sans risque	- 386	- 17	- 369
Baisse de 1 % des taux sans risque	424	19	405

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

La sensibilité est enregistrée en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente et en résultat pour les titres classés en juste valeur par résultat.

Risque actions et assimilés

Nature de l'exposition et gestion du risque

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), relevant du mode d'évaluation défini à l'article R.343-10 du Code des assurances, vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions pour dépréciation durable (PDD) et / ou une provision pour risque d'exigibilité (PRE) en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les valorisations et par conséquent dans les provisionnements comptables susceptibles d'impacter la rémunération des assurés.

Le suivi et la gestion du risque « actions » sont réalisés à partir du modèle d'allocation en actifs risqués. En fonction des allocations cibles dans les autres classes d'actifs classés en R.343-10, le modèle d'allocation permet de déterminer les enveloppes en actifs risqués pour l'année 2020. Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le comité financier.

L'objectif est de définir les investissements en actifs risqués (principalement actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) qui permettent, même dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers, de servir une revalorisation minimum sur les portefeuilles épargne et de préserver une partie du résultat de la société.

Analyse de sensibilité au risque actions et assimilés

Une évaluation chiffrée du risque actions peut être exprimée par la sensibilité déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	97	23	74
Baisse de 10 % des marchés actions	- 97	- 23	- 74

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	87	21	66
Baisse de 10 % des marchés actions	- 87	- 22	- 65

Les impacts présentés tiennent compte du taux de participation aux bénéfices du portefeuille détenant les placements financiers et du taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport à l'euro.

Le portefeuille d'actifs d'ACM VIE SA est très peu exposé aux devises étrangères.

De ce fait, ce risque demeure marginal pour ACM VIE SA comme le montre la sensibilité au risque de change, déterminée par hypothèse d'une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+ 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	1	1	0
- 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	- 1	- 1	0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+ 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	1	1	0
- 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	- 1	- 1	0

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

Risque de liquiditéNature de l'exposition et gestion du risque

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

ACM VIE SA gère le risque de liquidité par le biais de *stress tests* et des impasses de liquidités.

Un *stress test* permet d'analyser les besoins d'ACM VIE SA en termes d'actifs cessibles à moyen terme. Cette étude est réalisée annuellement. Les résultats du *stress test* sur le passif sont comparés aux positions en actifs liquides.

Un *stress test* de rachats massifs à horizon un an a également été défini sur les fonds d'épargne en euros de la société. Le résultat de ces ventes est analysé dans les rapports réguliers au contrôleur d'ACM VIE SA.

Une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les quinze prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs augmentés de la poche monétaire la première année. Aucun chiffre d'affaires n'est pris en compte. Les prestations sont estimées suivant des lois historiques. Cette étude est menée deux fois par an.

Un « plan d'urgence liquidité » a été adopté. Il préconise une surveillance régulière des rachats sur la société par la direction modélisation et risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque.

Le résultat est analysé dans les rapports réguliers des sociétés d'ACM VIE SA.

Profil des échéances du portefeuille des placements financiers

La note 4.7.9 de l'annexe aux comptes consolidés présente l'échéancier du portefeuille obligataire d'ACM VIE SA (hors contrats en unités de compte).

Risque de crédit et risque de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer les paiements liés au remboursement de sa dette.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

- limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences. L'exposition aux dettes des pays périphériques de la zone euro (Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal) est également réduite ;
- limites d'exposition par classe de *rating*. Ces limites ont été calibrées de sorte à limiter l'impact des défauts, dans 95 % des cas, sur la solidité financière de la société.

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières (produits dérivés ou pensions livrées) ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements. Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers.

Les opérations financières suivantes sont susceptibles de générer un risque de contrepartie au sein d'ACM VIE SA :

- les opérations de mises en pension livrée ;
- les produits dérivés tels que les *caps*, *swaptions*, et *cross currency swap* (CCS).

Le risque est toutefois limité par le fait que ces opérations ne sont réalisées qu'avec des contreparties de premier rang et avec lesquelles ACM VIE SA a lié des accords d'échange quotidien de collatéral.

4.12.3 Gestion du capital

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur cinq exercices.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complété par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

Appétence au risque

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage par rapport au résultat net moyen constaté sur les trois dernières années ;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.